This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

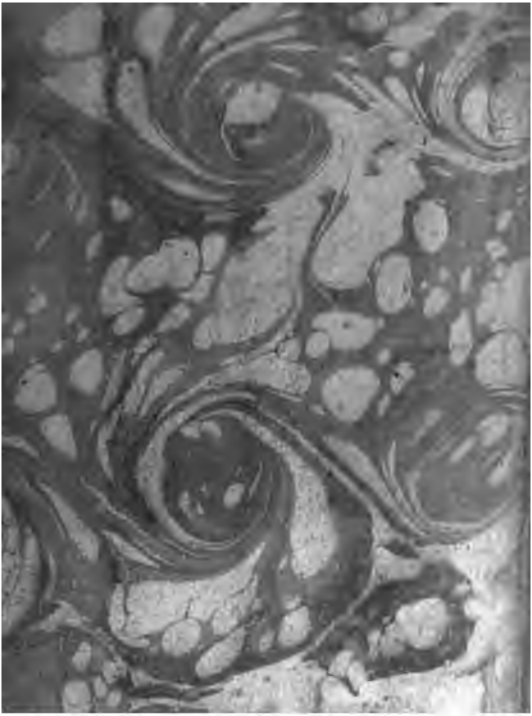

SAS
161
J8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1716.

CES MEMOIRES ON
commencé au Mois de Jan
1701. & se vendent 15 s. le n
en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	4. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *Journaux de Verdun depuis leur comme ment jusqu'à present , & tous les moi debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

[M]EMOIRES
[PO]UR L'HISTOIRE
[des] Sciences & des beaux Arts.
Avril 1716.

ARTICLE XXXVI.

[S]AINTE BIBLE EN LATIN [&e]n François, avec des Notes litterales [pour] l'intelligence des endroits les plus [diffi]ciles, divisée en deux tomes, avec un [trois]iéme tome contenant la Concorde des [quat]re Evangelistes, les livres apocryphes [en] Latin & en François, avec plusieurs [autr]es pieces. A Paris, chez Guillaume [Des]prés & Jean des Essarts ruë S. Jac[que]s, 1715, *In folio. Tome premier pages* [...]1. *Tome second pages* 1391. *Tome [trois]iéme pages* 740. *sans les tables.*

C'Est ici l'édition la plus parfaite de la version Françoise de l'Ecriture Sainte qu'on doit à M. de Sacy. On a mis [à la t]ête de chaque livre des argu-

371953

mens nouveaux, dans lesquels on examine en particulier quel en est l'Auteur, en quel tems, en quelle langue il a écrit, quel est son stile, son caractere, & quelles sont ses vûës. On a mis au bas des pages des notes litterales, où l'on s'est attaché à découvrir le sens naturel de l'Ecriture par l'Ecriture même, en consultant le texte original & lès anciennes versions, & en s'autorisant des différentes significations que l'Auteur de la Vulgate a données au même mot; on s'est servi des versions d'Aquila, de Theodotion, de Symmaque, selon la pratique des Saints Peres, qui n'ont pas crû leur usage absolument inutile; mais on s'est plus particulierement attaché aux explications des Saints Peres, sur tout à celles où ils se sont le plus appliquez à découvrir le sens de la lettre. Ceux qui ont eû soin des dernieres éditions de la version de Mr. de Sacy *in* 4°. & *in* 12. avoient fait paroître un essai de ces notes, qu'on avoit imprimé dans l'édition de Bruxelles *in* 4°. & dans l'édition de Liege *in folio*; mais dans l'édition dont nous parlons les notes

ſont en plus grand nombre & plus choiſies ; & quoi qu'on n'ait pû les étendre beaucoup, elles donnent aſſez de lumiere aux endroits du texte qui en ont beſoin. On a retranché les notes morales.

L'Auteur de l'Avis au Lecteur a démêlé fort habilement une erreur ſur la vraye notion du ſens litteral, dans laquelle on ne tombe que trop ſouvent en ſuivant quelques Proteſtans & les Juifs. Il ne faut pas confondre le ſens litteral & le ſens purement hiſtorique qui ſe préſente d'abord ; le ſens litteral, c'eſt le ſens revelé, le ſens conforme à l'intention du S. Eſprit, qui a inſpiré les paroles qui le renferment ; le ſens litteral, c'eſt celui qui contient la verité de foi & qui la préſente, enſorte que le ſens myſtique eſt ſouvent auſſi litteral que le ſens hiſtorique. Ce n'eſt pas par ſon propre eſprit qu'on peut le déveloper, c'eſt par la Tradition, qui a fait paſſer juſqu'à nous dans les Ecrits des Peres l'intelligence de l'Ecriture que les Apôtres avoient reçuë de Jesus-Christ. Elle nous apprend, cette

sainte & infaillible tradition, que l'ancien Testament a eû pour objet principal de figurer, prédire Jesus-Christ & son Eglise; une interpretation veritable doit les montrer, toute interpretation qui ne les montre pas est fausse.

On a marqué aux marges des livres historiques les années dans lesquelles les faits principaux que l'Historien sacré raconte sont arrivez, & le rapport de différens endroits de l'Ecriture. On y a aussi indiqué les Epitres & les Evangiles de toute l'année.

De courtes *concordes des livres des Rois & des Paralipomenes & des deux livres des Machabées*; *l'ordre que les Septante ont suivi dans la Prophetie de Jeremie réduit à celui que la Vulgate a gardé*, *la Chronologie particuliére des Prophetes*, sont des additions importantes faites dans cette nouvelle édition.

Christophle de Castro, *Serarius & Sanctius*, Interpretes Jesuites d'une grande reputation, ont travaillé, le premier, à ranger les prédictions de Jerémie selon l'ordre des tems,

le second, à concilier les deux livres des Machabées, & le troisiéme à réünir les livres des Rois & les livres des Paralipomenes. Le succès & l'approbation publique ont répondu à leur travail. Il parut l'an 1691. une Concorde des livres des Rois & des Paralipomenes fort détaillée imprimée *in* 4°. chez Després.

Le troisiéme volume contient une *Concorde des quatre Evangelistes*. Jansenius, Evêque de Gand, en est le premier Auteur, Jean du Buisson, *Rubeus*, n'y a de part que parce qu'il en a donné une édition un peu mieux disposée, mais très peu correcte: Mr. Arnaud l'a perfectionnée, & c'est son édition qu'on a ici en Latin & en François, avec *les livres apocryphes de l'ancien Testament*, c'est à-dire, la priere de Manassés, le Pseaume cent cinquante uniéme, le troisieme & le quatrieme livre d'Esdras, le troisieme & le quatrieme livre des Machabées traduits en François avec des notes. Nous n'avions point encore de traduction Françoise du quatrieme livre des Machabées, le R. P. Calmet n'en avoit donné qu'une par-

tie. C'eſt un livre écrit peu de tems après la ruine de Jéruſalem par un Juif. On ne ſçait point s'il l'a d'abord écrit en Hebreu, ou en Grec, le tour Hebreu qui paroît dans les verſions n'eſt pas une preuve déciſive que l'original fût Hebreu ; un Juif écrivant en Grec a dû conſerver le goût du terroir, ſi l'on oſe s'exprimer ainſi ; Pagnin a eû ce livre en Grec, & Sixte de Sienne l'avoit lû. Le manuſcrit de Pagnin fut brûlé avec ſa Bibliotheque, c'eſt le ſeul qui ait paru ; mais Mr. le Jay en a donné dans ſa Poliglotte une verſion Arabe avec une traduction Latine, dont le Pere De la Haye a inſeré une partie conſiderable dans ſa très-grande Bible, *Biblia maxima.* Cet Hiſtorien Juif commence par la punition d'Heliodore, envoyé par Seleucus fils d'Antiochus le Grand pour enlever l'argent depoſé dans le temple, & finit à la mort des enfans d'Herode Ariſtobule & Alexandre : il ne s'accorde pas toujours avec Joſeph, & il eſt tombé dans des fautes aſſez groſſieres.

On a dans le même volume l'E-

pître ſuppoſée de S. Paul aux Laodicéens, l'Epitre de S. Barnabé, le Paſteur d'Hermas, les Epitres de S. Clement & de S. Ignace, de S. Policarpe, les Prefaces de S. Jerôme, ſa lettre à Paulin en Latin & en François avec des notes.

Le reſte du troiſiéme volume eſt occupé par des *diſſertations préliminaires ſur l'Ecriture* : elles ne ſont pas fort étenduës, mais claires & judicieuſes. Dans l'article VI. de la ſixiéme diſſertation on parle du jugement que S. Jerôme lui-même a porté de ſa verſion : il étoit fort éloigné de ſe croire inſpiré, il y reconnoit de bonne foi diverſes mépriſes, il marque qu'il ſe défie d'avoir rendu exactement le ſens de quelques endroits, il ſe plaint des fautes que la négligence des Copiſtes avoit fait paſſer dès ſon tems dans beaucoup d'exemplaires. Ces mépriſes, ces fautes, dont on fait en paſſant un petit détail, ne touchent point à l'eſſentiel, l'on convient que cette verſion eſt & doit être la plus generalement approuvée, & que le Concile de Trente a eû raiſon de la préferer à toutes

les autres ; des Proteſtans habiles en ont parlé comme les Peres du Concile de Trente.

L'article troiſieme de la ſeptieme diſſertation explique fort nettement la neceſſité d'admettre dans l'Ecriture un ſens figuré, & la maniere de l'y découvrir, ſans tomber dans les excès où Origene s'eſt porté : quand le ſens qui ſe préſente d'abord choque la verité, ou la bienſéance, il faut avoir recours au ſens figuré. C'eſt ainſi qu'on explique de la conquête des cœurs ce que l'Ecriture dit des triomphes du Meſſie ; les Juifs l'ont entendu trop groſſierement : ſouvent les Prophetes au milieu d'une prédiction qui regarde la fortune temporelle des Juifs quittent cet objet pour parler du Meſſie & de l'Egliſe ; il faut diſcerner ces deux Propheties, les confondre, *c'eſt* les obſcurcir. Enfin, la principale regle de cette méthode d'interpreter l'Ecriture, eſt qu'il ne faut établir aucun ſens allégorique qui ne ſoit établi ailleurs dans l'Ecriture par des paſſages clairs, ou qui ne ſoit autoriſé par le conſentement unanime des Peres.

Le quatrieme article de la même dissertation VII. traite un sujet important, *les moyens necessaires pour entendre l'Ecriture.* L'Auteur conseille l'étude des langues originales, l'usage des anciennes versions, il veut qu'on se fasse au stile Hebraïque, il recommande de comparer ensemble ce qui précede & ce qui suit, d'entrer dans les vûës de celui qui parle, d'expliquer les endroits obscurs par d'autres plus clairs avec lesquels ils ont liaison. S. Augustin dans le second livre *de la doctrine chrétienne*, voudroit qu'on portât le soin de penetrer le sens de l'Ecriture jusqu'à s'instruire de la nature des plantes, des animaux, & qu'on s'appliquât aux sciences prophanes, autant qu'il est necessaire pour expliquer l'Ecriture. Dans le troisiéme livre du même ouvrage il veut qu'on s'attache à observer jusques aux points & aux virgules, on ne sçauroit pousser trop loin la curiosité quand il s'agit de concevoir ce que Dieu nous dit. Ce grand Docteur de l'Eglise a donné dans ces livres, *de la doctrine Chrétienne* d'excellentes regles pour distinguer

de d'une érudition profane &
le. Les Commentateurs qu
conseille sont *la Bible d'Arias*
nus, *Estius*, *Sa*, *Menochius*
rassemblez dans *Biblia magna*
lui *la synopse des Critiques* est
mais il faut la lire avec beau
discernement, parcequ'on
cueillie avec assez peu de di
ment : l'hérétique y est co
avec le Catholique, l'excelle
le mediocre, le singulier san
ves avec le solide & l'éprouv
la même précaution pour di
l'heretique & le temeraire
thodoxe, on peut lire uti
notes de Vatable. L'Auteur
dans *Cornelius à Lapide* d'
que d'être diffus. Il po
jugement de *Tostat*, il
tude & la fidélité de *J*
de Gand, & *de Drusius*
un hérétique Calvin
vient assez qu'il es
rien, mais c'est so
colas De Lira, si on
est un très-bon In
ché à la lettre.

geuſement, ils le trouvent trop rempli de fables Judaïques, il a trop copié les Rabins : pluſieurs, continuë l'Auteur, eſtiment *Gourdon*, dont nous avons un Commentaire ſur toute la Bible ; mais, ajoute-t-il, les plus Sçavans n'en font pas le même cas.

Nous dirons franchement qu'en ſe réduiſant à peu de Commentateurs on devroit en faire un meilleur choix, nous pourrons indiquer dans quelque occaſion ce que l'experience nous a fait connoître, & ce que les meilleurs Critiques penſent des Interpretes de l'Ecriture ; mais nous ſouſcrivons de tout nôtre cœur à la concluſion de l'Auteur des diſſertations, qu'on doit préferer à tous les autres Interpretes les Saints Peres de l'Egliſe, ſur tout S. Chryſoſtome, Theodoret & S. Jerôme, auxquels il faut joindre S. Auguſtin & S. Gregoire, pour le ſens ſpirituel & la morale.

Après ces diſſertations on trouve *de courtes deſcriptions du tabernacle, des habits du Grand Prêtre, du temple de Salomon & de ſes vaſes*, avec des fi-

de d'une érudition profane & in
le. Les Commentateurs qu'il
conseille sont *la Bible d'Arias Mo*
nus, *Estius*, *Sa*, *Menochius*, T
rassemblez dans *Biblia magna*. S
lui *la synopse des Critiques* est bon
mais il faut la lire avec beaucou
discernement, parcequ'on l'a
cueillie avec assez peu de discer
ment : l'hérétique y est confo
avec le Catholique, l'excellent a
le mediocre, le singulier sans pr
ves avec le solide & l'éprouvé : a
la même précaution pour disting
l'heretique & le temeraire de l
thodoxe, on peut lire utilement
notes de Vatable. L'Auteur ne tro
dans *Cornelius à Lapide* d'autre déf
que d'être diffus. Il porte le mê
jugement de *Tostat*, il louë l'exa
tude & la fidélité de *Jansenius Ev*
de Gand, & *de Drusius*. Ce dernier
un hérétique Calviniste, & l'on c
vient assez qu'il est bon Gramm
rien, mais c'est son seul merite.
colas De Lira, si on en croit l'Aute
est un très-bon Interprete, fort a
ché à la lettre. D'habiles Critiq
n'en jugent pas tout-à-fait si avan

geusement, ils le trouvent trop rempli de fables Judaïques, il a trop copié les Rabins : plusieurs, continuë l'Auteur, estiment *Gourdon*, dont nous avons un Commentaire sur toute la Bible ; mais, ajoute-t-il, les plus Sçavans n'en font pas le même cas.

Nous dirons franchement qu'en se réduisant à peu de Commentateurs on devroit en faire un meilleur choix, nous pourrons indiquer dans quelque occasion ce que l'experience nous a fait connoître, & ce que les meilleurs Critiques pensent des Interpretes de l'Ecriture ; mais nous souscrivons de tout nôtre cœur à la conclusion de l'Auteur des dissertations, qu'on doit préferer à tous les autres Interpretes les Saints Peres de l'Eglise, sur tout S. Chrysostome, Theodoret & S. Jerôme, auxquels il faut joindre S. Augustin & S. Gregoire, pour le sens spirituel & la morale.

Après ces dissertations on trouve *de courtes descriptions du tabernacle, des habits du Grand Prêtre, du temple de Salomon & de ses vases*, avec des fi-

ſyſtéme hiſtorique eſt tiré du *quatorziéme chapitre de la Geneſe* ; on y lit que le Roi de Sodome, & quatre Rois Cananéens ſes voiſins, refuſerent de payer à Choderlahomor Roi d'Elam le tribut qu'ils lui avoient payé pendant douze ans, qu'un an après ce refus Choderlahomor accompagné de trois autres Rois, Amraphel Roi de Sennaar, Arioch Roi du Pont, Thadol Roi de Goim, marcha contre les cinq Rois, les vainquit, & fut vaincu à à ſon tour par Abraham. Les quatre Rois avoient dans leur marche battu les Raphaim, les Suſim, les Emim & les Chorréens, ravagé le païs qu'occuperent depuis les Amalecites & Aſaſonthamar habité par les Amorrhéens.

Meſſieurs Samſon avant que de tourner ces faits en preuves de leur opinion, marquent la ſituation & les bornes des Royaumes d'Elam, de Sennaar, du Pont & de Goim, Elam ou l'Elymaïde étoit diviſée en meridionale & Septentrionale, la meridionale a pris le nom de Suſiane après Daniel,& probablement quand

Cyrus s'en rendit le maître. La Septentrionale a retenu le nom d'Elam, les Grecs par un leger changement l'ont appellée Elymaïde.

Le Royaume d'Elam étoit d'une grande étendue, lorsqu'il comprenoit la Susiane & l'Elymaïde, il avoit pour bornes au septentrion la Medie & le mont Zagnis, au midi le Golfe Persique, à l'occident la Babilonie, à l'orient la Perse; sa longueur de l'occident à l'orient étoit de deux cent mille, & sa largeur du septentrion au midi de trois cent mille.

Messieurs Samson resserrent trop ce Royaume, il est facile de prouver que ce qu'on appelle la Perse en faisoit partie, & s'appelloit Elam, quand les Perses venus de la Scythie s'en emparerent long-tems avant Cyrus, & plusieurs siecles après le regne de Chodorlahomor; de là vient que l'Ecriture donne quelquefois aux Perses le nom d'Elamites; Messieurs Samson paroissent l'avoir ignoré. Cette remarque au reste n'autorise pas l'erreur de quelques Commentateurs de l'Ecriture, qui

ont confondu dans des tems posterieurs la Perse avec l'Elymaïde Septentrionale, Persepolis avec Elymaïde capitale de ce païs : ce n'est point de Persepolis, c'est d'Elymaïde qu'il est parlé dans le livre des Machabées.

Sennaar, dont Amraphel étoit Roi, est la Babilonie, on n'en doute pas : Arioch Roi d'Ellasar étoit Roi du Pont, c'est-à-dire, de la côte de l'Asie que le Pont Euxin lave ; c'est l'opinion de Messieurs Samson, de S. Jerôme, & de la plûpart des Interpretes, quelques modernes le font Roi des Arabes Elissares ; Thadal Roi de Goim étoit selon quelques Interpretes Roi de la Galilée *Goim, ou des nations*, selon d'autres, Roi de Pamphilie ; selon Messieurs Samson, Roi de Syrie. Ils donnent à ce sentiment beaucoup de vraisemblance, en faisant remarquer que la partie de la Galilée qu'on appelloit Goim étoit la frontiere de la Palestine du côté de la Syrie, & habitée par beaucoup de Syriens.

Qu'on lise avec ces connoissances *le quatorziéme chapitre de la Genese*, on verra que ce qu'il raconte détruit

absolument le fabuleux Empire des Assyriens, un Roi de Babilone tributaire du Roi d'Elam, les Elamites maîtres de tout le païs depuis le Pont jusqu'à l'Egypte au tems d'Abraham: comment accorder ces faits avec Ctesias & Diodore?

Voilà donc un Empire des Elamites plus ancien que l'Empire des Assyriens établi par l'Ecriture, Messieurs Samson en prouvent l'étenduë certaine d'ailleurs par des conjectures qui ne sont pas convaincantes, mais on les peut recevoir comme vraisemblables. L'Elymaïde Septentrionale étoit partagée en cinq Gouvernemens, l'Elymaïde, la Sabatique, la Messabatique, la Gabiane & la Cerbiane, la Meridionale, ou la Susiane, étoit partagée en sept Provinces; la Susiane, la Cobandene, la Caltapitide, la Choficie, la Melitene, la Characene & l'Elimée maritime.

Messieurs Samson se servent de la conformité de ces noms des Provinces de l'Elymaïde; & des noms de plusieurs villes de ces Provinces, avec les noms d'autres païs & d'au-

tres villes, pour établir que les Elamites ont été maîtres de ces païs, & y ont laissé des Colonies, Polibe place des Eliméens au septentrion de la Medie proche les Cadusiens, Julius Pollux en met entre l'Hircanie & la Bactriane, de là, dit-il, les chiens Elyméens; Messieurs Samson croyent que ceux que nous appellons *limiers* viennent des chiens Elyméens, & que le nom François est le nom ancien corrompu. Il y avoit des Gabéens dans la Sogdiane, dans la Carmanie une Province appellée Cobandine, & des villes de même nom que deux villes de l'Elymaïde; Agne & Deva.

Je ne puis admettre ces conjectures de Messieurs Samson dans toute leur étendue: leurs prétenduës Colonies Elamites sont plûtôt des Elamites restez dans le païs quand les Medes & les Perses l'ont conquis: que ce soient des Colonies, ou des restes des anciens habitans, l'étenduë de l'Empire des Elamites est également certaine. Cibine & Tariane, villes de l'Armenie majeure, Zele & Saurana, villes du Pont, Me-

tene, ville de Cappadoce, Carine, ille de Galatie, une autre Carine ans la Troade, fera ville de Syrie, ra ville d'Arabie, dont les noms nt les mêmes que les noms de uelques villes de l'Elymaïde, font eut être des Colonies Elamites: je is peut être, car cette conformité e noms peut avoir d'autres caufes. omets quelques conjectures des eux celebres Geographes qui font icore plus mal fondées, & je ne nviendrai pas si aifément que les lymiotes de Macedoine & les Elyies de Sicile foient venus de la Suane à Troye fous Memnon, & qu'ils ent enfuite été tranfportez en Gre: par les Grecs vainqueurs, & Meés en Sicile par les Troyens vainis; les Elymiotes de Macedoine euvent y être venus du Pont.

Meffieurs Samfon ont voulu épuir la matiere, ils entreprennent de éterminer la durée de l'Empire u'ils ont tiré des tenebres, ils le nt commencer long-tems avant Chodorlahomor, je l'en croirois le ndateur; c'eft lui, felon l'Ecriture, qui avoit foumis les Rois Cana-

néens, le commencement de ce
Empire est donc incertain, on n'e
connoît pas plus la fin que le com
mencement, les Assyriens conqu
rent la Susiane & l'Elymaïde; Me
sieurs Samson le nient dans la pre
miére dissertation : mais leur qua
triéme dissertation le suppose & l'E
criture le persuade, Assaraden tran
porta des Elamites dans le Royaum
de Samarie; il est aussi certain pa
l'Ecriture que Nabuchodonoso
dompta les Elamites; Xenopho
parle de Abradate Roi de Susian
contemporain de Cyrus; après s
mort Cyrus demeura maître de l
Susiane, & il fit de Suse une des ca
pitales de son Empire. Le livre de
Machabées nous apprend que la vi
le capitale de l'Elymaïde septe
trionale a été au pouvoir d'Alexan
dre, nos deux habiles Géographe
n'ont pas fait attention à ce passag
de l'Ecriture, ils n'auroient pas avan
cé qu'Alexandre n'attaqua point le
Elamites, je parle des Elamites sep
tentrionaux, que des montagne
d'un difficile accès mettoient en seu
reté; fiers de cet avantage, ils avoien

ens conqui-
naïde ; Mef-
dans la pre-
is leur qua-
pose & l'E-
iraden tranf-
le Royaume
certain par
chodonofor
Xenophon
de Sufiane
; après fa
aître de la
une des ca-
Le livre des
d que la vil-
ide fepten-

ere, ils le maintinrent c
la puiffance des Parthe
Pompée faifoit la guerre
te, le Roi des Eliméens
des Ambaffadeurs : c'eft
on fçait des Elamites.

Trois differtations f
fuivent celle dont on v
l'extrait. La premiere c
qui difent qu'Abraham
l'empire des Affyriens,
l'empire des Elamites.
conde les Auteurs s'e
prouver que le nom de
s'eft gliffé dans le dixié
du premier livre des an
daïques de Jofephe. J'ai

ville de la Susiane, les Erchuens venus d'Aracca, & les Elamites, ve nus de l'Elymaïde septentrionale.

Pour donner une juste idée des no tes mises au bas des pages, nous avon transcrit les notes qui expliquen le Pseaume 67[e], Pseaume très-obs cur, de l'aveu de tous les Interpre tes. Nous avons aussi transcrit l'or dre des Propheties de Jerémie la chronologie des prédictions d'E zechiel, la concorde des deux livre des Machabées. Leur brieveté join te à leur utilité nous a determinez les communiquer à nos Lecturs.

Notes sur le Pseaume LXVIII.

Pour la fin, au maître des Chantres

V. 1. On ne sçait point positive ment qui est l'Auteur de ce Pseau me, ni à quelle occasion il a ét composé, ceux qui s'arrêtent au ti tre le donnent à David, & préten dent qu'il le composa pour êtr chanté, lorsqu'il transporta l'arch dans sa ville, ou cité, d'autant qu'i paroit, Nombr. 10. v. 35. que lors

on transportoit l'arche en quel-
e lieu, on chantoit le premier ver-
qui commence ce Pseaume; d'au-
: sans avoir égard au titre, croyent
on doit rapporter ce Pseaume au
ıs de la défaite de l'armée de Sen-
herib Roi des Assyriens, sous le
i Ezechias, 4. *Reg.* v. 19. 35. S.
ıl. *Ephes.* 4. v. 8. déclare que le
s principal de ce Pseaume regar-
JESUS-CHRIST dans le triom-
e de son Ascension; & les Saints
res ont suivi cet esprit, l'expli-
ınt dans le sens prophétique de
ıcarnation de JESUS-CHRIST,
la destruction de l'empire du Dé-
ın, & de la conversion des Gen-
s.

Ibid. expl. C'est ici le même dis-
urs que Moïse faisoit toutes les
is qu'on élevoit l'arche pour se
ettre en marche; & ces paroles
voient à encourager les Israëlites
combat, & à se confier entiere-
ent à la protection de Dieu, qui
ırchoit à leur tête.

V. 4. *expl.* Il semble faire allusion
x réjoüissances des festins publics
ıe faisoient les Israëlites devant le

tabernacle dans les grandes solemnitez, ou lorsqu'ils vouloient témoigner à Dieu leurs actions de graces pour quelque grande faveur qu'ils avoient reçuë de lui. *Deut.* 12. 18. 2. *Esdr.* 8. 10.

V. 5. *expl.* Tout ceci est dit de l'arche qu'on élevoit, lorsqu'on la transportoit. *Hebr. élevez-là*, selon la Vulgate on lui devoit applanir la voye par où elle devoit passer.

Ibid. Le couchant étoit le desert de l'Arabie, par lequel on devoit entrer en la terre promise.

Ibid. Hebr. Et son nom est *Jah*, c'est une partie du nom inéffable de Dieu, que les Israëlites par respect n'osoient prononcer tout entier.

Ibid. L'Hebreu & le Chaldéen n'ont point lû ces mots, & Eusebe ne les a point vûs dans les Exaples. On a repeté en differens termes le mot qui signifie *en sa presence*, & l'on y joint un autre sens, en y ajoutant *ils se troubleront* : le sens est, Rejoüissez-vous en la présence. *Expl.* de l'arche qui renferme le pere des orphelins, & le protecteur des veuves, *autr.* Réjoüissez-vous en la pré-

ſence du pere des orphelins ; & tremblez, vous qui êtes injuſtes, en la préſence du protecteur des veuves.

V. 6. *Hebr.* Dieu eſt dans le tabernacle de ſa Sainteté, c'eſt-à-dire, dans l'arche où ſa Sainteté fait ſa demeure ; & ce tabernacle où eſt cette arche eſt appellé pour cela le tabernacle de ſa Sainteté.

Ibid. Hebr. Qui donne une grande famille à ceux qui n'en avoient point & étoient tout ſeuls. Voyez encore *Pſ.* 112. 9..

Ibid. Hebr. Qui délivre les captifs de leurs chaînes. *Expl.* De leur ſervitude, comme il a fait ſon peuple en le tirant de l'Egypte, ou ſelon d'autres, de Babylone.

Ibid. Hebr. Et les déſobéïſſans, il les a fait demeurer dans les lieux arides, c'eſt-à-dire, ils ne ſont point entrez dans la terre promiſe, & ſont morts dans les deſerts. Ainſi Symmaque au rapport d'Euſebe.

V. 8. Quand vous conduiſiez Iſraël, en leur montrant le chemin avec la colomne de nuée durant le jour, & avec la colomne de feu du-

rant la nuit, qui leur tenoit lieu de guide.

Ibid. A la fin de ce verſet l'Hebreu ajoute le mot *ſelah.* S'il ne ſe trouvoit que dans les Pſeaumes on pourroit croire que c'eſt un ton ou un air de muſique ; mais il eſt trois fois dans le troiſieme chapitre d'Habacuc ; il eſt ſouvent joint au nom de Dieu, ou à quelqu'un de ſes attributs, d'où l'on conjecture que c'eſt une exclamation : la Vulgate l'a traduit Pſeaume 61.9. par *eternellement.*

V. 9. lettr. Car, c'eſt à dire, oui. Genebr.

Ibid. expl. Lorſque Dieu donna ſa loi à ſon peuple, au milieu des foudres & des éclairs ſur la montagne de Sinaï.

V. 10. *autr.* Vous avez ſéparé ; le futur pour le paſſé, pour marquer peutêtre que le paſſé ſignifioit l'avenir.

Ibid. Hebr. Une pluye magnifique, pleine de biens. *Expl.* La manne que Dieu faiſoit pleuvoir dans le deſert pour la nourriture de ſon peuple, ſans qu'il ſe la procurât par ſon travail.

Ibid. lettr. Il a été affoibli, c'est à-dire, vôtre heritage.

Ibid. autr. Les avez fortifiez, *Genebr. Muis.* L'avez fortifié. *Expl.* Par cette nourriture.

V. 11. *Expl.* Vôtre peuple. *Hebr.* Vôtre troupeau.

V. 12. *Hebr.* Et dieu donne à la posterité bien des sujets de parler de guerre. *Expl.* Des victoires que son peuple aura remportées.

V. 13. C'est-à dire, que les Princes les plus puissans sont tombez & tomberont encore sous la puissance de chaque Prince de son peuple, qui s'est rendu & qui se rendra encore agréable à Dieu, tels qu'avoient été Moïse, Josué & David. *Hebr.* Les Rois ou les Capitaines des armées ont fui.

Ibid. expl. De son tabernacle. On consacroit à Dieu & à l'ornement de son tabernacle une partie des dépoüilles des ennemis.

V. 14. La Vulgate a laissé le mot Grec sans le traduire, il vient de *κλάρες*, qui signifie des pierres qui servent de chenets· *Esychius. Hebr.* Quand vous seriez couchez au mi-

lieu des chaudiéres & des fourneaux.

V. 15. *Hebr.* Pendant que le Tout-Puissant perd & dissipe les Rois, qui s'opposoient à son peuple, ou le vouloient dominer.

Ibid. Sur elle. Ceci a rapport à la colombe, à laquelle il vient de comparer le peuple d'Israël.

Ibid. Hebr. Met au singulier, vous deveniez blanche; ce qui se rapporte à la colombe & au peuple d'Israël; S. Jerôme traduit : elle est blanche, &c.

Ibid. Cette montagne avoit souvent son sommet couvert de neiges, elle étoit située à l'orient du Jourdain.

V. 16. *Hebr.* La montagne de Dieu. *Expl.* L'une des plus hautes montagnes : *hebraïsm.*

Ibid. Hebr. La montagne de Basan. La Vulgate donne la signification pour le nom.

Ibid. Hebr. Montagne composée de plusieus autres, montagne de Basan. Voyez le verset précédent.

V. 17. C'est un reproche tacite que l'on fait ici à la demi-tribu de

Manaſſé, d'avoir préféré les pâturages de Baſan à la joüiſſance de la terre promiſe, & une exhortation aux autres tribus de ne lui point porter d'envie.

Ibid. expl. Vous l'avez préferé à la montagne de Sion, où il a plû à Dieu d'y habiter dans ſon arche.

V. 18. *expl.* L'arche du Seigneur.

Ibid. lettr. De pluſieurs milliers, ou de pluſieurs fois dix mille, c'eſt-à-dire, d'une multitude innombrable : c'eſt un nombre fini pour un infini. *Genebr. Bellarm. Hebr.* Dieu, qui la garde, a vingt-mille chariots de guerre.

V. 19. *expl.* Sur un haut char de triomphe. La puiſſance admirable de Dieu lui ſervoit comme d'un char d'où il conduiſoit ſon peuple hors de la captivité d'Egypte.

Ibid. expl. Il a reçû les vaſes d'or & d'argent des Egyptiens, & il les a donnez aux Hebreux. *Autr.* Vous avez mené vos captifs avec vous, vous avez reçû des préſens pour les hommes.

Ibid. lettr. Vous avez reçu, c'eſt à ſçavoir, pour donner. Le mot He-

·eu peut avoir deux ſignifications,
: prendre & de donner; le Chal-
: éen, le Syriaque, les Sept. & S.
'aul, *Epheſ.* 4. 8. l'ont traduit par
lonner, & S. Paul explique ceci du
triomphe de l'Aſcenſion de Jesus-Christ.

Ibid. autr. Demeurer les incredules dans la maiſon du Seigneur nôtre Dieu, c'eſt à dire, dans le lieu de la demeure & dans la terre du Seigneur nôtre Dieu, qui eſt ou la montagne de Sion, ou toute la terre d'Iſraël. *Muiſ. autr.* & les incrédules & les infidelles n'habiteront point dans la maiſon du Seigneur. Il y a quelque terme omis dans le texte, qui rend obſcur le ſens de ce verſet.

V. 20. Après ce verſet l'Hebreu ajoute le mot *ſelah*.

V. 21. *Hebr.* Dieu eſt pour nous un Dieu qui ſauve & qui ſecoure.

Ibid. le Chald. Et il eſt le maître de la mort, pour mettre fin aux jou[rs] de l'impie; *le Syriaque*, & il eſt maître de donner la mort, ou d[e] delivrer.

V. 22. *lettr.* Le haut des chevel[ure] ou de la tête, c'eſt-à-dire, l'org[ueil] & la vanité. *Muiſ.*

V. 23. *expl.* On a ſuivi l'Hebreu, à cauſe de la grande obſcurité de la Vulgate. Ceci peut ſignifier, puiſque c'eſt moi qui vous ai fait autrefois ſortir victorieux du Royaume de Baſan, & qui vous ai tirez du fond de la mer, je pourrai encore vous faire *teindre vos pieds*; &c. *autr.* je chaſſerai *vos ennemis* de Baſan, & je les précipiterai dans le fond de la mer.

V. 25. Ceci s'entend de l'entrée de l'arche ſur les terres des Gentils, accompagnée des acclamations du peuple d'Iſraël.

V. 26. *expl.* Les Princes des Chantres, ou Maîtres du chant, qui marchoient à la tête. *L'Hebr.* Les principaux Chantres, enſuite les chœurs.

V. 28. *Hebr.* L'un de leurs principaux chefs.

V. 28. Leurs Protecteurs, ſur leſquels ils s'appuyent.

Ibid. expl. Sous les noms de ces quatre tribus, il comprend toutes les autres : & il marque prophetiquement tous les Princes de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, les Apôtres qui étoient de ces tribus. *Hilar. Aug. Sinops.*

V. 30. Le mot Hebreu signifie *palais*, *demeure*. Ce qui s'entend de l'arche, ou du tabernacle, que l'Ecriture nomme aussi ailleurs *le temple*. 1. *Reg*. 3. 3.

V. 31. Sous un sens figuré, il dépeint les ennemis du peuple de Dieu.

Ibid. expl. C'est-à dire, qui portoient des lances, & il les appelle bêtes des roseaux par mépris, ce que quelques uns entendent des Egyptiens, représentez sous les crocodiles, qu'il appelle ici bêtes de roseaux.

Ibid. Hebr. qui par le grand nombre de leur peuple. *Expl.* De leurs soldats, se glorifient comme des troupeaux de jeunes veaux.

Ibid. Hebr. Dans l'or & dans l'argent qui brille sur leurs habits & sur leurs armes.

V. 32. *autr.* La previendra par les présens qu'elle doit offrir à Dieu. *Expl.* Cela marque que la terreur du nom d'Israël imprimeroit du respect à ses plus grands ennemis, tels qu'étoient les Egyptiens; & aux peuples les plus eloignez, tels qu'étoient

ceux de l'Ethiopie ; comme on le vit accompli ſous le regne de Salomon, dont la gloire & la puiſſance, jointe à l'éclat du temple de Jéruſalem, y attiroit tous les peuples.

V. 34. *Hebr.* avant tous les tems, ou dès l'éternité. L'Hebreu ajoute ici le mot *ſelah*, c'eſt-à-dire, toujours, à jamais.

Ibid. expl. C'eſt à dire, qu'il fera éclater ſa voix par ſes foudres & ſes tonnerres, & par les effets de ſa toute-puiſſance.

V. 36. *Hebr.* Terrible, c'eſt-à-dire, redoutable ou reſpectable.

Ibid. Hebr. Dans ſon ſanctuaire ou tabernacle, où il donne des marques de ſa préſence & de ſa toute-puiſſance.

L'ordre Chronologique des Propheties de Jeremie, ſelon lequel on peut, autant qu'on l'a pû conjecturer, lire de ſuite les différens chapitres qui les compoſent.

Il faut lire de ſuite les 20. premiers chapitres, l'an 3375.

Enſuite le 22. le 23. 3394.

Le 26. le 27.	3395.
Le 25. 46. 47. 48. & 49.	3397.
Le 35. & le 36.	3398.
Le 24. le 29.	3405.
Le 30. le 31.	3406.
Le 28.	3408.
Le 50. le 51.	3409.
Le 33. le 34. le 37. le 39.	3414.
Le 21. le 32. le 38.	3415.
Le 40.	3416.
Le 41. 42. 43. 44. & 45.	3417.
Le 52.	3442.

L'ordre Chronologique que les Septante ont suivi pour la conciliation de leurs Chapitres avec ceux de la Vulgate.

Les 25. premiers chapitres des Septante sont les mêmes, & dans le même ordre que les 25. premiers de la Vulgate.

Mais le 26. des Sept. est le 46. selon la Vulgate.

Le 27.	est le 50.
Le 28.	est le 51.
Le 29.	partie du 47. & du 49.
Le 30.	partie du 49.
Le 31.	partie du 48,
Le 32.	partie du 25.

Avril 1716.

eſt le 26.

eſt le 27.

ſi des autres, à l'exception
ui ſe trouve le même dans
: verſions.

Chronologique des Propheties d'Ezechiel.

lire ce Prophéte de ſuite, en
, autant qu'on le peut con-
, l'ordre des tems, on doit
uis le premier chapitre juſ-
compris le vingt-quatriéme,
quel il faut lire les chap. 28.
6. le 27. le 30. & le 31. puis
re le chap. 25. le 32. & le
it de ſuite juſqu'à la fin.

hronologique des faits qui ſont ez dans le premier & le ſecond livre des Machabées.

ge de l'Empire des Grecs
: Alexandre le Grand aux
de ſa Cour. [a] *lib.* 1. *chap.* 1.
qu'es au v. 8. incluſ.
:us Philopator [b] fils du grand

lu m. 3681. b *Il commença à re-*
3817. *& regna* 12 *ans.*

Antiochus fournit de son domaine ce qui est necessaire pour les sacrifices du Temple sous la grande sacrificature d'Onias, *ib.* 2. *Machab. cap.* *v.* 1. 2. & 3.

Heliodore, envoyé par Seleucus pour enlever les tresors du temple, foüetté par deux Anges, *lib.* 2. *cap.* 3. *v.* 4. & suivans jusques à la fin du chapitre.

Antiochus surnommé Epiphanés, ou l'Illustre, succede à Seleucus son frere, *lib.* 2. *cap.* 4. *v.* 7. & *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 11.

Il ôte la grande sacrificature à Onias, & la donne à Jason frere d'Onias, [a] *lib.* 2. *cap.* 4. *v.* 7. jusques au 23. exclusiv.

Menelaüs supplante Jason, [b] *lib.* 2. *cap.* 4. depuis le v. 23. jusques au v. 27.

Alcipe est substitué à Menelaüs, *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 3. & suiv.

Antiochus Epiphanés, ou l'Illustre, va une seconde fois en Egypte, [c] revient assiéger Jérusalem & la pille, *lib.* 2. *cap.* 5. *v.* 1. jusques au 21. il faut y joindre le v. 17. jusques

[a] *L'an* 3829. [b] 3832. [c] 3834.

au v. 29. inclusivement du ch. 1. du premier livre.

Deux ans après il envoye Appollonius pour combattre les Juifs, [a] *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 30. jusques au v. 42. & *lib.* 2. *cap.* 5. *v.* 24. jusques au 27.

Il veut contraindre les Juifs à embrasser le culte des Idoles & les rits des Gentils, [b] *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 43. jusques à la fin du chapitre, & *lib.* 2. *cap.* 6. *v.* 1. jusques au 17.

Il fait souffrir d'horribles tourmens à Eleazar & à sept freres & à leur mere, *lib.* 2. *cap.* 6. *v.* 18. jusques à la fin du ch. 7. suivant.

Mathatias tuë un Officier du Roi Antiochus qui forçoit les Juifs à sacrifier aux Idoles, *lib.* 1. *cap.* 2. *v.* 1. jusques au v. 48. inclusiv.

Il meurt après avoir exhorté ses enfans, [c] *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 48. jusques à la fin.

Judas son fils lui succede, *lib.* 1. *cap.* 3. *v.* 1. jusques au v. 10. inclusivement.

Antiochus Epiphanés, ou l'illustre, va lever des troupes en Perse, & laisse Lysias pour avoir soin de

[a] 3836. [b] 3837. [c] 3838.

ſon Royaume, [a] *lib.* 1. *cap.* 3. *v.* 2;
juſques au v. 38.

· Ptolemée Nicanor & Gorgias ſon
envoyez par Lyſias & par Philipp
(établi Gouverneur de Jéruſalem
lib. 2. *cap.* 5. *v.* 22. pour ruiner la Ju
dée, mais ils ſont défaits par Judas
lib. 1. *cap.* 3. *v.* 38. & *cap.* 4. *v.* 1
juſques au 27. incluſivement, & *li*
2. *cap.* 8. *v.* 1. juſques à la fin d
chapitre.

Timothée & Bacchides ayant ét
vaincus par Judas, Lyſias ſe retir
à Antioche, *lib.* 2. *cap.* 8. *v.* 30. &
lib. 1. *cap.* 4. *v.* 28. juſques au v. 3;
incluſivement.

Judas reprend la ville de Jéruſa
lem, & purifie le temple, [b] *lib.* 2
cap. 10. *v.* 1. juſques au v. 10. & *lib.* 1
cap. 4. *v.* 36. juſques au v. 60. exclu
ſivement.

Antiochus Epiphanés, ou l'Illuſ
tre revient de Perſe, [c] & meurt
Antiochus lui ſuccede, *lib.* 1. *cap.* 6
juſques au v. 18. excluſivement
lib. 2. *cap.* 9. *v.* 1. juſques à la fin d
chapitre.

Diverſes expeditions de Juda

[a] 3839. [b] 3840. [c] 3841.

Machabée contre les Iduméens, & les Ammonites, *lib.* 1. *cap.* 5. *v.* 6. & 7. & *lib.* 2. *cap.* 10. *v.* 24.

Lysias est défait une seconde fois par Judas, *lib.* 2. *cap.* 11. *v.* 1. jusques au v. 12. inclusivement.

Lysias envoye faire des propositions de paix à Judas, & Judas les accepte; mais ensuite cette paix est rompue par la malice des Officiers d'Antiochus, *lib.* 2. *cap.* 12. *v.* 1. jusques au v. 45. exclusiv.

Judas secoure ses freres opprimez, & livre divers combats à ses ennemis, *lib.* 2. *cap.* 12. *v.* 5. jusques au v. 23. exclusivement, & *lib.* 1. *cap.* 5. *v.* 3. 7. jusques au v. 45. exclusivement.

Il retourne à Jérusalem, il attaque les forteresses où les soldats d'Antiochus s'étoient retirez, *lib.* 1. *cap.* 6. *v.* 17. jusques au 21.

Antiochus Eupator envoye contre la Judée une puissante armée, commandée par Lysias, Judas la répousse, *lib.* 1. *cap.* 6. *v.* 21. jusques au 42. *lib.* 2. *cap.* 12. *v.* 23.

Eleazar meurt accablé sous un Elephant qu'il avoit tué, *lib.* 1. *cap.* 6. *v.* 23. jusques & compris le 48.

Menelaüs eſt tué, & Alcime lui ſuccede, *lib.* 2. *cap.* 13. *v.* 3. juſques au v. 7. & *cap.* 14. *v.* 3. iuſques au v. 13.

Antiochus Eupator prend Bethſura, va à Jéruſalem, fait la paix avec les Juifs, & violant ſon ſerment, fait abattre les fortifications de la ville, & retourne enſuite à Antioche, dont Philippe s'étoit rendu le maître en ſon abſence, *lib.* 1. *cap.* 6. *v.* 48. juſques à la fin du chap. & *lib.* 2. *cap.* 13. *v.* 23.

Demetrius fils de Seleucus, qui avoit regné avant Antiochus Epiphanés, ſort de Rome, * vient en Syrie, fait tuer Antiochus Eupator, & Lyſias, après avoir pris Antioche, *lib.* 1. *cap.* 7. *v.* 1. juſques au v. 4. & *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 1. & ſuivans.

Demetrius envoye Bacchides & Alcime en Judée, & Judas Machabée les met en fuite, *lib.* 1. *cap.* 7. *v.* 5. juſques au v. 25. excluſ.

Nicanor eſt envoyé par Demetrius avec une puiſſante armée, & Judas le défait, *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 3. juſques au v. 37.

* 3842.

Razias se tuë, *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 37. jusques à la fin.

Judas rassure ses troupes par le recit d'une vision qu'il avoit eûë d'Onias & de Jeremie.

Nicanor est tué dans le combat, *lib.* 1. *cap.* 7. *v.* 39. jusques à la fin du chap. & *lib.* 2. *cap.* 15. *v.* 1. jusques à la fin.

On peut joindre à ceci les chap. 8. 9. 10. 11. 12. & le reste du premier livre, qui continuë cette histoire jusqu'en l'an 3871. les deux lettres rapportées au livre second, ch. 1. v. 1. & v. 10. Ceux qui voudront suivre cette histoire des Juifs jusques à l'avenement de Jesus Christ, peuvent lire Josephe, qui à ce que l'on croit a composé sur les Journaux des Grands Prêtres de ce tems là l'histoire des 130 années qui restent jusques au tems de Jesus-Christ.

Article XXXVII.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, & de ses effets, depuis son origine jusqu'à présent. A Paris, chez Jacques Cochart au Palais, Etienne Gan-

neau ruë S. Jacques, Jacques Quillau ruë Galande, 1715. *In 12. pages* 447.

DOuze cens Auteurs ont écrit sur la Musique, & elle a manqué d'une histoire, au moins en France. M. Bonnet, neveu du fameux Abbé Bourdelot, & frere de feu M. Bonnet Bourdelot Medecin ordinaire du Roi, en donne une qui plaira sans doute à un siecle passionné pour ce bel Art, à un siecle qui l'a porté fort près de sa perfection. L'histoire dont nous parlons merite de plaire à nôtre siecle, par la curiosité & l'exactitude des recherches, & par un stile coulant & agréable. L'Auteur s'accuse lui même de n'avoir pas arrangé les faits selon l'ordre des tems, il devoit aussi passer condamnation sur les digressions trop fréquentes & trop longues, mais il en fait plusieurs qu'on n'aura pas de peine à lui pardonner; telles sont les descriptions des plus belles & des plus ingénieuses fêtes qu'on a vûës depuis deux siecles dans les Cours de l'Europe. On s'écarte volontiers avec lui dans des routes si amusantes. La

plus ancien que le Deluge ; les
·iens profanes n'ont pas re-
: jusqu'à cette origine ; ils at-
nt la découverte des premieres
de la Musique & du Tetra-
à Mercure ; Terpandre per-
nna ce Silteme, Pithagore en
un autre, il inventa le Mono-
e, qui sert à trouver les pro-
ıns & les quantitez des sons
regler l'harmonie. Il donna
hordes à la lyre, qui n'en avoit
avant que quatre ; enfin, il
gua le premier les sept tons
paux de la voix. Simonide
ι une huitiéme chorde à la ly-
›ur former un huitiéme ton,
re rapporter plus juste les ac-

toxene imagina un inſtrument à quatre chordes, ſur lequel il montroit un ordre des ſons appellé *quarte*, qu'il tiroit de la proportion ſeſquitierce de 4. à 3. Cet ordre diviſant l'octave arithmétiquement, fait appercevoir plus facilement les conſonances & les diſſonances des tons, & établit mieux la différence des modes, les Grecs ne déſapprouverent pas l'invention d'Ariſtoxene, mais ils retinrent le ſyſteme de Pithagore.

Olimpe Phrygien adoucit la dureté de cette muſique par l'uſage des ſemitons: Ariſtoxene les avoit voulu mettre en uſage. C'eſt lui qui le premier a diviſé le ton plein en neuf *comma*, quatre pour le ſemiton mineur, cinq pour le ſemiton majeur.

La multitude des caracteres dont on ſe ſervoit pour marquer les ſons étoit fatigante, les Latins les réduiſirent aux huit premieres lettres de leur alphabet. S. Gregoire facilita encore le ſyſteme de la muſique, en retranchant une lettre du nombre des caracteres qui l'exprimoient.

Avril 1716.

On voit que les Chrétiens n'avoient pas rejetté la Musique, imitateurs du peuple de Dieu ils s'employérent à chanter ses loüanges.

Au commencement de l'onziéme siecle Guy Aretin, Religieux de l'Ordre de S. Benoît, inventa une nouvelle gamme, & forma le sisteme de la musique moderne que Jean Desmurs Docteur de Sorbonne en 1553, & Metru maître à chanter en 1676, ont encore perfectionné. C'est à ce dernier qu'on doit la note *si ut*. Un Cordelier de l'Ave Maria fit aussi il y a environ quarante ans quelque changement à la gamme d'Aretin.

Nous ne connoissons plus que deux modes, le mode majeur & le mode mineur. Les Grecs en avoient quatre principaux: le mode Dorien, grave & majestueux; le Phrygien, terrible & furieux; le Lydien, tendre & pathétique; l'Eolien, gai & badin. Ils avoient d'autres modes composez, le Mixolydien, plus tendre encor & plus effectif que le Lydien, & qui mêloit de l'emportement à sa douce langueur; le sous-Phrygien, propre à calmer les trans-

ports que le Phrygien excitoit.

L'Auteur explique toutes les eſpeces de muſique & tous les noms qui diſtinguent ces eſpeces. Nous remarquerons en paſſant que la muſique Diatonique eſt celle qui ſuit la nature, & qui employe les tons ordinaires, dont le chant eſt facile : que la muſique Chromatique donne davantage à l'art, & ſe ſert de tons recherchez & d'accords difficiles & ſurprenans.

On ne croira pas ſans doute tout ce que l'Auteur dit des effets prodigieux de la muſique ; cependant on ne peut nier qu'elle n'ait beaucoup de force pour émouvoir & pour appaiſer les paſſions, & l'experience a ſouvent montré qu'elle contribuë à la guériſon de certaines maladies. L'Auteur en rapporte des exemples qui meritent quelque croyance. Il nous apprend que le dernier Prince d'Orange étoit ſujet à des accès de mélancolie dont la muſique ſeule le retiroit, & qu'il y avoit recours dans ſes autres infirmitez. Je voudrois, ſur la foi de Theophraſte, qu'on éprouvât le pouvoir de la muſique

pour guérir la ſciatique, contre laquelle il y a ſi peu de remedes.

Nous paſſons ce que l'Hiſtorien raconte du goût des Hebreux, des Perſes, des Chinois, des Grecs & des Romains, pour la muſique.

Elle a été fort en vogue chez les Gaulois, & les François l'ont cultivée autant que les Gaulois : M. Bonnet la ſuit de regne en regne juſqu'à preſent.

Nous avons encore un recuëil de chanſons compoſées pendant le regne de S. Loüis par le Roi de Navarre, Charles d'Anjou, le Comte de Bretagne, le Comte de la Marche, le Sire de Coucy. M. Bonnet a obſervé que dans ces recuëils de vieilles chanſons on n'en trouve point de bachiques, Baif & Ronſard ont les prémiers fait ſervir la muſique à l'indigne uſage de flatter, d'exciter même l'intempérance.

Richard, Roi d'Angleterre, plus ancien que les illuſtres Chanſonniers dont nous venons de parler, aimoit la muſique juſqu'à travailler avec un fameux muſicien de ſa Cour nommé Blondel. Son zele pour la muſique.

fut bien recompensé, elle le ti
ne affreuse prison, où l'Em
& le Marquis d'Autriche le
noient ; ils l'avoient enlevé au
de la Terre-S^te^ si secrettemen
son sort étoit inconnu même e
gleterre. Blondel, plus touché
autre de la perte de son cher n
parcourut l'Europe pour le
cher ; il vint à un Bourg p
Château où le malheureux
étoit enfermé ; il apprend qu'c
de dans ce château un pris
d'importance ; il soupçonne qu
son Roi, & pour s'en éclair
chante sous les fenêtres du c
le commencement d'un air c
Roi avoit composé avec lui :
l'entend & acheve l'air. Blc
charmé de sa découverte, ret
à Londres, & les Anglois agi
vivement auprès de l'Empe
qu'il rend au plutôt, ou qu'il
la liberté à leur Roi.

Ajoutons un autre trait d'hi
moins favorable à la musique.
çois premier avoit envoyé à Sc
une troupe de Musiciens choi
Sultan écouta trois concerts e

ſence de toute ſa Cour ; mais ayant remarqué que cette douce harmonie l'amolliſſoit, & diſſipoit trop l'humeur guerriere, il craignit qu'elle n'eût ce mauvais effet ſur ſes ſujets, il loüa les Muſiciens, il les recompenſa magnifiquement, mais il les chaſſa, après avoir fait caſſer leurs inſtruments. Guillaume le Conquérant avoit une autre idée de la muſique ; ce fameux guerrier dans ſon expedition d'Angleterre faiſoit chanter à ſes troupes les faits heroïques de Roland & de Renaud.

La muſique eut part à l'heureux rétabliſſement des Arts dans le ſeiziéme ſiecle. Jean Antoine de Baif eſt le premier qui travailla en France à la rendre plus douce & plus delicate : mais ce n'eſt que de nos jours, & ſous le regne du feu Roi, que Lambert a donné au chant les véritables agrémens qui lui conviennent, & que Lulli a porté l'harmonie à une perfection dont elle n'a fait que déchoir depuis ſa mort : c'eſt depuis ce tems que le goût de la muſique Italienne s'eſt emparé de beaucoup d'eſprits. L'Auteur la

compare avec la musique Françoise, & porte un jugement fort équitable de leurs différentes beautez.

Il faudroit, dit-il, manquer de connoissance, pour ne pas avoüer que la bonne musique Italienne renferme ce qu'il y a de plus sçavant & de plus profond dans cet Art; que les Italiens sont nos maîtres pour les cantates & pour les sonates, quoique celles des sieurs Bernier & Morin puissent entrer en paralelle avec les Italiennes. J'admire, continuë l'Auteur, dans les Musiciens d'Italie les desseins nouveaux de leurs figures si bien imaginez, la vivacité petillante de leurs imitations redoublées & de leurs modes enchaînez; mais si nous leur cedons la science, ne doivent-ils pas nous ceder le naturel, & l'exécution tendre & noble, sur tout pour l'harmonie des instrumens? Ne pourroit-on pas dire sans offenser les admirateurs de cette musique, que les ornemens trop fréquens & déplacez en étouffent l'expression, & que les Italiens ne caracterisent point assez leurs ouvrages? Ils traitent de la même ma-

niére les paſſions diverſes ; la joye, la douleur, la crainte & l'audace, l'amour & la haine, c'eſt une gigue continuelle ; ſi la voix commence ſeule, l'inſtrument repete en écho le chant, ce chant bizarre roule de chorde en chorde, de ton en ton, de mode en mode, & l'on ne ſçauroit dire à la fin de quel mode il eſt ; après vingt répetitions, il faut encore retourner *da capo*, ce paſſage eſt ſouvent dur : c'eſt un défaut dans tous les ouvrages, c'en eſt un grand dans les pieces de muſique de ne pouvoir finir. Les Italiens tombent dans ce défaut plus que les François. On a peine à s'accoutumer aux intervalles fantaſques de leurs récits, qui paſſent quelquefois l'étenduë de l'octave, & que les plus habiles ont peine à entonner juſte, les tenues ſur tout impatientent l'Auditeur : ces tenuës, que nous ne faiſons que ſur les mots de *repos*, ils les font indifféremment ſur tous les mots qui finiſſent par des voyelles ; ils ſacrifient l'expreſſion aux ports de voix, & la beauté même de la voix, que les accompagnemens doublez, triplez

étouffent, à la viteſſe, à la legere té de la main de celui qui accom pagne.

Raſſemblons ici ce que l'Auteu dit en deux endroits differens de inſtrumens. Il nous apprend qu'u Prêtre Italien, nommé George, fi le premier en France des orgues pou Loüis le Debonnaire: les Grecs e avoient l'uſage depuis long-tems c'eſt ſous le même Empereur qu les horloges devinrent plus commu nes, on les travailla ſur le model de celle que les Deputez de Jéru ſalem avoient apportée à Charle magne.

L'Art a été juſqu'à fabriquer de inſtrumens qui joüent d'eux même Telles ſont les orgues hydraulique du Pere Sebaſtien. L'Auteur parl de ſemblables chef-d'œuvres, le Allemans ont une adreſſe particulie re pour ces ouvrages.

N'oublions pas que M. Bonne prouve par pluſieurs exemples qu les animaux, les araignées même ſont ſenſibles à la muſique; il con clut de ces exemples que ce que l'o raconte d'Orphée & Arion eſt a moins vraiſemblable.

ARTICLE XXXVIII.

MELETEMA DE ANTIQUA & medii ævi Musica conscriptum à Georgio Vallero Sudermanno. C'est-à-dire, *Consideration sur la Musique ancienne & sur celle du moyen âge, par George Valler Suderman.* A Upsal, chez Verner 1706. *In 12. pages* 102.

NOus ne parlons de ce livre que pour l'indiquer. C'est un abregé assez exact de ce qu'on lit ailleurs touchant l'Art de la musique, l'ancienne musique, le sisteme d'Aretin. Ceux qui entendent l'Italien de Zarlino, ou qui ont lû le Dictionnaire de la Musique de M. Brossard, la Musurgie de Kirker, & le traité d'Isaac Vossius *de Poematis cantu*, peuvent se passer du travail de M. Valler, ils en sçavent plus que lui.

ARTICLE XXXIX.

LA MUSIQUE, POEME DIVISÉ en quatre chants, par M. D******.

A Lyon, de l'imprimerie d
dré Laurent, 1714. *In quart*
ges 32.

L'Auteur de ce poëme n'e
Poëte, ni Muſicien de profeſ
mais il peut donner de l'envie
maîtres de ces deux Arts. Il e
en beaux vers ce qu'un goût d
lui fait penſer de la muſique en
neral, de la muſique Italienne
la muſique Françoiſe, des plu
meux Muſiciens de l'une & l'a
nation. Il commence le pre
chant par l'emportement d'un a
rateur de Lulli contre la corru
du goût, & contre l'entêtement
la muſique Italienne. Le Poët
répond, en marquant la même
miration pour Lulli avec plus
quité pour les modernes. Le
du chant develope le progrès
muſique en France. Le ſecond c
eſt une critique délicate des O
François. Le troiſiéme contient l
toire & la critique de la muſ
Italienne. Le quatriéme enfin c
pare les deux muſiques, l'Itali
& la Françoiſe, & donne le juſt

ractere des Musiciens François qui ont travaillé ou sur le Latin, ou dans le goût Italien. Quelques morceaux détachez feront connoître le talent poëtique de l'Auteur, & la finesse de sa critique. Nous choisissons le portrait de Lambert.

Ses airs n'ont ébloüi que par un chant fardé,
Sur l'Art de les chanter tout leur prix est fondé;
La basse n'est jamais juste, ni reguliére,
Ses doubles sont marquez à la même maniére,
Et malgré son recuëil que Ballard vendit cher,
Phœbus a décidé qu'il n'avoit fait qu'un air.

Le Portrait de Lulli.

Avoüons-le : jamais la nature feconde,
D'un plus rare talent ne fit présent au monde,
Dans ses heureux transports toujours noble, élevé,
Il fut pour le Théatre un modéle achevé.
Sacrifices, Tombeaux; Enchantements, Orages,

Tout nous trace chez lui de fidell
ges :
Tout est fondé, suivi, rien ne mar
hazard,
Et chaque Acte renferme un chef-d
de l'Art.
Les Fêtes de Psiché, les tristes cha
Ombres,
Que trouble Proserpine en leurs de
sombres,
Meduse & les soupirs du tendre D
bois,
La Pithie & l'oracle annoncé par s
Le Tombeau d'Amadis, les Duo, l
logue,
Les Chœurs de Phaëton, les Airs, l
logue,
Les songes, le sommeil, le desespoi
tys,
Armide presque entier n'auront j
de prix.
Tant de riches tableaux brillent
peinture,
Où la force de l'Art égale la nature.
Dans les bornes du vray sans cesse
rent,
Son Recitatif plaît, attendrit, ou
prend,
Il est également, ou touchant, ou su

Son Ballet même émeut, caractérise, exprime,
Sous de simples desseins sans sçavoir deguisé,
N'offre rien dans ses chœurs que de noble & d'aisé;
C'est par ces traits divers qu'au Temple de mémoire,
Les Muses à jamais ont consacré sa gloire,
Mais à quelque degré que son Art l'ait porté,
Quinault doit partager son immortalité.
Ces mouvemens secrets d'horreur, de jalousie,
Dont l'image épouvante, & dont l'ame est saisie,
Ne se doivent pas moins à la force des vers,
Aux situations, aux spectacles offerts.
Du stile ingénieux, de la sage conduite,
Du jeu de qui la scene emprunte son mérite,
Naissent les doux transports dont l'auditeur épris,
Aux plus vulgaires sons donnent souvent le prix.

pour la musique, elle ne lui a pas caché les défauts de l'Opera.

L'Opera n'est au fond qu'un poëme imparfait,
Ce n'est que par lambeaux qu'on saisit le sujet,
Les divertissemens dont chaque acte se pare,
Harmonieux détours où nôtre esprit s'égare,
Par leurs jeux imprévûs coupent l'évenement,
Avec peine on le suit : le plus beau denoüement.
Où souvent l'action brusquement se termine,
Ne se doit qu'au secours d'un Dieu dans sa machine.

Finissons par les regles que l'Auteur propose aux Poëtes & aux Musiciens qui travaillent pour l'opera; regles aujourd'hui mal suivies, regles qui rendroient leur travail plus agréable au public, mais qui ne le rendroient ni moins frivole, ni moins criminel, à moins qu'ils ne bannissent de leurs pieces cette morale li-

centieuse qu'Athenes idolâtre ne souffroit pas dans ses tragedies. Ils peuvent y renoncer sans craindre d'être moins goûtez. Ces fades leçons d'amourette toujours hors d'œuvre ne sont pas ce qu'on admire : le succès d'Iphigenie a dû leur apprendre qu'ils seroient plus estimez, si ils étoient moins dangereux, s'ils faisoient servir la poësie & la musique à exprimer, à inspirer des sentimens nobles, à enseigner au moins les vertus civiles ; s'ils n'osent enseigner les vertus Chrétiennes.

Vous donc qui pleins du feu qu'Apollon vous inspire
Voulez unir vos vers aux doux sons de sa lyre,
De vos doctes travaux choisissez pour objet
Une fable connuë, un fertile sujet,
Dont le deßein, conduit avec ordre & sagesse,
Dans sa varieté réjouisse, intéreße.
Que le nœud préparé dès le commencement
Par un simple progrès conduise au denoüement ;

Que l'action soit une, & que ch
partie
A celle qui la suit étroitement se lie
Que tout au même but forme un beu
concours,
Qu'un Episode froid n'en trouble poi
cours.
De nobles incidens enrichissez l'intri
Trop simple elle assoupit, obscure ell
tigue;
Offrez au spectateur ardent à s'attac
Des situations qui le puissent toucher.
L'ame fremit du coup qu'Armid
porter
Dans le sein du Heros qui la sçai
chanter.
On s'emeut à l'aspect du poison parric
Qu'à son fils inconnu présente un Roi
fide.
Que vos scénes sur tout brillent de
mens
D'où naissent dans le cœur d'imprévûs
vemens.
Faut-il peindre un transport de dese
de rage,
Les plaintes d'un amant qu'on tr
qu'on outrage;
Du seul recitatif cherchez l'expressio
Un air trop mesuré fait languir l'actio

ux confidens la ſcene moins émûë
n d'impetueux dont l'image re-
,
dialogue alors en maximes formé
lantes chanſons ſoit partout ani-

c choix , qu'avec art , vos fêtes
ées ,
d de l'action paroiſſent enchaî-
,
nt au milieu des danſes & des

l'appareil d'un ſpectacle pompeux.
vaines fureurs calmez la vio-
,
dans ſes chants veut moins de ve-
nce.
de Quinault le ſtile gracieux,
netteté, le tour ingénieux.
ntez, s'il ſe peut, le feu de ſes re-
es ;
s vers ſoient formez de mots doux
riques.
ng recitatif évitez la langueur,
elques ſentimens qu'il pénétre le
:
ue ſoit de ſon chant le pouvoir bar-
que ,
evient jamais un effort de muſi-

C'est la foible partie où l'Art mélodieu
Se montre plus sterile & moins labor
Lulli, qui le premier en traça la
niere,
N'en épuisa-t il pas l'infertile matié
Après lui dans ce genre est-il des cl
nouveaux
Qui puissent des Auteurs signaler les
vaux?

ARTICLE XL.

VOYAGE DE L'ARAI heureuse par l'ocean oriental, Détroit de la mer rouge. Fait p François pour la premiere fois, les années 1708. 1709. & 1 *Avec la Relation particuliére voyage fait du Port de Moka à la du Roy d'Yemen, dans la seconde dition des années* 1711, 1712. *& Un mémoire concernant l'arbre fruit du Café, dressé sur les obs tions de ceux qui ont fait ce d voyage. Et un Traité historique d rigine & du progrès du Café, tant l'Asie que dans l'Europe; de son duction en France, & de l'éta ment de son usage à Paris.* A P

Avril 1716.

chez André Cailleau ſur le Quay des Auguſtins, à S. André, 1716. *In* 12. *pages* 403.

LEs braves Maloüins, qui ont ſi bien ſervi la France depuis qu'ils lui ſont ſoumis, viennent encore de lui rendre un ſervice conſiderable, en réuſſiſſant dans l'entrepriſe difficile d'aller eux mêmes chercher le café en Arabie, & d'en faire le commerce ſans l'entremiſe des étrangers. La Republique des Lettres partage cette obligation avec la France : ils ont fait connoître l'Arabie, juſqu'ici fort inconnuë à nos Géographes : ils ont fait connoître le café, touchant lequel nos Botaniſtes étoient dans d'étranges mécomptes.

Monſieur de la Roque, homme de Lettres, dont nous avons mis dans ces Mémoires quelques diſſertations curieuſes qui ſuffiſent pour faire connoître la juſteſſe de ſa critique, dont il donnera bientôt de nouvelles preuves dans un ouvrage important ſur l'Arabie, où entrera la traduction d'une deſcription qu'Abulfeda, *Geographe* fameux de cette

nation, nous en a laiſſée ; Mr. c
Roque a pris le ſoin de raſſem
les Mémoires de Meſſieurs de M
veille de la Grelaudiere, Des No
& Barbier, de leur donner une
me reguliére & agréable ; il fait
ler Mr. de Merveille, mais i
prête rien à ſa rélation, & l'on
compter ſur l'exactitude des
dont il a conſervé ſcrupuleuſe
les vrayes circonſtances.

Le livre dont nous parlons
tient une relation du voyage de
rabie heureuſe, & du retour,
ſée en cinq lettres : une Relatio
voyage de Moka, Port de l'A
heureuſe, à la Cour d'Yemen
memoire ſur le café, & un t
hiſtorique du café. Nous rend
compte à nos Lecteurs de ces
tre ouvrages, dignes aſſurémen
ſa curioſité.

*Extrait de la Relation du voya
l'Arabie heureuſe par l'Ocea
Oriental.*

Les cinq lettres qui compoſen
Journal font honneur à Mr.

oque & à Mr. de Merveille. Le
emier y paroît habile Ecrivain,
ſecond y paroît habile Marin. Son
urnal depuis S. Malo juſqu'à Mo-
a, & depuis Moka juſqu'à S. Malo,
t exact, mais d'une exactitude ju-
icieuſe, qui rejette les remarques
utiles, & qui ne charge un Me-
oire que d'obſervations inſtructi-
es. Il eſt neceſſaire à ceux qui fe-
nt le même voyage, & ceux qui
ont pas envie d'aller ſi loin le li-
nt avec plaiſir. Nous travaillons
ur ces derniers : ils attendent de
us que nous leur faſſions connoître
Arabie heureuſe; nous leur ferons
nnoître de plus l'Iſle de Bourbon,
comme elle ſe préſente la pre-
iere, c'eſt par elle que nous com-
ençons.

Deſcription de l'Iſle de Bourbon.

L'Iſle de Bourbon eſt dans l'o-
an Ethiopique, ou Indien, preſ-
ue ſous le Tropique meridional, à
ſt de l'iſle de Madagaſcar, dont
le eſt éloignée d'environ 80 lieües.
ne paroît pas que les Anciens

l'ayent connuë ; aussi n'y tr
t-on point d'habitans lorsq
Portugais, après avoir dou
Cap de Bonne Esperance, la d
vrirent. Ils lui donnnerent le
de *Mascaregnas*, à cause qu
Chef se nommoit ainsi : & le v
re même le lui conserve enc
present, en appellant *Mascari*
habitans. Elle n'a proprement
mençé d'être habitée qu'en
lorsque Mr. de Flacour, C
homme François & Gouvern
ce qu'on possedoit dans l'Isle d
dagascar, étant informé que
de Mascaregnas étoit d'un exc
terroir & d'un air merveileus
sain, y envoya sept ou huit
gens, qui ne pouvoient guér
maladies qu'ils avoient contr
à Madagascar. Comme ils gué
facilement & en peu de tem
firent naître l'envie à d'autre
passer. Depuis ce tems là on la
ma l'isle de Bourbon ; mais il
est fait d'établissement consid
que lorsque la Compagnie R
d'Orient s'en est enfin emparé
l'an 1680. & l'a peuplée partici

ment de François ſous la domination du Roi : auſſi n'y parle-t-on que la langue Françoiſe, & on n'y profeſſe que la Religion Catholique ; des Prêtres ſeculiers en ont ſoin. Cette iſle, plus longue que large, eſt d'environ 65 lieuës de tour, s'étendant de l'Oüeſt à l'Eſt.

Son terroir eſt un plat païs tout autour & ſur les bords de la mer, de peu d'étenduë, juſques aux montagnes qui font le milieu de l'iſle ſelon ſa longueur & ſa largeur ; elles ſont entrecoupées de vallons, & pluſieurs rivieres en ſortent & arroſent les terres. Le plat païs eſt diviſé en trois quartiers, ſçavoir, S. Denis, S. Paul, & Sainte Suzanne, dans leſquels les habitans ont bâti leurs *caſes* & établi leurs habitations qui ne forment point encore de ville ni de bourg. Il y a déja conſiderablement des terres defrichées & cultivées. On cueïlle du blé, du ris, du blé d'Eſpagne, du mil, & beaucoup de legumes.

La terre, dans ce qui eſt plat païs, n'a de profondeur juſqu'au roc qu'environ deux pieds, ce qui fait

qu'elle est bientôt lasse, & qu'il faut la laisser reposer. On trouve davantage de profondeur de bonne terre dans la montagne, chose assez extraordinaire. Ceux qui ont assez de courage & de moyens pour défricher, y trouvent leur compte. En 1708. il y avoit environ neuf cens habitans dans l'Isle, tant en chefs de famille, qu'enfans & esclaves Negres. Il y a un Gouverneur, un Greffier, & un Garde-magasin pour la Compagnie d'Orient. Tout leur commerce, outre celui qui peut être entre les habitans, consiste à envoyer tous les ans une barque à Ponticheri sur la côte de Coromandel, & à recevoir les navires qui passent pour l'Orient, ou qui en reviennent, auxquels on fournit ce qui est necessaire, & sur quoi le vendeur fait un grand profit.

L'air de cette isle est admirable pour la santé, les *Crioles* néanmoins, qui sont ceux qui naissent sur les lieux, ne vivent pas vieux ordinairement; mais les autres vont souvent jusqu'à cent ans. Les maladies extraordinaires du païs sont la colique, & un accident qu'ils appellent *mal de chien*, que l'on guérit en brûlant le talon du malade jusqu'au vif avec un fer rouge. On ne voit aucune bête venimeuse dans cette isle. Vers l'Orient il y a un furieux Volcan, montagne qui vomit du feu; il fait de grands ravages, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ses feux sont perpetuels, & les

environs sont tout brûlez & couverts de pierres fonduës, cassantes, & tranchantes comme les pierres à fusil. Ce païs est désert, sulphureux; on le nomme le *païs brûlé*. Les terres du haut des montagnes sont meilleures que celles d'enbas, il y fait très-froid, & on n'y manque point de glace, quoi qu'on soit sous le Tropique.

Entre les plaines qui sont sur les montagnes, la plus remarquable, & dont personne n'a rien écrit, est celle qu'on a nommée *la plaine des Caffres*, à cause qu'une troupe de Caffres esclaves des habitans de l'isle s'y étoient allé cacher après avoir quitté leurs maîtres. Du bord de la mer on monte assez doucement pendant sept lieuës pour arriver à cette plaine par une seule route, le long de la riviere de S. Estienne, on peut même faire ce chemin à cheval : le terroir est bon & uni jusqu'à une lieuë & demie en deça de la plaine, garni de beaux & grands arbres, dont les feuilles qui en tombent servent de nourritures aux tortuës, que l'on y trouve en grand nombre. On peut estimer la hauteur de cette plaine à deux lieuës au dessus de l'horison; aussi paroît-elle d'en bas toute perduë dans les nuës. Elle peut avoir quatre ou cinq lieuës de circonférence : le froid y est insupportable, & un brouillard continuel, qui moüille autant que la pluye, empêche qu'on ne s'y voye de dix pas loin; comme il tombe la nuit on y voit plus clair

que pendant le jour ; mais alors il y gele terriblement, & le matin avant le lever du ſoleil, on découvre la plaine toute glacée. Mais ce qui s'y voit de bien extraordinaire, ce ſont certaines élevations de terre, taillées preſque comme des colonnes, rondes ; & prodigieuſement hautes, car elles n'en doivent guéres aux Tours de Nôtre-Dame de Paris. Elles ſont plantées comme un jeu de quilles, & ſi ſemblables qu'on ſe trompe facilement à les compter. On les appelle *des pitons* : ſi on veut s'arrêter auprès de quelqu'un de ces pitons pour ſe repoſer, il ne faut pas que ceux qui ne s'y repoſent pas, & qui veulent aller ailleurs, s'écartent ſeulement de cent pas : ils courroient riſque de ne plus retrouver le lieu qu'ils auroient quitté, tant ces pitons ſont en grand nombre tous pareils, & tellement diſpoſez de même maniére, que les Crioles, gens nez dans le païs, s'y trompent eux-mêmes : c'eſt pour cela que pour éviter cet inconvenient, quand une troupe de voyageurs s'arrête au pied d'un de ces pitons, & que quelques perſonnes veulent s'écarter, on y laiſſe quelqu'un, qui fait du feu, ou de la fumée, qui ſerve à redreſſer & à ramener les autres : & ſi la brume étoit ſi épaiſſe, comme il arrive ſouvent, qu'elle empêchât de voir le feu, ou la fumée, on ſe munit de certains gros coquillages, dont on laiſſe un à celui qui reſte auprès du piton, ceux qui veulent s'écarter em-

ortent l'autre, & quand on veut revenir n souffle avec violence dans cette coquille omme dans une trompette, qui rend un on très-aigu & s'entend de loin, de maiére que se répondant les uns les autres, n ne se perd point, & on se retrouve failement; sans cette précaution on y seoit attrapé.

Il y a beaucoup de trembles dans cette laine, qui sont toujours verds; les au:es arbres ont une mousse de plus d'une rasse de long qui couvre leur tronc & :urs grosses branches. Ils sont secs, sans :uillage, & si moites d'eau, qu'on n'en eut faire de feu. Si après bien de la peine n en allume quelques branchages, ce 'est qu'un feu noir sans flame, avec une umée rougeâtre, qui enfume la viande au ieu de la cuire. On a peine à trouver un ieu dans cette plaine pour y faire du feu, moins que de chercher une élevation utour de ces pitons; car la terre de la laine est si humide, que l'eau en sort par out; & on y est toujours dans la bouë, & moüillé jusqu'à mi-jambe. On y voit grand nombre d'oiseaux bleus, qui se nichent lans les herbes, & dans des fougeres aquatiques. Cette plaine étoit inconnuë avant a fuite des Caffres: pour en descendre, il faut reprendre le chemin par où on y est monté, à moins qu'on ne veüille se risquer par un autre qui est trop rude & trop dangereux.

On voit de la plaine des Caffres la n
tagne des trois *Salases*, ainsi nomn
cause de trois pointes de ce rocher le
haut de l'Isle de Bourbon. Toutes se
vieres en sortent, & il est si escarpé de
côtez que l'on n'y peut monter.

Il y a encore dans cette isle une
plaine appellée de Silaos, plus haute
celle des Caffres, & qui ne vaut
mieux : on ne peut y monter que très
ficilement.

L'Isle de Bourbon est fort bien bo
mais d'autres arbres que ceux d'Euro
y en a d'une hauteur & d'une grosseur
nante. On y trouve l'*Ebene*, qui n'es
le cœur de l'arbre, & qui n'a jamais
d'un demi pied de diametre de sa gro
Il y croît aussi certains arbres dont on
faire de fort bonnes futailles. On
cueille beaucoup d'aloës, & sans le g
soin que demandent les gommes, on
recueilleroit beaucoup d'excellentes
l'on neglige. L'arbre *Jacama* & cel
Benjoin y viennent fort haut, aussi
qu'un autre appellé *Natte*. On y trou
oiseaux appellez *Flamans*, qui exc
la hauteur d'un grand homme.

Cette Isle a un grand défaut, elle n
cun port, ni de lieux pour en faire.
rades foraines, l'une à S. Paul, l'au
S. Denis, sont le seul ancrage où les
res qui passent peuvent s'arrêter &
fraîchir : mais gare la saison & la re

re des *ouragans*, horribles tempêtes qui désolent ces mers en certains tems. On voit dans cette Isle une riviere fort remarquable, en ce que son fond est tellement couvert & pavé, pour ainsi dire, de très-grasses anguilles, qu'on lui en donne le nom.

Description de l'Arabie.

L'Arabie en general est, comme l'on sçait, ce vaste païs, qui s'étend depuis le détroit de la mer rouge jusqu'au golfe ou sein Persique; & depuis l'Ocean oriental, ou la grande mer des Indes, jusqu'aux frontieres de la Syrie, de la Palestine & de l'Egypte, formant la plus grande presqu'Isle qui soit dans le monde connu. On sçait aussi la division ordinaire de ce grand païs en trois Arabies, qui sont, la Deserte, la Petrée & l'Heureuse; division qui n'a pas été suivie des Geographes & des Historiens Orientaux.

Ceux-ci ont partagé toute l'Arabie en divers Royaumes & regions, ou Provinces, qui sont encore aujourd'hui possedez par des Rois & des Princes particuliers, lesquels ne dépendent ni du Grand Seigneur, ni du Roi de Perse.

Entre ces Royaumes l'un des plus considérables est celui d'Yemen; il comprend la plus grande partie du païs qui a été nommé Arabie Heureuse. Ce païs s'étend du

côté de l'Orient le long de la côte de la mer Oceane, depuis Aden jusqu'au Cap Rasalgar ; c'est à-dire, d'un golfe à l'autre : une partie de la mer rouge le borne du côté du couchant & du midi, & le Royaume ou païs de Hidgias, qui appartient au Cherif de la Meque, en fait les limites du côté du Septentrion.

Le seul Royaume d'Yemen, à l'exclusion de toutes les autres regions de l'Arabie, produit l'arbre du café, encore cet arbre ne se trouve-t-il en grande abondance que dans trois cantons principaux, qui sont ceux de Betelfaguy, Senan, ou Sanaa, & Galbany, du nom de trois villes qui sont dans les montagnes, & dont Sanaa passe pour la capitale de tout le païs. Le caffé de Betelfaguy est le meilleur.

Il est vrai que les montagnes font l'agrément, l'abondance & toutes les richesses du Royaume d'Yemen ; car, comme j'ai deja dit, tout ce qui s'étend le long de la mer rouge n'est qu'une mauvaise plage, seche, & presque sterile, qui en quelques endroits a jusqu'à dix ou douze lieuës de largeur ; mais qui est bordée en revanche par ces hautes montagnes, lesquelles outre le caffé portent beaucoup d'autres arbres, des fruits en quantité, & où se trouve enfin de l'eau fort saine, une agréable fraîcheur, & un printems presque continuel.

Betelfaguy est éloigné de Moka d'environ trente-cinq lieües, en tirant vers le

fond de la mer rouge, dont il est à dix lieuës de distance. On y va en deux petites journées en côtoyant les montagnes, & on trouve vers les deux tiers du chemin la ville de Zebit, ou Zebide, qui paroit avoir été grande & considerable, & où il n'y a presque point d'eau, quoique quelques Geographes y marquent une riviere. Il est vrai que sur toute cette route on trouve divers petits ponts qui servent à passer les ruisseaux, ou plutôt les torrens qui descendent des montagnes en certains tems, mais qui n'arrivent presque jamais jusqu'à la mer, se perdant dans les sables brûlans de cette côte.

La ville de Betelfaguy, quoique plus grande que celle de Moka, est du même gouvernement, & le Gouverneur y tient un Lieutenant, qui prend aussi la qualité de Gouverneur. Elle est ornée de fort belles Mosquées, dont les hautes tours, ou minarets, sont blanchies en dehors comme en dedans. Les maisons y sont de brique, à un ou deux étages, avec des terrasses. La ville n'a point de muraille, mais à une portée de mousquet on voit un fort joli château, où il n'y a point d'autre eau que celle d'un puits extrêmement profond, dont l'eau que l'on tire par le moyen d'un chameau, sort toute fumante comme si elle boüilloit, de sorte qu'il est impossible d'en boire d'abord, mais en la laissant reposer pendant la nuit elle devient la meilleure & la plus fraîche qu'on puisse trouver.

Il y a en cette ville un fort grand Bazar, ou marché de café, qui occupe deux grandes cours, avec des galeries couvertes ; c'est-là que les Arabes de la campagne viennent apporter leur café dans de grands sacs de natte ; ils en mettent deux sur chaque chameau. Les Marchands qui en veulent acheter, le font par l'entremise des Banjans Indiens, qui font en Arabie toutes les fonctions des Juifs de Turquie & des Courtiers d'Europe, sur tout pour le commerce de café, qu'ils sçavent parfaitement connoître.

Dans le milieu du fond du Bazar il y a un Divan, ou Sopha élevé de quatre pieds, où se mettent sur des tapis les Officiers de la doüanne, & quelquefois le Gouverneur en personne. Ces Officiers tiennent registre du poids qui se fait en leur presence, & du prix de tout le café qui est vendu, pour en faire payer les droits au Roi. Les peseurs se servent de grandes balances, & pour poids de grosses pierres envelopées dans de la toile.

Pour tout droit de vente sur le café, le vendeur paye la valeur d'un sol par piastre du prix qu'il est acheté ; & il faut toujours payer ces achats comptant, les villageois Arabes ne faisant aucun credit. On paye en piastres Mexicanes, celles du Perou & les Sevillanes n'ayant presque point de cours, depuis que les Portugais leur en mêlerent, disent-ils, de fausses de cette espece ; de

quoi ils n'ont jamais perdu le ſouvenir.

On porte journellement du caffé à Betelfaguy de la montagne, qui n'en eſt qu'à trois lieuës de diſtance. Le marché s'y tient tous les jours, à l'exception du vendredy, que le Gouverneur & les Douaniers vont à la Moſquée l'aprés midi, accompagnez de leurs Officiers & des ſoldats, portant les drapeaux de Mahomet & ceux du Roi. Les païſans ont l'adreſſe de n'apporter gueres de caffé, quand le prix n'en eſt pas tel qu'ils peuvent le ſouhaitter.

C'eſt à Betelfaguy que ſe font les achats de caffé pour toute la Turquie : les Marchands d'Egypte & ceux de Turquie en chargent une grande quantité ſur des chameaux, qui en portent chacun deux balles, peſant chacune environ deux cens ſoixante-dix livres, juſqu'à un petit port de la mer rouge qui eſt à peu près à la hauteur de cette ville à dix lieuës d'éloignement. Là ils le chargent ſur de petits bâtimens, qui le tranſportent ſoixante lieuës plus avant dans le golfe à un autre port plus conſiderable nommé Gedda, ou Zieden, qui eſt proprement le port de la Méque.

De ce port le caffé eſt encore rechargé ſur des vaiſſeaux Turcs qui le portent juſqu'à Suès, dernier port du fond de la mer rouge, qui appartient au Grand Seigneur; d'où étant encore chargé ſur des cha-

meaux, il eſt tranſporté en Egypte, & d
d'autres Provinces de l'Empire Turc,
les differentes Caravanes, ou par la n
Mediterranée : c'eſt de l'Egypte que t
le café qui s'eſt conſommé en France a
tiré, juſqu'au tems que les Malouins
entrepris le voyage de l'Arabie. L'arri
de nos vaiſſeaux à Moka fit hauſſer le p
du café, qui fut encore augmenté par l'
levement qu'on en faiſoit dans le mê
tems pour l'Egypte & pour la Turquie,
il eſt aiſé de voir que la conſommation
café n'a jamais été ſi grande qu'elle l'
aujourd'hui ; car il n'y a pas plus de vin
cinq ans que l'on avoit pour dix ou dou
piaſtres le Bohar de Betelfaguy, qui eſt
poids de ſept cens cinquante livres de Fra
ce, lequel coûte à préſent cent quin
piaſtres, & quelquefois davantage.

Comme l'Arabie eſt le païs où le Mah
metiſme a pris naiſſance, on y eſt mie
inſtruit qu'ailleurs de pluſieurs poir
d'hiſtoire & de religion qui y ont du r
port ; M. de Merveille aſſûre qu'il s'eſt d
fait en ce païs là de quantité de faux pr
jugez.

C'eſt une erreur de la plûpart des Eur
péens, erreur qui ſe trouve auſſi dans
bons livres, que le Grand Seigneur eſt
Souverain de la Méque & de Medine,
que les Cherifs, c'eſt-à dire, les Princ
de la race de Mahomet qui y commander
ne ſont que des Gouverneurs, ou des va
ſaux tributaires.

Il est bien vrai que les Turcs ayant détruit l'Empire des Califes, & leur ayant succedé par droit de conquête, le Sultan a aussi succedé à la dignité & à toute l'autorité des anciens Califes, premiers successeurs de Mahomet, qualité très-éminente, qui le constituë chef de la Religion & de l'Empire, selon la principale secte du Mahometisme.

Mais il est vrai aussi que dans la decadence & la division de cet Empire, la race du pretendu Prophete s'est conservé la Souveraineté & la possession de ces deux fameuses villes, & du païs où elles sont situées, sans opposition des autres Princes Mahometans, & sans être dans la dependance d'aucun : au contraire, les plus puissans d'entre ces Princes ont pour les Chérifs & pour les lieux qu'ils possedent, une extrême veneration, leur envoyant souvent des offrandes & des presens considerables. D'ailleurs, dans les titres qu'ils se donnent, & qui sont, comme l'on sçait, très-fastueux, ils ne prennent que l'humble qualité de serviteurs des sacrées villes de la Méque & de Medine ; ce qui est particulierement vrai à l'égard du Grand Seigneur, qui prend aussi la qualité de Protecteur de la sainte Jerusalem, dont il est veritablement le maître & le souverain ; ce qui marque assez la difference qu'il y a entre ces villes par rapport à lui.

Cette race des enfans du Prophete, pour

parler comme les Orientaux, tire son origine de Fatime fille de Mahomet, épouse d'Aly, laquelle eut deux fils, Hassan & Hussein, qui ont fondé deux grandes maisons dans le Mahometisme, & qui sont les peres de tous les Cherifs, ou descendans de Mahomet qui sont aujourd'hui dans le monde.

La maison d'Hassan a été divisée en deux branches principales, dont la premiere est restée en Arabie, & a donné des Rois, ou des Princes Souverains, à la Méque & à Medine. La seconde branche est passée en Afrique, & a donné naissance aux Rois de Maroc & aux autres Cherifs de cette contrée.

De Hussein, second fils de Fatime, sont nez les Rois de Perse d'aujourd'hui, & les autres Chérifs de l'Asie.

Cependant quoique la branche aînée de la maison de Hassan se soit multipliée en une infinité de maisons, ou de familles differentes dans l'Arabie, il n'y a jamais eû que quatre principales maisons qui ont regné à la Méque & à Medine, qui sont celles de Beni-Cayder, ou Kader, de Beni-Moussatani, autrement Beni-Hassan, de Beni-Hachem, & de Beni-Kitada.

Le Cherif qui regne aujourd'hui à la Méque est de cette derniere maison, laquelle, à ce qu'on prétend, occupe la principauté depuis plus de cinq cens ans; & celui qui regne à Medine est de la mai

n de Beni-Hachem, qui regnoit auſſi à Méque avant celle de Beni Kitada.

Mais celle-ci ſe trouvant encore multi-.iée & diviſée en pluſieurs autres bran-;es, la parenté qui eſt entre tous les Che-fs devient ſouvent parmi eux un ſujet de iſcorde; ils prennent les armes les uns ontre les autres pour la Souveraineté, & : font de cruelles guerres.

Quelquefois la diviſion ſe met auſſi entre :s deux Cherifs regnans de la Meque & e Medine, ils ſe font la guerre, & tout ſt en confuſion dans leurs Etats.

Alors le Grand Seigneur, en qualité de alife, ne manque gueres de prendre con-oiſſance de leurs différens, de parler aux herifs avec fermeté, & d'inſtaler quel-uefois par force un Cherif en la place 'un autre, mais ce Prince favoriſé doit tre de la maiſon regnante, toute l'auto-ité du Sultan ne pouvant pas interrompre et ordre établi.

Il y a un exemple celebre de ces guerres iviles entre les Chérifs de la Méque & de Medine, & de la part que peut y prendre e Grand Seigneur, qui merite d'être rap-orté dans les termes de l'Hiſtorien Arabe.

, Louange à Dieu. Lorſque les Rois des , deux ſacrées villes ſe firent la guerre l'un , à l'autre, après pluſieurs combats où , fut repandu le ſang des Muſulmans pour , *leur querelle particuliere*, la nouvelle *en parvint au Prince* des vrais croyans,

„ l'Othoman que Dieu assiste, lequel écri-
„ vit cette lettre.

Après la loüange à Dieu, & le salut aux Rois des deux sacrées villes.

Enfans de la maison du Prophete, sçachez que les bonnes œuvres sont bonnes par elles mêmes, mais que quand elles sont faites par les enfans de la maison du Prophete, elles en sont plus pures & plus excellentes : & au contraire, les iniquitez sont mauvaises par elles mêmes ; mais quand elles viennent de la part des enfans de la maison du Prophete, elles sont encore plus pernicieuses & plus criminelles. Je vous conjure donc par le saint temple de Dieu, par l'angle sacré, & par le Makana, ou le domicile d'Abraham, de mettre fin à cette indécence scandaleuse, & de vous retirer auprès de vôtre Ayeul ; sinon, je tirerai son sabre du fourreau, & je le déchargerai sur vous.

„ Le Sultan leur envoya cette lettre, ils
„ la lûrent avec attention, & ils en con-
„ çurent une si grande confusion, qu'ils
„ convinrent tout aussitôt de faire la paix,
„ & ils écrivirent la réponse en ces termes,
„ & au bas de la même lettre.

Après la loüange de Dieu & le Salut. Le Serviteur avoüe sa faute, & se repent devant son Créateur, si vous voulez châtier, en vos mains est la puissance, mais si vous pardonnez, cela sera plus digne de vôtre pieté.

Mais cette hauteur de la part du Sultan,

.miſſion de la part des Cherifs, ne
ıt pas pour cela leur Souveraineté.
ıi qu'elle a reçû quelquefois des
ı conſiderables, ſur tout du tems
n I. & du Grand Soliman ſon fils,
n ne reſiſtoit, & qui par le moyen
ıte qu'il fit équiper dans le fond de
onge, ſe rendit maître des côtes
: , & d'une partie du Royaume
n : mais ſes ſucceſſeurs n'ont pas
ng-tems ces conquêtes ; car à l'ex-
de Gedda, qui eſt proprement le
la Méque, & où les Turcs tiennent
ın Bacha, dont l'autorité eſt aſſez
, ils ne poſſedent plus rien de fort
table en Arabie. Il n'en eſt pas de
le la côte oppoſée qu'ils ont preſ-
ıte uſurpée ſur les Abyſſins, leſquels
noyen ne poſſedent plus de port en
té ſur la mer rouge.
econde erreur dont il faut ſe dé-
r eſt que la Méque & Medine, avec
ı qui en dependent, ſont ſituez dans
e heureuſe, ou dans l'Yemen d'au-
ıui, comme l'écrivent pluſieurs Au-
elles ſont dans une province con-
à l'Yemen, à laquelle les Arabes
ıt le nom de Hegiaz & de Taha-
ces deux païs ont leurs limites qui
iſent, & ils obéïſſent à des Princes
ns.

„ l'Othoman que Dieu assiste, leq
„ vit cette lettre.

Après la loüange à Dieu, & le J
Rois des deux sacrées villes.

Enfans de la maison du Prophete,
que les bonnes œuvres sont bonnes
mêmes, mais que quand elles sont f
les enfans de la maison du Prophete
sont plus pures & plus excellentes
contraire, les iniquitez sont mauv
elles mêmes; mais quand elles vie
la part des enfans de la maison du I
elles sont encore plus pernicieuses
criminelles. Je vous conjure donc pa
temple de Dieu, par l'angle sacré, C
Makana, ou le domicile d'Abrah
mettre fin à cette indécence scandal
de vous retirer auprès de vôtre A
non, je tirerai son sabre du fourrea
le déchargerai sur vous.

„ Le Sultan leur envoya cette le
„ la lûrent avec attention, & ils
„ çurent une si grande confusion
„ convinrent tout aussitôt de faire
„ & ils écrivirent la réponse en ces
„ & au bas de la même lettre.

Après la loüange de Dieu & l
Le Serviteur avoüe sa faute, & J
devant son Créateur, si vous voul
tier, en vos mains est la puissance,
vous pardonnez, cela sera plus digne
pieté.

Mais cette hauteur de la part du

la soumission de la part des Cherifs, ne ruinissent pas pour cela leur Souveraineté. Il est vrai qu'elle a reçû quelquefois des atteintes considerables, sur tout du tems de Selim I. & du Grand Soliman son fils, à qui rien ne resistoit, & qui par le moyen d'une flote qu'il fit équiper dans le fond de la mer rouge, se rendit maître des côtes d'Arabie, & d'une partie du Royaume d'Yemen : mais ses successeurs n'ont pas gardé long-tems ces conquêtes ; car à l'exception de Gedda, qui est proprement le port de la Méque, & où les Turcs tiennent encore un Bacha, dont l'autorité est assez bornée, ils ne possedent plus rien de fort considérable en Arabie. Il n'en est pas de même de la côte opposée qu'ils ont presque toute usurpée sur les Abyssins, lesquels par ce moyen ne possedent plus de port en proprieté sur la mer rouge.

La seconde erreur dont il faut se détromper est que la Méque & Medine, avec les païs qui en dependent, sont situez dans l'Arabie heureuse, ou dans l'Yemen d'aujourd'hui, comme l'écrivent plusieurs Auteurs, elles sont dans une province contiguë à l'Yemen, à laquelle les Arabes donnent le nom de Hegiaz & de Tahamah ; ces deux païs ont leurs limites qui les divisent, & ils obéïssent à des Princes différens.

narets. C'eſt un fils du Roi regnan
a le gouvernement, nos Envoyez
le ſaluer : ce Prince eſt bien fait &
ne mine. On coucha en chemin
arbres, & le lendemain on ſe re
ville d'Yrame, qui eſt grande, ſ
raille, & où il y a auſſi un Gouver

A la ſortie d'Yrame on trouve
hautes montagnes qui ſoient p
dans l'Yemen. Le païs, qui ju
nous avoit paru aſſez agreable,
ſouvent entrecoupé de montagne
mence à être fort ſec & ſterile. On
plus ni arbres, ni vallées remplies
tations de café, comme dans la pr
route, où d'ailleurs la terre eſt ar
les eaux qui coulent des montagn
elevées, leſquelles forment de
ruiſſeaux, ſans faire cependant au
viere.

D'Yrame on ſe rendit à Dama
ville conſiderable, eloignée de la
de quinze lieuës par des chemins
ficiles, toujours dans des montag
ne grande elevation, où l'on ſen
le jour une chaleur brûlante, ſans
aucun vent, ni autre fraicheur,
le coucher du Soleil.

Mais quand on eſt arrivé à D
n'a preſque plus de fatigue à ſo
on commence, pour ainſi dire, à
car le païs vient à s'ouvrir & à s'ét
plaines fort agreables ; & d'aill

quart de lieuë seulement de Damar, on trouve la ville de Mouab, qui est le sejour ordinaire du Roi d'Yemen.

Elle est exposée au midi, & assise sur une petite montagne : c'est le Roi regnant qui l'a fait bâtir. A une pareille distance d'un quart de lieuë, ce Prince a aussi fait bâtir sur une montagne plus élevée un château qui porte encore le nom de Mouab ; c'est comme une maison de plaisance, où le Roi va souvent se delasser ; ensorte que, par ce que l'on vient d'observer, Damar, Mouab, & le château de ce nom, sont posez comme en triangle, & à une pareille distance d'un lieu à l'autre.

A deux lieuës & demie de Mouab le Roi a encore fait bâtir sur une petite montagne une citadelle, où il tient en garnison ses meilleurs soldats & une nombreuse artillerie. C'est là qu'il se retire dans le tems des guerres avec les Princes voisins, quand il craint l'approche des ennemis, & de n'être pas le plus fort.

Les envoyez Arabes qui avoient toujours accompagné les nôtres se separerent d'eux à une petite distance de Mouab, & ils s'avancerent en les priant de s'arrêter un peu, pour leur donner le tems d'avertir le Roi de leur arrivée. Ce Prince resolut tout aussitôt d'envoyer au devant des François, & de leur faire une reception distinguée ; mais nos gens n'eurent pas la patience d'attendre cette ceremonie, par

l'extreme chaleur qu'il faiſoit. Ils ma
rent un moment après, ce qui n'em|
pas qu'il ne ſe trouvât beaucoup de n
dans les dehors de Mouab pour les
ce qui leur étoit auſſi arrivé preſqu(
tout où ils avoient paſſé.

C'eſt ainſi que nos Deputez, après
marché preſque jour & nuit en chan
ſouvent de chevaux, arriverent en
Mouab, le huitiéme jour de leur dep:
Moka, ayant fait plus de ſix vingt l
par des chemins aſſez rudes, & pr
toujours dans les montagnes. Leurs
moires portent que la route depuis
ka fut preſque toujours dirigée v(
Nord-eſt.

Ils deſcendirent dans la Cour du P:
après avoir paſſé par cinq differente:
tes, où il y a des corps de gardes. I
rent reçûs dans cette Cour par un O
de la Chambre du Roi, qui les con
par un bel eſcalier dans l'interieur
Palais, lequel eſt bâti ſur deux grand
les de trois étages chacune.

On les pria d'attendre quelque t(
la porte de l'appartement du Princ
cependant cet Officier les entretint |
moyen de l'Interprete. Cette attente l
peu longue, & enfin on vint dire
pouvoient entrer; ce qu'ils firent,
avoir laiſſé leurs ſouliers à cette port
trouverent d'abord le premier Mi
Cheikſaleh, qui après les avoir co

mentez, en ajoutant qu'il étoit bon ami des François, leur servit d'introducteur dans la chambre du Roi.

Ce Prince, qui est un vieillard âgé de quatre vingt sept ans, bien fait, d'une phisionomie agreable, & mediocrement basané, étoit assis sur son lit, ou plutôt sur une estrade couverte de tapis, & placée dans le fond de la chambre, faisant face à la porte. Il étoit appuyé sur des coussins, ayant auprès de sa personne les deux Princes ses fils, un peu plus loin ses principaux Officiers; & ensuite à commencer du pied de l'estrade, une partie des gens de sa Cour, rangez sur deux lignes, qui laissoient un large passage à ceux qui devoient venir à l'audience du Roi.

M. de la Grelaudiere Chef de la deputation se presenta le premier, fit au Roi une profonde reverence, & voulut commencer le petit discours qu'il avoit preparé; mais le Roi apparemment pressé de son mal, l'interrompit, pour demander lequel d'entre les François étoit le Medecin. On le lui montra, & tout aussi-tôt le Prince se leva, deux de ses Officiers l'aiderent à descendre du Sopha, & le conduisirent auprès d'une grande fenêtre. Là en relevant son turban, il montra au Chirurgien François le mal dont il étoit question.

Celui-ci reconnut bientôt, & l'abcès formé dans l'oreille, & l'ignorance de ceux qui s'étoient mêlez de le panser. Ils

s'étoient contentez parceque l'humeur couloit un peu, d'appliquer dessus une espece de terre jaunâtre, croyant guerir ce mal en desséchant la partie affligée ; mais c'étoit tout le contraire, car ce remede à contre tems avoit déjà causé une inflammation ; ensorte que ce pauvre Prince souffroit des douleurs continuelles, qui lui donnoient la fievre, & il avoit perdu l'usage du sommeil.

Le Chirurgien assûra d'abord le Roi qu'il le gueriroit, & pour commencer de le soulager, il appliqua sur le champ de l'huile rosat pour humecter la partie, & pour detacher toute cette terre jaune. Il se contenta enfin d'appliquer un emplâtre convenable pour faire une douce attraction de la matiere de l'abcès. Le Roi montra ensuite une tumeur qu'il avoit à la main, que le Chirurgien François reconnut être de même nature que le mal de l'oreille, & que l'on avoit aussi imprudemment traitté. Il en usa comme il venoit de faire à l'égard de l'abcès, faisant esperer au Roi qu'il seroit bientôt delivré de l'une & de l'autre indisposition.

Ce Prince se remit ensuite dans sa premiere situation, dit plusieurs choses obligeantes à nos Deputez, les questionna sur le voyage d'Arabie, & il reçut enfin agreablement les presens qu'on lui offrit de la part des Capitaines. La glace de miroir attira sur tout son attention, il s'y regarda

ntretenus de toutes choses. On leur
rois appartemens, dont l'un devoit
le cuisine ; mais ces appartemens
fort nuds, & presque sans autres
s que des tapis de pied, & des couf-
des eftrades ou sophas, qui de-
servir de tables, de sieges & de lits.
maniere de presque tous les orien-

me par rapport au Roi, le princi-
et de cette deputation étoit sa gue-
le sieur Barbier se rendit fort assidu
de ce Prince. Il le purgea, & lui
plusieurs rafraîchissemens, sans
les remedes exterieurs ; ensorte que
eu le mal diminuoit, & que le som-
l'appetit revenoient, au grand con-
ient de tout le monde.
endant Monsieur de la Grelaudiere

Roi d'Yemen, qui ne cessoit d'admirer ce qu'il entendoit, & de marquer sa satisfaction en plusieurs manieres.

L'attention du Roi pour que les François fussent bien traitez à sa Cour, ne se peut exprimer; il leur envoyoit souvent des plats de sa table, & il avoit donné des ordres précis pour tout le reste. Mais nos gens ne pûrent jamais s'accommoder des mets qu'on leur presentoit, où l'epicerie, & sur tout la canelle, dominoient à l'excès. Ces mets étoient pour l'ordinaire de la chair de cabris, de veau & de mouton, coupée par petits morceaux, & bouillie ensemble avec du ris & une quantité de raisins secs: on leur servoit encore du bœuf aussi étrangement apprêté, & quelquefois de la volaille, que les Arabes écorchent immediatement après l'avoir tuée, & à laquelle ils font sur le champ une friture; ils en usent de même de toutes les autres viandes qu'ils apprêtent sans leur donner le tems de se mortifier. Pour du gibier, ils n'en mangent jamais: leur pain, assez insipide, est fait à peu près comme les galettes de blé Sarazin que l'on mange en Bretagne & en Normandie. Ils ne servent point de vin, quoiqu'il y ait des Vignobles aux environs de Mouab, & ils ne presentent point d'autre boisson que de l'eau & du café.

Nos gens, ne pouvant s'accommoder de cette maniere de vivre, demanderent

fournît seulement les viandes
, & qu'on leur laissât le soin de
noder ; sur quoi on les satisfit
ent & avec une éxactitude sur-

our à Mouab fut de trois semai-
s, car il ne fallut pas moins de
retablir parfaitement la santé du
ortoient souvent du palais pour
e & ses dehors. Cette ville n'est
le qu'à cause de la demeure du
r elle est d'une mediocre gran-
des murailles de terre, comme
i la plûpart des maisons. Un des
s de Mouab est entierement oc-
es Juifs, qui sont obligez de s'y
s les soirs, n'ayant pas la liberté
dans la ville. L'air est fort bon
il y fait froid le matin avant le
oleil & après son coucher ; mais
uf heures du matin jusqu'à qua-
du soir, la chaleur y est fort

ciers du Roi accompagnoient le
nt nos gens à la promenade,
oient à cheval aux environs de la
en general le terrain leur parut
Tout ce qui est plaine étoit alors
s & de froment, & presque tout
colline & valée étoit planté de
cafez, sans parler de plusieurs
, & de quantité d'arbres frui-

Le Roi, dans un entretien particulier, avoit fort vanté à nos Deputez un nouveau jardin qu'il faisoit actuellement planter près de Mouab, où il pretendoit n'avoir que des cafez d'élite, qu'on appelleroit les cafez du Roi. Nos gens ne manquerent par d'aller voir ce jardin, où ils ne trouverent rien de fort singulier, si ce n'est le soin que ce Prince prenoit de faire mettre dans un enclos & dans un arrangement particulier des arbres qui sont si communs dans son Royaume.

Monsieur de la Grelaudiere, après avoir loüé au Roi son nouveau jardin, prit la liberté de lui dire là dessus sa pensée, & de quelle maniere les plus grands Princes de l'Europe en usoient à l'égard de leurs jardins, où l'on ne mettoit presque point d'arbres que pour l'ornement, & pour la fraîcheur, ajoutant que s'il s'y trouvoit quelques fruits, les Princes se faisoient un plaisir d'en laisser l'usage aux gens de leur Cour.

Le Roi d'Yemen prit fort bien la chose, & repondit qu'il ne se piquoit pas moins de bon goût & de generosité que les Princes Européens; qu'à la verité l'arbre du café étoit fort commun en son païs, mais que pour cela il ne lui étoit pas moins cher, & moins agreable, à cause de sa verdure continuelle, & de ses productions singulieres, & qui sont peut être uniques dans la nature; que c'étoit pour lui un

vrai plaisir de voir croître des arbres de cette espece, qui seroient plantez comme de sa main, pour en faire des liberalitez ; & qu'en un mot il ne connoissoit rien en fait de plantes & de fruits au dessus du caffé.

On s'est dispensé de faire en son lieu une description particuliere du Palais de ce Prince. Nos gens ont eû tout le loisir possible de le voir, & de le parcourir, mais plus curieux de ne dire partout que l'exacte verité, que d'orner leur récit par des magnificences chimeriques, ils ont avoüé que, quoique ce Palais soit grand, & commode à la maniere du païs, rien n'est plus simple & moins recherché que sa structure ; comme rien n'etonne aussi davantage que la simplicité des meubles & des autres ornemens interieurs. On en jugera par ceux de la chambre du Roi, où l'on ne voit autre chose que l'estrade, ou le sopha dont j'ai déjà parlé ; & pour toute decoration une simple Indienne qui regne tout autour de la chambre, de la hauteur seulement de cinq ou six pieds. Cette Indienne ne commence de chaque côté qu'à l'endroit où finit l'estrade qui sert de lit, & qui est censée suffisamment ornée par des tapis & par des coussins qui n'ont rien de trop magnifique.

La personne même du Roi se ressent aussi de cette simplicité. On ne lui a point vû d'autre habit que d'un drap assez fin

de couleur verte, ou jaune, sans ı
espece d'ornement, ayant les jambe:
pieds nuds, avec des babouches à l:
que. Pour toute distinction il po
dessus son turban une espece de v
soye blanche, qui lui couvre toute l
tombe sur le devant & se noüe sous l
ton, à peu près comme les femmes
nous portent la coëfe de tafetas.

Je ne sçai si dans une aussi gran
plicité observée dans la maison & ju
la personne d'un assez puissant R
n'entre point quelque affectation, o
que principe de la Religion Musul
ce Prince prend la qualité d'Iman,
à-dire, de Prêtre, ou de Pontife de
de Mahomet; il se pourroit faire
faste & l'ostentation ne soient pas c
tibles avec cette dignité, comme d
Mahometisme en general on v
Moufris, les gens de Loi, les Iman
naires, les Cadis mêmes, & les Mi
de la justice, affecter dans leurs ha
dans tout ce qui les regarde une e:
dinaire modestie.

Pour ce qui est de la vie particul
Roi d'Yemen, elle est assez uniform
Prince se leve dès que le jour pa
dîne à neuf heures, pour se recou
onze du matin, & a deux heures p
on bat les tambours & on jouë des
bois. Celui qu'on appelle le chef de
bours, ou le Tambour major, a

privilege d'entrer dans l'appartement du Prince éveillé ou endormi. C'est un Turc de nation assez plaisamment équipé, portant une ceinture extraordinaire, toute garnie de grandes plaques & de crochets d'argent, & une palme en broderie sur le devant de son turban, sans parler d'une chaîne d'argent qui en fait plusieurs fois le tour d'une maniere bizarre. Dès que le reveil du Roi est annoncé par cet Officier, il est visité par les Princes & par les Grands, qui l'entretiennent jusqu'au tems destiné à la priere ou aux affaires. Au reste, ceux-ci ne l'approchent jamais sans lui prendre la main droite, qu'il tient sur son genou, laquelle ils lui baisent avec le plus profond respect. Il y a aussi des tems destinez à la promenade & à la visite des femmes. Enfin, ce Prince termine la journée en se couchant regulierement à onze heures du soir, après avoir soupé a cinq.

Mais si quelque chose est capable de relever la simplicité qu'on a remarquée, & de faire éclater en lui la Majesté Royale, c'est sans doute la marche que fait ce Prince lorsqu'il sort de Mouab, pour aller tous les Vendredis à deux heures après midi au lieu destiné pour la priere publique. Tout le monde sçait que chez les Musulmans le Vendredi est leur jour de devotion, ou leur jour d'assemblée, qui repond au samedi des Juifs & au Dimanche des Chrétiens.

Cette marche commence par mille soldats à pied, & qui vont en bon ordre, après avoir fait une décharge à la sortie du Palais. Parmi ces soldats il y en a deux rangs qui portent des drapeaux coupez en pointe, auxquels on donne le nom de Mahomet & d'Aly. Les soldats sont suivis immédiatement de deux cens cavaliers de la garde du Roi, montez sur de fort beaux chevaux, & parfaitement bien harnachez. Ces Cavaliers, outre les armes ordinaires, c'est-à-dire, le sabre & la carabine, portent des demi-piques dont le fer est orné de franges. Les Officiers de la maison du Roi & ses Courtisans, superbement montez, suivent cette cavalerie; & à une certaine distance on voit paroître le Roi monté sur un très-beau cheval blanc, fort paisible, & qui depuis longtems ne sert qu'à monter le Prince. Il a à ses côtez les deux Princes ses fils, montez sur des chevaux de prix & richement parez. Un officier fort hautement monté porte au Roi un grand parasol, ou plutôt une espece de dais, sous lequel il marche à couvert du soleil. Ce dais est de damas verd, avec une espece de falbala d'une étofe rouge, d'environ huit pouces de hauteur, qui regne tout autour, & qui est enrichie d'une crépine d'or. Au dessus du dais il y a un globe d'argent doré, & par dessus le globe une petite piramide aussi dorée.

Immédiatement devant le Roi un de ses

officier à cheval porte l'Alcoran, enfermé dans un sac de drap rouge. A côté de cet officier il y en a un autre qui porte un étendart de damas verd de figure quarrée. Cela s'appelle l'étendart du Roi. Il n'y a point de figure dedans, comme aux autres, mais seulement quelques caracteres Arabes relevez en broderie : cet étendart est garni à l'entour d'une crépine d'or. Enfin, un autre officier marchant à cheval derriere le Roi porte son sabre, dont la poignée & le fourreau sont fort enrichis ; le fourreau est couvert d'un faux fourreau d'écarlate. Tant que la marche dure, les tambours ne cessent de battre, comme les trompettes de sonner & les hautbois de joüer.

Tout cet appareil n'est que pour aller dans la plaine voisine, environ à un quart de lieuë de Mouab, où il y a un pavillon dressé pour recevoir le Roi, & qui est aussi destiné pour lui servir d'Oratoire, ou de Mosquée.

Pendant que ce Prince est en marche, il trouve sur son passage cinquante de ses plus beaux chevaux qu'on mene en main, & qui ont des housses & des caparassons richement brodez, avec des brides garnies d'or & d'argent. Ils portent à la selle d'un côté un fort beau sabre, & de l'autre une hache d'armes. Ces chevaux viennent de Damar, où le Roi tient sa principale écurie. Ils sont suivis d'un pareil nombre de chameaux, aussi parfaitement bien équipez,

avec des bats qui ont chacun un gros pommeau d'argent. Les chameaux portent à leur tête une grosse touffe de plume d'Autruche noire. Tout cela n'est amené là que pour parade, & pour orner la fête ; car les chevaux & les chameaux ne servent à autre chose, après avoir passé devant le Roi, qu'a faire plusieurs fois le tour de la tente, ou du pavillon, dont je viens de parler.

Le Roi seul entre dans cette tente, & il y reste une heure entiere à remplir les fonctions de son ministere & de sa qualité d'Imam, qui consistent à commencer, ou à entonner la priére publique, & de faire ensuite le *Khothbah*, espece de prône, ou de sermon, dans lequel après avoir loüé Dieu, on celebre la mémoire de Mahomet, & on fait des prieres pour le Prince regnant. Les Princes & tous ceux qui ont accompagné le Roi, font leur priere en même tems que lui, en l'imitant en toutes choses pour les ceremonies ; car cette tente est fort ouverte, & presque tout le monde peut voir l'Imam.

Après la priére le Roi remonte à cheval au son des timbales, des tambours & des hautbois ; & il fait sa marche pour le retour de la même maniere qu'il est venu, les soldats faisant plusieurs décharges à la sortie de la tente, & le peuple des vœux & des acclamations.

A son arrivée à Mouab, une partie de cette Cavalerie entre dans la Cour du pa-

lais, & l'autre se tient dans les dehors ; & quand le Roi est tout-a-fait rentré, il se fait plusieurs courses & divers exercices de cheval, les cavaliers courant à toute bride les uns contre les autres, & faisant des attaques regulieres, qui présentent au peuple assemblé une image de la guerre. Ce jour là tous ceux qui se trouvent sur le chemin pour voir passer le Roi, ont le privilege de l'approcher & de lui baiser la main, qu'il ne refuse à personne toujours en chemin faisant.

Au reste, on a de la peine à comprendre comment ce Prince ayant bâti, ou rétabli cette ville avec un palais pour y faire sa résidence ordinaire, sans parler du château qui n'en est guéres eloigné, n'a pas fait construire une seule Mosquée, ensorte qu'il est obligé d'aller faire sa priere en pleine campagne, de la maniere que nous avons dit. C'est un mystere que nos Députez n'ont pas pénétré, & qui ne roule peut-être que sur la méfiance du Prince Arabe, qui non content d'avoir mis sa personne à couvert par une longue suite de montagnes, n'ose encore s'enfermer dans un temple, où il pourroit être surpris par ses ennemis, ou trahi par ses propres sujets. Cela ne seroit pas sans exemple, puisque le fameux Aly, gendre de Mahomet, fut assassiné dans une Mosquée, le jour de l'assemblée, ou de la priere publique des Musulmans.

certains lieux, & il affure qu'on ...
Arabie d'auſſi bons raiſins qu'en Eſp

Ils apprirent qu'outre les ville avoit vûës, il y en a encore d'autres derables dans le même Royaume, principale s'appelle Sanaa, à cent de Mouab, & environ quarante de C'eſt dommage que la curioſité ou q autre raiſon ne les ait pas engagez cette ville, que nul voyageur Eu n'a encore viſitée. Elle doit avoir de reſtes d'antiquité; car longtems a naiſſance du Mahometiſme elle étoi pitale de toute l'Arabie heureuſe, domination des Tobbais, Rois p qui y tenoient leur cour; le Palais Princes étoit ſuperbe, & bâti ſur un ne au milieu de la ville. Dans la ſu toujours avant Mahomet, l'Empere thiopie attiré par es Chrétiens, miſſoient ſous la Tyrannie des A ayant conquis l'Arabie heureuſe, fi dans Sanaa & ſur la même colline u ple magnifique, pour l'oppoſer au de la Méque, & pour détourner le bes du culte ſuperſtitieux & idolâtre

y pratiquoit ; mais les Ethiopiens ne garderent pas longtems leur conquête. Les Auteurs Orientaux où l'on trouve ces circonstances, que l'on rapporte en passant, disent de plus que Sanaa est une ville fort ancienne, riche & peuplée, & qu'on y fait un plus grand commerce d'argent que de marchandises. Ses murailles sont si larges que huit chevaux ensemble peuvent y marcher de front. Abulfeda, celebre Géographe, ajoute que Sanaa ressemble tout à fait à Damas par l'abondance de ses eaux, & par ses jardins délicieux. Mr. De La Roque sur cette idée placeroit volontiers en ce quartier cette espece de paradis terrestre, nommé Iram, planté dans l'Arabie heureuse par un ancien Roi, que Mahomet traite d'impie dans son Alcoran, paradis celebre dans le Mahometisme, & dont presque tous les ouvrages des Poëtes Musulmans font mention. Quoi qu'il en soit, l'air de la ville & des environs de Sanaa est d'une temperature parfaite, & les jours & les nuits y sont à peu près d'une même longueur.

Nos voyageurs apprirent aussi qu'il y a plusieurs grands chemins, dont quelques-uns même sont pavez, qui ont plus de cent lieuës de longueur, chacun desquels menent en plusieurs parties de ce Royaume, qui est d'une grande étenduë, quoiqu'il ne contienne qu'une partie de l'Arabie Heureuse. Le reste du païs qui porte ce nom,

& qui eſt diviſé en d'autres Royaumes, produit les gommes, la mirrhe & les aromates, dont ils n'ont trouvé aucun arbre dans leur voyage de Mouab ; mais dans d'autres contrées du même Royaume, il y a de l'encens en abondance. On ne parle point des arbres du baume, parcequ'ils croiſſent hors de l'Arabie Heureuſe, & aux environs de la Méque.

Nous croyons qu'on nous ſçaura gré d'avoir réüni differens endroits des deux Relations qui compoſent une deſcription aſſez exacte du Royaume d'Yemen. On nous ſçaura plus gré des deux pieces ſuivantes, qui feront connoître parfaitement tout ce qui regarde le café.

ARTICLE XLI.

MEMOIRE CONCERNANT L'ARBRE & le fruit du café, dreſſé ſur les obſervations de ceux qui ont fait le dernier voyage de l'Arabie Heureuſe.

L'Arbre qui produit le café s'éleve depuis ſix juſqu'à douze pieds de hauteur. Sa groſſeur eſt de dix, douze & juſqu'à quinze pouces de circonference. Quand il a atteint ſon état de perfection, il reſſemble fort pour la figure à un de nos pommiers de huit ou dix années. Les branches inferieures ſe courbent ordinairement, quand cet arbre eſt un peu âgé, & en même tems el-

blanchâtre , & un peu raboteuse.
le approche fort de celle du citron-
uoiqu'elle ne soit pas tout-à fait si
, ni si épaisse : la couleur en est
in verd un peu plus foncé. L'arbre
est toujours verd , & ne se dépouil-
is de toutes ses feuilles à la fois :
nt rangées des deux côtez des ra-
, à une mediocre distance , & pres-
pposite l'une de l'autre.
ilte , rien n'est plus singulier en ce
que ses productions ; car presque
utes les saisons de l'année on voit
me arbre porter des fleurs & des
dont les uns sont encore verds , &
es meurs , ou près de leur maturité.
irs sont blanches , & ressemblent
ap à celles du jasmin , ayant de
cinq petites feuilles assez courtes ;
en est agréable , & a quelque cho-
alsamique , quoique le goût en soit
Elles naissent dans la jonction des
des feüilles avec les branches.

bon à manger, nourrit & rafraîchit beaucoup. Sous la chair de cette cerise on trouve au lieu de noyau la feve, ou la graine, que nous appellons café, envelopée d'une pellicule fort fine. Cette feve est alors extremement tendre, & son goût est assez désagréable ; mais à mesure que cette cerise meurit la feve qui est dedans acquiert peu à peu de la dureté : & enfin le soleil ayant tout-à fait desseché ce fruit rouge, sa chair, que l'on mangeoit auparavant, devient une baye, ou gousse, de couleur fort brune, qui fait la premiere écorce, ou l'écorce exterieure du café, & la feve est alors solide & d'un verd fort clair : elle nage dans une espece de liqueur épaisse, de couleur brune, & extremement amere. La gousse qui est attachée à l'arbre par une petite queuë fort courte, est un peu plus grosse qu'une graine de laurier, & chaque gousse ne contient qu'une seule féve, laquelle se divise ordinairement en deux moitiez.

Cette féve est entourée immédiatement, comme nous l'avons dit, d'une pellicule fort fine, qui en est comme la seconde écorce, ou l'écorce interieure. Les Arabes font beaucoup de cas de l'une & de l'autre, pour composer ce qu'ils appellent leur café à la Sultane, dont il sera parlé dans la suite.

Nos voyageurs assurent que les arbres de café viennent de semaille, & non pas de

ne, ou de bouture, comme quelques-'ont dit, on seme les gousses, c'est-à-le fruit, entier & dans sa parfaite ma-:é, dont on éleve ensuite les plans en iniere, pour les replanter où l'on veut. .e pied des montagnes & les petites col-:s, dans les cantons les plus ombragez les plus humides, sont les lieux destinez x plantations des cafez. Leur plus gran-: culture consiste à detourner les eaux de urce & les petits ruisseaux qui sont dans s montagnes, & à conduire ces eaux par etites rigoles, jusqu'au tour du pied des ubres; car il faut necessairement qu'ils soient arrosez & bien humectez, pour fructifier, & pour porter leur fruit à maturité.

C'est pour cela qu'en replantant le café, les Arabes font une fosse de trois pieds de large & de cinq pieds de profondeur, laquelle ils revétissent de cailloux, afin que l'eau ait plus de facilité d'entrer bien avant dans la terre, dont cette fosse est remplie, & y entretienne la fraîcheur convenable: cependant quand ils voyent sur l'arbre beaucoup de café meur, ils detournent l'eau de son pied, afin que le fruit seche un peu sur ses branches, ce que la trop grande humidité pourroit empêcher.

Si nos gens n'avoient pas fait le voyage de Mouab, nous aurions longtems ignoré une singularité, à l'égard des arbres de café, dont il est sûr que personne n'a encore

parlé ; ſçavoir, que dans les lieux expoſez au midi, ou qui ſont trop découverts, ces arbres ſe trouvent plantez ſous d'autres grands arbres qu'ils diſent être une eſpece de peupliers, leſquels leur ſervent d'abri, & les mettent à couvert de l'ardeur exceſſive du ſoleil. On tient que ſans cet ombrage, qui entretient la fraicheur deſſous, la fleur de café ſeroit bientôt brûlée., & ne produiroit jamais aucun fruit, comme on le voit à l'égard de quelques-uns ſituez dans les mêmes lieux qui n'ont pas de ces voiſins utiles. En effet, ces peupliers étendent leurs branches prodigieuſement, & forment par leur diſpoſition un rond parfait, qui couvre tout ce qui ſe trouve au deſſous.

C'eſt, comme nous l'avons remarqué en ſon lieu, à une certaine diſtance de la ville de Tage que les François virent des cafez pour la premiere fois ; & avec la ſingularité dont nous parlons, parceque le païs ſe trouve là plus ouvert & plus expoſé qu'ailleurs à la chaleur brûlante du ſoleil. Ils obſervent que chaque peuplier couvre de ſon ombre une certaine quantité de cafez, ce qui continuë de même dans toute la plantation, & que les cafez ſont plantez par ordre & dans une eſpece d'alignement, comme ſont les pommiers en Normandie. Enfin, la curioſité d'un de nos voyageurs, qui avoit pour cela l'habileté neceſſaire, alla juſqu'à deſſi-

ner ſur les lieux l'arbre du café, avec toute l'exactitude dont il étoit capable, en choiſiſſant celui qui lui parut le plus propre à faire bien ſentir la beauté & la verité de la nature dans cette production. C'eſt ce même deſſein qu'on a gravé dans le livre dont nous parlons.

Dans les lieux moins chauds par leur expoſition, on ne voit point de ces grands arbres qui ſervent d'ombrage; les cafez y ſont à découvert, viennent & rapportent à merveille ſans ce ſecours. Le Sieur des Noyers a vû quantité de ces derniers dans le voyage qu'il a fait exprès à Redia, ou Zedia, petite ville dans les montagnes à douze lieuës de Betelfaguy. C'eſt, à ce qu'il apprit du Gouverneur même de Redia, un des meilleurs cantons de tout le païs; car outre les cafez qui ſont les plus beaux qui ſe puiſſent voir, les autres arbres fruitiers y ſont en abondance: il y a d'une excellente eſpece de froment, & d'autres blez, on y trouve même des melons & des concombres en quantité. Dans ce lieu-là, comme ſur la route de Mouab, les cafez ſont plantez par ordre en alignement, à une médiocre diſtance l'un de l'autre.

Le Sieur Des Noyers, pour le dire en paſſant, a paru à nôtre Auteur le plus intelligent & le plus exact des voyageurs; c'eſt principalement de ſes obſervations qu'il a tiré la deſcription de l'arbre du café qui eſt au commencement de ce Memoire,

ſir de recevoir, à cauſe des bonnes
tez qu'ils lui attribuent.

Les gens de diſtinction ont une
maniere qui leur eſt particuliere, il
ſervent point de la féve du café, ma
lement des écorces, ou coques, q
ſervent d'envelope, en y mêlant auſ
pellicule fine qui couvre immédiaten
féve, en ſorte que quand le tout e
preparé, ils eſtiment que nulle l
n'eſt comparable à celle-là. Nos Fra
qui à la Cour du Roi d'Yemen, cl
Gouverneurs & les gens de conſider
n'ont point pris d'autre café, avoü
effet que c'eſt quelque choſe de bo
délicat, ajoutant qu'il n'eſt pas nec
d'y mettre du ſucre, parcequ'il n'y a
ne amertume à corriger, & qu'au c
re on ſent une douceur moderée q
plaiſir. Cette boiſſon s'appelle le ca
Sultane, dont on fait un grand ca
tout le païs. Au reſte, il y a beaucou
parence qu'on ne peut guéres la fair
ſuccès que ſur les lieux, car pour p
ces écorces de café, qui déja n'o
beaucoup de ſubſtance quand elle
trop ſéches, ſoient tranſportées ou g
elles perdent beaucoup de leur q
qui conſiſte principalement dans l
cheur.

Nos gens ont demandé pluſieu
aux Grands du païs, & à toute ſorte
ſonnes, la raiſon pour laquelle il

café, quel bien il leur faisoit,
guérit de quelque maladie, &
i il étoit bon? La réponse a été
que le café nourrit, & qu'il fait
plusieurs manieres, outre que
ıux un doux amusement & une
gréable. Je ne sçai si à ce grand
ifé parmi les Arabes, on ne
ɔpliquer une remarque de nos
, qui est que ces gens là sont
e frugalité, & pour la plûpart
secs, quoique d'assez bonne

es de l'Yemen sont fort persua-
les Orientaux aussi, que le ca-
ıulle autre part dans le monde
eur païs : on a crû cependant
it originairement d'Ethiopie,
: transporté dans l'Arabie Heu-
: opinion est en quelque façon
par la Relation du voyage que
cques Poncet fit en Ethiopie
ıées 1698, 1699, & 1700. Ce
t qu'on voit encore aujourd'hui
n ce païs-là que l'on ne cultive
iriosité ; il en décrit même la
ıs assûrer de l'avoir vûë ; mais
ption, où la plante en question
ée au mirthe, est si differente
u café que nos gens ont vû dans
ju'il faut de necessité qu'il y ait
uelque meprise. D'ailleurs, les
relations que nous avons de

l'Ethiopie, dont la plus eſtimée eſt celle du Pere Tellez Jeſuite Portugais, & l'Hiſtoire même d'Ethiopie par Mr. Ludolfe, ſi curieuſe & ſi exacte, ne parlent en aucune maniére du café.

Quoi qu'il en ſoit, depuis que le café eſt paſſé de l'Aſie dans toute l'Europe avec le ſuccès que l'on ſçait, on n'a pas manqué d'en multiplier l'eſpece; ce que l'on continuë de faire tous les jours, à meſure qu'on voit augmenter la conſommation & le profit; enſorte qu'il y a à préſent des cafez dans beaucoup de montagnes & dans d'autres lieux de l'Yemen qui n'en avoient jamais porté.

C'eſt une prévention preſque générale en Europe, dont les gens éclairez reviennent pourtant tous les jours, que les Arabes jaloux d'un bien qui ne vient que parmi eux, ne laiſſent ſortir de leur païs aucune féve de café qui n'ait paſſé par le feu, ou par l'eau boüillante, pour en faire, dit-on, mourir le germe, afin que ſi on s'aviſoit d'en ſemer ailleurs, ce fût inutilement.

Jean Ray, Docteur Anglois, l'un des plus fameux Botaniſtes de nôtre tems, a donné comme les autres dans cette erreur; car après avoir parlé des vertus du café, il dit fort ſerieuſement, *que le café ne croiſſant que dans l'Arabie Heureuſe, il s'étonne qu'un ſi petit coin en puiſſe tant fournir, & que ceux qui ſont maîtres d'un fruit ſi re-*

cherché ayent si bien sçû empécher qu'on n'en ait pû avoir ailleurs un seul grain capable de germer, & qu'on ne diminuât par là leur profit, &c. Erreur qui ne peut plus se soutenir après le témoignage de nos voyageurs, & par le retour de nos vaisseaux, qui ont rapporté plusieurs sacs de café en son entier, c'est-à-dire, avec sa gousse & sa double écorce, sans avoir souffert cette prétenduë altération.

On sçait d'ailleurs que les Hollandois, dont la sagacité & le genie pour le commerce ne peuvent être trop louez, ont porté du café de l'Arabie à Batavia, qu'ils l'ont semé, replanté, & heureusement élevé aux environs de cette fameuse ville, mais sans beaucoup de succez, puisqu'ils continuent d'envoyer de Batavia même, des vaisseaux dans la mer rouge, & leur argent aux Arabes pour le commerce du café. On dit que la trop grande chaleur de ce climat fait avorter presque tout le fruit des arbres de café, lesquels comme nous avons vû, ont besoin d'une chaleur moderée, de beaucoup d'ombrage & de fraîcheur. Les Anglois ont encore planté des cafez à Madraspatan, qui ont beaucoup moins réüssi que ceux de Batavia, & qui sont à present en quelque façon abandonnez.

Ils en ont semé dans le jardin des plantes de la ville d'Amsterdam, & on y est *enfin parvenu à élever* des plans de café,

dont quelques-uns ont déja porté
à l'âge d'environ trois ans, il y
actuellement un de ces plus jeune
dans le Jardin du Roi à Paris; en
sieurs les Magistrats d'Amsterdam
voyé au Roi un arbre de café d
élevé chargé de son fruit, ce qui
de prouver que les Arabes n'entend
cune finesse sur l'arbre & sur le
café, & qu'il n'est pas impossible
enfin cet arbre dans les deux plus
jardins de l'Europe : je dis dans l
plus fameux jardins; car si les a
café y ont quelque durée, ils p
toujours parmi nous pour des plant
& curieuses, dans lesquelles l'a
quelque maniere forcé la nature;
à croire qu'ils ne tireront jamais à
quence pour la multiplication d
dans des climats si differens de celu
Providence a destiné à la produc
cette plante.

Extrait du Traité historique de l
& du progrès au café dans l'A
dans l'Europe.

Alpinus, Veslingius son Comme
& Fauste Nairon, sont les premie
péans qui ont parlé du café; mais
en ont écrit est superficiel & pe
L'on nous indique deux ouvrages p
tructifs, *le Traité de Monsieur*
Avril 1716.

le Lyon, imprimé plusieurs fois , & traduit en Latin par M. c *lettre de M. Galand imprimée aulne en 1699.* Elle contient n manuscrit Arabe de la Biblio- Roi, & nous apprend l'étymo- m de café; il vient du nom Ara- h, qui signifie originairement qu'on a depuis appliqué à la tient sa place chez les Maho- : vrai nom de l'arbre, ou plû- , est *Buun.* On apprend encor lettre que le grand usage du ca- e même a commencé par le se- tira le Moufti Gemaledin pour anté vers l'an 1470. de Jesus- . Les Derviches & les gens de ent les premiers à l'imiter, ils it que cette boisson leur ren- eilles & l'étude, ou la priere plus facile. L'usage du café avoit par les dévots : quand il eut euple, les dévots voulurent le il leur vint des scrupules sur cet- , elle a été souvent défenduë en Egypte, à Constantinople: les ics interdits à Constantinople r Mahomet Cupruli ne se sont s, mais l'usage du café y est de- nmun, que refuser du café à une u ne pouvoir l'en fournir, est valable de divorce.

a Roque après avoir donné cet

extrait fidelle de la lettre de M. Ga
nous donne ses propres recherches
tems que le café a paru en France ;
tail est curieux, il en resulte qu'il
connu à Paris qu'en 1669, il s'y
lentement, aujourd'hui il y a peu d
sons, même Religieuses, où on n'e
ne, & on en vend dans trois cens
publics, il s'en consomme à prop
dans le reste du Royaume. L'Auteu
cherché avec son exactitude ordin
que les Medecins ont écrit pour &
le café, il en rend un compte fidell
Medecins d'Aix, M. Duncan, M. H
lui ont été fort contraires ; M. Be
Auteur d'un excellent livre sur la
vation de la santé, intitulé, *Disser*
hygieine, imprimé à Valence en
M. Andry, M. Helvetius & M. J
lui sont favorables.

On prit d'abord le fruit pour un
re, il a depuis passé pour une fév
peut aujourd'hui se convaincre q
une espéce de cerise, en voyant au
du Roi l'arbre de café que la ville
terdam a envoyé à Sa Majesté. Ce
seau peut avoir en tout cinq pieds
teur, & un bon pouce d'épaisseur,
se divers petits rameaux qui s'éle
long de sa tige, & forment ensem
figure presque piramidale. Ses feüil
presque toutes rangées deux à deux
des rameaux ; elles sont moins

celles qu'on a apporté d'Arabie ; feu Galland ne trouva point de difference te ce qu'il voyoit & les rejettons d'un nd arbre de café qu'il avoit vû à Constinople ; M. De la Roque & lui remarrent sur cet arbrisseau du fruit verd, de grosseur d'une petite prune verte, du fruit ige fait à peu près comme une cerise, du même fruit beaucoup plus foncé en uleur & presque noir de maturité. Il nt dans l'entredeux des feüilles & de la inche avec une queuë fort courte.

Le Hollandois chargé de la conduite de rbre de café, & qui étoit venu de Mar- au Jardin Royal avec les gens de Monur le premier Medecin, leur dit, qu'il y dans le jardin des plantes de la ville Amsterdam un grand arbre de cette espé-, dont la hauteur, ce furent ses termes, ale celle du second étage d'une maison, ec une grosseur proportionnée. Ce grand bre vient originairement d'Arabie, il y t pris fort jeune, & transporté à Java, où aprés quelque séjour, il est enfin ve- i en Hollande, où il a parfaitement réüs-

Les fruits de ce même arbre plantez dans jardin d'Amsterdam, ont produit divers unes plans, dont quelques-uns ont por- du fruit dès l'âge de trois ans, l'arbrisau envoyé au Roi est de ce nombre-là, iivant le recit du Hollandois.

M. de Jussieu les mena ensuite voir l'aue plante de café, venuë précedemment

de Hollande, laquelle est encore p
chose, sans fruit, & longue seul
d'environ un pied & demi, mais for
che & se portant bien. Il manquoit à
riosité de l'Auteur de voir des fleurs
encore une satisfaction que M. de J
lui procura environ cinq semaines
Il vit ces fleurs au commencement du
de Septembre suivant, les unes en bo
& les autres tout-à-fait ouvertes &
noüies, & en les voyant, il fut c
plus persuadé de la justesse de ses m
res, & de tout ce qu'on lui a envo
cette matiere.

Ne laissons pas ignorer à nos Le
qu'une personne digne de foi nous
qu'on a depuis peu découvert qu'
dans les bois de l'isle de Bourbon bea
d'arbres de café.

ARTICLE XLII.

QUÆSTIO MEDICA, CARDINAL
disputationibus mane discutiend
scholis Medicorum die Jovis
Martii 1716. Litteratis-ne salubr
usus? C'est-à-dire, *Question de M*
ne, si le café est salutaire aux g
Lettres. A Paris, chez Quillau,
pages 4.

MOnsieur Jussieu, Auteur de cet
se, decide la question, en c
Avril 1716.

lant aux gens de Lettres l'usage du café. Il peint avec de vives couleurs le malheur des personnes studieuses, exposées par leur vie sedentaire, par une application opiniâtre, par des veilles frequentes, à une legion de maladies. L'épuisement où les jette la dissipation des esprits animaux en est la cause la plus ordinaire, la perte de cette precieuse liqueur les detruit. Ce principe de vie extrait du plus pur sang, subtilisé dans le cerveau jusqu'à meriter en quelque façon le nom d'esprits, se repand par les nerfs dans toute nôtre machine; instrument de l'ame, il anime le corps il est le lien de leur union; elle depend de sa conservation, & s'altere à mesure qu'il s'évapore trop; de cette trop grande évaporation des esprits vient la debilité de l'estomac, des raports aigres, d'importunes nausées, des vomissemens, des coliques; un chyle imparfait infecte le sang, gâte la limphe, les secretions se font avec peine: la maigreur, la palleur suivent, les liqueurs & sur tout le sang plus visqueux, coulent plus lentement, s'embarrassent, font des dépôts, la bile s'echauffe, s'aigrit, s'épaissit: de là les vapeurs melancholiques, l'abbattement, la langueur; on seche, on perit; si l'on ne meurt pas, on vit daus les douleurs de la goute, de la nephrétique, de la pierre, de l'hydropisie, de l'astme, des hemorroïdes, tristes fruits d'un travail assidu. Malheureux certaine-

ment, ſans être dignes qu'on les plaigne, les gens de Lettres qui ſe livrent à ces dangers par vanité, par jalouſie, par des vuës mercenaires, par une folle curioſité: plus malheureux & plus mepriſables ceux à qui des études & des ouvrages frivoles coûtent ſi cher ! Mais que ne doit on pas à ceux qui ſacrifient, dans *un travail pire que le danger*, leur ſanté, leur repos, leur vie, au bien public & à la Religion ! De quel merite eſt auprès de Dieu une penitence ſi dure, de quel prix ne doivent pas être auprès des hommes, & ſur tout des Princes, des ſervices ſi penibles ?

Si on leur doit beaucoup, on ne doit pas moins à M. Juſſieu, occupé à conſerver leur ſanté, il examine dans la Theſe dont nous rendons compte au Public quel ſecours la Medecine peut leur fournir contre la diſſipation des eſprits, effet neceſſaire & funeſte des études, & à l'epaiſſiſſement des liqueurs qui en eſt la ſuite, le vin, l'eau de vie, enflammeront des matieres déjà diſpoſées: à l'inflammation par le deſſechement des ſucs; l'eau dilayera les alimens, mais ſeule elle ne peut retablir la digeſtion, ni reparer la perte des eſprits; joignez y le Thé, vous provoquerez la ſueur & l'urine, ce n'eſt pas aſſez faire: prenez du chocolat, vous courez riſque d'augmenter le mal; l'huile épaiſſe dont abonde le cacao, qui fait le fond du chocolat, eſt difficile à digerer, & cauſe à

quelques personnes des coliques d'estomac & des suffocations de cœur, il augmente la douleur des hemorroïdes, il embarrasse les visceres.

Le café vient heureusement pour tenir la place de ces boissons, il les remplace avantageusement, selon M. Jussieu, il remedie à tous les mauvais effets des travaux de l'esprit par ses principes huileux, salins, volatils, que la torrefaction develope sans les dissiper, à cause que la substance compacte du café en est plus penetrée, les retient mieux, & resiste plus au feu que la plûpart des plantes, il ne les perd que quand on le garde trop long-tems après l'avoir reduit en poussiere.

L'estomac, c'est M. Jussieu qui parle, sent le premier la force salutaire de cette boisson, elle le rend plus propre à digerer, elle donne au sang un mouvement plus aisé, sans le trop diviser; elle facilite les secretions, & fournissant au cerveau un nouveau fond d'esprits, elle soutient le corps dans les fortes applications & les longues veilles.

M. Jussieu ne dissimule pas que son sentiment sur le café a des adversaires, qui croyent donner assez au café s'ils disent qu'il ne fait ni bien ni mal, qui rient quand on veut le proposer comme un remede, qui ne le permettent aux gens d'étude que comme un amusement propre à interrompre leur travail, qui assurent que ses bon-

nes ou mauvaiſes qualitez dependent de l'imagination de celui qui le boit, que s'il en avoit quelqu'une, l'habitude d'en prendre la rendroit inutile. D'autres cenſeurs du café plus rigides l'accuſent de reſſerrer le ventre, d'amaigrir, de jetter dans des inſomnies habituelles, & de cauſer la diſſenterie : ce ſont, repond M. Juſſieu, des ſuites, non de l'uſage, mais de l'abus du café.

Ce remede, comme tous les autres, exige des precautions ; les perſonnes graſſes, plus phlegmatiques que bilieuſes, qu'une étude aiſée ne deſſéche pas, & que le repos du cabinet engraiſſe encore davantage, n'ont rien à craindre de l'uſage frequent du café ; elles peuvent le prendre fort, & en prendre beaucoup : les perſonnes maigres, ſeches, d'un ſang aigre, d'une bile prompte à s'enflammer, le doivent prendre foible, & dans du lait de vache, ou d'amande ; manger un morceau de pain, ou boire un verre d'eau, avant que de le prendre.

Au reſte, on peut, ſelon l'habile Medecin, le prendre à toute heure ; le matin il eveille l'eſprit, après dîner il ſert à la digeſtion ; le ſoir il delaſſe de l'application de la journée, & rend capable d'une nouvelle application pendant la nuit.

Ajoutons la deſcription de l'arbre de café. M. Juſſieu, qui profeſſe la Botanique au jardin Royal avec un concours égal à

acité, a eû l'occasion de l'examiner, ju'il dit confirme ce qu'on a lû dans moire precedent. Nous mettons cet-cription en Latin, on l'a en François : memoire.

or quæ illud producit, unico Arabiæ s solo gaudere credita, improbâ arte lodamum à Batavis translata, in m Parisiensem hortum successit. Hic ta ad Jasmini genus rectè revocata est. hinc indè binatim è caudice enascen-assurgit; cortici cinereus inest color. ex singulorum ramorum nodis bina ac verso posita erumpunt, Laurinis ferè a, hilariùs tamen supernè virentia, è pallidiùs, molliora, saporemque aque nullum aromaticum spirantia. flores monopetali ex ipsis foliorum alis, brevi pediculo nixi, Jasmineos His-s referunt. His odor suavis, levis li-lamina quinque medium floris occu-Fructus ex pistilli floris parte infimâ ; calice tetraphyllo viridi ac perexi-situs, primùm virescens Milii magni-m, dein crescens cerasum adæquat, ubescit, ac perfectè maturus ex rubro atur. Huic caro subrubra, non nihil a, sapore ingrato, exsiccata fit gratior, am frequenter rariùs unam involvit am friabilem, subluteam, tenuem, ex arte gibbosam, ex alterâ, quâ jun-r invicem, planam. Capsula involu-onditur semen ex viridi albicans, cal-

losum, ovatum, convexum suprà, aliquatenùs planum, ac profundè in sulcatum.

In devectis ad nos è Mochâ seminil lectus quidam ad efficacem usum c minora ac subviridia grana ma:oril que albescen:ibus præstant, virtute dere. Nitida ac involucris spoliata to in fictili vase patenti potiùs quam aut ferreo cooperto; color ex caruleo cans exquisita torrefactionis gradus e lâ trusatili clausù rectius quàm n ad quantitatem ex tempore necessaria teruntur. Unaquaque ferventis aqu pro una pulveris in eam injecti unci bus sufficienter impragnatur. Has po jus parandi leges quadraginta annor perimenta in Europâ docuere.

Les moindres Ouvrages de M l'Evêque de Soiſſons meritent d'êt ſervez; celui qu'on va lire le meri core par ſon ſujet. Le ſçavant Prelat blit la devotion envers la ſainte V devotion auſſi ancienne que l'Egli votion Apoſtolique, s'il en fut jama cieux depôt qu'ils nous ont tra ſource de graces que l'eſprit de me s'eſt toujours efforcé de fermer au les; il y travaille aujourd'hui ave d'artifice que jamais, mais Dieu des Prelats habiles & zelez, qui ſ nent cette partie de la tradition, & écartent juſqu'à l'ombre de la ſuperſt

ARTICLE XLIII.

DEMENT DE MONSEIGNEUR l'Evêque de Soissons.

OSEPH, Par la grace de Dieu & autorité du Saint Siege Apostolique, ue de Soissons ; Conseiller du Roi en ses Conseils, Doyen & premier Sufnt de la Province de Reims, &c. Aux reres de la Confrérie établie dans nôglise Cathedrale, en l'honneur de la e Vierge, SALUT & Benediction. US apprîmes avec joye à nôtre avent à l'Episcopat, l'édification que les es de cette Ville recevoient de vôtre érie, que cette Confrérie avoit prise rigine, selon la tradition commune, s plus de quatre cens ans, qu'elle été approuvée & confirmée par la rt de nos Predecesseurs, & que cette e Societé se soûtenoit toûjours par erveur qui répondoit, & à l'antiquité tte dévotion, & à la sainteté de l'ob-l'on s'y propose d'honorer. Rien n'est convenable à nôtre ministere que uyer de nôtre autorité une si pieuse ution. Chargé de tant de peuples, a Providence à confié à nos soins, que ons nous faire de plus utile pour eux, e soûtenir une Societé qui sanctifie s, qui édifie les autres, & qui attire-

ra sur nous & sur tout nôtre D
protection de celle dont les Sai
connu de tout tems le pouvoir
auprès de Dieu ? La devotion à
Vierge a été dans tous les Siecle
tion des vrais Fideles : les plus a
les plus celebres d'entre les Sai
ont employé leur éloquence &
la leur inspirer, ils se sont effor
à l'envi de celebrer les grandeurs
re de Dieu, de deffendre ses titre
instruire de l'étenduë de son pou
nous inspirer par là la tendre con
nous devons avoir en elle : c'est
nous avons appris, que c'est au p
de la Croix de JESUS CHRIS
cette dévotion a pris sa naissan
alors que le Fils de Dieu donn
son Eglise, en la personne de Sa
pour en être la Mere, lors qu'i
(en designant cet Apôtre resté
de sa Croix,) *Voila vôtre Fils* *.
tent de nous donner alors tout
pour le prix de nôtre Salut, il v
core nous donner sa Mere, pour
ge prétieux de l'application de c
nous : il voulut que ceux qu'il
norez du nom de ses Freres,
qu'une même Mere avec lui,

* *Mulier, Ecce Filius tuus. De*
Discipulo, Ecce Mater tua. Eva
Cap. 19.

qu'ils n'avoient déjà qu'un même Pere, & comme s'il craignoit qu'il ne manquât quelque chose au dernier témoignage de sa tendresse pour nous, après nous avoir donné par son Sang toutes les richesses du Ciel, il voulut nous donner encore sa Sainte Mere, comme l'unique, mais le plus pretieux heritage qu'il possedât sur la terre. C'étoit sur ce fondement que Saint Augustin donnoit autrefois à la Sainte Vierge ce titre si glorieux & si consolant pour nous, reconnoissant en elle une double maternité, dont l'une exige tous nos respects, & l'autre excite toute nôtre confiance *. *Si Marie*, dit il, *a été selon la chair la Mere de Jesus Christ nôtre Chef, elle est pareillement selon l'esprit la Mere des Fideles qui sont les membres de ce Chef Divin.* Qualité glorieuse dont elle exerce les fonctions, ajoûte ce Pere, *Lors qu'elle contribuë par ses soins charitables à procurer de nouveaux enfans à l'Eglise de Jesus Christ.* Nous avons donc le droit, Mes Chers

* *Ac per hoc illa una Fœmina, non solùm Spiritu, verùm etiam Corpore & Mater est & Virgo; & Mater quidem Spiritu, non Capitis nostri, quod est ipse Salvator.*

Plane membrorum ejus, quod nos sumus, quia cooperata est Caritate, ut Fideles in Ecclesia nascerentur; Corpore verò ipsius Capitis Mater est. S. Aug. *Lib. De Sancta Virginitate* Cap. 6.

Freres, de recourir avec confiance à la Sainte Vierge, & de lui dire avec tendresse, comme l'Eglise; *Montrez par vôtre protection que vous êtes nôtre Mere**. Mais n'oubliez pas qu'elle a droit de vous répondre, Montrez que vous êtes enfans, & rendez vous dignes d'un si beau titre; si vous êtes choisis entre tous les autres pour m'honorer d'un Culte particulier, songez que vous êtes aussi choisis pour imiter avec un soin tout particulier les Vertus dont je vous ai donné l'exemple. Telle est l'obligation que vous avez contractée par les saints engagements de vôtre Confrérie, & si Marie ne trouve en vous des imitateurs de ses vertus, & de vrais adorateurs de son Fils, elle rejettera vos hommages, sa tendresse se changera en indignation, elle vous regardera comme des enfants infideles, qui ne l'honoreront qu'en apparence, & qui deshonoreront par leur tiedeur une Societé établie pour sa gloire. Nous avons sujet d'esperer, Mes Chers Freres, que vous ne vous attirerez jamais ces tristes reproches, *Nous avons cette confiance dans le Seigneur, que vous faites déja & que vous ferez encore dans la suite ce que nous vous prescrivons, & que Dieu, qui est fidele* à exaucer ceux qui le servent avec simplicité, *vous affermira dans le bien* que vous pratiquez, & *qu'il vous deffendra du*

* *Monstra te esse Matrem.*

peché & du relachement que nôtre tendresse pour vous nous fait craindre *. C'est dans cette esperance que nous confirmons volontiers par ces Presentes un Etablissement si pieux dans son objet, si édifiant dans ses pratiques, si venerable par son antiquité, si respectable par l'Eglise où il est né, si illustre par le choix des personnes qui le composent; Nous nous estimons même heureux de consacrer dans cette occasion les prémices de nôtre Ministere au Culte de la Sainte Vierge, de meriter par là sa protection sur nous & sur nôtre Eglise, dont elle est la premiere Patrone, & de donner un témoignage autentique du zele que nous aurons toûjours pour la gloire de celle qui a eû dans tous les siecles les plus Pieux d'entre les Fideles pour ses Serviteurs, les plus celebres d'entre les Saints pour ses Panégyristes, & qui n'a eû pour ennemis que les ennemis de l'Eglise. A CES CAUSES, Ayant pris communication des Statuts, & Reglemens de vôtre dite Confrérie, & des Approbations & Confirmations de nos Prédécesseurs, Nous avons par ces Presentes Approuvé, & Confirmé, Approuvons, Confirmons & Rati-

* *Confidimus autem de vobis in Domino quoniam quæ præcipimus & facitis & facietis.* Epist. 2. *Ad Thessal.* Cap. 3.

Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos & custodiet à malo. Ibid.

fions ladite Confrérie, avec les Statut Reglemens d'icelle, Approuvons pa lement la Publication des Indulgences cordées par Nôtre S. Pere le Pape Clem IX. Donné à Soissons, sous le Sceau nos Armes, nôtre Seing manuel, & Contre-Seing de nôtre Secretaire, le sep me Janvier, l'An de Grace mil sept-c seize.

† J. JOSEPH. Evêque Soissons.

Par Monseigneur l'Illustrissi & Reverendissime Evêque Soissons.

SAUNIER, Secretai

ARTICLE XLIV.

TRAITE' DE LA CONSTRUCTIO des chemins, où il est parlé de ceux Romains, & de ceux des Modernes, s vant qu'on les pratique en France; leurs figures, de leurs matieres & de le dispositions dans toute sorte de lieux.

Des pavez des grands chemins, & ceux des ruës dans les villes.

La Carte de l'ancienne Gaule, où chemins des Romains sont tracez sel l'Itineraire d'Antonin, qui marque endroits où ils passoient en France.

Avril 1716.

Avec cinq difficultez qu'on propose aux Sçavans à résoudre. Deuxiéme édition, revüe, corrigée, & augmentée de beaucoup. Volume in octavo, *avec figures, 3. livres. Par le sieur H. Gautier, Architecte Ingénieur & Inspecteur des grands chemins, ponts & chaussées du Royaume, par Arrêt du Conseil du* 27. *Mars* 1714. A Paris, chez Robert Seneuze à la Couronne d'or, & André Cailleau à saint André, Quay des Augustins, avec privilege du Roi, M. D CC XV. *In octavo, pages* 122.

MOnsieur Gautier n'a eû aucun Auteur à copier, ou à consulter, il traite le premier un sujet important, que personne n'a traité avant lui. Nicolas Bergier décrit sçavamment la grandeur & beauté des chemins de l'Empire Romain ; mais il n'a point donné les regles de leur construction. Les chemins cependant sont d'une utilité si reconnuë, que le zele pour la patrie auroit dû porter tous les Architectes à chercher dans leur Art les moyens de rendre ces ouvrages publics plus commodes & plus durables. Les Romains ont eû plus de soin des grands chemins que les autres nations, excepté les Chinois, qui les égalent en ce point, & les Incas du Pérou, qui les ont surpassez. Ce soin a été un moyen d'agrandir leur Empire qui leur a toujours réüssi. Leurs grands chemins

ſions ladite Confrérie, avec les Statuts & Reglemens d'icelle, Approuvons pareillement la Publication des Indulgences accordées par Nôtre S. Pere le Pape Clement IX. Donné à Soiſſons, ſous le Sceau de nos Armes, nôtre Seing manuel, & le Contre-Seing de nôtre Secretaire, le ſeptiéme Janvier, l'An de Grace mil ſept-cens ſeize.

† J. JOSEPH. Evêque de Soiſſons.

Par Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Evêque de Soiſſons.

SAUNIER, Secretaire.

ARTICLE XLIV.

TRAITE' DE LA CONSTRUCTION des chemins, où il eſt parlé de ceux des Romains, & de ceux des Modernes, ſuivant qu'on les pratique en France; de leurs figures, de leurs matieres & de leurs diſpoſitions dans toute ſorte de lieux.

Des pavez des grands chemins, & de ceux des ruës dans les villes.

La Carte de l'ancienne Gaule, où les chemins des Romains ſont tracez ſelon l'Itineraire d'Antonin, qui marque les endroits où ils paſſoient en France.

Avril 1716.

Avec cinq difficultez qu'on propos aux Sçavans à résoudre. Deuxiéme édition, revûe, corrigée, & augmentée de beaucoup. Volume in octavo, avec figures, 3. livres. Par le sieur H. Gautier, Architecte Ingénieur & Inspecteur des grands chemins, ponts & chaussées du Royaume, par Arrêt du Conseil du 27. Mars 1714. A Paris, chez Robert Seneuze à la Couronne d'or, & André Cailleau à saint André, Quay des Augustins, avec privilege du Roi, M. D CC XV. *In octavo, pages 122.*

MOnsieur Gautier n'a eû aucun Auteur à copier, ou à consulter, il traite le premier un sujet important, que personne n'a traité avant lui. Nicolas Bergier décrit çavamment la grandeur & beauté des hemins de l'Empire Romain ; mais il n'a oint donné les regles de leur constru-on. Les chemins cependant sont d'u-utilité si reconnuë, que le zele pour patrie auroit dû porter tous les Archi-tes à chercher dans leur Art les moyens rendre ces ouvrages publics plus com-les & plus durables. Les Romains ont lus de soin des grands chemins que utres nations, excepté les Chinois, qui galent en ce point, & les Incas du Pé-qui les ont surpassez. Ce soin a été un r d'agrandir leur Empire qui leur a irs réüssi. Leurs grands chemins

pour le moins ; au deffaut des pierr
cassées on se servoit du debris des
bâtimens, qu'il appelle *Rudus redi*
& pour lors on remettoit deux cinq
de chaux, au lieu que lorsqu'on se
des pierres concassées, on y en met
tiers. La troisiéme étoit un cimer
pouces d'epaisseur fait avec deux t
brique pilée, & mêlée avec un t
chaux. Cette couche, qu'on appell
cleus, étoit couverte de la quat
qu'on nommoit *summa crusta*, ou *su*
dorsum, qui étoit tantôt de pierres
peu prés comme nos dales, tantôt
ques, & tantôt dans d'autres endr
cailloux les plus raboteux qu'on pû
ver, afin qu'on pût être assûré lo
marchoit dessus.

Toutes ces précautions pour assi
grands chemins & les pavez des Ro
étoient sans difficulté d'une deper
mense. Il ne faut pas croire que c
general, puisqu'au commenceme
ruës de la ville de Rome étoient
seulement de cailloux, & les gran
mins hors la ville étoient couverts
vier. Tite-Live, liv. 4. nous l'appre
suite ; selon que le terrain le permet
chemins étoient plus ou moins re
car tantôt où le besoin le demandoit
pavoit sans aire, tantôt on la couvr
gravier, tantôt on la rehaussoit en
de levées de terre. Les murs de so

nent qui bordoient les levées de terre étoient quelquefois assez élevez pour pouvoir servir aux passans à y marcher dessus en tems de pluye.

Les chemins des Romains étoient pour l'ordinaire bordez de dix en dix pieds de certaines pierres faites par degrez tout près des murs de soûtenement, qui servoient apparemment à monter à cheval, ou en chariots, ou pour en descendre, & pour retenir encore les rouës des chariots, pour qu'elles n'échapassent pas des bords des levées dans les courses, & qu'elles ne pûssent pas des-unir les murs de soûtenement.

Le plus grand & le plus difficile ouvrage des Romains dans le projet de leurs grands chemins, est le percement du mont Appennin en Italie. L'Empereur Vespasien y donna tous ses soins, il le finit enfin, seulement dans le dessein de racourcir la voye Flaminienne. Ce percement, qui a été l'admiration de tous les peuples, est de mille pieds de longueur.

Pour abbreger un détour sur une montagne, les Romains ont fait des percemens dans le roc, ils ont encore experimenté dans d'autres endroits plains, pour éviter des contours de marais, & des Lacs, de traverser ces lieux par un grand chemin. Trajan perça le Lac de Pontia près de Terracine, dans l'Italie, par une chaussée, ou une digue, qui supportoit un grand

chemin d'une longueur de quinze à ſeize mille. Il fit paver cette digue. Il y fit des ponts d'eſpace en eſpace, pour que l'eau d'un côté de la digue pût ſe communiquer aiſément dans l'autre côté, & que par ce moyen elle fût partout de niveau, & qu'elle ne peſât pas plus d'un côté de la digue que de l'autre, & ne l'ébranlât pas. Si l'on paſſe en Angleterre, on y remarquera quatre chemins militaires des Romains qui traverſent le Royaume. On voit les veſtiges de deux dans la Province de Northampton, le *Watlinſtreet*, qui s'étend depuis la Tamiſe juſqu'au païs de Galles, entre dans la Province de Northampton à Stratford. Ce chemin des Romains n'eſt qu'une eſpece de chauſſée de gravier, revétuë d'eſpace en eſpace de quelques pierres. L'*Erminſtreet* eſt un autre chemin militaire, qui conduit depuis Eſſex juſqu'à *Caſtor*. On y voit encore quelques endroits qui ſont pavez.

Si l'on quitte les grands chemins des Romains dans l'Europe, dans l'Aſie & dans l'Afrique, qui ſont les parties de la Terre ſur leſquelles ils ont étendu leur Empire, & ſi l'on veut paſſer dans l'Amerique, partie de la terre qui ne nous eſt connuë que depuis quelques ſiecles, on y découvrira deux chemins qu'un Souverain de ce païs-là y a conſtruits. Ces chemins ſont dans le Pérou, ils ont cinq cent lieuës de longueur, & conduiſent depuis la ville de Cuſco à

celle de Quitto. Ces chemins, qui sont presque détruits par les guerres des Espagnols, étoient autrefois tous plantez d'arbres, garnis sur leurs bords de bons murs de maçonnerie pour soûtenir la chaussée, le long desquels couloient des ruisseaux, &c. Ces chemins étoient larges de vingt-cinq pas, pavez dans les endroits où il étoit de besoin, de pierres & de carreaux d'une grosseur prodigieuse. Les pierres, dont ces chemins étoient construits étoient pour l'ordinaire de dix pieds en quarré, sur la longueur d'un de ces chemins il y avoit de beaux châteaux, éloignez les uns des autres d'une journée, où le Roi se reposoit. Ces châteaux, ou plutôt ces palais, étoient garnis & pourvûs de tout ce qui est necessaire à la vie, & aux besoins des voyageurs.

Monsieur Gautier va droit à son but, il quitte l'érudition dès le second chapitre, & s'attache à ce qui est de pratique ; il commence à y parler des chemins faits par les Modernes. Dans les chapitres suivans, il établit des regles pour construire les chemins en toute situation, dans les plaines de bonne & de mauvaise consistence, dans un terrain marécageux, dans un étang & dans un lac, sur le bord de la mer, ou d'une riviere, sur une rampe ou pante de montagne, dans un creux, & sur une hauteur, dans un détour, pour monter ou pour descendre d'une montagne : dans le

terrain sur lequel on établit la ch
Les fossez seront plus ou moins l
& profonds de même, suivant la q
des deblais qu'il en faudra tirer po
le comblement de la chaussée, le
de laquelle on affermira de la m
qu'on le trouvera à propos, ou a
gravier, ou par un pavé &c. comm
avons dit ci-dessus.

Le terrain marécageux peut être
assez mauvaise consistance pour ne
voir pas supporter le petit empatem
la plate-forme, & pour lors il fa
prendre d'une autre maniere pour
les berges de la chaussée. Quand ce
rive le terrain est pour l'ordinaire v
& on y remedie en fascinant les lie
l'on fait faire les murs de soûtenem

Après avoir posé & rangé un lit
cines, on commence l'alignement a
sus par un talut de bons gazons; &
suivant jusqu'à la hauteur determiné
chaussée, l'on la couronne tantôt
palissade qui la borde à quelques pied
de ses berges, pour éviter que les ch
n'en désunissent pas les extremitez,
seulement on y plante des pieux,
marquer l'espace que doivent parco
contenir les chariots; & enfin, tan
y laisse une berme de deux pieds de l
pour marquer au juste la largeur de l
de 2 & 4 chariots de front.

La solidité de cette chaussée, ou

de terre, pour servir de chemin, consiste à bien fasciner, & talusser, battre son aire dès le commencement avec la dame, à mesure qu'on l'éleve. On doit choisir les brins des fascines propres à prendre racine; & les gazons de même qu'on doit semer de sain-foin; & pour tout cela il faut prendre le tems, & la saison de l'année la plus propre.

Construction d'un chemin dans un creux & sur une hauteur; & de ses coudes dans un détour.

Lorsqu'on perce plusieurs campagnes par une route, on trouve ordinairement differens terrains. Plus on s'approche des montagnes, plus on trouve de montées & de descentes en les côtoyant. Les descentes sont pour l'ordinaire formées par des ravines, qui dans un tems de pluye incommodent très-souvent les passans, s'il les faut traverser. On fait ordinairement dans ces endroits des ponts, ou des chaussées avec des gondoles, cassis, ou pavez creux, pour donner la suite aux eaux, en traversant la route. Ces lieux ne sont creux que parce-qu'ils sont bordez de hauteur de chaque côté; & plus ces hauteurs sont grandes & rapides, & plus la route projettée pour ces lieux est difficile à aplanir. Si on abat par une tranchée les hauteurs, & que par une chaussée on souleve la route par dessus la

profondeur, il est certain qu'on la rend aisée par ce moyen. La chaussée pour lors peut être percée d'un & de plusieurs ponts, suivant la quantité d'eau qu'il y peut passer dans un tems de débordement. Comme ces lieux par où une ravine peut couler sont plus ou moins larges, & difficiles à traverser, il faut se laisser conduire suivant le plus ou le moins de difficulté qu'on trouvera : car si on peut éviter de faire des ponts, on le fera en plantant seulement un pavé creux pour recevoir la ravine. On observera pour lors de préparer une chûte au pavé creux, qui puisse lorsque les eaux couleront, ne saper jamais le fondement des murs de la chaussée, soit en y projettant un radier qui en recevra les eaux, ou bien un grillage passelissé, sur lequel elles rompront leur mouvement, ou bien un enrochement sur lequel elles tomberont & couleront ensuite dans le bas de la ra vine.

Monsieur Gautier propose à la fin son livre cinq difficultez aux Architectes aux Mathematiciens, il les prie d'envo aux Journalistes de Paris ou de Trevo la solution de ces cinq difficultez.

1o. Quelle doit être l'épaisseur des lées dans toutes sortes de ponts & p ceaux de maçonnerie, à proportion grandeur des arches & arceaux, & poids qu'elles doivent supporter.

2°. Quelle doit être la largeur d

les par rapport à l'ouverture des arches, & arceaux, & des poids dont on les charge.

3°. Quelle doit être la portée des voussoirs, depuis leur intradosse à leur extradosse, à toute sorte de grandeur d'arche, & d'arceau, à l'endroit de la clef.

4°. Et enfin quelle est de toutes les arches & arceaux, fixez sur un même diametre, qui pourra porter de plus grands fardeaux, & à quelle proportion les uns, les autres détermineront au juste leurs efforts, ou celle de l'Ellipse, à quelques surbaissemens qu'on veüille la reduire, ou celle à plein ceintre, ou enfin à tiers point, ou Gothique.

5°. Au juste quel doit être le profil des murs de soûtenement pour retenir les terres d'une chaussée, des turcies, des terrasses, des remparts dans les fortifications à toute sorte de hauteur, &c. On prétend que M. le Maréchal de Vauban a donné un pareil profil pour les fortifications, qui peut servir à tous les cas qu'on propose ici, qui peut soutenir depuis 8 jusqu'à 90 pieds en hauteur de terre nouvellement transportée & non rassise : mais comme il n'est fondé que sur l'experience de plus de cinq cens mille toises culées de maçonnerie, bâtie à cent cinquante places fortifiées sous les ordres & sous le regne de Loüis le Grand, à quoi ce profil a toujours été employé avec succez, on en demande la dé-

monſtration, avec la reſolution des quatre autres propoſitions précedentes, afin que par des regles certaines on projette ces ſortes d'ouvrages.

Les hypotheſes qu'on établira pour principes doivent être connuës, certaines & évidentes, dont on ne puiſſe douter.

On demande qu'on s'explique avec des termes & un langage connu, afin que tout le monde l'entende & en puiſſe juger.

ARTICLE XLV.

MEMOIRE SUR LA REPARATION des chemins. In 4°. *pages* 74.

ON connoît l'Auteur de ce memoire à ſon zele épuré pour le bien public, & à la juſteſſe de ſes vuës pour le procurer. Il prouve l'importance de la réparation des chemins, il la fait ſentir, & les ſources de profit qu'elle ouvriroit pour le Prince & les particuliers. Un tiers plus de voyages utiles, d'échanges, moins de dépenſe pour les voitures. Il propoſe enſuite les moyens de reparer ou d'entretenir les chemins, moyens aiſez. Le principal eſt d'engager ceux dont les terres bordent les chemins à les reparer, ſans les charger des ponts & des chauſſées, & des ouvrages pareils, l'Election, ou Généralité, en ſeroit chargée, & le Roi pourroit y employer ſes troupes.

On manque dans le Royaume d'un reglement exact & detaillé pour les chemins, c'est la vraye cause du mauvais état où ils sont, & des grandes incommoditez que les François & les Etrangers en souffrent. L'illustre Auteur donne ici un projet sage, juste & praticable de ce reglement, avec des éclaircissemens. Il en a tiré une grande partie des Ordonnances anciennes & nouvelles, mais il a supléé ce qu'elles n'avoient pas determiné. Il a pourvû à ce qu'elles avoient omis, & rangé tout dans un ordre fort clair.

Le Memoire finit par des réponses aux objections qui mettent dans tout son jour la solidité du projet. L'illustre Auteur souhaittoit qu'on établît un Conseil *pour l'examen des Memoires utiles au bien public* : son souhait est rempli, & ce Conseil est composé de Magistrats, tels que le public lui même les auroit choisis, & qui ont fait preuve de leur amour pour la patrie, de leur équité & de leurs lumieres.

ARTICLE XLVI.

ABREGE' DE L'HISTOIRE des plantes usuelles, dans lequel on donne leurs noms differens, tant François que Latins, la maniere de s'en servir, la dose & les principales compositions de Pharmacie dans lesquelles elles sont employées, avec les observations de pratique sur leurs

usages, nouvelle édition, revuë & augmentée par J. B. Chomel, Docteur-Regent de la Faculté de Paris, de l'Academie des Sciences, & Medecin ordinaire du Roi. A Paris, chez Charles Osmont 1715. *In* 12. *Deux tomes.*

NOus avions répondu du succès de ce livre, & nous ne nous sommes pas trompez. L'Auteur, pour répondre à l'empressement du Public, a rendu cette seconde édition plus ample & plus correcte. Il ne s'est pas contenté d'augmenter le nombre des plantes dont il parle : il s'est aussi plus étendu sur leurs facultez : il a décrit la maniere d'exécuter certaines recettes, qui pour être communes n'en sont que plus utiles. Il représente dans un nouvel avis au Lecteur, à ceux qui étudient la Medecine, qu'ils sont indispensablement engagez d'acquerir la connoissance des plantes : leur nombre est presque infini, & dégoûte ceux qui s'appliquent à cette étude, mais ils peuvent se borner aux plantes usuelles, leur multitude n'est pas si grande qu'elle fasse désesperer de se rendre habile dans cette partie de la Botanique : c'est la seule necessaire, le reste est de pure curiosité.

Mr. Chomel a renfermé dans ces deux volumes ce qu'on peut dire de ces plantes usuelles, & il les a renfermées elles-mêmes dans son jardin ; il les y a disposées comme dans son livre, selon leurs facultez, &

il en continuë les démonstrations chaque année dans sa saison propre.

C'est des plantes qu'on tire les plus excellens remedes, mais il faut qu'un Medecin experimenté en determine l'usage, sans un pareil guide il est aisé de tomber dans des méprises funestes.

ARTICLE XLVII.

NOUVELLE EXPLICATION d'un endroit de la neuviéme satyre d'Horace, où il est parlé du trentiéme Sabat des Juifs.

HOrace, accablé d'un importun, dont il ne pouvoit se deffaire, arrêta Aristius dans la ruë, sous pretexte d'avoir quelque chose à lui dire. Celui-ci, qui sentoit l'embarras d'Horace, & qui vouloit s'en divertir, fit semblant de ne rien comprendre aux signes qu'il lui faisoit. Horace perdant patience, avez-vous oublié, lui dit-il, que vous aviez quelque chose à me dire? Il est vrai, répondit Aristius, mais il n'en est pas tems: c'est aujourd'hui le trentiéme sabbat des Juifs, voulez-vous leur faire cet affront que de parler d'affaires?

Hodie tricesima sabbata, Vin tu
Curtis Judæis oppedere *?

* Horace Sat. 9. lib. 1.

usages, nouvelle édition, revuë (
mentée par J. B. Chomel, Doct
gent de la Faculté de Paris, de l'.
mie des Sciences, & Medecin or
du Roi. A Paris, chez Charles (
1715. *In 12. Deux tomes.*

NOus avions répondu du ſuccès d
vre, & nous ne nous ſomm
trompez. L'Auteur, pour répondre
preſſement du Public, a rendu cette
de édition plus ample & plus corr
ne s'eſt pas contenté d'augmenter le
bre des plantes dont il parle : il s'e
plus étendu ſur leurs facultez : il a
la maniere d'exécuter certaines re
qui pour être communes n'en ſont q
utiles. Il repréſente dans un nouvel
Lecteur, à ceux qui étudient la Med
qu'ils ſont indiſpenſablement engage
querir la connoiſſance des plantes
nombre eſt preſque infini, & dégoû
qui s'appliquent à cette étude, m
peuvent ſe borner aux plantes uſ
leur multitude n'eſt pas ſi grande
faſſe déſeſperer de ſe rendre habil
cette partie de la Botanique : c'eſt l
neceſſaire, le reſte eſt de pure curioſ

Mr. Chomel a renfermé dans ce
volumes ce qu'on peut dire de ces p
uſuelles, & il les a renfermées elles-m
dans ſon jardin ; il les y a diſpoſée
me dans ſon livre, ſelon leurs facult

:ontinuë les démonſtrations chaque
dans ſa ſaiſon propre.

ſt des plantes qu'on tire les plus ex-
s remedes, mais il faut qu'un Me-
experimenté en determine l'uſage,
ın pareil guide il eſt aiſé de tomber
les mépriſes funeſtes.

ARTICLE XLVII.

)VELLE EXPLICATION

***endroit de la neuviéme ſatyre d'Ho-
, où il eſt parlé du trentiéme Sabat
Juifs.***

)race, accablé d'un importun, dont
l ne pouvoit ſe deffaire, arrêta Ariſ-
ans la ruë, ſous pretexte d'avoir
ne choſe à lui dire. Celui-ci, qui ſen-
embarras d'Horace, & qui vouloit
ivertir, fit ſemblant de ne rien com-
re aux ſignes qu'il lui faiſoit. Horace
ıt patience, avez-vous oublié, lui
, que vous aviez quelque choſe à me
Il eſt vrai, répondit Ariſtius, mais il
ſt pas tems : c'eſt aujourd'hui le tren-
ſabbat des Juifs, voulez-vous leur
et affront que de parler d'affaires ?

avoir que six mois lunaires, & quatorze jours, qui feroient tout au plus vingt-sept semaines. Mais ce seroit en vain qu'on voudroit redresser ce calcul, qui devient inutile, si l'ordre des fêtes doit être pris du commencement de *Nisan* selon le texte de l'Ecriture.

Cet ordre se trouve renversé, si la fête de Pâques est le trentieme Sabbat, comme le suppose Monsieur Dacier. Suivant toutes les notions qui se presentent là dessus dans l'Ecriture, cette fête fut instituée en memoire de la sortie d'Egypte. Elle se celebre dans le premier mois, & doit être la premiere dans l'ordre des fêtes. On ne conteste point à Monsieur Dacier que ce ne fût un usage reçu parmi les Juifs, de commencer l'année civile par le mois *Tisri*. S'il falloit compter les années des Rois, ou fixer le tems de quelque évenement dans l'histoire de la nation, le premier de ce mois seroit le point auquel se rapporteroit toute la suite de l'année; mais il s'agit d'assigner le jour du trentieme sabbat dans le Calendrier Ecclesiastique, que Moïse a reglé dans un ordre different, *Mensis iste vobis principium mensium* *. L'année Sainte parmi les Hebreux est celle qui regle l'ordre des fêtes, ou des assemblées de Religion, comme l'expliquent tous les Interprétes:

* *Exode* 12. *v.* 2. *L.* 3. *ch.* 10.

lle eut son commencement au mois *Nisan*, ui fut celui de leur sortie d'Egypte.

Le temoignage de Joseph est conforme ux paroles de l'Exode. Cet Historien dit récisément, en parlant des fêtes des Juifs, u'ils commençoient leur année par le nois *Xantique*, qu'ils appelloient *Nisan*.

Quelques Commentateurs prennent le rentieme sabbat pour la nouvelle lune de haque mois, parce qu'elle revient environ u bout de trente jours, & que les Néomeiies étoient fort solemnelles parmi les uifs ; mais outre que les mois des Juifs i'étoient pas tous de trente jours, la soemnité des Néomenies ne consistoit qu'en juelques prieres, ou ceremonies, qui n'imosoient pas la necessité du repos, telle ju'il la faut supposer, pour trouver dans 'expression du Poëte tout le sel qu'il y a reandu. Le sentiment de ceux qui placent e jour mysterieux aux Calendes de *Nisan*, st encore moins soûtenable : ils ne se fondent que sur ce que le premier mois de l'année étoit toujours composé de trente jours, & qu'il renfermoit une des plus celebres de leurs fêtes : mais de pareilles idées ne meritent guéres qu'on s'y arrête. Je passe à une explication qui paroitra peutêtre plus juste & plus naturelle. Elle est fondée sur le texte du Levitique *, à la faveur duquel on découvre parfaitement la pensée de

* Ch. 23.

l'Auteur ; dans le paſſage en quel l'inſtitution des Sabbats, ou des joı repos, y eſt rapportée : le ſeptiem de chaque ſemaine y tient le premier On ſçait quelle étoit l'attention des à s'abſtenir de toutes ſortes de tra mais les Sabbats des ſemaines n'é pas les ſeuls jours de repos, dont l' vation fût commandée par la loi : on auſſi que dans les grandes fêtes ordo par le Seigneur le repos étoit gardé lablement, & qu'ainſi elles doivent ver egalement leur place parmi les Sabbats qui ſont le ſujet de cette r che : c'eſt ce que j'eclaircirai par l marques ſuivantes.

Les cinq grandes fêtes des Juifs ques, Pentecôte, la fête des Trom des Expiations, & celle des Tabern ſont appellées dans les livres de Mo nom de Sabbat. Dans l'etabliſſement fêtes, on ne remarque d'autre diff d'avec le Sabbat ordinaire qu'en ce dernier ſe celebroit le ſeptieme jo chaque ſemaine, & que les grandes f celebroient chacune dans leur tems. *ſunt feriæ Domini quas vocabitis ſa ſex diebus facietis opus : dies ſeptimu ſabbati requies eſt vocabitur ſanctus* ; peu plus bas, [b] parlant des grandes

[a] *Ibid. v.* 2. & 3. [b] *Ibid. v.* 4.

it feriæ Domini quas celebrare debetis
ibus suis.

nom de Sabbat est pris dans son ori-
our repos, ainsi les Sabbats du Sei-
, soit les grandes fêtes appellées de
n, soit les septiemes jours de chaque
ne, se doivent entendre précisément
urs où le Seigneur ordonne de gar-
repos.

oique le Dimanche soit sanctifié par
rétiens, comme le Sabbat l'étoit par-
Juifs, le mot qui sert à l'exprimer
ferme pas la même idée : *Dominica*,
es Domini, designe un jour consacré
igneur. Nos fêtes ordinaires sont
ulement instituées pour honorer le
ur, mais aussi pour celebrer la mé-
de nos Saints & de nos mysteres ; ces
ar conséquent ne se peuvent pas ap-
des Dimanches, & ce nom ne sçau-
ur convenir, comme celui de Sabbat
nt aux grandes fêtes des Juifs.

rdre des fêtes observées solemnelle-
par les Juifs se trouvant reglé par la
Moïse, comme je l'ai remarqué ci-
, c'est à la quatrieme, qui est celle
piations, que je m'arrête ; elle est
itieme, à compter les Sabbats, ou
naines qui se rencontrent depuis le
Nisan jusqu'au dixieme de *Tisri*, si
joint les trois grandes fêtes mar-
dans cet intervalle, Pâques, Pente-
& la fête des Trompettes. Ce jour a
ril 1716.

de plus tous les caracteres qui repondent à celui que l'Auteur semble avoir voulu désigner : c'est le Sabbat du repos par préférence, où toute œuvre servile étoit defenduë sous des peines plus rigoureuses qu'à la fête même de Pâques ; elle est la seule où Dieu menace d'exterminer celui qui contreviendra à cette défense, *Sabbatum requietionis est* [a]. Suivant l'Hebreu, pour me servir des paroles d'un Auteur moderne.[b], c'est *le Sabbat des Sabbats, ou le Repos du Repos*, ou un Sabbat d'une sainteté extraordinaire, qui doit être observé d'une maniere plus exacte, & plus parfaite que tous les autres. Mais ce qui le distinguoit encore plus, c'étoit le seul jour de l'année, où le grand Prêtre entroit dans le Sanctuaire, après avoir jetté le sort sur les deux boucs, dont l'un étoit destiné pour être le bouc émissaire, qu'on lâchoit dans le desert, & l'autre devoit être immolé pour les pechez du peuple. Comme c'eût été un crime digne de mort de s'appliquer ce jour là au travail, ou aux affaires, cet usage, qui étoit regardé à Rome comme un effet de la superstition Judaïque, y étoit devenu un sujet de raillerie & de mépris ; *credat Judæus Appella* [c], dit le même Auteur dans une autre de ses satyres. On étoit frapé sans doute d'une pratique qui paroissoit si contraire aux mœurs ordinaires, & où l'es-

[a] *Ibid. v.* 32. [b] *Calmet.* [c] *Sat.* 5. *l.* X.

veille, & de minutie sembloit aux avoir plus de part que la raison. On ar là sur quoi est fondé le bon mot ii d'Horace; voulant éluder les insqu'il lui faisoit de le tirer des mains mportun, ne sçavez-vous pas, lui que c'est aujourd'hui le trentieme des Juifs, & qu'on ne sçauroit parffaires sans faire insulte à cette na-

iqu'on ne doive pas s'attendre à ande précision de la part du Poëte, alendrier des Juifs, & sur la maniec ils regloient leurs fêtes, il est cer'à Rome on pouvoit être facilement des jours solemnels de cette nation, ad nombre de Juifs qu'il y avoit y faisoit remarquer par la singularieur culte à les feux & les illuminaux fenêtres des maisons ne laiss'as ignorer au public la fête qu'on y ir.

At cùm
lis venere dies unctâque fenestrâ
posita pinguem nebulam vomuere lucerna *.

'on faut rapporter aux Rabins la

assemblées. On ne sera donc pas
que le jour qui devenoit un sujet
tion pour le public, fût designé
rang qu'il tenoit dans le nombre
fêtes, *hodie tricesima sabbata.*

Pour rendre cette preuve enc
sensible on n'a qu'à jetter les yeu
tables de Sigonius *, dans sa Re
des Hebreux, on y voit la dispos
mois, & des semaines des Juifs,
le cours de l'année. Les jours sol
sont marquez aussi, tels que le
des semaines, & des grandes fêt
des Expiations au dixieme de
trouve precisément la trentieme
tant depuis le premier jour de N
vingt-six semaines & les trois gran
qui la précédent. Cette nouvelle
tion est de Monsieur de Valbonna
mier President de la Chambre des
de Dauphiné, on le reconnoit à l
de ses remarques, & à la solidi
conjectures.

* *Sigonius de Rep. Hebra. l. 3. c*

ARTICLE XLVI

LA BIBLIOTHEQUE
Predicateurs, seconde partie,
les Mysteres de Nôtre Seigneur
Sainte Vierge. Tome second, M
Nôtre Seigneur depuis la Resurr
Avril 1716.

qu'à la fin des Mysteres de Nôtre Seigneur. Par le R. P. Vincent Houdry de la Compagnie de JESUS. A Lyon, chez Antoine Boudet 1706. *in* 4°. *pages* 624. *sans la table.*

ON ne doit pas être surpris qu'un livre aussi utile que celui dont on vient de lire le titre trouve toujours dans le public le même empressement à épuiser les éditions les plus nombreuses. Il est plus surprenant qu'un Auteur de 86 ans soutienne un pareil travail. Le dernier tome des Mysteres s'imprime, & les panegyriques le suivront. Outre ce que le titre promet, on a dans celui-ci des materiaux pour les Sermons, sur la Messe, sur la divinité, les grandeurs, l'amour, & l'imitation de Jesus-Christ, la table est à l'ordinaire ample & exacte.

Article XLIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK, DE COPENHAGUE.

SI la guerre ne permet pas à nos Sçavans d'enrichir la Republique des Lettres par de nouveaux ouvrages, du moins ils ne laissent pas perir ceux qu'un tems plus tranquille & plus favorable aux Muses a pro-

duits. Mr. Severin Lintrupius a réüni en deux volumes *in 8. les harangues & les dissertations Latines du fameux Olaus Borrichius*, sur diverses matieres de Philologie, de Physique & de Medecine traitées habilement, la pureté du stile leur donne un nouveau prix.

DE HAMBOURG.

La Bibliographie antiquaire, *bibliographia antiquaria*, de Mr. Fabricius, en est déja à la seconde édition quoiqu'elle n'ait paru qu'en 1713. & que ce soit un *in* 4°. assez gros. Le même Sçavant a donné une *seconde édition du troisieme livre de sa bibliotheque Grecque*. La premiere édition du septieme livre vient aussi de paroître. La Bibliographie antiquaire est un catalogue fort ample de tous les livres qui éclaircissent les antiquitez Hebraiques, Grecques, Romaines, Chrétiennes; la necessité de connoître les mœurs anciennes pour entendre les livres anciens est manifeste, autant qu'elle est grande, autant est grand le service que rendent ceux qui s'appliquent à dissiper les tenebres qui nous cachent l'antiquité. Mr. Fabricius a sa part à leur gloire, nous leur avons l'obligation d'être nos guides dans des routes difficiles & impratiquées, nous lui avons l'obligation de nous indiquer les guides les plus habiles & les plus surs, sans une critique judicieuse

de leurs ouvrages leur nombre embarasse-
roit, car leur merite n'est pas égal.

D'IENA.

M. Buddeus a fait *imprimer une histoire Ecclesiastique du vieux Testament*; il y
rassemble les nouvelles conjectures des cri-
tiques sur les difficultez de l'histoire Sainte,
mais il les indique plutôt qu'il ne les expo-
se, & ceux qui peuvent consulter les
sources ne doivent pas s'arrêter à cet abre-
gé, quoi qu'aussi bon & même meilleur
que tant d'autres qui sortent en foule des
cabinets de nos Professeurs. Ce même Au-
teur donnera bientôt une seconde édition
augmentée de son *introduction à la Philoso-
phie des Hebreux*, l'ouvrage étoit déja fort
curieux, & digne de l'empressement du
public.

Mr. Frank n'approuve pas les idées de
r. Abicht *sur l'usage des accens Hebraï-
es*, il n'a garde de l'approuver, il en a
nné des regles qui ne s'accordent pas
é celles de Mr. Abicht; le premier a
iqué ces regles, le dernier repondra
ment, mais je ne sçai si leur dispute
ireira beaucoup une matiere déja trop
roüillée; heureusement cette dispute
nmaticale interesse peu de gens, &
tudie l'Ecriture dans sa langue origi-
, sans descendre jusqu'à ces minu-
plus propres à l'obscurcir, & à dé-
r du vrai sens, qu'à le fixer.
ril 1716.

Joannis Frank artificium artis hoc est, defectus artis legendi tandi scripturam veteris Testam tii, in 4°.

DE HALL.

Mr. Everard Othon, dont un traité exact *sur les Ediles*, recherches sur les Dieux que p tions ont cru prendre soin des des voyageurs.

Everardus Otto de Diis via rumque populorum. Halæ Mag in 8°.

D'EISENACH.

L'autorité de Tertullien & d jointe, suivie par d'autres Pe tradition respectable, n'ont pas santes à Mr. Heuman pour lui que S. Jean ait rendu à JESUS-C Rome sous Domitien un glori gnage, & que plongé dans l'h lante il n'en ait senti aucun ma temerairement ce miracle de f met au même rang que ce qu'o les legendes, qu'il sortit une c bucher où S. Polycarpe mourut.

Par fabularum ex historia E exterminatum 1. de Joanne Apo vens oleum conjecto. 2. De colum corpore rogo evolante.

On abandonne volontiers à M la colombe sortie du bucher. prétendu n'a selon toute appa

ient que la meprise du Traducteur les actes de S. Policarpe. Mr. Heu-ut ne le pas croire, mais il n'étoit soin qu'il le relevât. Mr. le Moine y a longtems fait remarquer la me-ı Traducteur pour le martyre de S. il faut être hardi pour contester ce . Baillet & Mr. de Tillemont n'ont oqué en doute.

DE VITEMBERG.

Strunzius s'est appliqué à éclaircir un fort obscur de l'ancienne histoire nagne, ce que c'étoit que deux fa-bourgades de Saxe, Nisan & Dale-c.

ericus Strunzius de duobus antiquis m pagis Nisani ac Daleminci, in 4°. ga.

DE LIPSIC.

Pritius nous a donné une édition ie & Latine des Homelies de S. Ma-

arii homiliæ Græco-Latinæ editore e Pritio.

s avons un traité de M. Musæus *du u'a Dieu de punir les enfans pour les des peres*, le titre est singulier.

Stupore dentium e gustu omphacis alie-e de jure puniendi liberos propter pec-rentum. In 4°.

Musæus n'a pas vû qu'il prenoit le e de l'Ecriture à contresens. Les Juifs gnoient que Dieu en punissant les

pechez des peres dans les enfans faisoit une injustice aussi grande que s'il avoit ordonné que les dents des enfans seroient agacées quand les peres auroient mangé du raisin verd, mais le Prophete Ezechiel ch. XVIII. ne convient pas que ce soit la même chose, ce seroit donner gain de cause à ces blasphémateurs.

DE NUREMBERG.

Mr. Merklin vient de faire imprimer un traité physique des enchantemens.

Georgius-Abraham Merklinus tractatus physico medicus de incantamentis.

DE BRUNSVIK.

On a fait une troisiéme édition du traité de Mr. Martiny de l'usage de la magie naturelle dans la Medecine,

De magia naturali ejusque usu medico.

D'INGOLSTAD.

Le Pere Schmascgrueber Jesuite, Professeur de Theologie & de Droit Canon dans nôtre Université, a crû ne pouvoir donner au Clergé seculier & regulier des instructions plus parfaites que celles que le Pape Gregoire neuviéme a renfermées dans le troisieme livre des Decretales ; il l'a fait imprimer avec un commentaire qui n'y

laiſſe rien d'obſcur, & qui répond à toutes les objections qu'on a coutume de faire contre les Canons contenus dans ce livre.

Clerus regularis & ſecularis &c. In 4°. Chez Jean André de la Haie.

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Vous aurez ſçû que Monſieur le Comte Loüis Ferdinand Marſigli donna il y a quelques années à cette ville ſa riche Bibliotheque, & l'Amas curieux qu'il a fait d'inſtrumens de Mathematiques, de plans de villes fortifiées, de curioſitez naturelles, d'antiques, qui forment un des plus magnifiques Cabinets de l'Europe. Le Senat a profité de cette occaſion pour faire un établiſſement digne de lui, & qui contribuera beaucoup au progrès des Sciences. Il a acheté un Palais bâti par le fameux Pellegrino Tibaldi dans lequel il a placé la bibliotheque & le cabinet de M. Marſigli. Il a de plus erigé une Societé literaire ſous le titre d'Inſtitut ou de College des Sciences, composé de huit ſçavans d'un merite diſtingué; l'un ſera Preſident de la Societé, un autre Secretaire, un autre Bibliothecaire, cinq ſeront Profeſſeurs publics d'Aſtronomie, de Geometrie, de Phyſique experimentale, d'hiſtoire naturelle, de Chymie. Le Senat pour rendre cet établiſſement plus complet a joint au College des Sciences l'Academie philoſophique erigée

depuis plusieurs années. Elle est partagée en plusieurs classes ; la premiere de douze Academiciens ordinaires, deux Physiciens, deux Mathématiciens, deux Medecins, deux Anatomistes, deux Chymistes, & deux Sçavans appliquez à l'histoire naturelle. Ces Académiciens sont obligez de parler tour à tour, & de rendre compte de leur nouvelles inventions, & du progrès de leurs études, en les soumettant au jugement de l'Academie. La seconde classe est des Honoraires, dont le nombre n'est pas fixé ; ils assistent aux Conférences, mais ils sont dispensez de proposer. La troisiéme classe est pour les Eleves, au nombre de vingt quatre, chacun s'attache à quelque Academicien ordinaire, & se forme sous lui. Ils ont la liberté de parler dans les Conférences sur ce que les Academiciens ordinaires proposent, mais ils n'y proposent pas. C'est parmi ces Eleves qu'on choisit les Academiciens ordinaires. Les conditions auxquelles l'Academie est unie au College, sont que l'Academie aura dans le Palais une salle pour s'y assembler, qu'elle se gouvernera par ses statuts, qu'elle aura son Président choisi chaque année entre les Academiciens ordinaires, que le Secretaire du College sera le Secretaire de l'Academie, & que les huit Professeurs du College seront toujours du nombre des Academiciens ordinaires. Le Senat a logé

dans le même Palais l'Academie de Peinture, Sculpture & Architecture, que sa Sainteté a honorée du nom d'*Academie Clementine*; on bâtit un Observatoire, & on bâtira incessamment un Laboratoire, un grand vaisseau pour la Bibliotheque, & une Chapelle dediée à la Sainte Vierge, que le Senat a choisie pour Patrone d'un si bel établissement. Le Senat a pris les mesures les plus justes pour soutenir une entreprise si glorieuse à la patrie, & si utile, on peut le dire à toute l'Europe, & peut-être à tout l'Univers. Il a fait des reglemens, & institué un tribunal de six Senateurs, pour veiller à la conservation, au bon ordre & à la perfection du College & des Academies. M. le Comte Marsigli, à qui Bologne a la premiere obligation du nouvel institut, ne se repose pas sur les autres du soin de servir la Republique des Lettres; sans parler de son grand ouvrage sur le Danube, il a fait des recherches exactes *sur les armes des Romains*, & sur l'*ancienne ville de Vejes* qu'il n'enviera pas au public.

DE ROME.

Nous devons à M. Scilla un traité des monnoyes anciennes & modernes des Papes.

Breve notizia delle monete Pontificie antiche, e moderne, sino alle ultione dell' an-

no XV. del regnante Pontefice Clemente Raccolte, e poste in Indice distinto: con ticolari annotazioni, ed osservazioni, dicata all' Eminentiss. e Reverendiss. I cipe il sig. Cardinale Giuseppe Renato periali da Saverio Scilla. In Roma Francesco Gonzaga, 1715.

L'édition *d'Anastase le Bibliothe s'acheve*. On a formé le projet d'une *velle édition de S. Leon*. Sa Sainteté, une devotion particuliere à ce Saint teur, favorise ce dessein. M. Marelli a vi & peut être prévenu le conseil que lui donniez dans vos Memoires, de chercher dans le Levant les Originau riaques des ouvrages de S. Ephrem; comme vous l'avez remarqué, le seul m de rendre parfaite l'édition qu'il en donner.

DE GENES.

La Philosophie de Descartes fit il y a quelques années une dispute fo vé entre M. Constantin Grimaldi & l re Jean Baptiste de Benedictis, Je caché sous le nom de Benoist Aletin premier défendoit le nouveau systen second l'attaquoit. La mort du Pere nedictis avoit laissé M. Grimaldi maî champ de bataille, mais M. Giorg meux Medecin de Genes, a pris la pl son sçavant adversaire, & il a repon

dernier ouvrage de M. Grimaldi. M. Giorgi avoit commencé en quelque ſorte la diſpute par un petit livre contre Deſcartes.

Diſputa di Matteo Giorgi intorno a principi di Renato Delle Carte ripigliata & finita contro l'autore della riſpoſta alla terza lettera di Benedetto Aletino, in Genova.

DE MILAN.

Le Pere Ceva, Jeſuite ſi connu par ſes ouvrages de Philoſophie, de Mathematiques, de Poëſie, de Theologie, vient de rendre le devoir d'un ami fidelle au Pere Charles Ambroiſe Catanco, du même ordre, mort en 1705. Le Pere Ceva s'eſt chargé du ſoin de faire imprimer en deux tomes *in 4°. les leçons ſacrées*, c'eſt-à-dire, les homelies de ſon confrere & de ſon ami. L'eſprit ſolide, l'érudition & la pieté du P. Catanco ont donné a ſes homelies imprimées le même ſuccès qu'elles avoient eû quand il les prononçoit. On a fait en même tems une troiſiéme édition *de la vie de S. Jean de Dieu par le Pere Ceva.*

DE BRESSE.

M. Mazini, Medecin de cette ville, perſuadé que le ſerpent fournit des remedes excellens, n'a rien negligé pour en connoître la ſtructure interieure. Diverſes

experiences lui ont fait croire que les parties dont ce mineral est composé sont pyramidales, & il a rendu publiques ses conjectures, qui lui assurent la reputation d'un habile Physicien ; car il ne se contente pas d'établir sa pensée sur la structure interieure du fer, ce seroit flater la seule curiosité; il tire de sa découverte des principes de pratique ; c'est sçavoir rendre son travail utile.

Congetture fisico mechaniche intorno le figure delle particelle componenti il ferro ; di Giam Battista Mazini Philosopho e Medico Bresciano nelle quali si spiegano con chiurezza i principali phenomeni del ferro si dentro come e fuora del corpo umano. In 12.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Il y a quelque tems qu'on publia ici un ouvrage de M. Lesley fameux Ministre Non-Jureur, retiré alors en Lorraine, intitulé, *The case stated* &c. c'est-à-dire, *l'état de la question établi entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Anglicane, où l'on fait voir que le doute & le danger se trouvent dans la premiere, & la certitude & la sureté dans la derniere.* Cet ouvrage est écrit en forme de Dialogue, entre un Seigneur Anglois Catholique Romain, & un Gentilhomme son ami, de la Religion Anglicane. On y traite tous les points de controverse, entre l'Eglise Romaine &

l'Eglise Anglicane, & on s'attache à faire voir que celle-ci a toute la raison de son côté. Les Catholiques n'ont pas laissé ce livre sans reponse, & un de leurs Auteurs vient de le refuter dans un livre intitulé, *The true Church of Christ* &c. C'est à-dire, *la veritable Eglise de Jesus-Christ, démontrée par des temoignages uniformes de l'Ecriture & de la Tradition primitive ; pour servir de reponse à un livre intitulé, l'état de la question, établi entre l'Eglise de Rome & l'Eglise Anglicane. In* 8°. L'Auteur Catholique se plaint que M. Lesley n'a pas bien *posé l'état de la question* entre les deux Eglises ; qu'il n'a pas fourni à son Seigneur Anglois toutes les raisons dont il pouvoit se servir pour soutenir sa cause, & qu'il le fait de trop bonne composition. Il lui reproche d'attribuer à l'Eglise Romaine des opinions qu'elle desavoüe, & de mitiger certains dogmes des Protestants pour les rendre plus supportables. Il ne le combat pas seulement par l'autorité des Conciles & des Peres, mais encore par l'aveu de plusieurs Theologiens de l'Eglise Anglicane ; & quelquefois il cite contre lui ses propres paroles. Nous sçavons que cette reponse sera suivie de deux autres, une Angloise & une Françoise : elles sont de bonne main.

On a fait une troisiéme édition de l'Etat des Pairs d'Angleterre d'à présent. On y trouve la Genealogie de chaque Pair, les

emplois qu'il a eû, les actions remarquables qu'il a faites &c. Cette nouvelle édition eſt augmentée d'un tiers, & comprend 2. vol. *in* 8°. On y a joint une liſte des familles de la Grande Bretagne & d'Irlande, qui par mariages ſe ſont alliées à celles des Pairs dont il eſt parlé dans l'ouvrage. *The Peerage of England: Or an hiſtorical and genealogical Account of the preſent Nobility &c.*

M. Ayliffe, Membre du nouveau College à Oxford, vient de nous donner une Hiſtoire abregée de cette fameuſe Univerſité. Son ouvrage eſt diviſé en trois parties: dans la premiere il traite de l'antiquité de l'Univerſité d'Oxford, de ſon ancien Gouvernement, des ravages qu'y ont fait les Danois, & d'autres perſonnes, tant étrangéres qu'Angloiſes. Dans la ſeconde il parle des Colleges, & autres édifices publics, de ceux qui les ont fondez, qui leur ont fait des dons, de ceux qui ont le droit de viſite, & juſqu'où s'étend leur pouvoir: & dans la troiſiéme il donne les loix, ſtatuts & privileges de l'Univerſité; & rapporte diverſes Chartres & donations des Rois d'Angleterre, avec le jugement qu'en ont porté pluſieurs habiles Juriſconſultes. Il marque auſſi la maniere dont on procede dans la Cour du Chancelier, ſuivant les differens cas qui arrivent. M. Ayliffe a profité des recherches de ceux qui ont écrit avant lui ſur cette matiere, &

plus particulierement de celles d'Anthoine Wood dans son *Histo ia & Antiquitates Universitatis Oxoniensis*; & il a fait toutes les perquisitions qu'il lui a été possible, pour satisfaire ses Lecteurs. Cependant cet ouvrage n'a pas plû à tout le monde, & certaines choses trop hardies que M. Ayliffe a dites, lui ont attiré le ressentiment de l'Université, qui pour se venger l'a retranché de son corps. *The ancient and present state of the University of Oxford*, &c. *In* 8°. 2. vol.

On a fait une nouvelle édition de l'*histoire de la Reformation de l'Eglise Anglicane* par feu M. Burnet Evêque de Salisbury, augmentée de quelques memoires authentiques qu'on a fournis à l'Auteur. Il auroit pû y faire bien d'autres additions, mais il les a reservées pour un volume à part, en faveur de ceux qui ont les éditions précedentes. Ce nouveau volume vient de paroître *in folio*, comme les autres. M. Burnet y a répondu aux differentes critiques qu'on avoit faites de son Histoire, & il a rectifié ou éclairci certains endroits de cet ouvrage dont il a été mieux instruit dans la suite. On y trouve aussi plusieurs pieces originales qui servent de preuve à cette Histoire. *The History of the Reformation of the Church of England* &c. En tout trois volumes *in folio*.

On a fait une nouvelle édition de l'histoire de l'Echiquier des Rois d'Angleterre,

par M. Madox. Cet Ouvrage comprend l'histoire de l'*Echiquier*, ou Thrésor Royal des Rois d'Angleterre, depuis la conquête des Normands jusqu'à la fin du regne d'Edoüard II. *The History and Antiquities of the Exchequer of the Kings of England &c.*

Depuis que le Parlement a établi une recompense de 20000. livres sterling pour ceux qui découvriroient les longitudes, on a publié plusieurs écrits sur cette matiere ; mais aucun n'a donné la satisfaction qu'il faisoit esperer. Messieurs Whiston & Ditton croyoient avoir trouvé une voye très sûre pour y parvenir ; mais après un mûr examen elle n'a pas été jugée telle qu'on la representoit d'abord.

M. Derham, qui publia il y a quelque tems un ouvrage pour prouver l'existence de Dieu par la consideration des animaux, des plantes & des corps terrestres, vient d'en donner un autre, où il démonstre l'existence de Dieu par la contemplation des corps celestes. Il y traitte de la nature, du mouvement, des proprietez des étoiles fixes, des planetes &c. suivant les idées de M. Neuton. *Astro-Theology : or a demonstration of the Being and Attributes of God, from a survey of the Heavens*. In 8°.

D'AMSTERDAM.

M. Vandermark a entrepris un ouvrage sur la Bible pareil à celui que Mortier don-

a environ vingt-ans. M. Vandermark
graver par les plus habiles maîtres
ſtoires de la Bible en pluſieurs plan-
Il y en aura ſoixante treize en grand
o, pour les cinq livres de Moïſe,
u'unes d'une double feüille, on aſ-
ju'elles ſurpaſſent infiniment les fi-
de la Bible de Mortier, & qu'elles
it, au moins la plûpart, ce qu'on a
plus parfait en ce genre. M. Saurin,
tre de la Haye, accompagnera les
s de diſcours qui les expliqueront;
;'eſt pas borné à la ſimple narration,
t être Commentateur, ſans pourtant
er; il prétend même ſe ſervir utile-
des penſées les plus extravagantes
abins. Il lui falloit du terrain, & il a
u de l'entrepreneur qu'il ne ſeroit
reduit à une page d'impreſſion. Les
:ourtes de ſes explications ſeront de
pages, les plus longues de trois feuil-

DE LEYDE.

Luchtmans a achevé d'imprimer He-
e en Grec & en Latin *in folio*. C'eſt la
iere édition qui ſe ſoit faite en Hol-
de cet Auteur. M. Gronovius, Pro-
:r en éloquence dans l'Univerſité de
e, en a eû ſoin. Il avertit dans la Pre-
qu'il a collationné Hérodote ſur un
ıſcrit de la Bibliotheque de Medicis à
nce, & que par cette collation, &

par celle de quantité d'autres é
d'Herodote, il a purgé le texte d
coup de fautes, & rétabli le veritab
de beaucoup d'endroits. L'interpr
Latine est de Laurent Valla. Après l
livres d'Hérodote l'on trouve les
suivantes. 1. La vie d'Homere, Grec
tin, par Hérodote : on a mis à la
jugemens des sçavans sur ce traité.
dition à Hérodote sur les Loix & l
glemens des Perses & des Egyptie
Henri Etienne. 3. Extraits de dive
teurs sur le débordement du Nil &
causes. 4. Recherches de Henri I
sur Ctesias. 5. Corrections de quelq
droits de Ctesias. 6. L'éloge de Ctes
de Brissonius. 7. Témoignages de
ques anciens sur le même Historien
son stile. 8. Suite Chronologique de
de Perse par A. Schottus. 9. Extr
l'Histoire de Perse de Ctesias, par Pl
avec l'interpretation d'Henri Etien
notes & celles de plusieurs autres. 1
traits de l'histoire des Indes de Ctesi
le même Photius, avec l'interpretat
Laurent Rhodomanus. 11. Fragme
Ctesias tirez de divers Auteurs. 12. I
d'Hérodote contre Plutarque, par Jo
Camerarius. 13. La vie d'Hérodote
même. 14. De la Dialecte Ioniqu
Hérodote s'est servi & des termes

Etienne. 17. Glosses du Grec d'He-
tirées de quelques manuscrits. 18. La
ologie d'Herodote par T. Gale. 19.
es Leçons recueillies par cet Edi-
'Hérodote avec ses remarques. 20.
rations & Remarques de Jaques Gro-
sur les IX. livres d'Herodote. L'é-
est fort belle, tant pour le papier
our les caracteres Grecs & Latins.
*odoti Halicarnassei Historiarum li-
X. Musarum nominibus inscripti. Gr.
t. cum interpretatione Laurentii Valla,
S. membrana Medicaa, post Aldi
tii, Joach. Camerarii, Henr. Stepha-
otto Jungermanni, Th. Gale in eden-
ras non tantum adjectis locis, ubi ab
doctis sentiebatur corruptela, sed etiam
ssmo per singulas ferè paginas remollito
riâ Jacobi Gronovii, cujus accedunt*
, 1715. *pag.* 788.

DE PARIS.

Anatomie de M. Dionis paroît chez
oury pour la troisiéme fois.
. de Callieres a fait imprimer *chez*
*et la maniere de traiter avec les Sou-
ins*, il enseigne un art qu'il a pra-
:.

ous devons à Monsieur le Duc de Gra-
t *les Memoires de Monsieur le Maréchal
ramont* son pere imprimez *chez David*,
vril 1716.

il eſt de l'interêt public qu'on propoſe à la nobleſſe de pareils modeles.

Les cinq premiers tomes de l'histoire de Loüis XIII. imprimez chez Montallant, ſont ſouhaitter avec impatience la continuation. L'Auteur a puiſé dans de bonnes ſources, il à le talent de narrer, & les deux volumes de preuves contiennent des pieces importantes ; il en va paroître trois nouveaux tomes.

Les regles de la Poëſie Françoiſe qu'a données Dom Lancelot dans la Méthode Latine de Port Royal, n'ont pas plû à Monſieur de Châlons, il les critique rudement dans un livre *ſur les regles de la Poëſie Françoiſe*, qui ſe vend *chez Jombert.*

La nouvelle hiſtoire de Genghiſcan, qui ſe vend *chez Mazuel au Palais*, eſt écrite avec beaucoup d'agrément & d'un ſtile vif & leger ; mais on n'aura pas, je crois, beaucoup de foi aux circonſtances ajoutées ſur la foi de je ne ſçai quel Hiſtorien Tartare, & l'on s'en tiendra à l'hiſtoire fidelle, quoi qu'écrite plus peſamment, que feu M. de la Croix nous en a donnée. Ceux qui ont la traduction que cet habile homme avoit achevée *de la veritable hiſtoire de Tamerlan*, la refuſeront-ils aux deſirs du public contre la derniere volonté de l'Auteur ?

L'Epictete de M. Dacier paroît. Aucun Philoſophe n'a enſeigné une morale plus

e, plus pure. Le nouveau manuel que acier a extrait des dissertations d'Ar- ; la version Françoise du Commen- & de cinq dissertations de Simplicius, :nt le present que M. Dacier fait au c beaucoup plus complet.

ous continuons de proposer des ques- à resoudre, & des desseins d'ou- :s.

Question tirée de l'Ecriture.

ısage de la Circoncision est-il plus n qu'Abraham, ou les autres nations ont-elles apprise que des Juifs ?

Questions de Litterature.

s anciens Romains dans les meilleurs de la Republique, ont ils toujours la justice pour regle de leurs entre- s ?

Desseins de Livres.

ı *Dictionaire de la Vulgate*, où l'on :heroit le sens de tous les mots Latins n y trouve, & dans les Auteurs con- ıorains de S. Jerôme, & dans la com- son avec le texte original, est un ou- : presque necessaire.

ous n'avons point en François *d'histoi- Hongrie.*

ril 1716.

Il n'y a point d'histoire plus variée que l'*histoire de Sicile* ; les évenemens en sont grands, les nations les plus illustres, les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Arabes, les Normans, les Allemans, les François, les Espagnols ont joüé tour à tour un grand rôle sur ce beau theatre. Une histoire si interessante offre à nos meilleures plumes un sujet favorable, & un succès presque certain.

Il reste dans les bibliotheques des manuscrits dignes de paroître, arrêtons nous à celle de Gotha, dont on vient de donner le catalogue. Les Imprimeurs d'Allemagne s'exerceroient utilement à nous donner la *chaîne sur les Pseaumes*, elle est differente de celle que le P. Cordier Jesuite a traduite.

Un manuscrit Arabe & Turc, qui contient l'*éloge de Jesus-Christ après l'éloge de Mahomet*.

Un manuscrit Arabe d'un Auteur nommé *Abulaith*, qui expose *la discipline*, si j'ose parler ainsi, *le droit Canonique des Mahometans*.

Des prieres Turques à Jesus fils de Marie, par un Mahometan.

Deux Panegyriques Persans, l'un du Sophi, restaurateur de la secte Persane, l'autre de Jesus Christ ; on verroit avec plaisir la grande idée qu'ont de Jesus Christ toutes les sectes Mahometanes.

Avril 1716.

Des Meditations Turques sur la structure admirable de l'Univers.

Guntheri Henrici Plathneri Lectionum juvenalium libri V.

L'Auteur du Catalogue nous assure que c'est un ouvrage fort travaillé & fort judicieux.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1716.

ART. XXXVI. *LA Sainte Bible, en Latin & en François.* Page 551

ART. XXXVII. *Hiſtoire de la Muſique, & de ſes effets, depuis ſon origine juſqu'à preſent.* p. 593

ART. XXXVIII. Meletema de antiqua & medii ævi Muſica &c. *Conſideration ſur la Muſique ancienne, & ſur celle du moyen âge, par George Valler Suderman.* page 605

ART. XXXIX. *La Muſique, Poëme diviſé en quatre chants, par Mr. D******.* ibid.

ART. XL. *Voyage de l'Arabie heureuſe par l'Ocean Oriental, & le détroit de la mer rouge &c.* p. 614

ART. XLI. *Memoire concernant l'arbre & le fruit du Café.* p. 658

ART. XLII. Quæſtio medica, cardinalitiis diſputationibus mane diſcutienda &c. *Queſtion de Medecine, ſi le café eſt ſalutaire aux gens de Lettres.* p. 674

ART. XLIII. *Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons.* p. 681

LIV. *Traité de la construction des* [...]*ins &c. Par le Sieur Gautier Archi-* p. 686

LV. *Memoire sur la reparation des* [...]*ins.* p. 700

LVI. *Abregé de l'histoire des plan-* [...]*suelles, nouvelle édition revûë &* [...]*entée par Mr. Chomel Medecin du* p. 701

LVII. *Nouvelle explication d'un* [...]*it de la neuviéme Satyre d'Horace,* [...] *est parlé du trentiéme Sabat des* p. 703

LVIII. *La Bibliotheque des Prédi-*[...]*rs. Par le P. Houdry Jésuite.* p.

LIX. *Nouvelles Literaires.*

...annemark, de Copenhague. p. 713

...ambourg. p. 714

...ue. p. 715

...all. p. 716

...enach. ibid.

...itemberg. p. 717

...ipsic. ibid.

...uremberg. p. 718

...runsvik. ibid.

...olstad. ibid.

...lie, de Bologne. p. 719

...ome. p. 721

...ones. p. 722

...ilan. p. 723

...resse. ibid.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoi
Sciences & des beaux Arts. I
d'Avril 1716.

Art. XXXVI. LA *Sainte Bible*
tin & en F
Page

Art. XXXVII. *Histoire de la Mus*
de ses effets, depuis son origine
present.

Art. XXXVIII. Meletema de an
medii ævi Musica &c. *Considera*
la Musique ancienne, & sur c
moyen âge, par George Valler Su
page

Art. XXXIX. *La Musique, Poëm*
*en quatre chants, par Mr. D ****
ibid.

Art. XL. *Voyage de l'Arabie heure*
l'Ocean Oriental, & le détroit d
rouge &c.

Art. XLI. *Memoire concernant l'arl*
fruit du Café.

Art. XLII. Quæstio medica, ca
tiis disputationibus mane disc
&c. *Question de Medecine, si le*
salutaire aux gens de Lettres.

Art. XLIII. *Mandement de Mons*
l'Evêque de Soissons.

V. *Traité de la construction des ...&c. Par le Sieur Gautier Archi-* p. 686
. *Memoire sur la reparation des* p. 700
I. *Abregé de l'histoire des plan-...les, nouvelle édition revûë & ...ée par Mr. Chomel Medecin du* p. 701
'II. *Nouvelle explication d'un ...e la neuviéme Satyre d'Horace, ... parlé du trentiéme Sabat des* p. 703
III. *La Bibliotheque des Prédi-... Par le P. Houdry Jésuite.* p.

X. *Nouvelles Literaires.*

...emark, de Copenhague. p. 713
...bourg. p. 714
p. 715
p. 716
...ch. ibid.
...nberg. p. 717
...e. ibid.
...nberg. p. 718
...svik. ibid.
...ad. ibid.
..., de Bologne. p. 719
...e. p. 721
.... p. 722
...n. p. 723
...e. ibid.

D'Angleterre, de Londres.
D'Amſterdam.
De Leyde.
De Paris.

Fin de la Table.

ERRATA D'AVRIL 1716.

PAge 562 l. 13 *lisez*, le prouvé

Pag. 566 l. 5. *lisez*, Chodorlahomor.

—— l. 11. *lisez*, thadal.

Pag. 571 l. 4 & 5. mettez une grande S à Sera.

Pag. 597 l. 26. *lisez*, affectif.

Pag. 609 l. 2. lisez, *son sçavoir*.

Pag. 626 l. 6. *lisez*, hegiaz.

Pag. 669 lig. antepenult. à linea, *lisez*, les Hollandois.

Pag. 680 l. 12. lisez, *clausa*.

Pag. 717 entre traducteur & pour, mettez deux points.

pag. 720 l. 12. *lisez*, maielli.

Pag. 721 l. 14. & 20. *lisez*, cataneo.

—— la-même lig. 27. *lisez*, le fer fournit.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Mai 1716.

CES MEMOIRES O
commencé au Mois de Jai
1701. & se vendent 15 s. le
en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	5. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *Journaux de Verdun depuis leur comm ment jusqu'à present, & tous les m debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
ETIENNE GANEAU Libraire
ë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
everin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MOIRES

L'HISTOIRE

nces & des beaux Arts.

Mai 1716.

RTICLE L.

IRE DE L'EGLISE, L'Abbé de Choisy. Tome huilepuis l'an 1423 jusqu'à l'an

Ous aurons bien-tôt une histoire Ecclesiastique complete de la main de M. l'Abbé de Choisy. Deux l'acheveronr ; plus l'illusrien approche du bout de e, plus il attire les regards ateurs, plus il merite &

de l'Afrique, dans l'Inde, & juſqu'à l'extremité de l'Aſie ; les Caſtillans dans une quatriéme partie du monde plus vaſte que les trois autres, & inconnuë juſqu'alors : la Pragmatique Sanction eſt établie par Charles VII. abolie par Loüis XI. Des héréſies bizarres, des ſectes fanatiques ſont étouffées dans leur naiſſance.

Il eſt difficile de ſéparer l'hiſtoire profane des Royaumes Chrétiens de l'hiſtoire Eccleſiaſtique ; l'ingénieux Hiſtorien ſçait les allier avec une grace, un art qui lui eſt particulier. Sigiſmond, dernier Empereur de la maiſon de Luxembourg, meurt en 1431. glorieux d'avoir donné la paix à l'Egliſe, d'avoir fini le grand ſchiſme d'Occident, & empêché tant qu'il vécut le Concile de Bâle, d'en faire un nouveau. Malheureux à la guerre, il fut preſque toujours vaincu, quoi qu'il fût naturellement brave, & qu'il eût donné des preuves d'un courage héroïque ; ſurpris dans ſon palais par la nobleſſe de Hongrie conjurée, il s'avança vers eux le ſabre à la main, *que le plus hardi s'avance, leur cria-t-il, & qu'il*

attaque son Roi; les Conjurez baisserent les yeux & se retirerent, Albert Duc d'Autriche son gendre lui succeda dans les Royaumes d'Hongrie & de Bohéme, & remit l'Empire dans son auguste maison, dont il n'est plus sorti.

Zisca, Gentil-homme de Boheme, que son merite auroit dû élever aux premiers emplois de la guerre, & que sa pauvreté en avoit éloigné, se met à la tête des Hussites, & fait voir ce qu'un homme de mérite negligé coûte à un Etat; suivi de paysans mal disciplinez, inferieur en nombre, aveugle, & néanmoins toujours vainqueur, Sigismond ne lui oppose toutes les forces de l'Allemagne & de la Hongrie, des Croisades entieres, que pour perdre huit batailles, & rehausser la gloire de cet habile General. Sa mort change bientôt le sort des Hussites, Sigismond les soumet, Podiebrak, usurpateur de la couronne releve cette secte, elle retombe avec lui. Amurath gagne la fameuse bataille de Varne, & jette l'effroi dans toute l'Allemagne, Mahomet second

prend Conſtantinople, & cet Empire fondé par le grand Conſtantin finit ſous un autre Conſtantin, qui avec les vertus du fondateur n'en eut pas le bonheur. Amurath & Mahomet, ces fameux conquerans, vont échouer contre Scanderbeg; un petit Roi d'Albanie fait tête à toute la puiſſance Turque, & ſoutient juſqu'à la mort ſa couronne & ſa gloire. M. l'Abbé de Choiſy aſſure que c'eſt avec plaiſir qu'il décrit les grands exploits de ce Héros Chrétien, quoi qu'il ait été ennemi des François.

Scanderbeg n'eſt pas le ſeul Héros Chrétien qui ait humilié Mahomet ſecond, Jean Huniade lui fait lever le ſiege de Belgrade; Saint Jean de Capiſtran a encore plus de part à la victoire qu'Huniade.

Matthias Corvin, fils d'Huniade, paſſe de la priſon ſur le Trône de Hongrie, & borne les rapides conquêtes des Turcs.

Charles VII. deshérité par les artifices de ſa mere, eſt obligé de conquerir ſon Royaume; le Roi d'Angleterre, couronné Roi de France à

s, eſt chaſſé, & perd même la
yenne, qu'il poſſedoit depuis
ieurs ſiecles, l'hiſtoire de la Pu-
e que Dieu envoye au ſecours
Charles, n'eſt pas l'endroit de ce
ıme qui attache le moins. Les
ıes de Loüis onze, de Charles
I. des Loüis XII. y ſont peints
-diſtinctement, quoiqu'en petit,
es caracteres de ces Rois re-
ſentez au naturel. Nous allons
er celui de Loüis XI. „ La vie de
Prince eſt un problême, baſſeſſe
grandeur, vice & vertu; on peut
ſonnablement en parlant de lui
nner dans toutes les extremitez
 blâme & de la loüange; génie
evé, vif, pénetrant, fécond en
péditions, capitaine, ſoldat, vi-
lant, infatigable, mais auſſi ne
archant jamais que par des voyes
tournées, promettant d'ordinai-
ce qu'il ne vouloit pas tenir, ſe
rvant aſſez ſouvent du manteau
 la dévotion pour cacher le cri-
e; mauvais fils, mauvais frere,
 encourut d'étranges bruits;
uvais pere, il ne voyoit le Dau-
in que fort rarement, & le te-

l'Eſpagne, hors le Portugal. L'habileté, ou plutôt la mauvaiſe foi de Ferdinand y joint le Royaume de Naples, & la maiſon d'Autriche heureuſe à étendre ſa domination par des mariages, a joint cette riche ſucceſſion à celle de la maiſon de Bourgogne.

L'Italie en proye à une foule de petits tyrans, expoſée à l'ambition des Allemans, des Eſpagnols, des François, eſt le théatre de pluſieurs ſanglantes guerres. La conjuration des Pazzi contre les Médicis rend les derniers maîtres de Florence, quoiqu'elle réüſſiſſe d'abord. Ludovic Sforce, uſurpateur du Duché de Milan ſur ſon propre neveu, Sforce, qui ſe vantoit d'être *le fils de la fortune*, dépouillé, captif, acheve ſes triſtes jours dans les priſons du Château de Loches.

M. l'Abbé de Choiſy ne donne pas du grand Capitaine Gonſalve de Cordouë une idée auſſi avantageuſe que ſon Hiſtorien François en a donnée, Miniſtre de l'adroite & peu ſincere politique de Ferdinand d'Arragon ſon maître, il apprit à manquer de foi. Il ſongeoit à ſe faire

Roi de Naples : Ferdinand le prévint, & pour le punir d'une perfidie qui en étoit demeurée au projet, il le priva des recompenses que ses services réels importans avoient meritées ; & l'injuste conquête du Royaume de Naples, n'apporta à celui qui l'avoit conquis qu'une gloire sterile, des debtes & du chagrin. Deux exemples singuliers des jeux de la fortune, ou plûtôt de la providence, meritent que nous les rapportions.

Jean Joffredi étoit encore à soixante ans Chapelain du Commun de la maison du Duc de Bourgogne, Philippe le Bon ; ce Prince l'envoya à Rome solliciter l'approbation de son nouvel Ordre de la Toison d'Or, négociation facile, & qui sembloit ne pas promettre beaucoup à Joffredi ; mais un esprit habile sçait faire valoir les moindres occasions : Joffredi profita si bien de cette legere ouverture aux dignitez, qu'il devint en peu de tems Evêque d'Arras, Cardinal, favori & Ministre de Loüis XI.

Attendolo, Bucheron de Cotignole en Lombardie, voyant pas-

ser des soldats, sentit quelq
vie de les suivre, il s'en ren
fort : *Je vais jetter ma hache,*
contre cet arbre, si elle y entr
avant pour y demeurer attachée
ferai soldat. La hache s'attache
bre, il s'enrole, & prend le n
Sforce ; il se distingua tell
qu'il se vit à la tête de sep
hommes, dependans uniq
de lui, & attachez à sa fortune
les guerres qui désoloient l'It
fit toujours pancher la bala
côté où il se rangea. De son fi
time sont venus les Ducs S
François, un de ses bâtards,
Duc de Milan, & sa maison
tems possedé ce Duché. L
Sforce, dont nous venons de
étoit fils de François.

Qu'on ne croye pas que n
portions ici tout ce qui inter
tout ce qui plaît dans le livr
l'Abbé de Choisy : nous
qu'effleuré un ouvrage si pl
varié, si curieux.

Article LI.

ERTATION CRITIQUE
'Iliade d'Homere, où à l'occasion
e poëme on cherche les regles d'une
que fondée sur la raison & sur les
nples des Anciens & des Moder-
par Monsieur l'Abbé Terrasson,
l'Academie Royale des Sciences.
Paris, chez Fournier ruë S.
ques, & Coutellier, Quai des
gustins 1715. Deux tomes in 12.
e premier pages Tome se-
l pages 606.

dessein de Mr. l'Abbé Terras-
n est assez expliqué dès le titre
ı livre. Ce n'est point précisé-
une critique de l'Iliade qu'il
: au public, c'est une poëtique
e sur la raison. Son but est
ployer à la perfection des belles
; l'esprit de Philosophie qui de nos
a porté les sciences naturelles
oin que tant de siecles précé-
ne les avoient portées ; il ren-
sous ce nom, esprit de Philoso-
un effort de raison qui sur cha-

que matiere s'eleve jusqu'aux principes, sans s'asservir aux différentes opinions des autres hommes. La premiere regle de sa critique est qu'on doit juger d'un ouvrage d'esprit, non par l'admiration des siecles passez, mais par la conformité avec la droite raison & la belle nature. Je borne, dit il, autant qu'il est necessaire, mon principe aux connoissances humaines ; cependant, ajoute-t-il, s'il est bien pris, il s'étend jusqu'à la Religion. Les articles de la foi sont au dessus de l'examen de mon esprit, & l'autorité qui me les fait croire est d'une evidence qui la met au dessus de tous mes doutes.

A l'égard de la poësie, l'ingénieux Critique la soumet toute à la raison, persuadé que c'est le seul moyen de la perfectionner, & que ni les regles d'Aristote, trop confuses, ni celles d'Horace, plus claires, ni les exemples des Poëtes anciens, dont les beautez sont mêlées de grands défauts, ne suffisent pas pour guider un Poëte *désireux d'atteindre au sublime de son art.* Mr. l'Abbé Terrasson, fort éloigné de croire que l'antiqui-

oit le terme du beau & du par-
, ne regarde le tems d'Homere
comme l'enfance ; les jours de
.epublique d'Athenes florissante,
ıme l'adolescence de l'esprit, le
le de Cesar & d'Auguste, com-
sa maturité. Il préfere hautement
Latins aux Grecs : Ciceron en a
té le même jugement. Il fait re-
:quer que le progrès des Lettres
ès leur renaissance dans le quin-
ne siecle a suivi à peu près le mê-
ordre ; il se flatte qu'elles sont
s leur âge viril, si l'on peut par-
ainsi, en demeurant dans la mê-
comparaison, il combat le pré-
é favorable où l'on est pour le bon
ıt des Athéniens, par l'estime
ils avoient des Sophistes, & il
t avouër qu'il fait apercevoir dans
Supliantes d'Euripide des irrégula-
:z, & dans son *Alceste* des manque-
ns de bienséance qu'il est impos-
le d'excuser. Qu'on mette cepen-
ıt une grande différence entre M.
rrasson & Mr. Perrault. Le pre-
er n'envelope pas comme le se-
ıd tous les Anciens dans un mé-
s inconsideré : eclairé sur leurs

défauts par la raison qu'il co
plus que le prejugé, la même
re lui découvre tout le mer
quelques uns, de Thucidid
Demosthene parmi les Grecs
la plûpart des Latins, sur les
pense à peu près comme les a
teurs de l'antiquité.

La préface seule nous fou
un extrait, si nous voulions e
crire tout ce qui merite l'at
des Lecteurs : les veritables
qui font fl.urir, & celles q
rompent le goût, tirées de l
re, & manifestées par des exe
le détail agreable de ce qu
devons déja à l'esprit philoso
& des avantages qu'on peut
encore ; enfin, l'excellence
Geometrie, sa convenance a
belles Lettres, reconnuë par
ciens, & surtout par le div
ton, sont des endroits que n
mettrions pas, si la matiere
presente pour nôtre extra
moins abondante.

On n'a point encore vû d
que de l'Iliade aussi complett
aprofondie que celle-ci. Le n

Censeur d'Homere ne lui pardonne rien, & sans être effrayé par les applaudissemens de tant de siecles, il remet tous les éloges qu'on lui a donnez dans la balance de la raison; il le compare souvent à Virgile, au Tasse, & leur donne ordinairement l'avantage sur le Poëte Grec.

Du sujet de l'Iliade.

Mr. Terrasson regarde la guerre de Troye comme le sujet general, & la colere d'Achille, comme le sujet propre de l'Iliade : ce sujet propre lui paroît peu important, & trop borné; ce n'est pas une action, c'est l'inaction du Héros qui devient la matiere du poëme. La proposition lui semble aussi vitieuse que le sujet, elle ne l'expose qu'à demi : il renferme, selon le Pere le Bossu, la colere d'Achille contre Agamemnon, & la colere d'Achille contre Hector.

L'ingénieux Censeur d'Homere me permettra de ne pas souscrire à ses premiers reproches contre ce grand Poëte. La colere d'Achille, & ses funestes effets, est un sujet im-

portant , aſſez étendu , & net
expliqué dans les premiers
l'Iliade. Quoi de plus im
pour la Grece diviſée en p
petits Etats, qu'un exemple
qui fît comprendre à ſes Pri
maux qui naîtroient de leu
ſion ? Un tel ſujet ne va t-il p
au but du poëme Epique ,
fin eſt d'inſtruire les grands
devoir ? Ce ſujet, renferm
efforts des Grecs , pour vain
Achille , & les efforts des Tr
pour profiter de ſon abſence ,
dire , la plus belle partie d
guerre , où tous les Dieux s'
ſent , fourniſſoit aſſez au Poi
l'on voit Mr. Terraſſon reco
lui même qu'il n'a point eû
aux épiſodes; il n'en avoit pas
le P. le Boſſu prétend que le
l'Iliade comprenne deux cole
chille , mais Homere l'a t-il
du ? Je n'en crois rien. La n
de venger Patrocle ſur Hect
denouëment du poëme , elle
querelle d'Achille & d'Agam
la mort d'Hector répare le
que leur diviſion a cauſez ; l

ſont la preuve & un des premiers fruits de leur parfaite reconciliation, le poëme eſt fini, l'inſtruction eſt achevée. Il commence par le démêlé du General & du Héros, il ſe termine à leur reconciliation. Ce que coûte aux Grecs l'abſence d'Achille, ce que leur vaut ſa préſence, voila tout le ſujet de l'Iliade; n'eſt-il pas clairement expliqué, & le but du poëme ſuffiſamment indiqué? Quand Homere *invite ſa muſe à lui raconter la colere d'Achille, funeſte aux Grecs*, n'entend-on pas dèſlors que le poëme ne finira que par la reconciliation des chefs, & la reparation des pertes que leur différend a cauſées aux Grecs? Je conviens donc ſans peine que les deſſeins de l'Odiſſée, du Telemaque, de l'Eneïde, & de la Jéruſalem délivrée, ſont grands, importans, que le choix d'un pareil ſujet eſt la premiere regle du poëme épique; mais je ne puis convenir qu'Homere n'ait pas obſervé cette regle dans l'Iliade.

Du plan de l'Iliade.

Le nouveau Cenſeur d'Homere donne à ce Poëte deux vûës, à l'oppoſition deſquelles il n'a pû remedier, il a voulu, dit l'ingénieux Critique, relever la gloire des Grecs; il a dû faire ſentir le beſoin qu'ils avoient d'Achille, il ne l'a pû qu'aux dépens de l'honneur des Grecs, dont il n'a fait éclater la ſuperiorité ſur les Troyens qu'en montrant qu'ils pouvoient ſe paſſer d'Achille. Gêné par ces deux interêts, il eſt ſouvent contraire à lui même, il rabaiſſe trop les Grecs devant Achille, & il ne fait pas aſſez ſentir la neceſſité où ils ſont de s'abaiſſer; toute la honte de leurs baſſeſſes leur reſte, le Poëte ne juſtifie point aſſez leur aviliſſement: dans tous les combats les Grecs ont l'avantage, l'Auteur le prouve par un détail exact, qu'il egaye par les traits d'une critique délicate.

Avant que de quitter ce ſecond livre arrêtons-nous à une remarque de Mr. l'Abbé Terraſſon, ſur la prie-

qu'Ajax adresse à Jupiter après la
ort de Patrocle dans le livre dix-
ptieme de l'Iliade.

Ζεῦ πάτερ ἀλλὰ σὺ ῥῦσαι ὑπ' ἠέρος υἷας Ἀχαιῶν,
ποίησον δ' αἴθρην, δὸς δ' ὀφθαλμοῖσιν ἰδέσθαι,
ἐν δὲ φάει καὶ ὄλεσσον, ἐπεί νύ τοι εὔαδεν οὕτως.

upiter pere des hommes délivrez les Grecs de cette obscurité, rendez nous le jour, faites que nous voyons & que nous perissions à la lumiére, puisqu'il vous plaît que nous perissions.

Longin a cité cette priere comme
n exemple du Sublime, « D'epais-
ses tenebres, dit cet habile Criti-
que, & une nuit obscure avoit cou-
vert tout d'un coup l'armée des
Grecs, & les empêchoit de com-
battre. Alors Ajax ne sçachant plus
quel parti prendre, s'écrie, grand
Jupiter dissipez cette obscurité qui
couvre les Grecs : voilà un senti-
ment digne d'Ajax ; il ne deman-
de pas la vie, cette demande est
trop indigne d'un Héros, mais
parceque dans ces épaisses tene-

„ bres, il ne peut employer son cou-
„ rage à aucun exploit éclatant, &
„ au desespoir de ne pouvoir com-
„ battre, il demande seulement que
„ le jour paroisse; comme très-assu-
„ ré de faire une fin digne de son
„ grand cœur, quand Jupiter lui
„ même viendroit s'opposer à ses
„ efforts.

Mr. Terrasson prétend que Longin a cru voir du sublime dans un endroit où Homere n'en a point mis, & n'a point sçû en mettre. Après avoir apporté le passage de Longin tel que Madame Dacier l'a mis dan ses remarques sur l'Iliade, & qu'o vient de le lire: « Tout cela est bea
„ dit-il, dans le sens de Longin;
„ il a raison de dire sur cet endro
„ pris ainsi, qu'Homere est com
„ un vent favorable qui seconde l
„ deur des combattans; mais dan
„ sens d'Homere, Ajax ne songe p
„ à combattre, il ne songe qu'à t
„ ver quelqu'un qu'on puisse
„ voyer à Achille; & cela est f
„ que dès que Jupiter touché
„ larmes a dissipé l'obscurité
„ ne donne pas sur les ennemis

» suivant sa premiere pensée il dit à
» Menelas ; allez dans tous les rangs
» pour voir si vous ne decouvrirez
» point Antiloque, envoyez-le
» promptement à Achille pour lui
» apprendre la mort du fils de Me-
» nœtius. Longin avoit infaillible-
» ment oublié le lieu d'où il avoit ti-
» ré ce trait d'Homere : ce n'est pas
» la premiere citation qu'il ait faite
» de memoire, puisque Mr. Huet a
» remarqué, qu'il n'avoit pas rap-
» porté les propres termes du passage
» de la Genese, qu'il propose com-
» me un exemple du Sublime : ce
» n'est pas non plus la premiere cita-
tion d'Homere que les anciens
ayent faite à faux, & c'est parce-
qu'ils le sçavoient presque par
cœur qu'ils en étoient plus sujets à
le rapporter infidellement.

Mr. Terrasson excuse Longin par
e conjecture ingénieuse & vrai-
ıblable, mais Longin n'a pas be-
ı d'excuse : le sublime qu'il a vû
s Homere y est effectivement.
, dans le peril où la mort de Pa-
e met les Grecs, Ajax dans le
poir de faire une retraite hono-

ai 1716.

rable, perſuadé que Jupiter veut la perte des Grecs, ne lui demande pour grace que de perir en plein jour; il veut les deux armées pour témoins de ſes derniers efforts. Ce ſentiment n'eſt-il pas héroïque; n'eſt-ce pas ce que les vers d'Homere ſignifient preſque mot pour mot? Non, dit Mr. Terraſſon, Ajax ne demande pas le retour de la clarté pour combattre, mais pour chercher quelqu'un qu'il puiſſe envoyer à Achille: il eſt vrai qu'Ajax exaucé ſe ſert d'abord de la lumiere, qui a diſſipé les tenebres, pour faire chercher Antiloque, mais il ne va pas le chercher, c'eſt Menelas qui prend ce ſoin. Ajax employe à combattre la clarté qu'il a obtenuë, il ſe ſignale dans ce combat, il empêche le corps de Patrocle d'être enlevé par les Troyens, il leur fait tête juſqu'à ce qu'il l'ait mis en ſûreté. Peut-on douter à quel deſſein il a prié Jupiter de diſſiper les tenebres: laiſſons donc Homere en poſſeſſion du ſublime reconnu dans cet endroit par Longin; equitables cependant en tout, accordons au Cenſeur d'Homere que la traduction

le Mr. Despreaux est plus vive, plus serrée, plus sublime que le texte, & que la traduction de Mr. de la Mothe surpasse celle de Mr. Despreaux. Mr. Despreaux exprime ainsi la pensée d'Homere :

Grand Dieu, chasse la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combats contre nous à la clarté des Cieux.

Combats contre nous, est plus fier & plus grand que fais nous périr. Monsieur Despreaux rencherit là sur Homere, Monsieur de la Mothe en conservant tout ce que cette traduction a de grand, a sçû la rendre plus concise, plus forte, plus rapide, & plus conforme au caractere impétueux d'Ajax.

Grand Dieu, rends nous le jour, & combats contre nous.

Mr. Despreaux a copié trop fidellement les répétitions d'Homere.

L'autre remarque de l'ingénieux Censeur de l'Iliade, qui ne doit pas être oubliée, est la comparaison qu'il fait de la fin de l'Enéïde & de la fin

de l'Iliade, la conclusion de Virgile lui paroît précipitée, la mort de Turnus n'est pas un denoüement si clair de l'entreprise d'Enée, qu'un Lecteur n'ait plus rien à craindre pour lui de la jalousie des peuples Latins & des Princes d'Italie contre un étranger, de la haine d'Amate, du ressentiment des Rutules; un livre de plus ne seroit point de trop. Mr. Terrasson soupçonne, & sa conjecture est vraisemblable, que l'attachement à imiter Homere a fait tomber Virgile dans cette faute: le Poëte Latin a jugé qu'Homere avoit negligé le reste de la guerre de Troye, parceque la mort d'Hector decidoit du sort de cette malheureuse ville, dans cette pensée il n'a pas crû necessaire de pousser son poëme plus loin que la guerre de Turnus: mais Virgile a raisonné sur une fausse supposition, la guerre de Troye n'est pas le sujet de l'Iliade, c'est la colere d'Achille, Homere a rempli son dessein, Virgile n'a pas rempli le sien.

Des mœurs des Heros.

On a disputé de nos jours si l'instruction étoit la fin de la poësie, ou si le Poëte n'avoit pour but que de plaire. Nôtre Auteur termine cette dispute par une reflexion judicieuse. Quand l'instruction, dit-il, ne seroit pas essentielle à la poësie par sa constitution, elle le seroit par les loix de la probité, qui ne permettent à personne de se servir de ses talens pour inspirer le vice, & qui ordonnent à tout homme de porter les autres à la vertu autant qu'il le peut. Un Poëte vitieux jusque dans sa poësie fera estimer son imagination, son art ; mais il fera mepriser son cœur ; ses ouvrages seront blâmez de ceux même qui les liront avec plaisir, & des ouvrages egaux, dont la morale sera plus pure, leur seront toujours préferez. Après avoir denoué si heureusement les difficultez dont on embarassoit cette question, Mr. Terrasson explique quelle morale convient à chaque espece de poësie. Il passe à l'examen de la mo-

qu'il jette de nouvelles lumier
cette partie importante de l'ar
tique qui regle le theatre. Il d
habilement ce qu'Aristote a d
trois genres de tragedies : il m
que plusieurs pieces des ancie
sont d'aucun de ces genres ,
des remarques excellentes sur
ses tragedies, anciennes & m
nes, tout cet endroit est plein
saine critique, l'Oedippe de S
cle si vanté lui paroît défecti
par sa morale pernicieuse : to
constitution de la piece tend à
ver que quand un homme a ét

e particuliere, & de monter sur
hrône par le mariage d'une Rei-
, s'il ne veut tomber dans les cri-
s les plus affreux; qu'Oedipe se
sant aller à la violence de son or-
il auroit insulté & tué son pere,
s le connoître, & épousé par am-
on sa mere, sans la connoître non
s. Son malheur, en excitant une
é légitime, auroit inspiré une in-
e terreur pour des passions qu'il
oit réprimer, & qui l'avoient
té à tuer son pere, à épouser sa
re, en ne croyant commettre que
fautes pardonnables, & déso-
r seulement à l'oracle.
Mr. Terrasson croit avec raison
l'idée d'Aristote un peu rectifiée
droit la tragedie plus utile, &
elle ouvriroit un vaste champ à
Poëtes tragiques, où ils trouve-
ent une abondante moisson de
veaux sujets de tragedies. Ecou-
s-le lui-même expliquer cet avis
ortant: « Bien loin qu'il faille
nercher, selon le conseil d'A-
tote, un Héros qui ne soit ni
on ni méchant, avant que de s'en
nir à celui qui seroit plutôt bon

» le imprimera d'autant plus
» reur, qu'elle apprendra mie
» hommes qu'avec toutes les l
» qualitez qu'on peut avoir, i
» de nourrir quelque passion
» glée, ou quelque habitu
» tieuse, pour porter en soi l
» cipe de sa chûte & de sa rui
» effet, c'est endormir les ho
» dans leurs déreglemens, c
» ne leur presenter que les ma
» des criminels du premier c
» me du second ordre, parce
» se flatte toujours de n'être
» mauvais qu'eux; au lieu qu
» justement frappé de la juste

tend dire tous les jours que le
nd en a été comme épuisé par les
giques anciens & modernes :
uis je pense tout autrement ; car à
vre cette idée de la tragedie du
il premier genre, il me semble
e la matiere n'est presque pas
core entamée. Quel nouvel or-
e de pieces à faire ne decouvre-
n point, en prenant les uns après
autres tous les défauts que peut
oir un Roi, grand homme d'ail-
rs, l'ambition, l'indolence, la
reté, la molesse, sans parler de
is les vices auxquels il peut être
et comme homme, autant que
nme Roi ? Chacune de ces pie-
auroit une constitution pro-
e, qui mettroit au jour les mau-
s effets de la passion dereglée
e le Héros a laissé croître dans
ame, & les malheurs que cette
sion entraîne après elle : car la
gedie ne doit pas être une exé-
ion de justice dont la procedu-
est presque toujours la même à
gard de toute sorte de crimes,
is elle doit faire naître de cha-
e vice un enchaînement parti-

...roient la justifica-
... elles étoient ob-

...poëme épique re-
...ment le dessein de
...ofondit, il démêle
...dit du caractére &
... doivent avoir les
...ée, & il en conclut
...qu'Homere a don-
... Agamemnon sont
...Homere fait paroî-
...x Princes des dé-
...titution de son poë-
...t de cacher : le Tas-
...vé le précepte d'A-
...oi son Heros est un
... Renaud n'a de dé-
...ui servent au nœud
...faire éclater les ver-
...s Telemaque est en-
...pique tel qu'Aristo-

...on son Censeur, n'a
...a dans le caractere
...ans celui d'Achille,
...on : il n'est pas habi-
...uë ses Héros, mais
...s faire paroître loüa-

» culier de ſuites funeſtes. Quoi-
» qu'Ariſtote n'étende pas ainſi ſon
» idée, ſi la mienne a quelque choſe
» de bon, j'avouë que je le dois à cet
» Auteur, ou pour mieux dire, à
» Madame Dacier.

L'Opera préſente à la critique de l'Auteur une matiere neuve : il la traite en maître, il repouſſe aiſément les objections vulgaires ; ſur le ridicule que certaines gens trouvent dans une tragedie toute en muſique : les vers & la muſique, dit-il, ſont des ornemens qui ſortent du naturel, mais qui ont un effet avantageux en rendant plus ſenſible ce qui eſt verſifié, ce qui ſe chante : au reſte, s'ils ſortent du naturel de la choſe repréſentée, ils ne ſortent point du naturel de la repréſentation, à laquelle tout ce qui la rend plus vive convient ſans doute : les anciens Tragiques ont fait du chant un uſage moins ſenſé. L'Auteur le montre, & nous donne en paſſant une idée peu avantageuſe de l'ancienne muſique. Il entreprend de juſtifier la morale de l'Opéra, mais ce n'eſt qu'après l'avoir réduite à des

qui en rendroient la justifica-
lus facile si elles étoient ob-
es,
morale du poëme épique re-
plus directement le dessein de
ur, il aprofondit, il démêle
'Aristote a dit du caractére &
mœurs que doivent avoir les
de l'Epopée, & il en conclut
s caracteres qu'Homere a don-
Achille & à Agamemnon sont
ueux, qu'Homere fait paroî-
ns ces deux Princes des dé-
que la constitution de son poë-
permettoit de cacher : le Tas-
ieux observé le précepte d'A-
; Godefroi son Heros est un
odele, & Renaud n'a de dé-
que ceux qui servent au nœud
ëme, & à faire éclater les ver-
Godefroi ; Telemaque est en-
n Héros épique tel qu'Aristo-
lemande.
mere, selon son Censeur, n'a
ieux réüssi dans le caractere
tor que dans celui d'Achille,
Agamemnon ; il n'est pas habi-
ntre, il louë ses Héros, mais
ait pas les faire paroître loüa-

coup au dessous de ses Hér
décence de sa Théologie est
également prouvé, & par les
ches des plus grands hom
tous les siecles payens & Ch
& par les allégories auxqu
défenseurs ont recours pour
ser. M. Terrasson rassemble
traits des indignes portraits
Poëte Grec a fait de ses Dieu
montre qu'Homere auroit d
ver au dessus des idées pop
un genie superieur comme
devoit purifier la Religion v
& la rapprocher du bon sens ;

réüssira pas dans un siécle aussi éclairé que le nôtre ; les défenseurs d'Homere sont si peu d'accord dans les idées allégoriques qu'ils lui prêtent ; quelque interpretation que l'on choisisse pour l'entendre figurément, théologique, morale, physique, on a tant de peine à faire quadrer juste l'allégorie, & à l'appliquer à tout ce que dit le Poëte de chaque Divinité, qu'on sent bien que la figure vient après coup, & que l'allégorie est étrangere à l'Iliade : on a des preuves de fait qu'Homere n'y a point pensé, & que Metrodore de Lampsaque & Anaxagore sont les premiers qui ont cherché ce subterfuge, pour calmer les esprits indignez contre le Poëte. Quand Homere auroit été aussi allégoriste que ses interpretes, il n'échaperoit pas à la censure. Peut on l'excuser d'avoir si mal choisi ses figures, d'avoir si mal composé ses fictions, qu'elles presentent une religion exécrable, & une morale pernicieuse ? Maître de l'invention de ses tableaux enigmatiques, n'auroit-il pas dû conserver plus soigneusement les bienseances ?

Du merveilleux, des combats, des discours, des sentimens.

Rien n'est si essentiel à l'Epopée que le merveilleux, c'est la source des beautez qui la distinguent des autres genres de poësie, mais ce merveilleux, s'il n'est moderé par de sages regles, défigure étrangement les poëmes qu'il doit embellir. On ne trouvera nulle part ces regles qui temperent l'usage du merveilleux proposées avec plus de clarté & de discernement que dans le livre dont nous parlons : le Censeur d'Homere l'accuse d'avoir ignoré ou violé ces regles, & d'avoir assez souvent poussé le merveilleux jusqu'à l'impossible, & jusqu'au déraisonnable ; il ne lui fait pas plus de grace sur les descriptions des combats : il convient que son sujet l'a mis dans une espece de necessité d'en remplir son ouvrage, mais il lui reproche de n'avoir sçû, ni varier ses descriptions, ni les orner, ni même les rendre exactes & instructives ; qu'il n'a eû, ou du moins qu'il n'a fait paroître

qu'une connoiſſance fort legere de l'art militaire : les diſcours, les ſentimens, les comparaiſons, ſont examinées avec la même ſeverité, avec cette exactitude qui ne paſſe rien, qui n'excuſe rien : les moins prévenus pour Homere ne condamneront pas peutêtre tout ce que M. Terraſſon condamne ; mais cependant les plus prévenus, ſi le zele de parti ne les aveugle, conviendront que l'Auteur a les vrayes idées du beau & du parfait, & qu'il juge le Poëte Grec avec un peu trop de rigueur, mais ſur des loix que la raiſon a dictées.

Du ſtile d'Homere.

Les defenſeurs d'Homere n'oppoſent point à ſon Cenſeur l'ignorance du Grec, il le ſçait, & il juge fort ſainement des beautez de cette langue : il reconnoît dans elle une facilité, un agrément ſingulier pour la compoſition des mots, une harmonie douce & gratieuſe qui a trop charmé les Ecrivains Grecs : la plûpart des plus celebres s'y ſont abandonnez juſqu'à negliger le ſoin de

dire des choſes, contents de dire des beaux mots : cette cenſure du ſtile de quelques illuſtres Ecrivains Grecs, conduit l'Auteur à un jugement ſur Platon auſſi dur que ceux qu'il a portez contre Homere. Les admirateurs du Poëte transforment en privileges de la langue Grecque les irrégularitez de ſa diction, les licences de ſa verſification, ſon Cenſeur veut qu'on les regarde comme des reſtes de barbarie dont la langue Grecque encore imparfaite n'étoit pas délivrée. Elle ſe polit, on renonça à ces prétendus privileges de confondre les dialectes, d'allonger les mots, d'employer à ſon gré les bréves pour les longues, les longues pour les bréves ; les élilions arbitraires, les épithetes qui n'ajoutent rien au ſens, ne furent plus à la mode ; Heſiode eſt plus doux & plus regulier qu'Homere, ce qui prouve qu'il eſt moins ancien ; Sophocle eſt plus regulier qu'Heſiode, Callimaque plus regulier que Sophocle. La langue & le goût ſe ſont perfectionnez : après tout, ces fautes de langage ne touchent point à l'eſſentiel

du ftile, que nôtre habile Critique fait confifter dans trois regles égales pour toutes les langues, *ne rien omettre de neceffaire, ne rien dire de fuperflu, donner de chaque chofe l'image la plus propre & la plus fenfible qu'on en puiffe trouver dans la langue, conformément au genre d'écrire que l'on a choifi.* Pour écrire bien en ce fens il faut un difcernement fin, une imagination vive, féconde, nette, affez de connoiffance de la nature & des arts, pour choifir des metaphores heureufes, naturelles, juftes. L'art de bien écrire, en tant qu'il ne fignifieroit que l'exactitude de la fyntaxe, que l'arrondiffement de l'harmonie même des periodes, eft à la portée des efprits médiocres : l'art d'écrire, tel que l'Auteur le définit, n'eft poffedé que par des efprits du premier ordre. Quoi qu'Homere eut beaucoup d'efprit, ces vertus du ftile ne paroiffent point dans l'Iliade, fi on en croit l'Auteur, dont les reproches contre le Poëte font ici, comme par tout ailleurs, fort détaillez & foutenus de plufieurs exemples. Il preffe fes adverfaires par un paralle-

le des imitations de Racine a
texte d'Homere. Scaliger a c
né de la même maniere les en
que Virgile a copiez d'après l
te Grec avec les originaux, c
ralleles ne sont pas avantage
Poëte Grec. M. Terrasson d'a
teur devient défenseur, sur la
son livre il y répond à ce q
partisans de l'antiquité ont a
contre nôtre langue.

On ne manquera pas de do
M. Terrasson les noms de *Z*
d'Aristarque; si ces Anciens Cri
valoient le nouveau Censeur
mere, la perte de leurs ouvra
un malheur pour les Lettres
n'est plus contraire à leur p
qu'un goût servile qui admir
sans distinction, qui consacr
qu'aux fautes des Anciens & l
ge en loix; l'excès de critiq
moins dangereux, quand au l
se borner à un mépris précipi
empêche de lire les anciens, i
dans un examen aussi appro
que la dissertation critique sur
de, dans ces disputes les Ce
& les Apologistes dévelopent

tour tous les ſecrets de l'art, les regles ſont ſcrupuleuſement diſcutées; le lecteur juge entre les deux partis, ne ceſſe point d'admirer le fameux Ecrivain ſur lequel on diſpute, il l'admire avec plus de connoiſſance, il condamne pour l'ordinaire l'Apogiſte d'un peu trop de prévention, le Cenſeur de trop de rigueur; mais il ſçait gré à l'un de lui avoir fait mieux ſentir les beautez, à l'autre de lui avoir découvert les défauts d'un modele, dont l'imitation devient par là & plus facile & plus ſûre. Plaiſe au génie critique de nôtre ſiécle qu'on attaque & qu'on défende avec autant d'eſprit & d'habileté les autres excellens originaux que l'antiquité nous a laiſſez, c'eſt le moyen de nous rendre capables de les ſurpaſſer.

ARTICLE LII.

APOLOGIE D'HOMERE & Bouclier d'Achille. A Paris, chez François Jovenne, 1715. In 12. *pages* 287.

MOnſieur Boivin craint que dans la chaleur de la diſpute il ne lui ſoit echapé quelques termes peu meſurez, & que l'exemple des Héros d'Homere n'ait été contagieux pour ſon apologiſte. Il prie M. de la Mothe de lui pardonner. Plus délicat que ſes lecteurs, il a cru avoir beſoin d'indulgence ; & il ne merite que des loüanges ſur ſa moderation. Il ſuit exactement tout le diſcours de M. de la Mothe, il rapporte ſes propres termes, il convient de quelques défauts d'Homere, & ſur ceux dont il ne peut convenir, il le juſtifie avec un ſang froid, un ménagement de paroles, une clarté, une préciſion, très-rares dans les conteſtations litteraires.

Si les Cenſeurs d'Homere, dit-il d'abord, s'étoient contentez de rele-

er ſes défauts ſans les exagerer, s'ils
voient dit comme Horace,

*rum ubi plura nitent in carmine, cur
ego paucis,
ffendar maculis?*

S'ils ne paroiſſoient point avoir
rmé le deſſein d'avilir l'Auteur
u'ils critiquent, on auroit tort de
récrier contre une cenſure ſage,
oderée, & équitable. Car il ne
ut pas croire que tout ſoit parfait
ins Homere, dans Platon, dans
emoſthene, & dans les Auteurs
s plus admirez. Ce ſont de grands
ommes, dit Quintilien, mais ce
nt des hommes. Ils ne ſe ſoutien-
nt pas toujours. Ils tombent, ils
ccombent ſous le poids, ils s'a-
ndonnent à leur génie; ils ſe li-
ent tout entiers aux choſes qui
ur plaiſent; leur attention ſe relâ-
e; ils ſe laſſent, ils s'épuiſent. Il
t permis de ſe laiſſer quelque fois
rprendre par le ſommeil dans des
ivrages de longue haleine. Les
ands génies ſont plus ſujets à faire
s fautes que les génies mediocres.

Un esprit médiocre est ord
ment timide; il est presque to
sur ses gardes; il rampe, & n'
lever de terre de peur de ton

Dans son genie étroit, il est
captif.

Malherbe, Corneille, Molie
Fontaine, nos meilleurs P
Despreaux même & Racine
des défauts, & celui d'entre eu
qui en a le plus, n'est pas le
estimable. Tout ce que l'on g
ne point faire de fautes, c'e
l'on ne peut être repris. On
rantit du blâme, mais on ne
pas de loüange. Apollonius,
du poëme des Argonautes, n
be jamais, dit Longin. Cepen
ajoute-t-il, aimeriez vous mieu
Apollonius qu'Homere?

Qu'importe après tout qu'H
re ait des défauts, si on le li
plaisir, si on ne se lasse jamai
relire? Il faut qu'il soit d'aille
grand enchanteur, si avec to
défauts, vrais ou prétendus
laisse pas de plaire & de se fai

r. Le plus grand & le plus mer-
:ux effet des beautez d'Home-
our ceux qui les voyent, c'est
les couvrent tellement ses dé-
,qu'on ne les voit plus, ou qu'on
; veut plus voir.

ilà l'Apologie d'Homere la plus
lete & la plus adroite qu'on
: faire : elle laisse le champ li-
ux critiques sur les imperfec-
de ses ouvrages, & elle sauve
oire : elle enflamme le désir de
e, loin de l'éteindre, les décla-
ons les plus vives contre les ad-
ires d'Homere auroient moins
:t.

ous ne pouvons rendre du livre
I. Boivin un compte exact qui
présente tout entier : c'est une
ıe suite d'objections & de re-
:s pressées. Il suffira pour être
at d'en juger, de lire ici quel-
unes de ses objections avec les
ıses.

OBJECTION.

*me dira peut-être qu'Homere ad-
n dessein, & que dans l'idée qu'il
nne, on pourroit reconnoître celle*

d'une Divinité superieure : mais
bonne intention qu'on ait, il n'est
sible d'y trouver son compte. Ce
n'est qu'une fatalité aveugle,
mieux dire, l'enchaînement mê
evenemens, indépendant d'aucu
vidence qui les ait arrangez pour

REPONSE.

Homere n'a jamais dit que
tin fût une fatalité aveugle, o
me l'enchaînement des évene
indépendant d'aucune provi
Le destin, selon lui, c'est le
de Jupiter, Διὸς βουλή. Ce dec
ce qui fixe les evenemens. C
proprement cette necessité, ce
irrévocable, à laquelle Jupit
même est soumis. Nous en av
bel exemple dans le premier
de l'Iliade, où Jupiter pro
Thetis de venger l'affront
Achille, & dit à cette Déesse
vous confirmer ma promesse,
tout à l'heure incliner mon
car je ne puis donner aux imn
un signe plus auguste de ma
té: & mon decret confirmé

mouvement de ma tête, fut toujours efficace, infaillible & irrévocable.

Les autres mots employez par Homere αἶρα, μοῖρα, μόρος, κὴρ, &c. que nous exprimons par le destin, la destinée, la Parque, le moment fatal, la derniere heure, la mort &c. tous ces mots ne signifient que ce qui a été résolu par les decrets divins, c'est à-dire, par Jupiter même, ou par ses ministres, qui sont les Parques. Et une preuve que cette doctrine est la doctrine d'Homere, c'est qu'il n'a jamais parlé de la fortune, & que par conséquent on ne connoissoit pas de son tems cette Divinité aveugle, que les siecles suivans ont adorée; le mot τύχη, qui signifie la fortune, ne se trouve ni dans l'Iliade, ni dans l'Odissée : & l'on y trouve partout au lieu de ce mot, les mots δαιμων & Θεὸς, qui ne signifient point le hazard, mais la Divinité & la providence : Macrobe remarqué.

OBJECTION.

Homere avance en plusieurs rencontres, que l'ordre du destin couroit risque alors de demeurer sans exécution.

REPONSE.

M. D. L. M. pour attaquer plus sûrement, a grand soin de tenir caché l'endroit qu'il attaque. Il n'indique presque jamais ni la page, ni le livre. Il veut que le défenseur d'Homere devine, ou déterre avec peine le texte glosé.

Homere, dit-il, avance en plusieurs rencontres, que l'ordre du destin couroit risque alors de demeurer sans éxécution. Je crois deviner les endroits que M. D. L. M. nous cache. Ces endroits sont, si je ne me trompe, ce qui est dit dans le second livre de l'Iliade, vers 155. dans le livre XX, vers. 30. & dans le XXI. vers. 516.

Dans le premier de ces trois endroits il est dit que sans la précaution de Junon, les Grecs s'en se-

roient retournez dans leur patrie ὑπὲρ μοῖρα. Dans les deux autres on craint que Troye ne ſoit priſe ὑπὲρ μόρον. C'eſt Jupiter lui même qui le craint dans le XX. livre, & Apollon dans le XXI.

L'explication de ces endroits dépend des principes de l'ancienne Théologie payenne, & de ce qu'elle enſeignoit touchant la deſtinée. Il eſt certain que ſelon Homere, & ſelon Virgile même, ce qui étoit ordonné par la deſtinée n'arrivoit pas toujours dans le tems marqué par la deſtinée. Le moment fatal ne pouvoit jamais être retardé, mais il pouvoit être avancé. Par exemple, le moment fatal de la mort de Didon fut avancé par le coup qu'elle ſe donna; ſon heure n'étoit pas venuë.

Nec fato merita nec morte peribat,
Sed miſera ante Diem.

Toute mort violente étoit cenſée arriver ὑπὲρ μόρον, c'eſt-à-dire, avant le terme fatal; ou (ce qui eſt ici la même choſe) contre l'ordre naturel, *turbato mortalitatis ordine*, diſoient les

Romains. Il en étoit de mê
malheurs que les hommes
roient par leur mauvaise co
Jupiter au commencement d
mier livre de l'Odissée, dit
vement que les hommes ont
tort de dire que leurs mau
viennent des Dieux. C'est pa
propres forfaits, ajoute-t-il
contre l'ordre des destinées il
vrent eux mêmes aux cruelle
leurs qui les affligent.

Les Dieux, selon la loi g
du destin, ou pour mieux di
lon la volonté de Jupiter, n
voient pas empêcher qu'un h
ne mourût, lorsque son heur
venuë. Il n'y avoit qu'un seul
de le soustraire à la Parque.
de l'enlever au ciel tout vivan
le déïfier.

Si cette doctrine paroît e
gante à M. D. L. M. qu'il con
du moins que dans la religion
ne il étoit malaisé de se form
idées justes sur un point de d
si difficile à éclaircir, & sur l
ne seroit pas fort surprenant
Poëte n'eût pas toujours été d

avec lui même, non plus que beau coup de Philosophes.

OBJECTION,

Des repetitions.

Ce défaut regne dans Homere à un excès qui ne devroit pas lui avoir laissé de defenseurs, & je ne suis pas moins etonné des apologies que de la faute même.

REPONSE.

Il plaît à M. D. L. M. de nommer défaut ce qui n'est point défaut. Les anciens n'ont jamais blâmé les répétitions dans Homere ; au contraire, ils lui en ont fait un merite. Je ne sçai comment, dit Macrobe, cette sorte de répétition sied bien à Homere, & ne sied qu'à lui seul, caractere convenable au génie & à antiquité de ce Poëte. *Sed nescio 1omodo Homerum repetitio illa unicè cet, & est genio antiqui Poetæ digna.* On ne connoissoit point dans les emiers siecles de la bonne antiqui- cette gêne inutile que la delicatè des siecles suivans a introduite.

tous les Poetes, il faut le
comme le caractere certai
où il a vécu. On parloit a
tems, & ç'auroit été parle
de parler autrement. Rien
éloigné du sublime que ce
tude pénible & frivole, av
le on évite d'employer d
sions que l'on a déjà emp
ne dis pourtant pas que
langue nous puissions no
la même liberté que les H
les anciens Grecs se son
Mais il est certain que le
étoient moins scrupuleux
sur les repétitions des m
phrases. Vous trouvere
dans une même page de
même mot repeté cinq o
& il y a dans l'Eneïde d
entieres repetées jusqu'à d
ze fois, comme, *vix ea*
Dein talia fatur &c.

Mai 1716.

SUITE DE L'OBJECTION.

Pour la faute, on ne comprend pas trop bien ce qui pouvoit y induire Homere.

SUITE DE LA REPONSE.

Il eſt vrai que ſi c'eſt faute, on ne comprend pas trop bien pourquoi Homere, qui certainement ne manquoit pas de termes pour s'exprimer, a pris ſi peu de ſoin de l'éviter, qu'au contraire en beaucoup d'endroits il ſemble avoir affecté de repeter en mêmes termes les mêmes diſcours.

Deux principes également vrais ont fondé chez differens peuples, & dans des ſiecles différens, des uſages entierement oppoſez. Moyſe, Homere, & les Ecrivains des premiers ſiecles, avoient reconnu que les répétitions fréquentes des mêmes mots rappelloient & imprimoient fortement les idées des choſes, & rendoient le diſcours beaucoup plus clair. Sur ce principe l'uſage de repeter les mots, les phraſes, & les diſcours entiers, s'établit inſenſible-

ment dans la prose & dans la p
& sur tout dans les narrations.

Les Ecrivains qui sont venu
puis ont remarqué dans Ho
même, que le plus grand agré
du stile étoit la varieté. Ils s'en
fait un principe. Ils ont évité l
pétitions des mots, & encore
celles des phrases entieres. Ils s
étudiez à varier les transition
ont cherché des tours nouv
& toutes les manieres d'exp
différemment les mêmes chose

L'un & l'autre usage est bon :
aussi l'un & l'autre excès est vic
Il ne faut pas que l'amour ni
simplicité, ni de la clarté, nous
repeter continuellement les m
mots, les mêmes phrases, ou
discours entiers. Et il ne faut pa
plus, que le plaisir de varier
jette dans l'affectation puerile
dire en vingt manieres différe
une chose très-simple & très-
mune.

Rien ne refroidit la chaleu
la composition, & ne rallentit l
de la poësie, comme cette atte
continuelle de varier sans cess

qu'aux moindres circonstances. Il paroît qu'en cela, comme en plusieurs autres choses, Homere a dédaigné le travail ingrat d'une correction trop scrupuleuse. Il a fait comme les grands Peintres. Un grand Peintre ne se croit pas obligé de varier tellement tous ses tableaux qu'ils n'ayent rien du tout de semblable. Si les principales figures sont entierement différentes, on lui pardonne aisément la ressemblance du terrain, du ciel, des habillemens. Supposons une gallerie pleine de tableaux à personnages, qui représentent chacun un sujet particulier. Dans l'un je vois Achille en fureur menaçant Agamemnon. Dans l'autre c'est Achille qui rend Briseïs aux Officiers qui viennent la lui demander de la part de leur maître. Dans le troisiéme c'est encore Achille, mais c'est Achille qui se plaint à Thétis sa mere de l'affront qu'il vient de recevoir. Si l'air, le geste, la contenance, le caractere d'Achille étoient les mêmes dans ces trois tableaux; je dis plus, si le fond du second tableau ne differoit pas du fond de chacun

des deux autres tableaux, dans la composition & dans le dessein général, soit du paysage, soit de l'architecture, on auroit raison de blâmer le Peintre, & de regarder comme un très-grand défaut l'uniformité des figures & des fonds. Mais s'il n'y avoit de répetition que dans l'habillement de quelques-uns des personnages, dans la structure de quelque partie de bâtiment, dans le contour de quelque arbre, de quelque montagne, de quelque nuage, on n'y feroit pas d'attention. Il est aisé de faire l'application de ce que je viens de dire. *Ut pictura poësis erit.* Homere repéte; mais ce ne sont pas les grands traits, les traits qui frappent & qui fixent l'attention. Ce sont de petites choses, des transitions, des circonstances generales, des image familieres, qui reviennent naturellement, & sur lesquelles le lecteu ne fait que promener ses yeux com me en passant, des descriptions sacrifices, de repas, d'embarqu mens, de débarquemens, de cho enfin qui sont presque toujours mêmes, qu'il suffit d'exposer

qui refusent en quelque façon d'êtr ornées.

Objection,

des discours.

Homere a semé l'Iliade de ses [illegible] je n'en citerai qu'un exemple. Je n'ai pas choisi, à beaucoup près, le plus bizarre.

Reponse.

Il est vrai qu'en cet endroit M. D. L. M. fait grace à Homere ; car il n'est pas possible que le long discours d'Enée à Achille, dans le vingtiéme livre de l'Iliade, ait eû le bonheur de plaire au censeur du discours de Tlepolême. Pour moi, j'avouë franchement, que si la censure étoit tombée sur cet autre discours, qu'elle a épargné, j'aurois demandé grace moi même, ou j'aurois prié M. D. L. M. de se contenter de quelques suppositions, dont je ne suis pas trop content, & qui cependant semblent necessaires pour excuser la longueur & le contretems de la harangue du heros Troyen.

OBJECTION,

des Sentences.

Homere, par exemple, n'a pas placé heureusement cette sentence fameuse, la pluralité des Rois n'est point bonne. C'est Ulysse qui l'employe, pour retenir les soldats qui fuyoient aux vaisseaux par l'ordre d'Agamemnon : ordre qui devoit être d'autant plus respecté, qu'Agamemnon l'avoit donné comme un ordre absolu de Jupiter même. Etoit ce le lieu de faire valoir la necessité d'un seul chef, & ne semble-t-il pas au contraire, que les soldats auroient pû retorquer la maxime d'Ulysse contre lui même? La pluralité des Rois n'est point bonne; pourquoi opposes tu donc ton autorité à celle de nôtre Roy? C'est nous qui lui obéissons en fuyant, & c'est toi seul qui lui résistes en prétendant nous retenir.

REPONSE.

Agamemnon ordonne aux Grecs de s'embarquer pour s'en retourner. Les soldats ne comprenant pas que cet ordre n'est qu'une feinte, cou-

aux vaisseaux, & se disposent à
r.
lysse les retient, menace, &
ie les mutins; & dit à ceux qui
sent d'obéïr. Obéïssez à vôtre
eral. Nous n'en avons qu'un, &
doit y en avoir qu'un ici. La
ilité des maîtres n'est pas une
ie forme de gouvernement. Il
oit y avoir qu'un General pour
: une armée, & qu'un Roi pour
un peuple.
xaminons présentement l'objec-
de M. D. L. M. Homere, dit-
'a pas placé heureusement cette
nce fameuse; la pluralité des
n'est pas bonne.... Les soldats
ient pû retorquer la maxime
ysse contre lui-même. La plura-
es Rois n'est point bonne. Pour-
oppoſes-tu donc ton autorité à
de nôtre Roi? c'est nous qui lui
ssons en fuyant.
. de la Mothe suppose que les
ts sont encore dans la bonne
& qu'ils ignorent la vraye in-
on de leur General. Il suppose
Les soldats voyent Ulysse qui
le sceptre d'Agamemnon à la

main, courant par tout le camp, arrêtant les principaux Officiers, & leur défendant de s'embarquer. C'en est assez pour ne laisser aucun lieu d'ignorer qu'il y a de nouveaux ordres. Il ne laisse pas de se rencontrer encore des Thersites qui crient, qui font du bruit, & qui refusent d'obéïr. C'est à ceux là que s'adresse le discours d'Ulysse ; & ils auroient mauvaise grace de lui répondre ce que M. D. L. M. répond pour eux, si la pluralité des Rois n'est pas bonne, pourquoi opposes-tu donc ton autorité à celle de nôtre Roi ? c'est-nous qui lui obéïssons &c. Car pour lors Ulysse seroit en droit de les démentir, en leur repliquant qu'ils sçavent bien qu'il y a un contre-ordre. Ce qui est certain, c'est que Thersite, qui continuë encore de murmurer lorsque tous les autres se taisent, sçait bien qu'Agamemnon a revoqué l'ordre qu'il a donné, comme il paroît évidemment par le discours qu'il tient à Agamemnon.

M. Boivin nous permettra de dire que si Homere avoit marqué nettement qu'Agamemnon avoit revo-

ordre de partir, il auroit épar-
ses défenseurs la peine de le
er, sur le reproche d'avoir mal
cette sentence, & le chagrin
pouvoir le défendre de ne s'être
expliqué assez clairement.

Du Bouclier d'Achille.

dée que M. Boivin forme de
uclier, contre lequel les cen-
ons lancé presqu'autant de
que les Troyens, est ingénieu-
t fait tomber la plûpart des cri-
s; le ciel est décrit au milieu,
n & la terre sur deux cercles;
la bordure tous les autres ob-
u'Homere décrit, & qu'il feint
sentez par Vulcain sur ce bou-
, M. Boivin les a partagez en
e tableaux, qui représentent
iiseres de la guerre en trois ta-
ix, les avantages de la paix en
tableaux. Ces douze tableaux
placez dans un troisiéme cercle
ur du tableau du fond où le ciel
eprésenté. M. Boivin suppose le
lier rond, & il lui donne qua-
ieds de diametre; c'en est assez

pour que chaque tableau ait dix à onze pouces de base, espace qui suffit pour y rendre sensible tout ce qu'Homere décrit, quoique dans l'estampe chaque tableau n'ait qu'un pouce de base, M. Uleughels y a renfermé fort distinctement l'essentiel du sujet de chaque description particuliere.

Un homme d'esprit a fait en ma presence à M. Boivin une objection pressante, & qui le met dans la necessité de multiplier les tableaux. Il ne faut que lire les descriptions d'Homere, pour voir qu'un seul tableau ne sçauroit représenter les differentes circonstances où il met ses personnages. Par exemple, dans le septiéme tableau les assiégeans entendant un grand bruit partent, poussent leurs chevaux, arrivent, combattent. Certainement un seul tableau ne peut pas représenter ces deux situations, & M. Terrasson, qui a proposé dans sa dissertation contre cette explication du bouclier d'Achille des difficultez qui meritent qu'on les examine, a raison de dire qu'il faut que M. Boivin suppose que les figures du

er, comme les ſtatues com-
; du Vulcain, étoient animées
emuoient ; Euſtathe cite quel-
Anciens qui l'ont cru. *La fa-
datilier & de la courge*, en
Gaulois, tirée d'un manuſ-
: la Bibliotheque du Roi, eſt
ece auſſi delicate que ſenſée.

ARTICLE LIII.

ERTATIO PHILOLOGICA
lono linguarum in feſto Pen-
oſtes, &c. C'eſt-à-dire, *Diſſer-
on ſur le don des langues que les
tres reçûrent le jour de la Pente-
, pour expliquer le verſet quatriê-
du ſecond chapitre des Actes des
tres, & les trois ſuivans, défen-
ſous Mr. Jean Henri Lederlin,
eſſeur des Langues Orientales, &c.
Mr. Jean Thunbacher.* A Straſ-
urg, chez Jean Paſtorius 1714.
o. *pages* 21.

; interpretes anciens & moder-
s ne conviennent pas ſur la

Actes, que les Apôtres commencerent à parler en diverses langues. Cela s'est fait de l'une de ces trois manieres. Il est possible que les Apôtres parlant en Syriaque, leur voix frapât les oreilles de chaque nation, comme s'ils eussent parlé la langue de ce peuple. Il est aussi possible qu'ils parlassent successivement à chaque nation en la langue qui lui étoit propre. Il paroît moins possible qu'ils ayent parlé dans le même moment plusieurs langues, & prononcé tout à la fois plusieurs mots.

La premiere maniere d'expliquer le miracle a plû à S. Cyprien, & à quelques Interpretes. Mais S. Gregoire de Nazianze la combat par de forts argumens. Il examine d'abord en critique la ponctuation du sixiême verset, s'il faut joindre ces mots, *en sa langue*, à *ils les entendoient*, ou à *parler*. Il soutient qu'il faut les joindre à *parler*, & traduire, *chacun les entendoit parler en sa langue*, & non pas, *chacun les entendoit en sa langue parler*. Ensuite il fait remarquer que si les Apôtres ne parloient qu'en Syriaque, il ne se faisoit point de mi-

des beaux Arts. Non

dans eux, mais dans leurs Au-
rs; c'est cependant sur les Apô-
s non sur les Auditeurs que le
prit étoit descendu, c'est dans
pôtres qu'il operoit.
ôtre Auteur se declare pour le
e sentiment, & il emprunte de
lion un long passage pour l'ap-
r. Castalion se trompe; il sup-
qu'il s'agit du don des langues
neral, il ne s'agit que de ce qui
a le jour de la Pentecôte, il a
tort d'opposer à ses adversaires
es Apôtres reçûrent le pouvoir
endre & de parler plusieurs
res; ils ne le nient pas, mais il
on d'insister sur les paroles de
c, *ils commencerent de parler en
urs langues.* Si l'on admet l'ex-
tion de S. Cyprien, ils ne par-
t qu'en Syriaque, ils ne parloient
une langue. Cette explication
edit le texte, il faut la rejetter.
mment concevoir, dira-t-on,
les Apôtres prononçassent le
e mot tout à la fois en dix, en
langues. On est dispensé de
evoir comment ils le faisoient,
le faisoient pas: un peu de re-

gregation de S. Maur. Che
Baptiste de l'Epine, ruë
ques, 1715. *Tome second*, i
pages 1814. *sans la préfac*
tables.

L'Auteur suit son dessein.
premier tome il a fait u
que ample & détaillée des E
Ecclesiastiques des deux p
siécles dont on a les ouvrages
derniere Bibliotheque des
Dans ce second tome il exar
Peres du troisiéme & du qu
siécle de l'Eglise qui ont dé
verité de la Religion Chrétie
payens ardens à détruire ce
gion naissante, n'espererent

itez dont le culte des faux
avoit été accompagné, ils
:nt des plus affreuses cou-
calamitez qui désoloient le
depuis que la prédication de
le avoit arraché tant d'ado-
ıux idoles.
éfenseurs du Christianisme
pas de peine à détruire de
s accusations. Ils firent voir
ɔuveauté ne pouvoit préju-
une secte dont Dieu se dé-
Auteur d'une maniere si évi-
ır des prophéties dont l'ac-
ement étoit sensible, par des
d'une certitude incontesta-
le progrès surprenant d'une
nt l'exterieur n'avoit rien
ebutant & de méprisable;
qui n'avoit eû & ne pouvoit
aucune cause humaine, par
urnaturelle qu'il inspiroit à
nartyrs de l'age & du sexe
oible, par l'empire que les
s exerçoient sur les De-
sublimité de leurs dogmes,
é de leur morale. Ces sça-
ologistes de nôtre Religion
noient pas cependant de la

nouveauté qu'on lui reprochoit, ils montroient qu'elle étoit aussi ancienne que le monde ; aggresseurs à leur tour, ils ont levé le voile & produit au grand jour la foiblesse, l'infamie, la fausseté des Dieux des Gentils, les déreglemens de leur culte : certains Critiques ont prétendu que les Peres avoient mieux réüssi en attaquant qu'en repoussant, qu'ils avoient renversé le paganisme, mais qu'ils n'avoient pas établi assez solidement le Christianisme. Le sçavant Benedictin dit qu'on n'est tombé dans ce mécompte que pour n'avoir pas assez distingué la verité des dogmes de la clarté des dogmes, les raisons qui les établissent, des raisonnemens qui les éclaircissent. Les Peres n'ont rien laissé à désirer pour l'établissement des dogmes, ils ont dévelopé les preuves de leur verité avec beaucoup d'habileté & de force, mais quand il a falu les expliquer, ils ont parlé quelquefois avec moins de netteté & de précision qu'il n'étoit necessaire ; le P. le Nourry s'est efforcé de percer les tenebres qui cachoient leurs veritables sentimens, & les examinant

révention, il a vû, & il fait
qu'on a mal à propos multiplié
rreurs ; cependant il n'a pas
ılé celles où quelques-uns
ont tombez. Ce volume con-
ix dissertations sur les ouvra-
ces défenseurs de la Religion
enne.

de la Dissertation sur Minutius Felix.

s la premiere, qui regarde le
e Minutius Felix, le sçavant
ictin fait l'analyse & la criti-
ce livre, il tâche de décou-
ıi sont Cecilius & Octavius,
sont introduits ; le premier
éfendre la Religion payenne,
cond pour défendre la Chré-
; le succès de cette dispute,
Minutius Felix a copié de
n, de Seneque & de Tertul-

toient pas d'une condition pri
te ; c'eſt la raiſon & non la
qui décide dans les diſputes
dont il s'agit ſur le choix d'u
gion n'eſt pas interdite au pe
reſervée aux eſprits ſuperieu
choix eſt l'affaire de tous les ho

Octavius entre enſuite en
re, il prouve l'exiſtence de D
l'exiſtence des créatures, par
timent intérieur de nôtre co
ce, par le témoignage des P
phes & des Poëtes payens ; i
ve l'unité de Dieu par les pr
naturels de la politique, &
xemple des Royaumes de l
L'Auteur dévelope tous ces
mens, & ce qu'Octavius ajo

est un fait que Cecilius & Octavius, le payen & le Chrétien, supposent egalement, il prétend qu'Aquilius, donné par Cecilius pour exemple d'un homme vertueux & miserable, est Marcus Aquilius Lieutenant des Romains en Asie, traité si cruellement par Mitridate ; Aquilius n'étoit rien moins que vertueux, & l'exemple ne convient pas; mais les payens l'alleguoient, comme il paroît par Arnobe, & cela suffit pour justifier la conjecture du P. le Nourry.

Cecilius avoit objecté aux Chrétiens qu'ils attribuoient à l'election de Dieu la force insurmontable que certains Philosophes attribuoient au destin, & qu'ainsi ils ôtoient aux hommes la liberté, & à Dieu la justice. *Quidquid agimus ut alii fato ita vos addicitis sic Secta vestra non spontaneos cupere sed electos, igitur iniquum judicem fingitis, qui sortem in hominibus puniat, non voluntatem.* Octavius convient que les Chrétiens sont persuadez que Dieu a déterminé leur sort éternel, mais qu'il l'a fait sans blesser la liberté ; qu'éclairé par une lumiere infinie, il a vû de toute éternité ce

Cecilius combat , Octavi
blit la resurrection des corps ,
de l'enfer , & l'éternité des
que les impénitens y souffre
Pere Le Nourry explique , pe
leurs raisonnemens.

Les Chrétiens étoient très
ment accusez de commettre
crimes horribles dans la celeb
de leurs mysteres ; le P. Le N
fait voir ce qui a donné lieu
accusation si fausse , avec que
ce Octavius l'a refutée , con
a montré que les payens leur
fateurs étoient veritablement
pables de ces mêmes crimes. I
vant Benedictin prouve là que
coup de Chrétiens vivoient d
célibat.

Ce n'étoit pas une moind
lomnie de les accuser d'adore
te d'un âne, on fait voir qu'e
aussi fausse que mal fondée , &
peut la rejetter sur les Gentils

étoit ridicule de condamner les jeûnes des Chrétiens, de les regarder comme une nation factieuse, fuyant la lumiere, qui se reconnoissoit par des marques cachées, & s'aimoit avant que de se connoître, qui n'avoit ni temples ni autels, ni images, qui adoroit un homme crucifié pour ses crimes; reproche dû aux Egyptiens, adorateurs d'un scelerat, & aux Romains, assez lâches, assez flatteurs, pour rendre les honneurs divins à des Empereurs noircis de tous les vices. Le P. Le N. discute s'il étoit permis aux Chrétiens de jurer par le salut des Empereurs; s'il est vrai qu'ils ne déferoient aucun culte à la Croix, & si les payens ne les honoroient point; pourquoi les Chrétiens n'assistoient ni aux spectacles, ni aux banquets des payens; pourquoi ils s'abstenoient de ce qui avoit été offert aux Dieux, des couronnes de fleurs, des onctions du corps; pourquoi ils les inhumoient après leur mort, au lieu de les brûler selon la coutume.

Cecilius n'est pas plus heureux quand il veut défendre la religion

payenne par ſon ancienneté, parce-qu'elle avoit merité aux Romains l'empire de tout le monde, & enfin par de prétendus miracles, par des prédictions des faux Dieux, ou plutôt des Démons. Octavius renverſe entierement toutes ces raiſons ; la maniere même avec laquelle les payens celebroient les myſteres de leurs Dieux, fournit à ce défenſeur des Chrétiens une preuve invincible de leur fauſſeté. Le Pere Le Nourry éclaircit tout ce que Cecilius & Octavius ont dit, & les endroits obſcurs qui ſe rencontrent dans le livre de Minutius, ſans oublier le jeu du ricochet, ni les bains d'Oſtie, ni les Auteurs qui y ſont citez, ni un livre ſur la deſtinée que Minutius ſemble avoir promis.

Extrait de la diſſertation ſur Arnobe.

Les ſept livres d'Arnobe contre les Gentils ſont le ſujet de la ſeconde diſſertation. Le Pere Le Nourry après en avoir fait la critique comme du précedent, dévelope les argumens d'Arnobe ; le premier eſt pris des

niracles que JESUS-CHRIST &
es disciples ont fait par tout le mon-
le avec tant d'éclat. Le P. Le Nour-
y montre que cet argument con-
ond les Sociniens & les Athées. Le
econd argument d'Arnobe est tiré
le la force divine avec laquelle un
ombre infini de Martyrs a souffert
our JESUS-CHRIST, & le troi-
iéme de la sainteté de sa loi, reçûë
ar tant de peuples voluptueux.
'Auteur montre, après Arnobe,
ombien les argumens des payens
ontre la verité de nôtre religion
toient vains & frivoles; qu'il n'y a
ien de plus ridicule que de soutenir
u'il faut garder les anciennes su-
erstitions, quelques impies qu'el-
es soient, & rejetter la verité sous
retexte qu'on l'a ignorée : les payens
'avoient-ils pas innové mille choses
lont on donne ici le detail & l'é-
laircissement; comment pouvoient-
ls objecter la nouveauté de la reli-
ion Chrétienne, puisqu'ils ne pou-
'oient pas douter que nôtre Reli-
ion, qui adore un seul Dieu, est
lus ancienne que la leur? L'Auteur
rouve avec la même évidence qu'il

n'y a point de temerité plus grande que de ſoutenir que les Chrétiens étoient cauſe des calamitez publiques. Il examine enſuite ſi Arnobe a bien répondu aux payens, qui demandoient quelle étoit la cauſe du mal qui arrive aux hommes.

Nôtre Auteur paſſe à l'explication des dogmes Chrétiens qu'Arnobe a défendus, ſur l'unité & la nature toute ſpirituelle de Dieu, ſur ſa figure, ſon immenſité, ſa ſcience infinie; s'il eſt ſujet à la colere, & auteur du mal, tant de la peine que de la coulpe; s'il y a quelques animaux qu'il n'ait pas créez; ſi l'homme eſt naturellement ſujet aux infirmitez, & comment il tombe dans le peché.

On fait voir avec quelle évidence Arnobe a ſoutenu la divinité de Jesus-Christ, qu'il eſt veritablement Dieu & homme, qu'il a pû & dû s'incarner, quelle raiſon il a de ne venir au monde qu'après tant de ſiecles. L'Auteur fait obſerver comment Arnobe rapporte les differens ſentimens des anciens Philoſophes ſur la nature & l'immortalité de nô-

tre ame, il examine si le sentiment de cet Ecrivain est veritable, & s'il refute bien les erreurs de certains heretiques qu'il nomme, qui disoient que Dieu n'a point créé l'ame, s'il a crû qu'un jour elle seroit anéantie, s'il a nié le peché originel, & la resurrection de nos corps; ce qu'il a dit de la foi, de l'esperance, des Eglises des Chrétiens, de leurs saintes Ecritures, de leurs autels sans images, de la celebration de leurs mysteres, de leurs prieres pour les morts, de leurs sacrifices, de l'usage de l'encens; s'il a parlé du Baptême, de l'Eucharistie, & de la nécessité de la grace.

Arnobe s'étend beaucoup sur la fausseté de la Religion des payens, on ne peut pas dans un Journal entrer dans tout le détail qu'il en fait. Il suffira de dire que le P. Le Nourry le suit par tout, qu'il a donné un ordre plus naturel à ses argumens, & qu'il fait des recherches curieuses sur ce qu'Arnobe a dit d'une maniere assez obscure & fort difficile à entendre.

Arnobe prouve la fausseté des

Dieux du Paganiſme par leur origine, leurs figures, leurs débauches, leurs emplois, leurs bleſſures, leur mort, leur grand nombre, & les differéntes opinions qu'en avoient les payens, les hiſtoires qu'on en racontoit, qu'en vain on a tâché d'expliquer en un ſens allegorique. Il répond autrement que Minucius Felix à l'objection que les payens tiroient des miracles qu'ils attribuoient à leurs Dieux. On explique ce qu'il a dit de plus ſingulier ſur leurs temples, leurs images, leurs ſacrifices. On éclaircit le dénombrement qu'il fait des choſes particulieres qu'on leur ſacrifioit, dont les noms ne ſont pas en uſage. On fait voir pourquoi il a dit que l'uſage de l'encens & du vin dans les ſacrifices étoit nouveau, & ce que ſignifient les mots du *ſimpuvium*, *muſci venerabiles*, *& mactus inferio vino eſto*, & qu'Arnobe a eû raiſon de ſe mocquer des autres ſuperſtitions des Gentils, comme de la ſolemnité de loüer la mere des Dieux de la baguette de Jupiter.

Pour rabattre l'orgueil des payens,

i disoient que les Chrétiens étoient
s idiots & des ignorans , on dé-
uvre après Arnobe , combien la
ence de ces hommes orgueilleux
ɔit mince , qui ne sçavoient pas
mment se forment les songes,
'ils ne pouvoient décider quel
ɔit l'organe de la vûë & des sa-
ırs , pourquoi la mer est sallée,
urquoi les cheveux blanchissent,
'ils ne convenoient pas sur la na-
·e de nôtre ame, sur les premiers
incipes de la nature, sur l'embra-
nent du monde, & que la plûpart
ıtenoient que nous ne pouvons
.voir & encore moins expliquer
ɔù vient la verité. On traitte enfin
s personnes illustres & de quel-
ıes devins , des divers Ecrivains
ez par Arnobe , des mots barba-
s & inusitez dont il se sert si sou-
nt , & on en donne des tables.

Extrait de la dissertation sur Lactance.

Les ouvrages de Lactance , qui a
erité le titre d'Orateur Chrétien,
nt le sujet d'une grande disserta-
ɔn. Le P. Le N. la commence par

le premier des livres de Lactance, intitulé, *de l'ouvrage de Dieu*, c'est-à-dire, de la création des animaux, & principalement de l'homme. Le P. Le N. recherche d'abord quel a été Lactance, qui sur la fin de ses jours fut précepteur de Crispe, fils du grand Constantin, & après avoir fait une exacte critique de ce livre, il examine s'il est un abregé des dialogues de Ciceron, & quel est Demetrien, à qui il a été dédié.

Il fait ensuite l'analyse & la critique des sept livres *des Institutions divines*, il cherche les raisons qui ont porté l'Auteur à les composer ; s'il a dû accuser Minucius Felix, Tertullien, S. Cyprien, & d'autres, de n'avoir point jusqu'alors défendu suffisamment la verité de la Religion Chrétienne ; qui sont les deux Philosophes qui l'ont obligé d'écrire sur cette matiere, en quel tems il a écrit ses livres, s'il les a dédiez au Grand Constantin, si l'on y a inseré diverses fourrures, & quelles sont les erreurs qu'on lui a imputées. En parlant des manuscrits, on donne un modele de celui de Bologne, le plus

ancien de tous, & de la maniere dont les mots Grecs ſont écrits dans celui de la bibliotheque du Roi, & leur verſion Latine, qui eſt la même que celle dont S. Auguſtin s'eſt ſervi. On parle auſſi des differentes éditions de cet Auteur, des notes & des commentaires qu'on a faits ſur ſes ouvrages, & de l'epitome que le ſçavant Mr. Pfuff nous a donné toute entiere ſur un très ancien manuſcrit de la Bibliotheque de Turin.

On vient enſuite au livre de Lactance *ſur la colere de Dieu*, dont on fait l'analyſe & la critique comme des précedens. On diſpute s'il a imité Ciceron, & on marque ſes ouvrages qui ſont perdus, & ceux qu'il avoit promis.

En entrant dans la diſcuſſion de ce que Lactance traite dans tous ſes livres, on examine ce qu'il a dit contre Ciceron ſur l'étymologie des noms de religion & ſuperſtition, on prouve après cet élegant Ecrivain, que la veritable religion, inſeparable de la juſtice & de la ſageſſe, n'a point été introduite par la crainte, comme quelques-uns l'ont dit; mais

oracles des prophanes, qu'il
& on fait voir comment i
une autre preuve sur les
faits par nôtre Seigneur & s
tres, & en particulier sur le
voir à chasser les Démons;
n'y a rien de plus absurde qu
re qu'Apollonius de Tyan
fait de semblables & de plus
quelle force il sçait donner
gumens, tirez du progrès
leux & de la sainteté de nô
gion, des supplices inouïs
Martyrs ont souffert; enfin,
il refute les objections des p

On vient à ce qu'il dit
saintes Ecritures, sur leur
tion, leur antiquité, sur c

P. Le N. explique les passages
nciens Poëtes & Philosophes,
rismegistes, des oracles d'A-
l, sur l'existence d'un seul
; comment Lactance a refuté
yens sur la création ; ce qu'il
ne de la nature divine, des at-
s, de la science, de l'immensi-
toute puissance, mais princi-
ent de la providence de Dieu ;
sentiment sur la colere de
est bien vrai ; ce qu'il dit sur la
té du fils de Dieu ; s'il a bien
ué sa generation divine, & si
eû raison de dire qu'il a nié la
té du S. Esprit.
parlant de l'Incarnation, on
it ce que Lactance dit des
de l'homme Dieu, & de la ne-
de son incarnation, d'une
e sans pere, fondée sur ce qu'il
gendré de toute éternité d'un
ans mere ; pourquoi il est ve-

qui apparut alors, ses mirac
mort, dont il n'a point voul
nir le tems, sont éclaircis.
prend pourquoi cet Auteur a
Pilate étoit Gouverneur de l
& qu'il n'a point porté sent
mort contre JESUS-CHRI
quelle année de l'Empereur
re, & sous quels Consuls, le S
est mort; les miracles qui
alors, & pourquoi il est m
supplice si ignominieux, c
gneau Paschal étoit la figure
gine des signes de croix; c
croyoit de la descente de
CHRIST aux enfers; le te
a resté dans le sepulcre; p
après sa resurrection il n'a p
paru aux Juifs, mais à ses di
la fondation de l'Eglise de R
S. Pierre & S. Paul furent
risez.

On éclaircit encore ce qu'i
la création des Anges, de le
re spirituelle & immortelle,
berté, le culte qu'on leur c
quand ils ont reçû leur com
pour la garde des hommes
peché du Diable & des D

dont il eſt le chef, ſur deux eſpeces de Demons, s'ils ont été connus des payens, ſi le Diable eſt la cauſe du mal, s'il eſt ennemi de Dieu, ſi l'occident, la nuit, & le corps de l'homme, lui appartient, ſi ſon ſupplice eſt differé; ſi ce ſont les Demons qui ont prononcé des oracles, s'ils ſont Auteurs de la magie, & de l'idolatrie; s'ils ont exigé un culte divin, & comment ils peuvent ſouffrir les peines du feu éternel.

On établit ce que Lactance aſſure, que le monde a été créé de rien, & non pas d'une matiere qui exiſtât auparavant; que c'eſt Dieu qui en eſt le créateur, ſelon même pluſieurs Philoſophes, qu'il a été créé pour les hommes. On expoſe ce que Lactance & d'autres ont penſé ſur la figure du monde, du ciel, de la terre, ſur les premiers principes de la nature, ſur l'humeur & la chaleur, qu'il dit être la ſubſtance de l'eau & du feu; s'il a cru que l'ame des bêtes n'eſt qu'un feu ſubtil.

On ſuit cet Ecrivain ſur la création de l'homme, on marque avec quelle force il prouve contre les Epi-

curiens que Dieu l'a créé à son image, & pour lui même.

En traittant de nôtre ame, on apprend combien les Philosophes ont été partagez sur sa nature, que Lactance prouve être spirituelle & créée de Dieu. On explique & on confirme ses raisonnemens, & on fait voir qu'il n'a pas crû qu'elle fût formée comme le corps, ou que toutes les ames ayent été créées au commencement du monde, ce qu'il dit de leur union avec les corps & du lieu où elles résident. On examine ce qu'il dit des opinions différentes des Philosophes touchant son immortalité, quelles preuves il en donne, si celle qu'il tire du feu, dont l'homme seul se sert, est bonne, & comment il refute les opinions de Lucrece & des Epicuriens.

On passe de là à l'examen de ce qu'il dit du Sacrement du baptême & des ceremonies, des Autels, de la magnificence des Eglises de son tems, du culte des Saints & des images, de l'usage des cierges, de la pénitence,& du pouvoir que l'Eglise a de remettre les pechez; de ce

qu'il dit des loix divines & humaines en general & en particulier; on montre comment il réfute les erreurs des payens sur ces loix, combien la loi de Dieu, qui défend la volupté de nos sens, est meilleure que celles des payens. Ces loix, soigneusement gardées par les Chrétiens, étoient aussi pures que leur genre de vie étoit dur, leur ardeur pour le martyre si grande, qu'il falloit leur défendre de s'y présenter temerairement. Cela n'empêcha pas qu'il n'y ait eû des heretiques, & on marque ceux que Lactance a nommez, s'il a parlé des Ariens, & quels caracteres il donne de l'Eglise Catholique.

On réfute, après Lactance, ceux qui disoient qu'il y a plus de deux cens mille ans que le monde a été créé, on fait voir qu'il s'est trompé en disant qu'il ne devoit durer que six mille ans, & sur le dernier millenaire pendant lequel il a cru que JESUS CHRIST regnera avec les Saints, on examine ce qu'il dit de la fin du monde, comment il prouve la resurrection des corps, s'il a nié

Théologie des Gentils, de
gine, du tems qu'elle a com
comment elle s'eſt introdu
les diverſes nations. Le P. le
des remarques importantes
ces articles.

Si la Théologie des paye
fauſſe, leur Philoſophie n
pas moins. En la conſideran
neral on fait voir, avec La
que Ciceron & Seneque l'o
mal à propos, que les Philo
de l'aveu même de plusieu
pû parvenir à la connoiſſan
verité, ou que s'ils en ont
quelqu'une, ils l'ont cor
On examine ſi Lactance a c

trois parties , la Logique, la
que, & la Morale. La premiere
faire un ſubtil diſputeur, mais
s un homme heureux. On fait
'ignorance de ces Philoſophes
s matieres de Phyſique, ſur les
iers principes de la nature, ſur
ndeur du ſoleil, ſur le mou-
nt des étoiles, du ciel & de la
, ſur la matiere du ciel, ſur
uvement & la ſituation de la

urs erreurs dans la Morale
it infiniment plus dangereuſes;
trompoient ſur le ſouverain
, ſur la vraye notion de la ver-
ır les devoirs de la juſtice, ſur
urces des paſſions de l'homme,
ur uſage; les ſentimens particu-
de Socrate, de Platon, des
iens, d'Epicure, de Democri-
e ſont épargnez ni par Lactan-
i par ſon commentateur.

ctance a cru qu'un des plus
argumens pour prouver la pro-
ıce de Dieu eſt celui qu'on
tirer de la formation du corps
nimaux, & principalement de
de l'homme, il en a fait un li-

vre exprès. Le P. le Nourry le suit, & éclaircit tout ce qu'il dit sur chaque partie du corps humain. Cette dissertation finit par une critique des Ecrivains citez dans les livres de Lactance, & les remarques sur quelques-unes de ses manieres de parler.

Extrait de la Dissertation sur Tertullien.

On examine dans la quatriéme dissertation quatre livres de Tertullien contre les payens, dont le premier est son Apologie pour les Chrétiens. Après en avoir donné l'analyse, on fait un abregé de sa vie, où l'on recherche s'il a été engagé dans les erreurs du paganisme, & quand il a embrassé la religion Chrétienne; si après avoir été baptisé il a vécu avec sa femme; s'il a confondu les Laïques avec les Ecclesiastiques; quand & comment il devint Montaniste; quand il est mort; quel a été son génie, son érudition, & sa maniere d'écrire. On fait ensuite la critique de son Apologetique, du tems qu'il l'a écrit, de ceux à qui il l'a

nvoyé; s'il y a mis son nom, avec
uel applaudissement il a été reçû,
ar qui il a été mis en Grec, s'il y a
ien défendu la verité de nôtre Re-
igion. On finit cette critique par
elle des manuscrits, des éditions,
es commentaires, scholies & ob-
ervations, qu'on a sur cet ouvrage.

On vient à ses deux livres contre
es Gentils, & on fait voir contre un
Ecrivain Allemand qu'il en est veri-
ablement l'Auteur, & s'il les a écrits
vant son Apologetique, s'il y a
nieux défendu nôtre religion. On
asse à son livre à Scapula Proconsul,
ont on fait l'analyse, & on montre
ourquoi il l'a écrit après les trois li-
res précedens, & on traitte de quel-
ques Préfets dont il fait mention.

On examine ensuite les preuves
que Tertullien donne de la verité
le la Religion Chrétienne, dont la
remiere est fondée sur les Saintes
Ecritures, que les Chrétiens ont re-
ûes des Juifs, en la place desquels
ls ont été substituez. Ce qu'il dit à
ette occasion du texte Hébreu, de
a version des Septante, & de quelle
naniere elle a été faite; d'Aristote,

On éclaircit les ſix argum
rapporte pour prouver l'e
de Dieu, ce qu'il dit ſur ſe
attributs, & principalemen
cru qu'il fût un corps; ce qu
ciens Philoſophes qu'il non
en particulier Thalès, en on

On examine avec ſoin ce
dit de la divinité de Jesus-
& du S. Eſprit, comment il
d'expliquer la generation d
Fils de Dieu, & on répond
gumens de ceux qui ſe ſont
ment efforcez de montrer q
voit pas eû des ſentimens a

noins soufferte volontairement ; de
a resurrection, de ses apparitions,
e son ascension, & de la lettre de
ilate à l'Empereur Tibere, *ce qui
uroit fait les Cesars Chrétiens s'ils
'eussent pas été necessaires au siecle*, &
e qui fait aussi qu'il n'est pas permis
ux Chrétiens de nier ou dissimuler
eur religion.

On develope ce que Tertullien
it du nom des Anges & des Dé-
nons, connus aux Poëtes & aux
'hilosophes payens ; pourquoi le
om de ceux-ci est en si grande hor-
eur ; que tous les Anges ont été
arfaits, comment ils ont peché &
roduit une race pire qu'eux mêmes;
'il a crû que la nature des Anges fût
urement spirituelle ; comment il
ait voir que les Demons sont au-
eurs des faux miracles & des ora-
les attribuez aux Dieux des Gen-
ils, aussi bien que des supercheries
les Magiciens, dont on donne ici un
létail & l'eclaircissement qui n'est
as aisé ; comment ils étoient chassez
les corps des hommes, non seule-
nent par les Exorcistes, mais encore
ar tous les Chrétiens.

On entre dans l'examen des preuves qu'il donne de la resurrection des morts, de ce qu'il dit des douleurs ou de la joye des ames separées de leur corps, quand ces corps ressusciteront, & quand les hommes assisteront au dernier jugement, comment les mechans seront brûlez d'un feu eternel, & les Justes seront recompensez d'une eternelle felicité, & dont ils joüiront incontinent après leur mort.

On montre, après Tertullien, combien les Chrétiens étoient multipliez de son tems, comment on les distinguoit des Gentils, combien leurs loix & leurs mœurs étoient parfaites & saintes, leur grande charité, & que parmi eux tout étoit commun; leur chasteté inviolable; que plusieurs d'entre eux gardoient une virginité perpetuelle, & combien les Gentils étoient éloignez de la pratique de toutes ces vertus; qu'envain les Philosophes se vanterent de les egaler, comme Tertullien le montre par divers exemples que l'on éclaircit; combien les jeûnes des Chrétiens étoient rigoureux, & les festins des Gentils dissolus; quelle difference il y avoit entre les penitences & les prieres des uns & des autres; pourquoi on accuse les Chrétiens d'adorer le soleil.

On traitte avec soin ce que Tertullien a dit de la maniere dont les Chrétiens celebroient leurs saints mysteres, & leur Liturgie, où ils prioient pour les Empereurs

leurs ennemis, & pour tous leurs Magistrats ; qui devoient être ceux qui y presidoient, quelles étoient les exhortations qu'on y faisoit, les censures qu'on y lançoit, les aumônes qu'on y apportoit, & si elles étoient moindres qu'auparavant ; avec quelle frugalité, quelle modestie on y faisoit la céne ; de l'eau qu'on y donnoit pour laver les mains, des cierges qu'on y allumoit, des hymnes qu'on y chantoit ; comme on finissoit par des actions de graces, & si les assemblées des Therapeutes y étoient semblables.

C'est sans raison qu'on objectoit que quelques Chrétiens étoient tombez dans l'heresie ; car ils n'étoient plus Chrétiens, ils en avoient même quitté le nom, pour prendre celui de l'auteur de leur secte. On devoit plutôt admirer la force invincible des martyrs, *dont le sang, plus éloquent que les plus habiles Orateurs, étoit une semence feconde de Chrétiens, & dont le martyre étoit un second Baptême.*

On met dans un nouveau jour les preuves par lesquelles Tertullien démontre l'effroyable injustice des payens, qui contre toutes les loix condamnoient & faisoient mourir les Chrétiens sur leur seul nom, sans vouloir jamais les entendre, ni observer les formalitez qu'ils gardoient dans les autres jugemens ; qu'envain ils objectoient les loix des Empereurs, eux qui impunément en violoient tant

d'autres qu'on rapporte ici, & dont l'éclairciſſement doit faire plaiſir. On fait voir que les loix contre les Chrétiens étoient d'autant plus injuſtes, qu'elles avoient été faites par des ſcelerats, ſur quoi on rapporte des faits remarquables.

Les payens n'employoient pas ſeulement le faux prétexte de ces loix, mais encore les calomnies les plus atroces, contre les Chrétiens; on les detruit entierement, & on fait voir que les payens étoient coupables des crimes dont ils accuſoient fauſſement les Chrétiens, ſçavoir, de tuer cruellement un enfant, & d'en manger la chair, & d'en boire le ſang, d'être des inceſtueux, d'adorer la tête d'un âne, & la figure de la croix, d'être les ennemis des Empereurs, refuſant de ſacrifier pour eux, de jurer par leur genie, de ne leur pas donner le nom de Dieu, mais ſeulement celui du Seigneur, d'attenter à leur vie, d'être les ennemis de l'Etat, de former & fomenter des ſeditions, d'être cauſe des calamitez publiques, d'être inutiles & à charge à la Republique & à toute la Religion payenne. Tout cela a donné ſujet au P. Le N. de faire pluſieurs recherches.

Il ſuit de la même maniere Tertullien, en ce qu'il dit pour montrer la fauſſeté de la religion des payens & de leurs Dieux, qui n'avoient eû ce titre qu'après leur mort, qui ne l'avoient jamais merité, & dont les payens ſe moquoient publiquement, avec

d'autant plus de raiſon, qu'ils avoient une infinité de Dieux dont la plûpart d'entre eux n'avoient jamais entendu parler ; qu'il n'y a rien de plus faux que ce que les Romains avançoient, que c'étoit par le culte de leurs Dieux qu'ils avoient merité l'empire de toute la terre. Ce qui eſt dit ſur les images & les temples de ces faux Dieux & ſur les ſacrifices des payens merite attention.

Extrait des Diſſertations ſur Saint Cyprien.

Dans la cinquiéme diſſertation on examine deux livres de S. Cyprien, *l'un contre Demétrien*, défenſeur outré des payens, & *l'autre de la vanité de l'idolatrie*, on donne l'analyſe & la critique de ces deux livres, on parle de leurs manuſcrits, de leurs diferentes éditions, & des notes qu'on a faites ſur ces ouvrages. En montrant que S. Cyprien eſt auteur du premier, on fait un petit abregé de ſa vie, & on examine ſi on a pû dire qu'il a été le premier martyr d'Afrique. On recherche quel a été ce Demetrien contre qui il écrit, & ſi c'eſt le ſeul qu'il combat. On remarque ſur le ſecond livre de S. Cyprien les differens titres qu'on lui a donnez, ſi ſon commencement n'a pas été perdu, & ſi dans ces deux livres il a ſuffiſamment defendu la verité de la Religion Chrétienne. On examine ce qu'il dit ſur l'autorité de la ſainte Ecri-

ture,& pourquoi il la cite contre les payens, quels sont les argumens qu'il apporte de l'existence de Dieu, comment il la prouve par la puissance que les Exorcistes & tous les Chrétiens avoient de chasser les Demons, pourquoi il dit qu'il faut croire à Jesus-Christ, dont il démontre la divinité; en quel sens il a pû dire que le S. Esprit s'est revêtu de la chair, *Spiritus sanctus carne induitur*; que c'est par le prix du sang de Jesus-Christ que nous sommes regénérez dans le baptême; s'il a nié le purgatoire; ce qu'il a dit de l'eternité des peines des damnez, & sur la cruauté des tourmens des Martyrs, que les payens faisoient mourir sans vouloir les entendre; combien leur nombre s'augmentoit, & comment Dieu les avoit vengez: comment il montre que ce n'étoit pas les Chrétiens, mais les payens, qui étoient la cause des calamitez publiques, de la guerre, la famine & la peste, l'horrible cruauté des payens en ce tems là envers les moribons & les morts, les œuvres admirables de charité que les Chrétiens exerçoient, & enfin pourquoi Dieu permettoit que ceux-ci fussent affligez comme les autres de ces calamitez.

Nous avons deja parlé de la sixiéme & derniere dissertation *, qui est sur le livre de la mort des Persecuteurs. Le P. L. N. l'a

* *Memoires de Janvier* 1711. Mai 1716.

retouchée & corrigée. Il y a été engagé par deux raisons ; la premiere, parce qu'elle represente le triomphe de la Religion Chrétienne sur le paganisme, & qu'ainsi elle est le complément de toutes les autres : la seconde, parce que ses amis l'ont obligé en redonnant cette dissertation de repondre à un Auteur Latin, qui a prétendu que Lactance est auteur de ce livre. Ces reponses sont inserées dans le corps de cette dissertation.

Nous parlerons encore de cette dispute à l'occasion d'un écrit violent contre le P. Le Nourry, imprimé dans la premiere partie du septiéme tome du Journal Literaire de la Haye.

ARTICLE LV.

FRANCISCI EULALII SAVASTANI è Societate Jesu Botanicorum, seu institutionum rei herbariæ libri quatuor. C'est-à-dire, *La Botanique ou les Plantes, Poëme divisé en quatre livres. Par le Pere François Eulalio Savastani.* A Naples, de l'Imprimerie de Novello de Bons M. DCC. XII. *in* 12. *pages* 156.

LEs cendres de Virgile conservent encor ce semble un feu poëtique dont l'impression se fait sentir aux environs de Naples, il a animé de ce beau feu les Pontans & les Sannazars dans le seiziéme siè-

che ; il a de nos jours animé trois Poëtes de la Compagnie de Jeſus ; Tomaſo Strozzi, à qui nous devons un Poëme *ſur le Chocolat*, Partenio Giannettaſio, illuſtre pour ſes Poëmes de la navigation, *Nautica*, de la pêche, *Halieutica*, de l'art militaire, *Bellica*, & des combats ſur mer, *Naumachica*. Le P. Eulalio Savaſtani eſt le troiſiéme. La matiere qu'il a choiſie n'a pas été oubliée par les Poëtes ; Emilius *Macer*, du tems d'Auguſte, avoit écrit en vers ſur les vertus médicinales des plantes. Couley, Anglois, a traité le même ſujet ; les vers de l'un & de l'autre ſont foibles, & ils n'ont pas ſçû donner à leur ſujet les agrémens dont il eſt ſuſceptible. Le Poëte Napolitain a quitté de ſi mauvais guides, il s'eſt ouvert une route plus vaſte, & il a eû ſoin de la ſemer de fleurs ; il lui a paru, que l'étude des plantes faiſant une partie conſiderable de la Phyſique, il devoit profiter des découvertes des nouveaux Phyſiciens, des Greuvus, des Malpigis, remonter à l'origine des plantes, en développer la ſtructure, y faire admirer la ſageſſe infinie du Créateur, rechercher quel ciel, quelle terre, quelles ſituations leur conviennent, & ſur quels principes la Médecine fonde l'uſage qu'elle en fait. Les quatre livres qu'il donne rempliſſent ce deſſein : la conſideration des racines, & l'anatomie de l'interieur des plantes, ſont renfermées dans le premier livre. L'anté-

rieur de la plante, les feüilles, les fruits, les graines, est décrit dans le second livre. Le troisiéme livre expose où & comment il faut les semer, comment elles se nourrissent; dans quel tems elles fleurissent, elles portent des fruits, elles donnent de la graine; enfin, tout l'art de ces productions, qui surprennent d'autant plus qu'on les examine de plus près. Le quatriéme livre indique les secours que l'on peut tirer des plantes. Le stile est Virgilien & la versification presque par tout heureuse, l'expression vive, variée, les fables ingénieusement inventées, & inserées à propos, occupent agreablement le lecteur, & ne laissent rien de sec dans une matiere aride d'elle même; des notes mises au bas des pages joignent l'utilité à l'agrément, elles offrent au lecteur curieux de s'instruire un moyen aisé d'apprendre la Botanique, en lui representant une analyse claire & exacte du poëme, où l'Auteur a sçû être méthodique, sans cesser d'être Poëte. Les notes de plus éclaircissent tout ce qui reste d'obscur dans les vers, elles apprennent ce que le Poëte n'a pû y faire entrer, & comme elles sont tirées des Botanistes les plus estimez, cette partie du travail du Pere Savastani est sans doute d'un grand prix. Il n'a rien omis de ce qui pouvoit soulager les lecteurs, & l'on trouve à la fin du poëme un petit dictionnaire des mots propres de la Botanique.

L'Auteur promet la suite de cet ouvrage, où il entrera dans le détail des plantes, & de leurs proprietez. On lui répond de l'empressement du public à recevoir ce nouveau present. Il seroit à souhaiter qu'il eut profité des ouvrages si solides, & disposez dans un si bel ordre, de feu Monsieur Tournefort, & de Monsieur Chomel. Deux endroits feront connoître la vérité de ce que nous avons dit de son stile. Le commencement de l'ouvrage, qui contient la proposition du sujet, & l'invocation de la providence.

Qui campis passim frutices, quæ montibus altis
Herbaque, stirpesque, & odoro germine plantæ
Proveniant, Medicos riguis quas lactet in usus
Seù Doris, seù Naïas aquis, aut sole marito
Fœta coloratis Peruë submittat ab Indis:
Quæ virtus sit cuique satu concepta, potestas
Quæ foliis, vel quæ lectis radicibus artes,
Hinc afferre, novo mentem quando impulit oestro,
Meque suas ultrò ipse artes docet auctor Apollo,
Incipiam. Vestros vati reserate recessus
Fortunatorum nemorum, quæque arva Napææ,

aque juga agrestes tondetis Orcades, & quæ
bescentem imò Neptuni è gurgite sylvam
icem legitis Nereides, aut vaga subter
mina Naïades, vel olenti in margine ripæ,
medicas alitis fruticum pleno ubere vires.
mihi sit vestro lectas è semine fruges
onias, quarum nunc tantùm Europa superbit
n studiis, cultuque, audaci evolvere cantu;
que immortalem capiti petere inde coronam,
de Machaonius nervis vigor, unde salubre
sidium, virtusque redux reparabilis ævi.
Tu mihi, quæ totos camporum infusa per artus,
nusquam deprensa, sinus telluris inertes
nine fœcundas vitali, & germine vestis;
turamque ægram auxilio miserata, vel ipsis
liciis medicas permiscens prodiga vires,
uta vel in blandis vernantia pharmaca pingis
ribus, illecebrisque hominum fastidia vincis;
e sine nil magnum mens nititur) en age, rerum
bitra, lex operum, æterna vis provida mentis,
na pronæ, tuo si munere sæva remittit

Atropos, adverſoque retexit ſtamina fuſo,
Huc ades, & fato ſoles furata benignus,
Herbarum ignotas agris mortalibus artes
Da vati vulgare, tuiſque aſſueſcere donis.
Haud unquam immemorem tantarum gratia rerum
Excidet. Ipſe tibi meritis pro talibus aquum
Gratè animò monimentum, auratam ex ære columnam,
Auguſtam, ingentem, multum ante viſis ſtarum
Pyramidum de laude Pharos concedat, in auras
Attollam, viridi qua fronte procurrit in æquor
Mergillina, ſuique potens maris imperat undis.
Ipſa mihi ſceptro, & triplici diademate, fulva
Nube ſuper fulgens, faſtigia ſumma tenebis,
Fortunam, & cæcos torquens ſub numine caſus.
Aſt infrà, quatuor quà ſe baſis aurea vertit
In facies formanda, tuas, decora, inclyta, laudes,
Quæque geris facilis diſpenſans fortia niſu,
Argumentum ingens, vivo ſpirabit in auro.
Hinc, atque hinc ſparſim fœdo ſqualentia rictu,
Excita primævi (Miſerum!) poſt furta parentis
Cernere erit febrium, morborumque agmina, peſtes

istè satas phlegetonte, Phthisin, torramque Phrenesim,
euritimque acrem, carpentemque ilia morsu
thiasin, strumasque graves, duramque synanchen
igentem fauces, & guttura anhela prementem,
hiademque Luemque, & fumiferam Cephalaam,
manum jurata genus pro crimine justis
ectere suppliciis, & acerbo excindere fato.
ntra autem fundentem almo auxiliaria partu
rmina tellurem, & vasti regna humida Nerei,
vires afflante, tuoque è semine passim
ta Machaoniis pubescere frugibus arva.
bunt mille aucti in species, in nomina mille,
ntis opus dia, & dia vestigia cura,
aliferi fœtus, morbosque in prælia poscent.
procul hinc libithina, novis sibi viribus agras
ecta dolens vires, non eluctabile ferrum
ca retractabit nequicquam & bella reposcet.
nifero interea Titan revolubilis orbe,
diversa trahens varium discrimina tempus,
stuque, pluviisque salubria dona fovebit.

Mai 1716.

L'autre endroit refute ceux qui soutiennent que certaines plantes ont du sentiment.

Principio vitæ pollens stirps munere certo
Fixâ hærens radice loco, sed nescia sensus
Subjicitur. Nec te foliis mimosa pudicis
Pubescens fallat peregrino germine planta.
Illa manus tactum renuat licet, aut pudibundas
Collecta in frondes se cogat, & ægra fi... nescat.
Sit qua tactu etiam velut irritata, minacem
Histricis in morem frondes, sua tela, c... mantes
Subrigat intorquens, viridique ignescat ... æstu.
Non ea sint tibi ceu sensus vestigia, fallax
Imponit species : alias dubia omina causas
Promittunt, alio vertit se cardine motus,
Seu fruticum per cæca latent qui tegmi... sparsim
Valvuli id efficiant : virides, seu fusus ... artus
Qui vapor insinuat se furtim id præste... & idem
Compressus expirans det sensim arescere frondes.
Sic trahimus quo sponte aura spirabi... haustus
Aëris alterno cordis vitale flabellum.

Effluxu cadit in sese, tumidumque residit :
Sic & Avenaceas non pervius humor aristas
Contrahit, & ramos Hiericuntis ab urbe vocatos
Quos aperit Rosa ; non postquam hæc planè aruit arctum
Inque globum sese, coëuntibus undique fibris,
Collegit, tepidâ mergatur Nayade quondam
Si radice tenùs, sese explicat ilicet, & se,
Pervadente poros humore, expandit in orbem
Latior, & veteres sibi rursum instaurat honores.
Namque idem foliorum apices qui fervor adurit,
Complicat, obvolvitque, redux quos explicat humor,
Afflatum digito contrà seu denique frigus
Quod verò propiùs) pubibunda stirpis inertes
ddducatque lobos, venasque adstringat hiantes :
od nempè instantis vi frigoris halitus intrò
ior abscedat, fibrasque hinc contrahat agras :
deinde erumpens iterum magno impete frondes
t in adversum, pulchrasque accommodet iras :

i 1716.

Urget enim caules frigus quoque, rursus & in se
Cogit hyems adducta; modesta Calendula testis.
Quique per irriguas areolas, convolvula valles:
Nec se restituit calatho nisi multa morantis
Mollis adulatur Zephire Mutua tepenti.
Haud ità perceptu facile est, quod consita monstris
Africa vel blando monstrosa in flore, Colonis
Subjicit apricum, visu mirabile, monstrum.
Hîc quâ sole rubet gleba, & torrentibus astris
Flos oritur, vulgò indigenis flos dictus amoris.
Caule tumet crasso, sed mox tomentum olentem
Paulatim in conum sese ille inspicat, & altè
Purpurat, ingenuum mentitus fronte pudorem.
Hunc si fortè tuens lævo procul omine, jactis
Incessas probris, fœdumque, rudemque, pudendumque,
Atque incomposito nutantem ad sidera cono
Insimules agitans: furit ilicet, atque solutos

Dilacerat crines, vernasque assurgit in iras:
Ceù nemorum Corybas stimulis perfossus acutis.
An malus has oculis genius præferre putandus
Præstigias, foliisque suas affingere fraudes?
Aëris an moti vocis rapida impete frondes
Diffindi impulsu, & pulchrum simulare furorem?
Sic qui quoquo alio vocum discrimine pulsus,
(Ut re compertum) vitreus scyphus integer hæret,
Dein certo vibrante sono, velut ariete fractus
Aërio ruit, illustremque repente ruinam
Corpore dat: rauco assultans gemit aura sonore,
Sic qui furtivi concretus, labe veneni,
Appula quod morsu suffudit aranea, torpet
Humor iners, certo son tu rarescit & ægrum
Compositos agit in saltus, & corpore manet.
Quidquid, id est, simulacra animo se nata movere,
Ne frustra tibi finge, aut vanos præcipe sensus.
Quidquid Arabs, quidquid Medicis Epidaurus arenis,
Quidquid & Ammericè felici è gramine carpit,
Vulgus rere unum nullo discrimine, vita
Jure quidem vegeta compos, sed sensilis expers.

L'endroit du troisiéme livre, ou Charles-quint est dépeint travaillant dans le Jardin de son hermitage, nous a trop plû pour être omis.

Regalibus olim
Ipse mihi titulis magnus, majòrque relictis
Carolus Austriades sestis. Jam fascibus ille
Spontè resignatis, fortuna nobilis exul
Ipse sua, ingentes geminum queis rexerat orbem,
Jam suus, in parvum curas traduxerat hortum.
Hic veris pubem auricomam, pictamque juventam
Sectis ponendam areolis, sparsimque serendam
Curabat, bello qui formidatus, & armis
Florentes nuper deduxerat ære catervas:
Quaque olim imperio clarus suprema volentes
Per populos latè dederat, nunc mollibus herbis
Jura dabat; nec rastrum illa tractare pigebat,
Tractarat quâ sceptra manu, gratata colonum
Ipsa sibi tantùm, tellus majora superbo
Cautè, triumphali reddebat germina dextra.

Le Poëte a invoqué la providence en commençant sont poëme, il ne perd aucu-

ccasion d'en faire admirer les soins
faisans : il remarque qu'elle fait nai-
es contrepoisons proche des poisons :
le nouveau monde, par exemple, les
les d'un arbre semblable au laurier
t la vûë, si on les approche des yeux ;
cet arbre a toûjours pour voisin un
arbre dont les feuilles reparent à l'inf-
le mal que l'autre a causé.

ARTICLE LVI.

VERO NOVI ORBIS INVENTORE
issertatio historico critica, auctore Jo.
riderico Stuvenio. C'est à dire, *Differ-
ation historique & critique de Monsieur
ean-Frideric Stuvenius, sur la decou-
erte du nouveau monde.* A Francfort,
hez Dominique de Sande 1714. *in* 12.
ages 68.

MOnsieur Stuvenius, zelé pour sa pa-
trie, veut enlever aux Italiens la
re d'avoir découvert le nouveau mon-
& la transporter à un Alleman, Martin
eme, ou Behaim, né à Nuremberg
le quinziéme siécle. Il s'adonna aux
hematiques, & il acquit une grande
noissance de l'art de naviger. Résolu
laircir ses conjectures sur des terres in-
nuës, il eut recours à Isabelle de Por-
al veuve de Philippe le Bon Duc de
rgogne, qui gouvernoit alors la Flan-

dre ; il obtint un vaisseau, découvrit l'isle de Faial & les autres isles voisines. Ses compagnons les nommerent les isles Flamandes ; pour lui il les nomma Azores, d'un nom Portugais, qui signifie eperviers, à cause de la multitude de ces oiseaux de proye qu'on y trouve. L'Auteur prétend qu'il poussa plus loin sa decouverte ; qu'il approcha des côtes de l'Amerique, qu'il passa le détroit de Magellan, qu'il fit une carte de ses voyages, & un globe où ils sont représentez, que sa famille a encore le globe ; que la carte présentée au Roi de Portugal Alphonse V. passa dans les mains de Colomb. Les Historiens conviennent que Colomb avoit eû d'un pilote quelque connoissance des isles qu'il découvrit ; quelques Auteurs disent que ce pilote étoit Espagnol, les uns le nomment Alphonse Sanchés d'Helva, d'autres lui donnent différens noms, d'autres, même des Italiens, accordent cette gloire à Behaim. L'Auteur appuye ce sentiment de quelques preuves.

Pour mieux assurer à son compatriote la découverte du nouveau monde, il refute ceux qui se sont imaginez qu'Ophir, où Salomon envoyoit des vaisseaux, que l'Atlantide de Platon, est l'Amérique. Il prouve que les navigations de Madoc Prince de Galles au huitiéme siecle sont des fables, par cette raison assez forte, qu'il est impossible qu'en trois cens ans, la religion se fût tellement oubliée dans la colonie que

ce Prince conduisit, dit-on, dans le Mexique, qu'il n'en restât aucuns vestiges. La navigation des freres Zeno, Venitiens, entreprise par l'ordre de je ne sçai quel Roi de Frislande sur la fin du quatorziéme siecle, ne lui paroît pas moins suspecte. Enfin, les divers noms que donnent les Espagnols à ce Pilote, qui a instruit Colomb, marquent qu'ils n'ont aucune connoissance certaine qu'il soit Espagnol.

Quelque interêt qu'eût l'Auteur de nier le passage de quelques-uns des Apôtres, ou des disciples de JESUS CHRIST en Amerique; il le soutient, mais il ne le rend pas vrai-semblable.

ARTICLE LVII.

DISSERTATION SUR LES EAUX minerales de Bourbonne les bains, par le Sieur H. Gautier Architecte-Ingénieur & Inspecteur des grands chemins, ponts & chaussées du Royaume, par Arrêt du Conseil du 27. Mars 1714. A Troyes, chez Pierre Michelin 1716. *In* 8°. *pages* 46.

MOnsieur Gautier fait voir dans cette dissertation qu'il a plus d'un esprit. Il a paru dans ses autres ouvrages Architecte, Ingénieur, il est Physicien dans celui-ci. Les eaux minerales de Bourbonne les bains sont dans un vallon à six lieuës de Langres : l'Auteur décrit exactement les

fontaines différentes, les bains & la bourgade, & des restes d'antiquité qu'on y trouve. Les eaux de Bourbonne, il y a quelque tems, n'étoient connuës que par leurs bouës qu'on appliquoit sur les vieilles playes, on s'avisa de se baigner, & on le fit avec succès. On but de ces eaux malgré leur chaleur, & l'effet en fut surprenant, sur tout pour rétablir les estomacs ruinez. La douche faite avec ces eaux est souveraine contre les rhumatismes & les paralysies : elles donnent une grande quantité de sel, qui tient beaucoup du sel marin, il petille sur les charbons ardens : elles sont chaudes, & sans des sources froides qui entrent dans les bains & qui en temperent la chaleur, on ne pourroit s'y baigner. Mr. Gautier, peu content de ce qu'on lui disoit sur les causes de cette chaleur, que les uns attribuent aux sels volatils, d'autres à des feux souterrains, tenta de les découvrir par l'experience suivante.

„ J'ai pris, dit-il, sept onces de limailles „ de fer, que j'ai mêlées avec deux onces „ de souffre *ad libitum*, pilé, deux gros „ de sel, & de l'eau suffisamment ; j'ai mis „ le tout dans un vase ; & au milieu de ces „ matieres, j'ai placé un thermometre de „ Florence que j'ai gradué avec deux foyes, „ dont l'une rouge marquoit le degré de „ chaleur du jour de l'operation 18e. Août „ 1715. & l'autre au dessus, éloignée de „ cette premiere de 30 lignes, marquoit le

„ degré de chaleur de la fontaine de Bour-
„ bonne où l'on boit les eaux, pris dans
„ un verre seulement plein d'eau de la sour-
„ ce, & non du bassin de la fontaine, la
„ derniere, trop chaude, eût cassé le ther-
„ mometre.

„ C'étoit à trois heures après midi que
„ je commençai mon opération, à cinq
„ heures; la chaleur de toutes ces matiè-
„ res, quoiqu'en fort petite quantité, a fait
„ monter le thermometre à la hauteur & au
„ même degré que la chaleur de la source
„ de Bourbonne, c'est-à dire, à 2 pouces
„ ½ ou 30 lignes. J'ai retiré pour lors du
„ milieu de ces matiéres le thermometre,
„ crainte qu'il ne cassât, & sentant que la
„ chaleur augmentoit dans le vase de ver-
„ re, qu'à peine je pouvois la souffrir, j'ai
„ versé de l'eau sur toute la matiere, en-
„ sorte qu'elle nageoit par dessus d'un bon
„ travers de doigt; j'ai eû la satisfaction
„ de voir sur cette eau une infinité de cou-
„ leurs différentes, rouges, bleuës, vertes,
„ jaunes, &c. qui se répandoient en forme
„ de cercle en différens endroits quand on
„ y touchoit avec le doigt pour former ce
„ qu'on appelle la queuë de Paon, que l'on
„ voit nager sur les eaux minerales de la
„ source de Bourbonne, que Messieurs les
„ Medecins disent être du bitume, ou hui-
„ le bitumineuse, & que je crois n'être
„ qu'une graisse ou huile de souffre que le
„ fer a séparé du corps du souffre, ou celui-

„ et du fer, comme l'on trouvera bon.
„ C'est à Messieurs les Chymistes à déci-
„ der la question.

„ La chaleur dans ce vase a été assez par-
„ ticuliere ; elle étoit plus grande au
„ fonds qu'au dessus, au contraire de tous
„ les feux ordinaires qui se font sentir au
„ haut, aussi-tôt qu'au bas ; car l'eau qui
„ surnageoit sur la matiére, étoit ou moins
„ que tiede, tandis que le fond du vase
„ étoit presque brûlant, ou bien elle étoit
„ froide, lorsque la matiere au fond étoit
„ encore fort chaude.

„ Si dans une experience d'aussi peu de
„ conséquence que celle que je viens de
„ rapporter, on trouve la même analogie
„ que celle qu'on voit arriver aux sources
„ minerales des eaux de Bourbonne, je
„ dois conjecturer que ce que l'art vient
„ d'inventer, est le même que ce dont la
„ nature se sert dans le sein de la terre pour
„ donner la qualité aux eaux de Bourbon-
„ ne telle qu'on la trouve aujourd'hui.

„ La chaleur des eaux des sources de
„ Bourbonne est stable, & dure toujours,
„ celle-ci après un certain tems diminuë,
„ en sorte qu'à neuf heures du soir à peine
„ se faisoit-elle sentir.

„ Cette différence ne conclut pas que les
„ unes & les autres ne puissent être les mê-
„ mes, & semblables dans leurs opéra-
„ tions, avec cette difference que la raison
„ pour laquelle les eaux de Bourbonne sont

„ toujours chaudes, c'est que le foyer qui
„ les entretient est toujours nourri d'une
„ nouvelle matiere, qui y est apportée par
„ la circulation des eaux; au lieu que
„ dans l'expérience en question, la matie-
„ re n'est plus renouvellée; si elle l'étoit,
„ la chaleur dureroit toujours comme celle
„ de la source.

„ La Fontaine des eaux de Bourbonne
„ laisse une marque jaune à la superficie
„ des pierres qui servent à la contenir, de
„ même aussi l'experience en question après
„ l'ébullition laisse de pareille matiere jau-
„ ne autour du vase où l'on a fait l'opéra-
„ tion.

„ La premiere laisse des bouës au fond
„ de sa source qui sont aussi noires que l'en-
„ cre, qui sentent le souffre & le fer. Cel-
„ les que produisent l'expérience en ques-
„ tion, sont noires, sentent le souffre &
„ le fer.

„ L'une bouillonne sans cesse, l'autre
„ pousse des petites bulles proportionnées
„ au peu de matiére qu'elle contient.

„ J'ai pris de plus de la bouë tirée du
„ fond des Bains des pauvres, que j'ai mis
„ dans un verre, j'y ai plongé un Loüis
„ d'or, avec un écu & un denier; je les ai
„ ainsi laissez ensevelis pendant 24 heures
„ dans cette bouë. J'ai tiré de la bouë ces
„ trois especes de monnoye differentes
„ après ce tems-là, & j'ai trouvé que le
„ loüis d'or n'avoit nullement changé de

,, autre écu & un denier , que j'a
,, dans la bourbe toute noire de m
,, rience, faite avec le sel, le soufl
,, & la limaille de fer, & où j'ai
,, especes environ 24 heures de ten
,, ai trouvé en les retirant roüillée
,, celles que j'avois mis dans la bo
,, bains des pauvres, mais non
,, tant d'empreinte. Le loüis d'or
,, aucune atteinte en l'une & en
,, ces expériences. Les effets de c
,, étant les mêmes , me doivent f
,, jecturer que les causes qui les p
,, sont egales, ou bien il ne faud
,, ter sur rien de toutes les experien
,, siques qu'on fera à l'avenir, &
,, n'ont que du raisonnement pou
,, les choses sans experience , ne
,, plus être écoutez à l'avenir, si
riences jointes aux raisonnemen

une chaleur qui ne leur est pas naturelle, est une fermentation dont le mélange du souffre de certains métaux, ou mineraux, avec les sels que l'eau traîne avec elle, sont la veritable cause ; le fer & le souffre plus pesans restent dans la mine ; l'eau échauffée n'emporte que les souffres les plus volatils ; l'eau chargée de sels coulant sans cesse, renouvelle sans cesse la fermentation, on voit pourquoi la chaleur des eaux subsiste, au lieu que dans l'experience elle diminuë & finit. On voit pourquoi les eaux de Bourbonne ont l'odeur de souffre, pourquoi elles ne donnent dans l'analyse ni fer, ni souffre grossier. Il faut remarquer qu'il y a autour de Bourbonne des mines de fer.

Ce systeme peut devenir general ; le souffre & les sels feront toujours les fermens, la diversité des mineraux fera la différence des proprietez qu'auront les eaux fermentées. Trop de sources froides mêlées aux eaux minerales en altéroient la vertu, Mr. Gautier y a remédié par un aqueduc souterrain, qui ramasse les eaux froides, qui les rabaisse de deux pouces plus bas que la superficie des chaudes, & les conduit ailleurs. Qu'un pareil aqueduc qui sépareroit des eaux d'Arcueïl les sources pierreuses qui les infectent, épargneroit de maladies aux Parisiens !

Deux Inscriptions qui se trouvent à Bourbonne, & que Mr. Gautier a eû soin

de faire graver, ne doivent pas être oubliées. Nous expliquerons la premiere, & nous exposerons l'autre aux conjectures des Sçavans.

BORVONI . T...
MONAE . C . IA
TINIVS . IN
G . PROSALV
E . COCILAE

EIE... E... VOIO

LVCVDECA FIAEC
D NIVCGRATEOCR M
AECINOFILIMPOR

ARTICLE LVIII.

EXPLICATION DE LA PREMIERE *Inscription de Bourbonne, par le Pere Tournemine Jesuite.*

JE m'arrête aux deux Divinitez dont il est parlé dans l'inscription *Borvoni* & *Tomonæ*, le reste est clair. Caius Jatinius Romain demeurant dans les Gaules, *in G.* execute le vœu qu'il avoit fait pour obtenir la santé de sa fille Cecile, il ne faut pas être devin pour supléer le peu de lettres que le tems a détruites, si la premiere de celles qu'on voit dans la derniere ligne est un E, comme l'a crû Mr. Gautier, cette lettre & les deux qui lui sont jointes sont la fin du second nom de la personne pour qui Jatinius avoit fait le vœu ; d'autres assurent que c'est une F, d'autres prétendent que c'est une L. Si les premiers ont raison, c'est la premiere lettre de *filia* ; selon les derniers, c'est la troisieme.

A l'égard des deux divinitez, Borvon & Tomone, il n'en est parlé nulle part que dans cette Inscription, & comme on ne peut douter que ce ne soient des Dieux Gaulois, des Dieux locaux, c'est dans l'ancienne langue Gauloise, c'est-à-dire, dans le Breton, que j'ai cherché la signification de leurs noms. Dans cette langue *von*, *vonan*, signifie *fontaine*, *von* le signifioit en

Gaulois, la preuve en est dans ce vers d'Ausone

Divona Celtarum lingua fons addite divis.

Div en Breton signifie Dieu.

Bore dans la même langue signifie le matin; je suppose avec beaucoup de vraisemblance que Bore étoit chez les Gaulois le Dieu du matin, comme Matuta chez les Latins, Phosphore chez les Grecs, que la fontaine lui avoit été consacrée. Peut-être qu'un peuple barbare, mais ingénieux, éloquent, fort adonné à la poësie, accoutumé à se servir de metaphores, avoit voulu par là faire connoître combien les eaux de Bourbonne étoient salutaires, qu'elles faisoient renaître, qu'elles rendoient le jour en quelque façon; peutêtre n'y avoit-il point d'autre mystere que la convenance d'adorer le Dieu du matin, quand on s'assembloit le matin pour boire ces eaux, ou pour s'y baigner. Qu'on choisisse de la raison metaphorique, ou de la raison de convenance, l'un & l'autre est egal pour moi, il me suffit qu'on reconnoisse Borvon pour le Dieu du matin & pour le Dieu de la fontaine: le ruisseau qui parcourt le vallon où Bourbonne est située a retenu le nom de la divinité Gauloise, on l'appelle encore aujourd'hui Borne.

La fontaine & les eaux étoient consacrées à Borvon, les bouës à Tomone, c'est

pour cela que Jatinius les a joints dans son vœu. La preuve de ce que j'avance est facile & incontestable ; *Tom* en Breton signifie de la boüe.

Reconnoissons un reste de lumiere dans ces idolâtres, qui leur faisoit rapporter à des Divinitez bienfaisantes toute l'utilité qu'ils tiroient des creatures. Quelques aveugles qu'ils fussent sur la nature, les perfections & l'unité de Dieu, ils attribuoient à un Dieu & à une Déesse favorable les qualitez salutaires de ces eaux & de ces boües : tant il est vrai que nos esprits & nos cœurs se portent naturellement à reconnoître la divinité dans ses ouvrages.

ARTICLE LIX.

DICTIONNAIRE DE CAS de conscience, ou decisions des plus considerables difficultez touchant la Morale & la discipline Ecclesiastique, tirées de l'Ecriture, des Conciles, des Decretales des Papes, des Peres, & des plus celebres Théologiens & Canonistes. Par Messire Jean Pontas, Prêtre, Docteur en Droit Canon de la Faculté de Paris, & Soûpenitentier de l'Eglise de Paris. A Paris, chez Pierre Augustin le Mercier, Simon l'Anglois, Jacques Josse, Pierre François Emery, sur le Quay des Augustins, Jacques Quillau, Loüis Anne Sevestre, Jacques Vincent. M. DCC. XV.

Gaulois, la preuve en est dans ce vers d'Ausone

Divona Celtarum lingua fons addite divis.

Div en Breton signifie Dieu.

Bore dans la même langue signifie le matin ; je suppose avec beaucoup de vraisemblance que Bore étoit chez les Gaulois le Dieu du matin, comme Matuta chez les Latins, Phosphore chez les Grecs, que la fontaine lui avoit été consacrée. Peut-être qu'un peuple barbare, mais ingénieux, éloquent, fort adonné à la poësie, accoutumé à se servir de metaphores, avoit voulu par là faire connoître combien les eaux de Bourbonne étoient salutaires, qu'elles faisoient renaître, qu'elles rendoient le jour en quelque façon ; peutêtre n'y avoit-il point d'autre mystere que la convenance d'adorer le Dieu du matin, quand on s'assembloit le matin pour boire ces eaux, ou pour s'y baigner. Qu'on choisisse de la raison metaphorique, ou de la raison de convenance, l'un & l'autre est egal pour moi, il me suffit qu'on reconnoisse Borvon pour le Dieu du matin & pour le Dieu de la fontaine : le ruisseau qui parcourt le vallon où Bourbonne est situé a retenu le nom de la divinité Gauloise, on l'appelle encore aujourd'hui Borne.

La fontaine & les eaux étoient consacrées à Borvon, les bouës à Tomone, c'est

pour cela que Jarinius les a joints dans son vœu. La preuve de ce que j'avance est facile & incontestable ; *Tom* en Breton signifie de la boüe.

Reconnoissons un reste de lumiere dans ces idolâtres, qui leur faisoit rapporter à des Divinitez bienfaisantes toute l'utilité qu'ils tiroient des creatures. Quelques aveugles qu'ils fussent sur la nature, les perfections & l'unité de Dieu, ils attribuoient à un Dieu & à une Déesse favorables les qualitez salutaires de ces eaux & de ces boües : tant il est vrai que nos esprits & nos cœurs se portent naturellement à reconnoître la divinité dans ses ouvrages.

ARTICLE LIX.

DICTIONNAIRE DE CAS de conscience, ou decisions des plus considerables difficultez touchant la Morale & la discipline Ecclesiastique, tirées de l'Ecriture, des Conciles, des Decretales des Papes, des Peres, & des plus celebres Théologiens & Canonistes. Par Messire Jean Pontas, Prêtre, Docteur en Droit Canon de la Faculté de Paris, & Soûpenitentier de l'Eglise de Paris. A Paris, chez Pierre Augustin le Mercier, Simon l'Anglois, Jacques Josse, Pierre François Emery, sur le Quay des Augustins, Jacques Quillau, Loüis Anne Sevestre, Jacques Vincent. M. DCC. XV.

des ordonnances des Princes, de la jurisprudence établie, elles ont tant d'influence dans les decisions des cas de conscience, principalement à l'égard des contracts & des successions, qu'un casuiste ne sçauroit trop les consulter. M. Pontas l'a fait avec soin, & son ouvrage en est plus accompli.

On ne trouvera dans tout son Dictionnaire que deux ou trois difficultez sur lesquelles il n'a pas donné des decisions absoluës. Les sentimens opposez lui ont paru fondez sur des autoritez & des raisons si fortes, qu'il a cru avec S. Gregoire qu'il auroit fait une faute de *parler avec assûrance sur une matiere douteuse*. Quand il rejette l'opinion d'un Auteur celebre, il ne prétend point, dit-il, s'élever au dessus de lui: un soldat incapable de conduire l'armée peut remarquer une faute de son General, sans cesser de reconnoître combien il lui est inférieur, & pour le rang & pour le merite; c'est la modeste comparaison de l'Auteur.

Il est fort éloigné du relâchement, mais il n'est point tombé dans les excès d'une rigueur outrée; il s'est fait une regle de la maxime si judicieuse de S. Bonaventure, *cavenda conscientia nimis larga & nimis stricta, nam prima generat præsumptionem, secunda desperationem; prima sæpe salvat damnandum, secunda è contra damnat salvandum. Il faut éviter de se faire une cons-*

ience ou trop large, ou trop étroite; l'une ette dans la présomption; l'autre précipite dans le désespoir; l'une flatte du salut dans le tems même qu'on se damne, l'autre damne celui qui se sauveroit.

Le principal soin de l'Auteur a été de rectifier les citations, il assûre qu'il a toujours consulté les sources.

La forme particuliere qu'il a donnée à son dictionnaire est agréable & instructive, il propose un cas circonstancié sous des noms feints, & il fait une réponse raisonnée & appuyée de preuves & de témoignages; s'il y a plusieurs sentimens, il les rapporte, & ne dissimule pas les objections. Trois cas que nous allons transcrire feront mieux connoître sa méthode que tout ce que nous en pourrions dire.

Cas.

Callistrate, homme fort solvable, doit 400 livres de rente à Paul bourgeois de Bayonne, par un contrat de constitution, dont le fonds est de 8000 livres de principal. Paul a toutes les peines imaginables à se faire payer de cette rente, parce qu'il ne peut pas proceder facilement contre Callistrate, qui est un homme de qualité & puissant, comme il feroit contre un autre debiteur qui seroit d'une condition à peu près égale à la sienne. Antoine, homme de qualité, qui peut facilement se faire

payer par Callistrate, sollicite Pa
vendre son contrat, & lui en o
livres, à quoi Paul consent vo
L'achat qu'Antoine a fait de ce co
il legitime, quoiqu'il l'ait acheté
vres moins que le capital de la
tion ?

Réponse.

L'achat qu'Antoine a fait n'est
time. La raison est, que comme
prêt, ou dans la vente d'une cho
on se peut passer sans souffrir auc
mage, & qu'on ne vend que p
plaisir à l'acheteur, on ne peut sa
tice exiger aucune chose au delà
principal, & du juste prix qu'ell
de même quand on achete une
dont la vente accommode le ven
qu'en l'achetant on ne court aucu
de souffrir du dommage, on ne
l'acheter à un moindre prix que
sort principal, par la seule raiso
fait plaisir au vendeur; parce que p
ger quelque chose de plus, il faut
rement qu'on s'expose à souffrir
dommage veritable, ou au moins
quer de faire quelque profit legit
Antoine, comme on le suppose d
pece dont il s'agit, ne court aucu
semblable, puisqu'il lui est facile d
re payer la rente que Paul, son v
ne pouvoit exiger que très-diffici

& par conséquent le profit qu'il fait à l'occasion de la necessité de Paul est injuste.

C'est ce qu'il est aisé de prouver par un principe de saint Thomas, reçu de tous les Théologiens, qui est que tous les contrats des vente, & d'achat, n'ont été introduits que pour l'utilité reciproque du vendeur & de l'acheteur ; en ce que l'acheteur achete une chose, dont il a besoin, & dont le vendeur se peut passer, & que le vendeur au contraire a besoin de l'argent de l'acheteur. Or ce qui est introduit pour l'utilité commune des contractans, ne doit pas causer du dommage à l'un, pendant qu'il est utile à l'autre ; puis qu'autrement il n'y auroit plus d'utilité commune, & l'egalité, sans laquelle la justice ne peut subsister, ne s'y rencontreroit pas. *Secundum hoc*, dit S. Thomas, *emptio & venditio videtur esse introducta pro communi utilitate utriusque, dum scilicet unus indiget re alterius, & è converso.... quod autem pro communi utilitate inductum est, non debet esse magis in gravamen unius quàm alterius: & ideò debet secundum æqualitatem rei inter eos contractus institui.* D'où il s'ensuit qu'Antoine, en ne payant à Paul que 7000. livres d'un fonds qui en vaut 8000. ne lui donne pas la juste valeur de la rente ; & que par conséquent il détruit l'egalité, qui est essentielle à ce contract, en ce que Paul souffre du dommage, puisqu'il ne reçoit pas le juste prix de sa rente, pendant

qu'Antoine trouve son utilité. Cette conclusion est du même saint Docteur.... *& ideò cariùs vendere, vel viliùs emere rem quàm valeat, est secundùm se injustum & illicitum.* ...

Il est vrai que si Antoine étoit homme de commerce, & qu'il eût destiné les 7000. livres à quelques autres achats, qui probablement auroient pû lui produire un plus grand profit, & que pour obliger Paul, qui avoit besoin d'argent, il eût bien voulu acheter sa rente, & se priver par là du gain qu'il auroit pû faire; on pourroit l'excuser d'injustice. Mais tout au contraire, c'est un homme de qualité, & qui a du crédit, lequel en achetant la rente de Paul, ne souffre aucun dommage; puisque comme on le suppose, il peut aisément s'en faire payer, sans être dans la necessité de faire aucune depense pour en venir à bout. Rien ne l'autorise donc à acheter cette rente 1000. livres moins que sa juste valeur, que le seul plaisir qu'il fait à Paul, qui n'a pas la même facilité de s'en faire payer; ce qui ne peut lui être un titre legitime pour gagner sur son vendeur: & ce d'autant moins que l'utilité que le vendeur reçoit par la vente qu'il fait, ne vient pas de l'acheteur, mais de la condition & de l'état où il se trouve par la grande difficulté de se faire payer.

Il est encore vrai, que si Paul ayant besoin d'argent exposoit en vente sa rente à

plusieurs personnes qui refusassent de l'acheter, parce qu'ils ne veulent pas avoir un homme de qualité & puissant pour debiteur ; ou qui au moins ne la voudroient acheter qu'à vil prix, parce qu'ils trouvent aisément d'autres rentes à acheter à un prix plus bas que celui de la constitution, & qu'il l'offrît à Antoine, qui n'en a pas besoin, & qui estime ses 7000 livres plus que la rente ; alors Antoine pourroit l'acheter à ce prix sans injustice, parce que generalement parlant, le prix des rentes déja constituées n'est pas le même que celui des rentes à créer. C'est le sentiment d'un sçavant Théologien, qui le prouve par les paroles de Navarre, lequel expliquant une Constitution de S. Pie V. qui commence par ces mots, *Cum onus*, & qui est de l'année 1568. dit : *quod quia videtur statutum ad evitandam fraudem usurariam, it, ut arbitror, licere in foro conscientiæ habenti censum septem aureorum emptum centum aureis, si egeret, & non inveniret qui vellet totidem emere, sed aliquanto minoris ; posse vendere minoris ; saltem quoad forum conscientiæ, modò nulla fraus usurarum interveniat ; sed solum diminutio valoris : aut ex eo quod venditor quærit & rogat emptorem, & merces ultroneæ vilescunt : aut quia multi sunt venditores & pauci emptores, propter quæ valor rerum vendendarum minui solet.* A quoi il ajoute, que le juste prix des rentes déja constituées

jours être achetée son juste prix, on l'achete moins qu'elle ne vaut obligé à restitution. 2°. Que to rentes n'ont pas un même prix, faut distinguer le prix d'une rent création, & lorsqu'on l'achete de la constituë, d'avec le prix d'une ja créée, quand le premier acqu transporte à un autre. La raison e prix de la création est à la verité fi Prince : ce qui fait qu'il n'est pa de l'acquerir à un moindre prix ; lui de la vente d'un contrat qui a n'est fixé ni par le Prince, ni par l trat ; mais seulement par la comm mation des hommes, selon laq contrats valent ordinairement m le principal. A quoi l'on peut ajoû l'acheteur d'une rente déja consti

ıme chaque année : ce qui peut être ap-
cié plus, ou moins, selon le jugement
ne personne sage & connoissante. 3°.
'il y a bien de la difference entre une
te bien assûrée, & une rente qui est dif-
lement exigible. 4°. Qu'on peut consi-
er le juste prix des rentes, ou par rap-
t au for exterieur, ou par rapport à celui
la conscience. Cela étant supposé, il
ıt dire,
1°. Que le juste prix des rentes qu'on
e, & qu'on nomme rentes volantes &
ırantes, n'est autre que celui qui a été
é par le Prince, & qui est à present en
ınce sur le pied du denier vingt, suivant
dit du 22. Decembre 1665.
2°. Que le prix du rachat par le ven-
ır, est le même que celui de la creation ;
sorte qu'une rente constituée au denier
ıgt ne peut être rachetée que sur le pied
denier vingt.
3°. Que le prix d'une rente deja créée,
e l'on cede à un tiers, est en France, ré-
lierement parlant, le même que celui de
creation, ce prix étant fixe, & indivisi-
; ce qui est conforme à ce qui est porté
r la Bulle de S. Pie V. dont nous avons
rlé, & qui défend expressément d'ache-
une rente constituée, un moindre prix
e celui de sa création.
4°. Que cette Bulle n'a pas de force en
ance, parcequ'elle n'y a pas été reçûë ;
que par consequent pour sçavoir le juste

prix des rentes constituées sur des particuliers, & qui sont assurées & facilement exigibles par l'acheteur, il faut sçavoir si le prix en a été fixé par le Prince, & si une coûtume generale n'a point dérogé à la fixation qui en a été faite : car ce sont-là les deux regles sur lesquelles on doit établir le juste prix de ces rentes ; c'est-à-dire, sur la loi du Prince, ou à son défaut sur la coûtume, ainsi que l'enseigne Medina & le Cardinal Tolet.

Or il est certain que le prix de ces rentes est fixé par le Prince, & par la coûtume ; & qu'il est le même que celui de la création : d'où il s'ensuit qu'on ne peut se prevaloir de la necessité seule du vendeur pour acheter sa rente à un prix moindre que celui de sa création ; & par conséquent il n'y a que les deux cas que nous avons marquez, où l'on puisse sans commettre d'injustice en payer un moindre prix.

5°. Qu'à l'égard des rentes sur les particuliers, lesquelles sont mal-assûrées, ou difficilement exigibles, le Prince ni la coûtume n'en ont point fixé le prix. C'est pourquoi elles peuvent être venduës à un prix moindre que celui de leur création, & que l'acheteur les peut acquerir en sûreté de conscience, pourvû qu'il le puisse faire sans causer de scandale, auquel cas il seroit necessaire qu'il prît des précautions permises par rapport au for exterieur.

6°. Qu'il en est de même des rentes sur

Roi, en ce qui regarde la fixation. Car coûtume universelle est de les acheter à moindre prix qu'elles n'ont été constituées, tant à cause du peu d'assûrance où [illegible] les proprietaires de ces rentes, qui [illegible] pas le pouvoir d'user d'autorité pour [illegible] exiger, que de la maniere dont on [illegible] les arrerages dans les tems difficiles, [illegible] les vendeurs ne sont point garands. 7°. Qu'enfin pour ce qui est des rentes [illegible]cieres, il n'y a aucun autre prix fixé [illegible] celui du rachat d'icelles qui sont sur [illegible] maisons de ville, & qui n'appartien[illegible] pas à des Ecclesiastiques. Car elles [illegible] sont rachetables au denier vingt, [illegible] les Ordonnances de Henri II. & de [illegible]arles IX. Au surplus, c'est à dire, pour [illegible]chat qu'on en voudroit faire de celui qui est le proprietaire, on doit s'en tenir à [illegible] coûtume generale des lieux. Voilà le sen[illegible]ent du même Théologien que nous [illegible]ons deja cité. Au reste, il est à observer [illegible] dans ces sortes d'achats & de ventes, [illegible] ne peut jamais sans peché user d'aucun [illegible]nsonge.

Cas.

[illegible] Trophime, homme de qualité, ayant [illegible]ez lui deux enfans, l'un de vingt, & [illegible]utre de vingt-cinq ans, qui vivent dans [illegible] débauche du vin & des femmes; a un [illegible] particulier de les reprimander de la [illegible]uvaise vie qu'ils menent; il joint tantôt

tus fuit, & illis & sibi ipsi, Deum adversum infestumque constituit. Voilà la cause de son malheur, & peut être celle de sa damnation, ainsi que le pensent plusieurs Peres de l'Eglise. *Quia enim falsâ pietate superatus ferire Heli delinquentes filios noluit apud districtum judicem, semetipsum cum filiis crudeli damnatione percussit*, dit saint Gregoire le Grand : *cumque improbè & intempestivè filiis parceret, & suam simul & illorum salutem perdidit*, dit encore S. Chrysostome : *Heli Sacerdos pro eorum (filiorum) iniquitate damnatus est, quia eos peccantes minus severâ animadversione plectebat*, dit le venerable Bede.

Ce seul exemple doit paroître formidable aux peres qui ont quelques sentimens de Religion, & qui ayant des enfans vicieux, n'employent pas toute l'autorité que Dieu leur a donnée sur eux, pour les retirer de leurs désordres, ou pour punir leur opiniâtreté dans le vice avec toute la severité qu'ils le doivent. D'où nous concluons, en répondant précisément au ca[s] proposé, que Trophime qui est un homm[e] de qualité, & qui par consequent a en ma[in] toute l'autorité necessaire pour punir [ses] enfans, se rend coupable de leur déba[u]che, si se contentant de simples parol[es] il n'y ajoûte pas les autres moyens les [plus] severes qu'il peut mettre en usage, [pour] remédier à leurs désordres.

Cas.

lagdelaine se voyant au lit de la mort, donner à Barthelemi son mari la va- de deux mille livres par fidéï commis, pouvant faire autrement; parce que la tume de Paris, à laquelle elle est su- , le défend. Elle legue donc à une onne de confiance cette somme, & la ge de la donner à son mari, lorsqu'el- i aura été délivrée.

ette femme prétend qu'elle a pû en cience faire ce don à son mari, 1°. Par- ie la loi, ou plûtôt la Coûtume qui le nd, n'est qu'une loi humaine, qui ne pas l'emporter sur l'équité naturelle, oblige à la reconnoissance du bien- n a reçu; & que par conséquent ayant ours reçu depuis plusieurs années tous bons traitemens possibles de la part de mari, & particulierement pendant ieurs longues maladies, dont elle a été gée, elle doit les reconnoître, ce qu'el- peut faire réellement, qu'en lui fai- ce don. 2°. Parceque la loi qui défend époux de s'entre-donner, n'a été faite pour empêcher les abus & les mauvai- ites qui en peuvent arriver, en se ré- ant l'un ou l'autre à la derniere pauvre- par une liberalité temeraire & injuste; ie cet esprit de la loi, qu'on doit sui- preferablement à la lettre, n'a point de en cette occasion; parceque son mari

l'a toujours aimée & considerée sans aucune vûë d'interêt : joint à cela qu'il est pauvre, & que si elle ne lui faisoit pas cette gratification, ses heritiers le maltraiteroient aussitôt qu'elle seroit décedée, & lui seroient impitoyables. 3°. Parceque la plûpart des coûtumes des Provinces du Royaume permettent ces sortes de donations ; & on les y fait sans aucun scrupule de conscience : ce qui est une preuve qu'il n'y a pas plus de mal à les faire à Paris, où la coûtume est contraire, qu'ailleurs, où elle le permet. 4°. Enfin, parceque les Avocats & les Notaires du païs où demeure Magdelaine soûtiennent que c'est une coûtume generale d'en user ainsi les uns envers les autres, quand un époux se voit prêt à mourir.

Ces raisons sont-elles legitimes pour autoriser cette femme à faire don de deux mille livres à son mari ?

Réponse.

Pour répondre à la difficulté proposée, il est necessaire d'établir deux principes certains.

Le premier, que les loix civiles qui sont justes obligent en conscience. *Leges humanæ, etiam sæculares*, dit S. Antoine, *imponunt homini necessitatem ad observandum in foro conscientiæ* : ce que ce Saint Archevêque prouve 1°. Par ces paroles de Saint Au-

gustin : *Quicunque legibus Imperatorum, quæ pro Dei veritate .... feruntur, obtemperare non vult, acquirit grande supplicium.* 2°. Par ces autres paroles de S. Thomas, *Leges positæ humanitus .... si quidem justæ sint, habent vim obligandi in foro conscientiæ à lege æternâ, à quâ derivantur secundum illud Proverbiorum* 8. *Per me Reges regnant & legum conditores justa decernunt.* Ce qui est encore fondé sur la doctrine de S. Paul, qui dit : *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit : qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt .... Subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.*

Le second principe est, qu'au défaut de la loi écrite, une coutume reçûë du peuple, & généralement autorisée par l'usage, tient lieu & a force de loi. *Consuetudo autem*, dit le Canon rapporté par Gratien, *est jus quoddam moribus institutum, quod pro lege suscipitur, cum deficit lex.* Et il est indifferent qu'une telle coûtume soit reduite par écrit, ou qu'elle ne le soit pas. *Nec differt, an scriptura, an ratione consistat, quando & legem ratio commendat.*

Ces deux principes étant supposez, nous disons pour répondre à l'espece dont il s'agit, que Magdelaine ne peut en conscience donner par la voye de fidéï-commis, ni autrement, à Barthelemi son mari, la somme mentionnée dans l'exposé, parceque la coutume de Paris, qui y tient lieu

de loi, deffend expreſſément aux gens mariez de s'avantager les uns les autres, directement, ni indirectement, *conſtante matrimonio*, ſoit par donation entre vifs, ou à cauſe de mort, ou en quelque autre maniere que ce ſoit, ſi ce n'eſt par un don mutuel, lorſqu'ils n'ont point d'enfans. Voici les termes de cette coutume. *Homme & femme conjoints par mariage, conſtant icelui, ne peuvent s'avantager l'un l'autre par donation faite entre vifs par teſtament ou ordonnance de derniere volonté, ne autrement, directement, ne indirectement, en quelque maniere que ce ſoit, ſinon par don mutuel.* Or le fidéï-commis eſt un avantage que Magdelaine fait à ſon mari par une voye indirecte : elle peche donc contre cette loi, & l'élude injuſtement. C'eſt ce qui paroît par S. Jerôme, qui dans ſon Epitre à Nepotien dit, qu'en faiſant des fidéï-commis, on viole les loix qui les défendent, & qu'il ſemble par là qu'on craint plus de violer les loix des Empereurs, que celles de Jesus-Christ. *Provida ſeveraque legis cautio*, dit ce Pere, *& tamen nec ſic refrenatur avaritia per fidei-commiſſa legibus illudimus ; & quaſi majora ſint Imperatorum ſcita quam Chriſti, leges timemus, Evangelium contemnimus.*

Les raiſons par leſquelles Magdelaine tâche d'excuſer ſa déſobéïſſance à la loi, ne ſont pas ſuffiſantes pour la juſtifier. Car 1°. Quoique cette loi qui défend ces ſortes

iations ne soit qu'humaine, elle ne pas d'être obligée en conscience d'y puisque, comme nous l'avons fait par le premier principe que nous d'abord établi, les loix humaines nt en conscience & sous peine de pe- orsqu'elles sont bien fondées, & que de l'Eglise n'y sont pas contraires, e en effet elles ne le sont pas à celle l s'agit ici. 2°. Il est vrai qu'une loi ine doit ceder à la loi naturelle & di- positive, & qu'elle ne peut rien or- r ou deffendre qui y soit contraire : loix humaines sont fondées sur les nes generales de la loi naturelle, elles ne sont qu'une conclusion, ou pplication dans les circonstances par- res : mais il n'est pas vrai qu'elles it ceder à l'équité naturelle, contre le elle peut quelquefois ordonner, ou dre quelque chose en vûë du bien pu- t commun, pour l'interêt duquel il elquefois necessaire que des particu- ouffrent ce que d'ailleurs l'équité ne oit pas qu'ils souffrissent : & c'est e sens qu'on dit, que, *omnis lex hu- habet aliquid iniqui*, ainsi que la sur le second Canon du Decret de n le prouve par plusieurs autoritez e apporte, *Quãdoque est aliquod jus*, dit ur de cette glose, *quod non est æquum stum, ut si alicujus uxor adulteratur non possit promoveri ut 34. dist.* (*can.*)

si cujus quod intelligo, si posteà cognoverit eam .... dic quod in omnibus casibus ex causâ & pro bono pacis, vel publico, inducitur quoque rigor contrà naturalem æquitatem. Il faut donc avoüer que quoique cette défense de la loi soit dure dans le cas proposé, il faut néanmoins y obéïr ; parceque c'est la loi qui le veut ainsi : *Quod quidem perquàm durum est : sed ita lex scripta est*, dit une des loix du Digeste. Mais disons plus, quand même on demeureroit d'accord que la loi humaine doit ceder à l'équité naturelle, ce que néanmoins nous n'accordons pas, on ne pourroit pas conclure de là que Magdelaine pût par un esprit de reconnoissance disposer de son bien en faveur de son mari, contre la defense de la loi ; car l'équité naturelle ne veut pas qu'on témoigne sa reconnoissance en donnant son bien, lorsqu'on n'est pas en pouvoir de le donner. Or la loi ou la coûtume n'accorde pas ce pouvoir à Magdelaine, puisqu'au contraire elle le lui ôte à cet egard sans aucune exception : donc l'équité naturelle ne l'y oblige pas dans le cas proposé.

La seconde raison qu'apporte Magdelaine n'est pas meilleure que la premiere ; car il n'est pas vrai que l'unique fin de la coûtume soit d'empêcher que l'un des époux ne donne à l'autre tout son bien, ou la plus grande partie, & qu'il ne se réduise par là à la pauvreté. Il est vrai que c'est une des

raisons de la loi, *Ne mutuo amore invicem spolientur, non temperando à donationibus, sed profusâ erga se facilitate utentes*, ainsi que parle la Glose sur une Decretale de Gregoire IX. mais l'intention generale de ceux qui en sont les Auteurs, a été d'empêcher tous les abus & tous les inconveniens qui pourroient arriver de ces sortes de donations, & particulierement que les gens mariez ne privassent de leurs biens leurs heritiers legitimes, à qui la loi veut qu'ils soient conservez après leur décès. La defense des donations entre mari & femme étant donc générale & n'admettant aucune exception, il n'est pas au pouvoir d'aucuns particuliers de l'enfreindre de leur propre autorité, sous le specieux prétexte de l'équité naturelle, ou pour quelque autre cause que ce soit. Car comme dit la Glose, *Ubi lex non distinguit, etiam nec nos distinguere debemus*, autrement la loi deviendroit inutile au bien commun, pour lequel elle a été faite; parce que chacun se donneroit la liberté de l'interpreter à sa maniere, & selon ses vûës & ses inclinations, d'où il naîtroit souvent un fort grand mal, en ce que 1°. l'un des époux réduiroit à la pauvreté l'autre, qui se rendroit trop facile à lui donner son bien. Aussi est-ce pour cela que l'Empereur Antonin fit cette loi, *Majores nostri inter virum & uxorem donationes prohibuerunt, amorem honestum solis animis æstimantes famæ etiam conjunctorum*

consulentes, ne concord a pretio æstimari videretur, ne vè melior in paupertatem incideret, deterior, ditior fieret. 2°. En ce que le pouvoir que le mari & la femme auroient de se faire des donations, seroit préjudiciable au bien & à la bonne éducation de leurs enfans. *Nec esset eis studium liberos potius educandi*, dit une autre loi, qui en donne cette raison, *Quia sæpè futurum esset, ut discuterentur matrimonia, si non donaret is qui posset : atque eventurum eâ ratione ut venalitia essent matrimonia.* Ajoutons à cela, que les femmes étant sans comparaison plus foibles, plus crédules, & plus aisées à persuader que les hommes, elles seroient souvent séduites par des maris interessez, ou traitées durement, si elles leur refusoient de leur donner leur bien.

La troisieme raison qu'on allegue pour justifier la donation de Magdelaine, n'est pas plus solide que les deux précedentes; car quoiqu'il y ait des provinces où la coûtume permet ces donations, on ne peut pas conclure de là qu'elles soient permises en conscience à Paris, & dans les autres païs où elles sont défenduës. Car, comme dit S. Antonin, une coûtume particuliere d'un païs doit être observée par tous ceux qui y sont soûmis. *Si generalis est, generaliter & ab omnibus servari debet : si particularis, scilicet in aliquo loco, in illo servari debet.* Ce qui est veritable, quand même la coûtume contraire qui s'observe ailleurs seroit

fondée sur une loi expresse.... *Quæ quidem consuetudo*, ajoûte ce saint, *si sit particularis, scilicet in aliquo loco, non tamen sic vincit legem sibi contrariam, sed solum in illo municipio ubi servatur.* Magdelaine ne peut donc se prévaloir des autres coûtumes, qui tolerent ces donations ; car puisque son mari & elle sont soûmis à la coûtume de Paris, qui les défend, ils sont obligez en conscience d'y obéïr.

La quatriéme raison sur laquelle Magdelaine se fonde, n'est digne d'aucune consideration ; car si son mari est pauvre & qu'il y ait même du danger qu'il ne soit traité rigoureusement par ceux qu'elle laissera pour heritiers, on doit dire qu'il est juste qu'un particulier souffre les injustes traitemens qu'on lui peut faire à l'occasion d'une loi qui a été établie pour le bien public, & qui ne peut être transgressée sans que ce même bien public en reçoive quelque préjudice, comme il arriveroit infailliblement si les bons traitemens de l'un des époux, la pauvreté du survivant, la crainte des heritiers du mourant, & autres pareils motifs, étoient suffisans pour dispenser de la loi.

Enfin, si quelques Avocats ou Notaires du lieu où Magdelaine demeure se couvrent du prétexte de l'usage pour conseiller à quelqu'un de violer la loi, ils font mal, parcequ'ils ne peuvent ignorer, ni nier, qu'une coûtume legitimement établie tient lieu de loi, & qu'elle doit être si

généralement & si regulierement observée, que tout Juge ne manqueroit pas de declarer nulles telles donations, s'il y avoit preuves qu'elles eussent été faites.

On peut confirmer cette décision par ce raisonnement : La division & la possession des biens qui sont communs à tous les hommes par le droit naturel, n'ont été établies que par le droit des gens, ainsi appellé, *quia eo jure omnes ferè gentes utuntur*, comme dit le Canon. Or les coûtumes des provinces y tiennent lieu de droit des Gens écrit : d'où il s'ensuit qu'on ne peut posseder legitimement un bien dans un païs, que conformement à la coûtume de ce même païs, & selon les conditions qu'elle prescrit ; & que par conséquent on n'en peut disposer qu'aux termes de cette coûtume, puis qu'autrement on priveroit de ce bien ceux qui en doivent être les heritiers legitimes, & qu'on seroit obligé à la reparation du tort qu'on leur auroit causé.

Nous concluons donc que comme nous l'avons deja dit, Magdelaine doit se conformer à la coûtume de Paris, puisqu'elle lui tient lieu de loi écrite, & qu'il ne lui est pas permis de faire la donation dont il s'agit à Barthelemi son mari, ni directement, ni indirectement par un fidéï-commis, sous quelque prétexte que ce soit, & particulierement sous celui des bons traitemens qu'elle en a reçûs. Car s'il l'a traitée avec charité & tendresse, il n'a fait que ce

'il étoit obligé de faire par sa qualité de
ari ; & il n'en doit attendre la recompen-
que de Dieu seul : car bien loin qu'elle
isse le recompenser, en lui donnant ce
i lui appartient en propre, tout au con-
ire, la loi qui le lui défend n'a été faite
incipalement que pour empêcher qu'un
ari, par le pouvoir qu'il a sur sa femme,
l'oblige à lui donner son bien, & à en
poüiller ses legitimes heritiers, en le
sant passer dans sa propre famille : ce qui
ut arriver encore plus facilement par les
ns traitemens qu'il lui fait, & par la ten-
esse qu'il lui témoigne, que par l'autori-
qu'il a d'ailleurs sur elle. Si donc Magde-
ne vient à mourir avant que d'avoir re-
qué cet article du testament qu'elle pour-
it avoir fait, la personne de confiance
us le nom de laquelle elle a fait le fidéï-
mmis, ne peut sans violer la justice re-
ettre les legs à Barthelemy : mais elle est
nuë en conscience de rendre les deux mil-
livres aux heritiers de Magdelaine.

ARTICLE LX.

HISTOIRE PROPHANE, depuis son commencement jusqu'à present. A Paris, chez Jacques Vincent, 1714. *deux tomes*, 1716. *quatre tomes* in 12. *Tome premier pages* 528. *Tome second pages* 662. *Tome troisieme pages* 486. *Tome quatrieme pages* 504. *Tome cin-*

quieme pages 472. *Tome sixieme pages* 360.

IL n'est pas possible de faire l'extrait d'un abregé d'histoire universelle, un Journaliste doit se borner à le faire connoître; celui ci est de l'Auteur d'un abregé de l'histoire Ecclesiastique imprimée chez le même Vincent. On assure que cet Auteur est Mr. l'Abbé Du Pin ; le nom d'un Ecrivain si connu suffit pour donner d'un livre l'idée qu'on doit en avoir.

On trouve dans les originaux des lumieres plus sûres, mais ceux qu'un long travail effraye se serviront utilement de cet abregé, plus complet, plus clair que les autres. La méthode que l'Auteur a suivie tient le milieu entre les Chroniques & les histoires. Il évite la contrainte & les interruptions fatigantes des annales ; il suit chaque histoire particuliere jusqu'à certain point, & ne tombe point dans la confusion où l'on tombe si aisément dans une histoire universelle.

Les Dinasties, ou Catalogues des Princes de differens Etats, ajoutez à la fin de l'ouvrage, offrent un moyen aisé de retenir ce qu'on a lû, & de porter par tout une histoire universelle dans sa mémoire. La suite des Rois rappelle l'histoire de chaque Etat particulier, la réünion des Princes contemporains forme une histoire generale. Ces Catalogues demandent une exacti-

ide parfaite, elle eſt rare, mais il en oûtera peu aux lecteurs pour corriger ce u'on lui preſente ici, il leur auroit plus oûté s'ils avoient été obligez de le raſembler.

Article LXI.

ETTRE DU P. GERMON, JESUITE, *aux Auteurs du Journal de Veniſe.*

TRouvez bon, Meſſieurs, que je me plaigne publiquement d'une calomnie troce inſerée dans les nouvelles Litterais du 23e tome de vôtre Journal, à l'article de Paris. Je n'ai garde de croire qu'elle ſoit de vôtre invention; il y a bien de apparence que vous n'avez publié que ce ui vous a été envoyé par vôtre Correſondant de Paris: vous n'en connoiſſiez as le caractere, Meſſieurs; la lettre qu'il ous a écrite vous le fera connoître. Elle ontient la plus noire & en même tems la lus folle calomnie qu'on puiſſe inventer. 'eſprit de parti, le fiel & l'emportement ui s'y font ſentir d'un bout à l'autre, auoient dû vous empêcher d'y être trompez: ais enfin vous l'avez été: & je ne dois as ſouffrir que le public le ſoit avec vous. i j'étois ſeul outragé, il me ſeroit peutre permis de me taire. Mais quand à mon ccaſion on entreprend de noircir injuſteent la reputation d'un homme de pro-

bité, puis-je garder le silence, ayant en main de quoi faire toucher au doigt la fourberie & l'extravagance du calomniateur ? Voici le fait.

Dans les contestations que j'ai eûës avec le R. P. Dom Coustant, sur un endroit de S. Hilaire (*lib.* 2. *de Trinitate*, *n.* 27.) où ce saint Evêque, après avoir parlé des prodiges arrivez à la naissance du Sauveur, dit, *Ita potestatis dignitas non amittitur, dum carnis humilitas adoptatur*, j'ai soutenu qu'au lieu d'*adoptatur* il falloit lire *adoratur*. Mon opinion n'est pas nouvelle: on lit effectivement *adoratur* dans l'ancienne édition de Badius, dans les deux de Bâle qui la suivirent, & dans celle de Miroeus, une des plus exactes que nous ayions. De plus, Alcuin dès le huitiéme siecle, & Hincmare dans le neuviéme, ont soutenu, comme je fais aujourd'hui, que S. Hilaire a dit *adoratur*, & non pas *adoptatur*; & ils ont dès ces tems là reproché l'un & l'autre à Felix d'Urgel d'avoir falsifié ce passage, & d'avoir substitué le verbe *adoptatur* à celui d'*adoratur*, qui y étoit auparavant.

Dans le cours de cette dispute j'ai fait consulter le manuscrit qui se garde dans les Archives de l'Eglise du Vatican, & qui passe pour le plus ancien de tous. Le P. Le Tellier, qui étoit alors à Rome, voulut bien prendre cette peine : & il me manda que cet ancien manuscrit étoit justement

teré dans l'endroit en question ; que la
emiere main y avoit écrit *adoptatur*,
ais qu'on avoit raclé le parchemin, effa-
: les deux lettres *p* & *t*, & mis au dessus
lettre *r* pour faire le mot *adoratur*. Or
:tte alteration, dont le P. Le Tellier m'a-
:rtit, sitôt qu'il l'eut apperçûë, dont moi-
ême j'ai le premier averti le public, vô-
e correspondant, Messieurs, dans l'ex-
ait que vous avez jugé à propos de pu-
ier, avance impudemment que c'est le P.
e Tellier qui en est l'Auteur, & qu'il l'a
ite en ma consideration : c'est ce que j'ap-
:lle une calomnie noire & extravagante :
voici les raisons que j'en ai.

I. Je dis en premier lieu qu'il est extra-
ıgant de mettre sur le compte du P. Le
'ellier le changement fait au manuscrit de
Eglise du Vatican. La preuve en est aisée.
. Ce Pere n'a vû le manuscrit qu'en pre-
:nce de son Eminence Monseigneur le Car-
inal Gozzadini, alors Garde des Archi-
:s de cette Eglise, & de M. l'Abbé Zaca-
ni, Sous-Bibliothecaire de la bibliothé-
ue du Vatican. Accusera-t-on deux per-
›nnes de ce caractere d'avoir été compli-
:s de la falsification, ou de l'avoir laissé
ıire impunément ? Dira-t-on que le P. Le
'ellier a eû l'adresse de racler le parche-
ıin, d'en effacer deux lettres, d'en subs-
tuer une autre, & de faire tout cela sous
s yeux de deux personnes si intelligentes,
ıns qu'elles s'en soient apperçûës. Il y

auroit de la folie à se le persuader. 2. Le P. Le Tellier bien loin d'être Auteur du changement fait au manuscrit, est le premier qui l'ait fait connoître ; il est le premier qui en ait averti. Voici ce qu'il m'en écrivit aussitôt : sa lettre est du 19 d'Avril 1707. & je l'ai encore en original. *Je fus jeudi dernier, comme je vous l'avois mandé, aux Archives de l'Eglise du Vatican, pour voir le manuscrit en question. Monseigneur Gozzadini, qui en est Garde, s'y trouva exprès avec M. l'Abbé Zacagni, Sous-bibliothecaire de la bibliothéque du Vatican. Le manuscrit est d'une fort belle écriture, de ce caractere rond qu'on appelle Saxon, tel qu'est celui de nôtre manuscrit de S. Mathieu in 4°. que vous aurez vû dans le cabinet : du moins je n'en ai point vû de plus approchant. Il y a eû* adoptatur *bien écrit, mais le* p *& le* t *ont été raclez, & l'on a substitué une* r, *qui paroit d'une autre encre & d'une autre main......* Certainement un homme qui auroit lui-même raclé le parchemin pour corrompre le manuscrit, auroit tenu la chôse secrette le plus long-tems qu'il auroit pû ; il n'auroit pas été le premier à la faire remarquer. C'est donc une extravagance que d'accuser le P. Le Tellier, que de le soupçonner même de cette falsification.

II. Vous répondrez peut être, Messieurs, qu'il n'est pas étonnant que le P. Le Tellier m'ait écrit à moi le changement fait

ns le manuſcrit ; puiſque vôtre correſ-
ndant ſuppoſe que le changement n'a
fait que de concert avec moi, & que
ur me faire plaiſir. Mais ſi j'avois été
mplice de la falſification, je ne l'aurois
t faire que pour en profiter dans ma
nteſtation avec le P. Dom Couſtant, &
n'aurois pas manqué de tenir ſecrette la
tre d'avis que j'en avois reçûë. Or cette
tre je l'ai publiée moi même : on en
it le contenu dans mon livre (pag. 446.)
ici mes paroles. „ Dans le manuſcrit
le l'Egliſe du Vatican on lit maintenant
doratur. Cependant parce que je me fais
in ſcrupule de rien omettre de ce qui
peut ſervir à éclaircir la verité, je ne diſ-
imulerai point une choſe qu'il me paroit
que le P. Dom Couſtant n'a pas ſçûë,
'eſt que d'abord il y avoit *adoptatur.*
C'eſt ainſi que me l'a mandé un ſçavant
homme, qui à ma priere a examiné avec
oin ce manuſcrit, & qui s'eſt apperçû
qu'on avoit raclé les deux lettres *p* & *t*,
pour y ſubſtituer après coup la lettre *r*,
qui eſt d'une autre main & d'une encre
différente...... „ Il faudroit que je
ſe bien dépourvû de ſens, ſi ayant fait
ſifier un manuſcrit pour appuyer la cau-
que je ſoutenois, j'étois enſuite le pre-
er à faire ſçavoir au public que ce ma-
ſcrit eſt falſifié dans l'endroit même qui
favoriſe. Mais encore quelle raiſon ai-
pû avoir de faire falſifier ce manuſcrit ?

Rien ne m'obligeoit d'en parler ; mon adversaire ne s'étant point encore servi contre moi de cette autorité. J'étois même persuadé, comme il paroît par l'endroit de mon livre que je viens de rapporter, que le Pere Dom Coustant n'avoit alors aucune connoissance que la leçon écrite de la premiere main lui fût favorable. Il est vrai néanmoins qu'il ne l'ignoroit pas, lorsque j'ai fait imprimer mon livre. Vôtre extrait m'apprend qu'on le lui avoit mandé. C'est pour cela apparemment qu'il eut soin de se munir d'un témoignage authentique qui fait foi de ce changement, & qui ne fait que confirmer un peu plus en détail ce que le P. Le Tellier m'en avoit écrit neuf mois auparavant. Ce témoignage le P. Dom Coustant le tint fort secret, comme il le dit lui-même: précaution qui me fait juger qu'il s'attendoit qu'en écrivant contre lui j'appuyerois beaucoup sur la leçon postiche, & que je ne manquerois pas de dire absolument qu'on lit *adoratur* dans le manuscrit de l'Eglise du Vatican, sans avertir en même tems que ce mot a été mis après coup à la place d'*adoptatur*. S'il a porté de moi ce jugement, comme il y a lieu de le présumer, il me connoissoit mal, & il a dû être édifié de la sincerité avec laquelle j'ai rapporté ce que j'en avois appris, quelque contraire qu'il fût à la cause que je défendois. C'est par le même principe de sincerité que je lui ai

ncore ſuggeré contre moi l'autorité d'A-
gobard de Lion qu'il ne m'avoit point op-
poſée, & qui contient l'objection la plus
forte & la plus ſpécieuſe qu'il me peut faire.
Ceux qui dans les diſputes cherchent plûtôt à vaincre qu'à découvrir la verité, trouveront ſans doute que j'en ai trop fait en cette occaſion, & que j'ai manqué d'art en fourniſſant à mon adverſaire les plus fortes armes qu'il ait employé pour me combattre ; mais du moins doit on convenir qu'en cela mon procedé a été ſimple, plein de candeur & de bonne foi.

Vous ignoriez tous ces faits, Meſſieurs, tous néanmoins ſe vérifient par mon livre, que vous auriez pû conſulter, avant que d'inſerer dans vôtre Journal l'extrait injurieux qui s'y lit. Maintenant que vous les ſçavez, ne ſerez-vous pas un peu ſurpris d'avoir adopté ſans precaution un extrait qui contient une calomnie auſſi marquée que celle-là ? Mais quelle ſera la ſurpriſe des honnêtes gens, lorſqu'ils verront que celui ſur la foi de qui vous avez répandu cette calomnie ne l'appuye que ſur une nouvelle impoſture ? C'eſt ce qui me reſte à vous montrer.

III. Je dis donc en troiſiéme lieu, que toute la preuve du calomniateur roule ſur une falſification qu'il fait lui-même. Sa calomnie, vous le ſçavez, n'eſt appuyée que ſur le témoignage authentique imprimé dans le livre du P. Dom Couſtant, & qu'il traduit de la ſorte.

„ Dix personnes très-recommandables,
„ dit le fourbe, s'étant renduës dans les
„ Archives de l'Eglise du Vatican, exami-
„ nerent, lurent & relurent avec une dili-
„ gence incroyable le passage controversé,
„ *& trouverent que récemment & tout fraî-*
„ *chement il avoit été corrompu, & qu'on y*
„ *avoit retouché avec de l'encre nouvelle &*
„ *très moderne*, en sorte néanmoins qu'on
„ reconnoissoit très-évidemment que d'a-
„ bord on avoit lû *adoptatur*, puisque les
„ syllabes *ado- atur* s'y voyoient entieres
„ sans qu'on y eût touché, & qu'au lieu
„ des deux lettres *p* & *t* qu'on avoit effa-
„ cées au milieu du mot, on avoit mis au
„ dessus en leur place la lettre *r*.

C'est ainsi que vôtre faiseur d'extrait falsifie sans pudeur le texte de l'acte qu'il produit. Il dit avec assurance que les dix personnes qui examinerent le manuscrit le 15 Decembre 1707. ont authentiquement déposé qu'il a *été corrompu récemment & tout fraîchement*, & *qu'il a été retouché avec de l'encre nouvelle & très moderne*. Et ces dix personnes, à la tête desquelles est Monseigneur Gozzadini lui même, sous les yeux de qui le P. Le Tellier l'avoit examiné, ces dix personnes deposent seulement qu'en la place des deux lettres qui ont été raclées, on a mis au dessus la lettre *r*, qui est d'une autre main, d'une encre plus noire, plus récente, & différente de celle du Manuscrit & du Chirographe

dont ils ont parlé : *In spatio interjecto duarum litterarum erasarum, loco earum, alia manu, & nigriori & recentiori atramento, & diverso ab eo quo scriptus est codex & chirographum supradictum, superposita est littera r.* Or il y a une difference entiere entre dire que la lettre *r* est écrite d'une encre differente, plus noire & plus récente que celle du manuscrit, & dire qu'elle est écrite d'une encre *toute fraîche, nouvelle & très-moderne.* Cette encre peut être plus noire & plus recente que celle d'un manuscrit estimé du sixiéme siécle, & cependant n'être pas toute fraîche & très-moderne.

Le P. Dom Coustant lui-même en a jugé ainsi. Plus sincere en cela que celui qui vous a envoyé l'extrait de son livre, il se contente de dire que quelques personnes ont soupçonné que le changement a été fait de nos jours : mais il n'a garde d'avancer, comme le faiseur d'extrait, que l'acte authentique qu'il produit en fait foi : son acte même le démentiroit. Pour moi, j'ai peine à croire que le changement soit si recent, ni qu'il ait été fait de mauvaise foi : je m'imagine qu'il a été fait par un homme persuadé en effet que la veritable leçon est *adoratur.* Mais en excusant son intention, je n'ai garde d'approuver la liberté qu'il s'est donnée, d'effacer ce qui avoit été écrit de la premiere main : c'est une hardiesse qu'on ne peut pardonner. Après tout, que le changement soit

récent, ou qu'il ne le ſoit pas, qu'il ait été fait de mauvaiſe foi, ou non, ce n'eſt pas ce dont il s'agit maintenant. Il me ſuffit d'avoir prouvé que les dix perſonnes qui ont ſouſcrit à l'acte authentique imprimé dans le livre du P. Dom Couſtant ne diſent pas que le manuſcrit *a été recemment & tout fraîchement corrompu, & retouché avec de l'encre nouvelle & tres moderne*, comme vôtre correſpondant de Paris le leur fait dire par une impoſture qui a peu d'exemples. C'eſt neanmoins uniquement ſur cette impoſture qu'eſt appuyée la calomnie, dont je vous ai d'ailleurs démontré la fauſſeté. C'eſt vous, Meſſieurs, qui l'avez répanduë, cette calomnie ; vous êtes par conſéquent dans l'obligation de la réparer. Je m'attends que vous le ferez inceſſamment. Si vous differiez, Meſſieurs, de nous rendre, au P. Le Tellier & à moi, la juſtice que vous nous devez, permettez moi de vous le dire, vous vous déshonoreriez vous mêmes ; vous vous rendriez complices d'une calomnie atroce, & même vous donneriez occaſion à ceux qui ne ſont pas perſuadez de vôtre ſincerité, de croire qu'elle eſt de vôtre façon, & que ce que vous avez donné comme envoyé de Paris, vous l'aviez fabriqué à Veniſe. C'eſt à vous de voir s'il vous convient de laiſſer au public une impreſſion contre vous auſſi fâcheuſe que celle-là. Je ſuis avec reſpect, &c.

Mai 1716.

Article LXII.

ESSAI HISTORIQUE SUR *l'antiquité du Comté d'Eu, par M. Capperon Curé de S. Muscent & Doyen de Mons en Vimeu.*

Comme l'Empereur Jules Cesar est celui des anciens qui a parlé plus en détail des différens peuples qui habitoient les Gaules, c'est aussi le plus ancien Auteur où il soit parlé du Comté d'Eu. L'endroit de ses commentaires où il en est parlé est au liv. 5. raportant comme à son retour d'Angleterre il passa à Amiens, il désigne les lieux où il envoya ses troupes en quartier d'hiver, c'est là où il dit qu'il envoya une de ses legions commandée par Roscius chez les Essui, *in Essuos.*

Nonobstant tout ce qu'ont pû dire différens Géographes pour montrer que les Essui dont parle César, ne sont pas les habitans du Comté d'Eu, il n'est que trop visible que c'étoit de ce Comté dont il prétendoit parler, & c'est ce qu'il est aisé de faire voir. La premiere chose qu'il convient de remarquer, est que dans cette distribution que César fit de ses troupes il les place toutes dans la Belgique, dont les *Essui* faisoient certainement partie; car Pline le dit positivement liv. 4. ch. 17. mettant les *Essui*, qu'il nomme *Hessi*, ou

D'ailleurs, il est visible que
étoient situez au long des côtes
car le même César raporte que
que Roscius fut arrivé chez ce pe
sa légion, les citez Armorique
dire, celles qui étoient le long d
en prirent l'alarme, qu'elles s'
rent pour le venir attaquer, &
troupes vinrent même se poste
lieuës près de lui. Or voici, sel
lib. 8. quels étoient les principau
qui composoient ces citez Armor
maritimes. *Curiosolites*, *Rhedon*
bari, *Cadetes*, *Osismii*, *Lemov*
neti, *Unelli*. Et selon M. Sam
ses remarques sur l'ancienne Ga
les peuples qui repondent aujo
ces anciens peuples dénommez
Curiosolites, sont ceux de Cor
Bretagne, c'est à-dire, le Di

pparence qu'il faut lire *Caletes*, & que ce
nt ceux du pays de Caux, ou ceux du
iocese de Bayeux, où la ville de Caën
arde encore quelque raport à cet ancien
ot. *Osismii*, sont ceux du Diocese de S.
rieux, & de Treguier, & de S. Paul de
éon. Pour *Lemovices*, comme ce ne peu-
ent être ceux de Limoges, on ne peut pas
s connoître. Enfin*, *Veneti*, sont ceux du
iocese de Vannes ; & *Unelli*, ceux du
iocese de Coutance.

Ces citez Armoriques s'étendant jusqu'à
Seine, il est clair que les *Essui* étant dans
Belgique, ils devoient être du côté de la
ier, & contigus aux Caletes, le païs de
aux, lequel suivant toute apparence fai-
it partie de ces citez. Ce qui revient jus-
à la situation du Comté d'Eu, & même
uand les Caletes n'auroient pas fait par-
e de ces citez, les *Essui*, avoisinans d'assez
rès la Seine, il étoit bien naturel que les
euples de la basse Normandie fûssent alar-
iez de la Légion que Césat y avoit en-
oyée, & qu'ils s'assemblassent pour la
ombattre & la défaire, ayant pris leur
ms pour y mieux réüssir pendant que ce
énéral étoit allé dissiper une révolte du
ôté de Liege, avec ses autres légions,
u'il avoit fait marcher de ce côté là, plu-
t que celle de Roscius, parce qu'elles en
oient plus proche, ce qui les flattoit
ue cette legion étant par ce moyen restée
ule ils la deferoient plus aisément. Mais

ayant eû nouvelle que César avoit dans un combat vaincu les rebelles, ils se retirerent sans faire autre chose.

Enfin, ce qui confirme que les Essui étoient situez en deçà de la Seine & vers les côtes de la mer, c'est que César raporte que peu après qu'il eut envoyé cette Légion commandée par Roscius chez les Essui, il arriva un soulevement dans le païs de Chartres, où celui à qui il avoit donné le gouvernement fut même assassiné ; & comme ce soulevement demandoit un prompt remede, il y envoya en diligence la légion commandée par Plancus, qui étoit dans le Beauvoisis du côté de Senlis, ce qu'il fit sans doute parce qu'elle étoit la plus proche du païs de Chartres, ce qu'il n'auroit pas fait si la légion de Roscius eut été au delà de la Seine, & aux environs de Seez, comme quelques-uns se l'imaginent, puisqu'elle en auroit été beaucoup plus proche que celle de Plancus, & même le voisinage de cette légion, s'il étoit vrai qu'elle eût été de ce côté là, auroit dû empêcher que cette revolte ne fût arrivée.

Ainsi tout ce que dit César par raport à la légion commandée par Roscius, convient parfaitement à montrer que les Essui, où il l'envoya en quartier d'hyver, étoient ceux du Comté d'Eu, lesquels se nommoient alors les Eussiens. Car premierement le nom y convient tout à fait,

le lieu que l'on voit qu'elle occupoit y nvient de même.

César ajoute que toutes ces legions 1'il avoit mises en quartier d'hyver toient contenuës dans l'espace d'environ ente lieuës, à l'exception de celle de Rosus, qui étoit chez les Essui, ce qui marue qu'elle étoit séparée des autres, come elle l'étoit en effet, étant dans le Com: d'Eu, puisqu'elle en étoit séparée par Amienois, où il n'en avoit pas mis. Enn, comme dit César, l'envoyant chez :s Essui, elle étoit dans un païs tranuille, où il n'y avoit rien à craindre; ce ui n'auroit pas été vrai, si elle avoit été ans la basse Normandie, ou au païs du 'erche, entourée du païs Chartrain, si isposé à la revolte, & des citez Armoriues, également faciles à se soulever.

Les Essui dont parle César étant donc ertainement dans la Belgique en deça de a Seine le long des côtes de la mer, ils ne ›euvent être autres que le Comté d'Eu, equel étoit alors une cité des Gaules, borıée par ceux du païs de Caux, puis par :eux du Beauvoisis & de l'Amienois; enîn, par la riviere de Somme & par la ner.

Que les Essui de César soient le Comté d'Eu, c'est le sentiment de Dinæus, celebre Auteur Flamand, *antiq. Belgic. cap.* 11. de Pontus Heuterus, ancien Chanoine Hollandois, *De veter. Belg. lib.* 1. *cap.* 4.

De Pierre Heins, dans son miroir du monde, carte de l'ancienne Gaule, & du sçavant M. de Thou, lequel dans son histoire ne donne pas d'autre nom au Comté d'Eu. Ce qui doit confirmer cette verité, est le rang & l'étenduë que garde encore aujourd'hui l'Archidiaconé d'Eu dans l'Archevêché de Roüen. Car c'est un principe certain chez les Géographes, que les Anciens Evêchez se sont formez dans le Royaume sur les anciennes citez des Gaules; & comme chaque cité étoit divisée en païs, *in pagos*, & chaque païs en plusieurs parties, *in partes*, de même chaque Diocese contenant une cité se divisoit en Archidiaconez revenans aux païs contenus dans cette cité, comme les Doyennez furent attachez aux diverses parties qui composoient chaque païs.

Quoique selon l'usage ordinaire une cité formât un Diocese, il est arrivé néanmoins souvent qu'il s'est formé des Dioceses de plusieurs citez contiguës, par la raison que les villes capitales de ces citez ayant été détruites, ou considérablement ruinées par les guerres, il ne se trouvoit qu'une ville considérable dans une cité voisine qui méritât d'y établir le siége d'un Evêque. C'est ce que dit positivement le II. Concile de Cartage tenu en 590. Can. 5. & voilà pourquoi le païs de Caux, qui étoit certainement une cité des Gaules; n'a néanmoins formé qu'un seul Evêché

cité du Vexin , *Vilocasses* , parce-
de l'établissement de la Religion
ne dans ces citez la ville capitale
de Caux étoit absolument détrui-
e la ville de Roüen , capitale du
leurissoit alors. Il en fut de même
ité des Eussiens , comme la ville
apitale de cette cité , se trouvoit
luite à peu de chose , par les guer-
e cité se trouvant contiguë au païs
, comme le païs de Caux l'étoit
n , il arriva que les Evêques du
aisant leur résidence à Roüen , ils
nt ensemble & le Vexin , & le païs
x , & la plus grande partie de la
Eussiens , dont ils ne firent qu'un
ché.

conserver néanmoins à la cité des
la distinction qui lui étoit duë , &
ne devoit pas naturellement perdre
e union , les premiers Evêques de
en firent un Archidiaconé , auquel
erent le premier rang après celui
en ; & c'est par l'étendue que garde
aujourd'hui cet Archichidiaconé
qu'on peut juger quelle étoit alors
uë de la cité des Eussiens de ce côté-
cet Archidiaconé contient encore
l'hui six Doyennez ; sçavoir , le
né d'Eu, où sont 44 paroisses , ce-
verneüil , où sont 45 paroisses , ce-
onguevile , où sont 51 paroisses ,
Neufchatel , où sont 57 paroisses,

doit jusqu'à la Somme.

Ce qui me confirme dans ce sen
c'est qu'il ne paroît pas vraisembla
la ville d'Eu, qui a toujours été
capitale de cette cité, & qui en a t
porté le nom également comme la
sur laquelle elle est construite, ait é
moins placée à l'extremité de ce
D'ailleurs, le nom même de Vimeu
assez qu'il a autrefois fait partie de
d'Eu, puisqu'il en retient le nom e

Je suis donc persuadé que la cit
ou des Eussiens, étant partagée e
païs, *in duos pagos*, lesquels ret
tous deux le nom de la cité dont
soient partie, ce qui étoit au del
riviere d'Eu tirant vers la Seine,
païs de Tilleu, & ce qui étoit au
cette riviere jusqu'à la Somme se n
le païs de Vimeu, comme on l'app

ville d'Au, ils nommerent aussi le Tilleu Tillau, & le Vimeu Vimau.

C'est ce qui est visible dans les Capitulaires de Charles le Chauve, comme le raporte M. de Valois, dans sa Notice des Gaules, où il est dit que ce Prince envoya des Deputez pour la confirmation de ces capitulations, *missi in Rotmense, Calecuse, Tellau, Wimau, Pontiu, Ambianense*, & comme dit le méme M. de Valois, le Tellau n'étoit qu'un simple païs, comme le Vimau, selon qu'il est marqué dans un extrait qu'il cite de la vie de S. Vandrille, où il est parlé d'un lieu nommé Wirslau, *pradium Wirslaicum situm in pago Tellau super amne Eura.* De cette riviere Eura, qu'Oderic Vitalis nomme Eara, est surement la riviere d'Yere, qui est à deux lieuës de la ville d'Eu, & qui passe à Foucarmont, Grand-court, & à Criel dans le Comté d'Eu; & ainsi que le Tilleu ou Tillau a pris son nom du village du Til situé sur la riviere d'Yere, le Vimeu, ou Vimau, a pris également son nom de Vismes, qui est un village où la petite riviere qui tombe à Gamache prend la Somme, laquelle riviere, selon M. de Valois, s'appelloit *Viminella.*

Pourquoi les anciens Evêques de Roüen, qu'on nommé ensuite Archevêques, n'ont-ils conservé dans leur Diocese que cette seule partie de la cité des Eussiens nommée le païs de Tilleu, & que les Evéques d'A-

miens se sont mis en possession de l'autre partie nommée le Vimeu ? Cela vient de ce que les premiers Evêques d'Amiens avoient poussé jusque là leurs missions pour la conversion de ces peuples, comme il paroit par ce qui se lit dans les leçons de l'office de S. Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens, où il est marqué qu'il convertit à la Religion Chrétienne ceux du païs de Vimeu, *Vimacenses*, *Mornios*, *Caletentes ab idolorum cultu ad verum Christi fidem transtulit*; & les anciens Evêques de Roüen s'en embarrasserent d'autant moins, que leur Diocese surpassoit de beaucoup les limites ordinaires des autres, puisqu'au lieu de ne contenir qu'une seule cité, suivant l'usage ordinaire, il en contenoit presque trois.

Après avoir fait voir que le Comté d'Eu étoit du tems de Cesar une cité des Gaules, nommée la cité des Eussiens, dont le peuple fut nommé par cet Empereur en sa langue Latine *Essui*, il reste à découvrir par quel endroit on avoit donné ce nom à ce peuple.

La chose ne paroît pas autrement difficile, en sçachant que les Anciens étoient dans l'usage de donner à différens peuples les noms des Dieux au culte desquels ils paroissoient plus attachez que les autres, & c'est la regle que donne Platon pour marquer le nom qu'il souhaitoit qu'on imposât à la ville capitale de sa prétenduë

Republique, *Deorum ejus loci cognomen de suâ famâ novæ civitati imponet*, *Dial.* 4. *leg.* chacun ſçait que divers peuples ont pris les noms de leurs Dieux. Ovide, *lib.* 1. *de Pont.* donne le nom d'Iſiens aux Egyptiens, à cauſe de leur attachement à leur Déeſſe Iſis. Athenes tiroit ſon nom de la Déeſſe Minerve, qui s'appelloit en Grec Athina. Enfin, les Allemans ont long-tems porté le nom de Teutoniens, à cauſe de leur dévouëment à leur Dieu Teuton.

Or c'eſt une choſe certaine que le Dieu favori des Gaulois étoit le Dieu Eu, ou Eſus, tous les Auteurs en conviennent. *Galli Eſum atque Teutatem humano cruore placabant*, dit Lactance *Div. inſt. lib.* 1. *cap.* 21. & avant lui le Poëte Lucain avoit dit la même choſe parlant des Gaulois.

Et quibus immitis placatur ſanguine diro,
Teutates, horrensque feris altaribus Heſus.

Il y a donc toute apparence que les peuples du Comté d'Eu s'étant plus attachez au culte cruel du Dieu Eus que les autres Gaulois, on leur donna ſon nom, & qu'ils furent pour ce ſujet nommez Euſſiens, & d'Eſus, qui étoit le nom que les Latins donnoient à ce Dieu, ils les nommerent Eſſui, qu'ils exprimoient quelquefois par une *h*, comme fait Lucain parlant de ce Dieu, & Pline en parlant du peuple du Comté d'Eu.

Il faut même que les anciens Gaulois fussent persuadez que cette denomination convenoit extrêmement à cette cité, puisque non seulement ils donnerent ce nom au peuple qui la composoit, mais ils le donnerent egalement à la ville capitale de cette cité, & a la riviere sur laquelle cette ville est construite. En sorte que comme on disoit la cité d'Eu, on disoit de même la ville d'Eu, la riviere d'Eu, & comme ceux de cette cité se nommoient en Latin *Essui*, la ville & la riviere se nommoient également *Essia*, ou *Eussia*, selon la prononciation Gauloise.

Ce nom resta à la ville & à la riviere jusqu'au tems que les François entrerent dans cette partie des Gaules, & se rendirent les maîtres du Comté d'Eu, sous Meroüé, vers l'an 450. comme leur langue Allemande étoit plus grossiere, partant davantage du gosier, au lieu de prononcer Eu, comme on avoit toujours fait dans le païs, ils prononcerent Eaure, & au lieu de dire en Latin *Essia*, ou *Eussia*, ils prononcerent *aucia*, & enfin *aura*.

C'est de là que M. de Valois dans son livre de la Notice des Gaules, *verb. Auga*, dit que la ville d'Eu été nommée fort long tems *Aucia*, & l'on voit que la riviere laquelle dans ces siecles portoit toujours le même nom que la ville s'est nommée long tems *Aure*; car c'est ainsi qu'elle est nommée dans la vie de S. Loup Archevêque

de Sens, lequel fut envoyé en exil à Auſeune, qui eſt un village ſur cette riviere, *in villa quæ dicitur Andegeſiva ſuper flumen Aura*, & encore au VIII. ſiecle l'Auteur de la vie de S. Valery raportant comme ce Saint convertit ceux du village de Pont, qui eſt auſſi ſur cette riviere, parlant du village d'Aouſte qui eſt tout proche, il le nomme *Auguſta ſuper fluvium Aura*.

Quelque tems après & cette ville & cette riviere furent nommez *Aucum*; *poſtea* (dit M. de Valois) *tum oppidum, tum etiam flumen Aucum, eſt nuncupatum, à quo & Auconſes*; car c'eſt ainſi qu'Oderic Vitalis *lib.* 11. *hiſt.* nomme les habitans du Com-é d'Eu. Ces differens noms de la ville d'Eu & de la riviere ne viennent ſans doute que 'es differentes manieres dont les peuples nt prononcé le nom d'Eu, d'où eſt venu 'abord Eaus, puis Aure, enſuite Auc, & ug, & quelquefois Ou, d'où eſt venu en tin *Aucia*, puis *Aura*, enſuite *Auca*, ou *ucum*; & enfin, *Auga*, & *Augum*, qui le dernier nom Latin qui eſt reſté à cet- ville; Flodoard la nommoit Auga au ſiecle, & Oderic Vitalis dans ſon hiſ-e, & M. Vace dans ſon vieux Roman, deux au XII. ſiecle, diſent l'un la ri- d'Ou, & l'autre le Comté d'Ou, ce marque que toutes ces différences ne nent que des différentes prononcia-

Quant à la riviere, elle a dans la suite changé entierement de nom, car au lieu, comme on vient de dire, qu'elle avoit toujours porté le même nom que la ville, elle en prit dans la suite un tout différent, selon M. de Valois, *verb.Caletes*; sçavoir, celui de Boisella, ou Brisela, ce qui à mon avis n'est arrivé qu'après que Charles le simple, par son traité fait en 912. avec Raoul chef des Normans, eut reglé que cette riviere termineroit de ce côté là le Duché de Normandie, dont il lui cedoit la proprieté, ce qui donna lieu à la suite des tems de nommer cette riviere la séparante, ou la brisante; car c'est ce que signifie Briselle; *nostri enim*, dit M. de Valois, *rumpere atque dividere dicunt vulgò brisare.* En effet, cette riviere separant la Normandie de la Picardie, & le Diocese de Roüen de celui d'Amiens, ce nom lui convient fort juste, de *Brisella*, la Brisele, on dit la Brêle, qui est le nom qu'elle porte presentement.

Que la ville d'Eu soit très-ancienne, ses ruës étroites & entrelacées les unes dans les autres en sont une preuve, dit M. Corneille dans son Dictionaire geographique; car c'est à cette marque que l'on reconnoît les plus anciennes villes de France: mais ce qui le prouve encore mieux, est la chaussée très-ancienne qui vient d'Amiens directement à cette ville, & que M. de la Morliere, dans ses antiquitez d'Amiens p.

15. dit avoir été le grand chemin des Romains. Cette ancienne chaussée, qui finit presentement au village de Beauchamp près de la ville d'Eu, passoit dans ces tems-là au travers de la vallée au village de Bauvincourt, où il y avoit un pont sur la riviere, & elle venoit se terminer ensuite à la principale partie de la ville d'Eu, laquelle est presentement murée, & qui se nommoit alors la porte de l'Empire, comme il est aisé de le connoître, puisque la ruë qui va à cette porte se nomme encore aujourd'hui la ruë de l'Empire.

Ce grand chemin avoit été construit uniquement pour faciliter le chemin de la ville d'Eu, parce que du tems des Romains, & dans les siecles précedens, & même long-tems après la domination des Romains dans les Gaules, la ville d'Eu & le Tréport étoient les lieux les plus considerables du païs par le commerce de la mer, la ville d'Eu étant le magasin où l'on dechargeoit tout ce qui arrivoit par la riviere au Tréport : voilà pourquoi ceux du païs qui venoient se fournir à la ville d'Eu de tout ce dont ils pouvoient avoir besoin, regardant cette ville comme un premier port, ne donnerent pas d'autre nom à celui qui étoit plus proche de la mer que celui de l'autre port, d'où est venu le Tréport, & en Latin *ulterior portus*. Il falloit bien que la ville d'Eu fût alors très considerable, puisqu'elle étoit la seule ville proche

de la mer où se pouvoit faire le commerce; car chacun sçait que la ville de S. Vallery ne s'est formée qu'au VIII. siecle, à l'occasion de l'Abbaye du Saint dont elle porte le nom. La ville de Dieppe n'a commencé à se former qu'en 1080. comme le porte l'hist. MS. de cette ville, & Abbeville n'étoit encore qu'un simple village du tems de S. Riquier, c'est-à-dire, vers le milieu du VII. siecle.

L'Auteur qui a écrit l'histoire du Comté d'Eu, a voulu préssentir le jugement du public, en faisant paroître cet essai, qui donne une idée avantageuse de l'ouvrage.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HAMBOURG.

NOus avons déja divers catalogues des Auteurs Juifs ; Buxtorf, Plantavy, Hottinger, le Rabin Schabatai, nous en ont fait connoître plusieurs. L'ouvrage de Bartolocci a épuisé la matiere ; mais sa vaste etenduë, ses digressions longues & frequentes, quoique sçavantes, la rareté du livre, faisoient souhaitter depuis longtems une nouvelle bibliotheque Rabbinique continuée jusqu'à nôtre tems & moins diffuse. Monsieur Jean Christophle a voulu rendre ce service aux gens de Lettres ; il a

suivi l'ordre alphabetique, & plus critique que ceux qui l'ont precedé dans le même travail : il distingue avec soin les ouvrages supposez des ouvrages veritables : il a traité de la chronologie des Juifs, & il a fait imprimer dans le même volume le catalogue des livres cabalistiques de Pic de la Mirande, qui ne merite pas beaucoup de créance.

Joannis Christophori Volfii bibliotheca Hebraa, *in* 4°. 1417. M. Schroeder à Marnourg, & M. Meyer en Hollande promettoient des bibliotheques Rabbiniques. Nous verrons si l'édition de celle de Monsieur Volfius leur fera changer de dessein.

DE LUBEK.

L'Auteur *de l'introduction à la connoissance des loix de la mer* s'appelle *André Langen.*

DE BRESLAU.

Rien ne contribuë tant au progrès de la Medecine & de la Chirurgie, que les observations, quand elles viennent d'un homme habile, & sincere. M. Pezold a ces qualitez, son ouvrage sera utile, *Gaspardi Pezoldi poliatri Vratislaviensis observationes Medico-Chirurgica Selectiores. Vratislavia, apud Michaëlem Hubertum*, 1715. *in* 8°.

DE GOSLAR.

Le Droit reçu dans les Consistoires Protestans, expliqué déja par d'autres Auteurs, vient de l'être plus exactement par

M. Plathner 1715. *Oeconomia juris consistorialis cum decade quæstionum exhibita à Christophoro Friderico Plathner.*

DE COBOURG.

Monsieur Jean Conrad Schemarts a fait dans un seul livre plus d'un present au public. Ses *Mélanges Philologiques & Théologiques. Joannis Conradi Schemarts Miscellanea Philologica & Theologica*, contiennent. 1°, une nouvelle édition de la version d'Aratus par Germanicus, qu'il croit être le fils de Drusus ; & non pas Domitien. 2°, des explications de pierres gravées, & de medailles. 3°, l'explication des versets 9e, & 10, du chapitre dixiéme de l'Epitre aux Romains. 4°, une démonstration de la présence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. 5°, une dissertation où il prouve que le Mahométisme est un rejetton de l'heresie des Gnostiques. 6°. une refutation de la Hontan & de quelques autres impies, qui voudroient faire douter si les Americains viennent d'Adam. 7°, des remarques sur le Dictionnaire Hebreu de M. Gousset. M. Schemarts a de l'esprit & du sçavoir.

DE VITTEMBERG.

On a donné aux barometres un nouvel usage ; on s'en sert pour chasser les tenebres de la nuit, on les rend lumineux, en agitant seulement la matiere qu'on y a renfermée. En un mot, on en fait des phosphores ; c'est le hazard qui fit decouvrir

cet usage à feu M. Picart. M. Bernoulli a perfectionné cette invention, & il a donné des regles pour la construction de cette espece de barometre. Un Auteur qui ne se nomme pas vient de publier une nouvelle maniere de rendre les barometres phosphores. La voici. Il veut qu'on purge le mercure principalement de l'air qu'il renferme, ou par le moyen de la retorte, ou du moins avec du sel, ou avec un cuir. Si cette seconde maniere ne réüssit pas quand le mercure est mêlé de plomb, ou d'étain, qu'on le mette ensuite sur les charbons dans un vase, dont le col & l'ouverture reponde à la largeur du canal du barometre, qu'on le verse dans le barometre assez chaud pour avoir lieu de craindre qu'il ne s'enfuye, ayant eû soin de bien nettoyer le dedans du barometre, de le mettre dans sa boëte, & de l'entourer d'eau, ou de sable fort chaud, qu'on ferme ensuite le vase du barometre avec de la poix, & qu'on ne le tourne pas sitôt, mais qu'on l'éleve un peu aprés afin que le peu d'air qui y sera entre avec le mercure, monte en haut, & qu'il laisse vuide l'extremité du canal scellée hermetiquement.

Schediasma physicum quo novum consilium barometra phosphoriscentia sive in vacuo suo, sivè ad agitationem noctu fulgurantia conficiendi primum in lucem editur; rationesque totius negotii verosimillimæ pramittuntur. Vittembergæ, apud Mersilium, 1715. in 4°, brochure.

Nous avons sur la même matiere un autre ouvrage qui a paru en même tems que le precedent. *Joannis Frederici Weideleri Mathematices Professoris publici Exter. exercitatio de phosphoro mercuriali, præcipuè eo qui in barometris lucet, & ejus rationibus, unà cum Schediasmate in quo Appollonio Gergæo promota doctrina curarum gloria vindicatur. Vittembergæ, apud Viduam Gordesianam* 1715. *in* 4°.

DE LIPSIC.

Sellius a imprimé *in octavo* les ouvrages de Sigonius sur les antiquitez Romaines, par rapport au droit, à la procedure, & aux jugemens, avec les notes de Latinius & de Grævius, & une preface de Thomasius, *Caroli Sigonii de antiquo jure populi Romani libri XI. duo de civium Romanorum; tres de Italia, totidem de provinciarum antiquo jure; reliqui de Romanæ jurisprudentiæ judiciis. Accessit præter observationes Latinii, animadversiones Joannis Georgii Grævii, nova dissertatio proemialis Thomasiana de vario usu studii antiquitatum imprimis in studio jurisprudentiæ Romanæ.*

Monsieur Valchius nous a donné une nouvelle édition de Lactance, avec des notes choisies tirées de toutes les autres éditions. La nouvelle, plus complette que les autres, contient le livre de la mort des Persecuteurs, que Mr. Valchius, persuadé par le Pere le Nourry, ôte à Lactan-

ce ; il lui ôte aussi l'abregé des Institutions divines, que Mr. Pfaff a tiré d'un manuscrit de la bibliotheque Royale de Turin. Les Sçavans ne souscriront pas peut-être à ces décisions de Mr. Valchius ; mais ils liront avec plaisir sa dissertation sur Lactance. *Lucii Cœlii, sive Cæcilii Lactantii Firmiani opera omnia quæ supersunt. Joannes Georgius Valchius recensuit & criticis commentariis cum aliorum tum suis illustravit.* A Lipsic, chez Gleditsch & Veidman, 1715. *in* 8°.

D'ITALIE, DE NAPLES.

Je n'ai point exageré quand je vous ai écrit que les Relations du Parnasse, *Rapporti di Parnasso*, du Seigneur Nicolo Amenta, ne cedent point aux Satires du Boccalin, si sensées & si delicates ; mais si funestes à leur Auteur, auquel elles coûterent la vie. Mr. Amenta n'a pas choisi des sujets aussi perilleux que ceux qui sont traitez dans la *Biluncia politica.*

DE FOLIGNI.

Le Seigneur Boccolini vient de nous donner *in* 4°. *une nouvelle édition des ouvrages de la Bienheureuse Angele de Foligues.* Un ancien manuscrit lui a fourni des variantes & des additions.

DE ROME.

Monsieur Crescimbeni a fait paroître le troisiéme tome *des vies des Arcadiens illustres.* Ne prenez pas ces Arcadiens pour un ancien peuple de la Grece ; c'est une

Academie fort celebre & fort nombreuse repanduë dans toute l'Italie, partagée en diverses colonies, dont le centre est à Rome. Les Academiciens, par le nom qu'ils ont pris, par les loix qu'ils se sont imposées, entre autres celles de prendre des noms de bergers, ont voulu marquer le desir qu'ils ont de retablir parmi les hommes la simplicité des premiers siecles, un nom devoüé à l'ignorance est ainsi devenu commun aux plus sçavans hommes d'Italie.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'édition de Clement Alexandrin que nous devons aux soins de Monsieur Potter, Evêque d'Oxford, est estimée.

On a imprimé l'*Introduction Geographique de Cluvier*, plus ample d'un quart, on a tiré ces additions de Bunon, de Luits, d'Holstein, de Rickius, de Cellarius, de Baudrand. Ce livre, qui dans le dessein de l'Auteur étoit un abregé portatif propre des commençans, a bien changé de forme, & sera moins utile qu'il n'étoit d'abord.

On a *une nouvelle traduction du traité de Grotius sur le droit de la guerre & de la paix*.

On acheve d'imprimer *un Cours d'Architecture en Anglois en 2 vol. in 4°.* Monsieur Douglas a fait paroître l'essai d'une bibliotheque anatomique, *Bibliographia Anatomica specimen*. Il y parle de tous les

Anatomistes de nom depuis Hypocrate jusqu'à Harveus. La seconde partie ne sera pas la plus courte, ni la moins curieuse. L'anatomie a fait depuis Harveus plus de progrès qu'elle n'avoit fait pendant tant de siecles.

On a arrêté l'impression d'un *Poëme burlesque*, où la pretenduë reformation de l'Eglise Angloise est tournée en ridicule d'une maniere fort ingénieuse. Des connoisseurs égalent cet ouvrage à l'excellent poëme de cette espece connu sous le nom d'*Hudibras*, où le Chevalier Butler a raillé si finement sa nation, sur les guerres civiles entre Charle premier & le long Parlement. L'Auteur du nouveau Poëme s'appelle Mr. Vard. Si vous voulez connoître parfaitement la discipline presente de l'Eglise d'Angleterre, vous n'avez qu'à consulter le *Code que Mr. Edmond Gipson Archidiacre de Surrey & Curé de Lambeth* a fait imprimer *in folio*, il y a un an, l'ouvrage est Anglois.

D'HOLLANDE, DE LA HAYE.

Je ne vois personne qui approuve les changemens qu'un Editeur trop hardi a faits dans la derniere édition du Commentaire philosophique de Mr. Bayle. On doit à tous les Auteurs, & sur tout aux Auteurs célebres, la fidelité de conserver leurs ouvrages dans l'état où ils les ont mis, & de n'en changer pas même les termes. L'Editeur sous pretexte d'en rendre le stile plus

clair, l'a ce me semble obscurci dans quelques endroits.

D'AMSTERDAM.

On a fait une troisieme édition des pensées de Mr. Poiret sur Dieu, l'ame, & le mal, augmentée d'une dissertation nouvelle, où il parle de deux differentes manieres d'étudier, & où il s'efforce de montrer que Mr. Bayle n'a pas combattu de bonne foi Spinosa. *Petri Poiret cogitationum rationalium de Deo, anima, & malo, libri IV. Editio tertia, novissimè ab Authore recognita, emendata, & aucta. Amstelodami, J. Pauli*; 1715. *in* 4°. 926 *pages. Accedit dissertatio ubi de duplici discendi methodo, deque simulato Petri Balii contra Spinosæ Atheismum certamine agitur.*

D'ANVERS.

Dans la derniere édition du Dictionnaire historique de Moreri, en 1713 à Paris chez Coignard, il y a deux fautes grossieres dans l'article de Papebroch; on fait mort ce sçavant Jésuite, qui a vécu encore une année; ce n'est qu'une méprise; l'autre faute est une calomnie. On lit vers la fin de cet article que les Carmes eurent assez de crédit pour faire mettre *à l'indice les actes des vies des Saints donnez par Bollandus & par Papebroch.* L'affaire dont on parle dans cet article a fait tant de bruit dans le monde sçavant, qu'on ne comprend pas que l'Editeur de Moréri ait pû en ignorer le succès. Quoiqu'on ait poursuivi

avec chaleur la condamnation des Actes des Saints, on n'a jamais pû l'obtenir. Nulle partie de ce grand ouvrage n'a été flétrie à Rome, on n'y a ordonné aucune correction, on imposa seulement silence aux Auteurs sur l'ancienneté de l'Ordre des Reverends Peres Carmes, par un decret du 25[e] de Novembre 1698. & on mit à l'*index* une chronologie des Papes composée par le Pere Papebroch, & imprimée dans un volume préliminaire du mois de Mai, *Propylaum Maii.* La maniere dont cette prohibition est énoncée mérite une grande attention. *Danielis Papebrochii conatus Chronico historicus ad catalogum Romanum Pontificum, cum pravio ad eundem apparatu Godefridi Henschenii, atque Petri Possini à sancto Petro usque ad Pascalem II. ante tomum IV. de Actis Sanctorum Maii. Conatus Chronico-historicus ad catalogum Romanorum Pontificum, pars secunda à Gelasio Papa secundo ad S. D. N. Innocentium XI.*

Il est évident par les termes de la prohibition, qu'elle tombe uniquement sur cette Chronologie des Papes, ouvrage étranger aux Actes des Saints, avec lesquels il n'a aucun rapport. On sçait d'ailleurs que cette Chronologie des Papes a été condamnée, parce qu'on y avoit inseré les relations satyriques des Conclaves avec trop de simplicité & trop peu de discernement.

Il est vrai que les adversaires du Pere

Papebroch obtinrent à Tolede ce qu'ils n'avoient pu obtenir à Rome, ils firent condamner *les Actes des Saints.* L'Inquisition de Portugal ne tarda pas à révoquer cette condamnation, & l'Inquisition d'Espagne vient aussi de révoquer son Decret par un jugement opposé. Nous en rapporterons l'essentiel.

Don Francisco Judice, per la divina misericordia Presbytero Cardinal del titulo de Santa Sabina, Arcobispo de Monteal, Protector del Regno de Sicilia, Inquisidor general de todos los Reynos, y Senorias de Su Magestad, y de su Consejo de Estado, &c. Aviendo se visto, y considerado con todo estudio y reflexion las obras del Padre Godefrido Henschenis, y Daniel Papebrochio de la Compania de Jesus, interveniendo para su expurgacion personas de literatura e integridad, con nombramiento de los Senores Inquisidores generales mustros antecessores, y mustro: Hemos acordado levantar la prohibicion absoluta de dichas obras, que se hito per edicto del Senor Arcobispo de Valencia Inquisidor general de 25 del mes de Octubre del aio passado de mil sciscientos y novanta cinio &c.

DE PARIS.

Coustelier debite une *Méthode pour étudier la Theologie*, dont Mr. Du Pin est Auteur. *La table des questions à examiner dans les études théologiques & des ouvrages qu'il faut lire sur chaque matiere*, passe pour être

 de

de feu Mr. Witaffe. On trouve chez le mê-
me Libraire *la méthode pour apprendre l'hif-*
toire des faux Dieux de l'antiquité. C'eft la
traduction du livre Latin du P. François
Pomey, intitulé *Pantheon mythicum.* L'Au-
teur a pris un tour ingénieux pour inftrui-
re la jeuneffe fur l'hiftoire fabuleufe. Tout
l'ouvrage eft partagé en dialogues entre
deux hommes, l'un explique à l'autre les
figures des faux Dieux placées dans le Pan-
theon.

Le facrifice perpetuel de foi, & d'amour
au très-faint Sacrement, par rapport aux
Myfteres & aux differentez qualitez de Nô-
re Seigneur Jefus Chrift, enoncées dans l'E-
riture fainte, avec des afpirations devant &
près la fainte Communion exprimées par les
feaumes, Graduels, & par le Cantique
s Cantiques, diftribuées pour les Diman-
es, les Fêtes & les autres jours de l'année,
faveur des Adorateurs perpetuels du très-
nt Sacrement, par le Pere Gourdan,
anoine de S. Victor, aura plufieurs édi-
us. La feconde, qui fe vend chez Eftien-
, eft augmentée *d'elevations fur le Pro-*
te Malachie en faveur des Prêtres, &
t exercice de pieté durant la fainte Meffe,
apport à la paffion de Jefus-Chrift.
n fent en lifant ce livre qu'on infpire
nent l'efprit de Dieu quand on le poffe-
e que le langage de la charité eft plus
aff que le langage de l'éloquence.
rage d'ailleurs a les principaux agré-
i 1716.

mens du ſtile, la netteté, la force.

Mr. Anel eſt auſſi eſtimé à Paris qu'il l'a été en Allemagne & en Italie. Ses decouvertes ſur la fiſtule lacrymale l'ont conduit à une autre découverte auſſi utile, *de l'hydropiſie du conduit lacrymal*, maladie qu'on ne diſtinguoit pas aſſez de la fiſtule lacrymale, pour la bien guerir. Il en a donné une diſſertation, nous en parlerons.

Mr. Maſclef, Chanoine d'Amiens, inventeur de la nouvelle maniere de lire l'Hébreu, vient de faire paroître *une nouvelle Grammaire Hébraïque* ſelon ſes principes, fort differens de ceux des Maſſorethes. C'eſt Collombat qui l'a imprimée. *Grammatica Hebraïca à punctis aliiſque inventis Maſſorethicis libera. Pariſiis, apud Jacobum Collombat*, 1716. *in* 12. 497. *pag. ſans la table.*

Deſſeins de livres.

On a imprimé des Extraits des SS. PP. Grecs connus ſous le nom de chaînes ſur Iſaïe, ſur Jeremie, & ſur Ezechiel. Il faudroit mettre au jour les Chaînes ſur Daniel & ſur les petits Prophetes, dont les manuſcrits ſe trouvent en quelques bibliotheques.

On ne peut trop blamer les François du peu de ſoin qu'ils ont pour conſerver la mémoire des Ecrivains de leur nation. Il eſt vrai que dans le ſiecle qui vit renaître

les belles Lettres, La Croix, Du Maine & Du Verdier, firent des bibliotheques Françoises ; mais combien d'Ecrivains fameux ont paru depuis ce tems-là en France ? Une bibliotheque des Ecrivains François seroit donc absolument necessaire. On devroit au moins écrire les vies des Orateurs, des Poëtes, des Historiens, des Philosophes celebres &c. incontinent après leur mort : la négligence de leurs amis & de leurs parens n'est pas excusable. Nous avons quelques morceaux de cette histoire literaire veritablement excellens, en Latin les éloges que Mr. de Thou a inseré dans son histoire, & ceux que Sainte Marthe a publié séparément ; l'histoire de l'Academie de Mr. Pelisson, dont le public demande avec instance la continuation.

Nous exhortons au nom du public, & par le zele que tout bon François doit avoir pour la gloire de sa nation, les amis des Ecrivains illustres, qui vivent, de rassembler des mémoires pour écrire leur vie. Nous invitons quelques Sçavans laborieux & exacts de chercher des memoires sur les François illustres par leur science & leurs ouvrages dont on n'a point écrit la vie, & nous conjurons Monsieur de Fontenelle de ne plus refuser à l'empressement public la vie du grand Corneille qu'il a écrite, & dans laquelle il a renfermé l'histoire du Théatre François.

Questions sur l'Ecriture.

Saint Marc, chapitre XI. racontant l'histoire du figuier, où JESUS-CHRIST ne trouva point de fruits, & qu'il maudit, dit que *ce n'étoit pas le tems des figues.* Cette raison apportée par l'Evangeliste ne convient pas, ce semble, avec ce que fit JESUS CHRIST, & ôte la ressemblance avec les Juifs necessaire pour fonder la figure de leur condamnation. Les Interpretes sentent la difficulté, ils tâchent de la lever, & ne réüssissent pas : on en demande le dénoüement.

Sur la Physique.

Ne peut-on donner sur le flux & le reflux de la mer un systeme plus simple, plus lié, que ceux qui ont paru, un systeme qui satisfasse à tous les phenomenes ?

FIN.

TABLE

es Memoires pour l'Hiſtoire des ſciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1716.

.T. L. HIſtoire de l'Egliſe, par Mr. l'Abbé de Choiſy. Pag. 737.
T. LI. *Diſſertation critique ſur l'Iliade d'Homere, par Mr. l'Abbé Terraſſon.* Page 749
T. LII. *Apologie d'Homere & Bouclier d'Achille.* p. 778
T. LIII. Diſſertatio Philologica de dono linguarum in feſto Pentecoſtes. *Diſſertation ſur le don des langues que les Apôtres reçurent le jour de la Pentecôte. Par Mr. Tunbacher.* p. 799
T. LIV. Apparatus ad bibliothecam maximam Patrum &c. *Appareil pour la plus grande bibliotheque des Peres &c. Par le P. Le Nourry Benedictin.* p. 803
T. LV. Franciſci Eulalii Savaſtani Botanicorum libri quatuor. *La Botanique ou les Plantes, Poëme diviſé en quatre livres. Par le Pere Savaſtani Jeſuite.* page 837
.T. LVI. De vero novi orbis inventore diſſertatio. *Diſſertation hiſtorique & critique de Mr. Stuvenius, ſur la découverte du nouveau monde.* p. 849
.T. LVII. *Diſſertation ſur les eaux mi-*

nerales de Bourbonne les bains. Par Mr. Gautier. p. 851

ART. LVIII. *Explication de la premiere Inscription de Bourbonne. Par le P. Tournemine Jésuite.* p. 959

ART. LIX. *Dictionnaire de cas de conscience. Par Mr. Pontas, Souspenitencier de l'Eglise de Paris.* p. 961

ART. LX. *L'Histoire prophane, depuis son commencement jusqu'à present.* p. 987

ART. LXI. *Lettre du P. Germon, Jésuite, aux Auteurs du Journal de Venise.* p. 989

ART. LXII. *Essai historique sur l'antiquité du Comté d'Eu. Par Mr. Capperon.* p. 999

ART. LXIII. *Nouvelles Literaires.*

D'Allemagne, de Hambourg. p. 1014

De Lubek. p. 1015

De Breslau. ibid.

De Goslar. ibid.

De Cobourg. p. 1016

De Vittemberg. ibid.

De Lipsic. p. 1018

D'Italie, de Naples. p. 1019

De Foligni. ibid.

De Rome. ibid.

D'Angleterre, de Londres. p. 1020

D'Hollande, de la Haye. p. 1021

D'Amsterdam. p. 1022

D'Anvers. ibid.

De Paris. p. 1024

Fin de la Table.

ERRATA DE MAY 1716.

PAge 743 l. 19. *lisez*, en expedient.
Pag. 746 l. 6 *lisez*, ajoûte cette riche succession.
Pag. 765 à la fin de la ligne 10. ôtez, in.
——— l. 17. *lisez*, & l'harmonie.
Pag. 781 lig. pénult. *lisez*, un destin.
Pag. 809 l. 20. *lisez*, *Deo addicitis.*
Pag. 837 l. 29. ôtez, *de* & lisez, *il a animé, ce beau feu.*
Pag. 838 lig. 23. *lisez*, Grevus.
Pag. 841 l. 7. lisez, *Pæonias.*
Pag. 844 l. 18. lisez, *compressu expirans.*
Pag. 848 l. 20. lisez, *caule triumphali.*
Pag. 955 [illegible]
Pag. 1014 lig. pénult. *ajoûtez*, Volf. aprés Jean Christophle.
Pag. 1016 l. 5. & 24. *lisez*, Jean Conrad Schuvarts.
Pag. 1024 lig. 1. aprés Tolede, *ajoûtez*, & à Lisbonne.
Pag. 1027 l. 16. avant l'histoire, *mettez*, en françois.

[illegible]

1716.

[illegible]

Pag. 7.5 à la fin de la ligne 10. ôtez, in.

l. 17. lisez, & l'harmonie.

721 lig. pénult. lisez, un destin

[illegible]

[illegible] ôtez, de & lisez, [illegible]

[illegible]

[illegible] lig. 23. lisez, Grevius.

[illegible] l. 7. lisez, Provinces.

[illegible] 44 l. 18. lisez, [illegible]

[illegible] l. 20. lisez, [illegible] triomphale.

[illegible] Voir après

[illegible]

Pag. [illegible] l. 5 & 24. [illegible] Jean Conrad

[illegible]

[illegible] lig. 1. après [illegible] &

[illegible]

MEMOIRES

POUR

'HISTOIRE

ES SCIENCES

ET

ES BEAUX ARTS.

Juin 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

[EMOIRES
)UR L'HISTOIRE
es Sciences & des beaux Arts.
Juin 1716.

ARTICLE LXIV.

'MOIRES DU MARECHAL ? Gramont, Duc & Pair de Fran-', Commandeur des Ordres du Roi, 'ouverneur de Navarre & de Bearn, mnez au Public par le Duc de Gra-ont son fils, Pair de France. A Pa-s chez Michel David, Quay des uguſtins à la Providence, 1716. *'eux tomes* in 12. *le premier de* 303 *ıges, le ſecond de* 310.

E premier tome contient les exploits militaires du Maré-chal de Gramont, le ſecond ſes Ambaſſades & ſes nego-.ons, avec la fin de ſa vie. On ſe : obligé par reſpect pour Mr. le

Duc de Gramont qui les publie, d'user autant qu'on le pourra de ses propres termes ; & sans doute nos Lecteurs en recevront plus de satisfaction.

Voici donc par où commencent ces Mémoires. „ La vie du Maréchal de „ Gramont est si belle, & remplie „ d'évenements si rares & si extraor- „ dinaires, qu'il eut été à désirer „ que quelqu'un capable de l'écrire „ eût pris ce soin, & qu'il s'en fût „ acquitté avec une exacte verité, & „ dans toute la perfection : mais com- „ me personne ne l'a pû ou voulu fai- „ re, soit par défaut des piéces néces- „ saires à cet effet, ou par quelque „ autre motif, j'ai crû devoir à la mé- „ moire d'un pere plein d'amitié pour „ moi, & doüé de toutes les grandes „ qualitez qu'un homme de guerre, „ & le plus délié courtisan, pût avoir, „ prendre le soin de faire une recher- „ che exacte des lettres & des frag- „ mens de Mémoires, que j'ai trou- „ vez épars & fort mal en ordre, qui „ pouvoient avoir quelque rapport à „ sa vie, & de les rassembler de ma- „ niere, que le Journal que je me pro-

posois d'écrire eût quelque liaison, & que la lecture en pût faire plaisir, non seulement à ceux qui le connoissoient particulierement, mais encore aux personnes capables d'être touchées du vrai mérite, de la droiture du cœur, de la fermeté de courage, & d'un agrément dans l'esprit, que je n'ai connu qu'à lui seul. Aussi a-t-il été l'ami intime des deux plus grands hommes du siécle passé, & fini par être honoré jusqu'à sa mort des bonnes graces & de la confiance d'un Roi, haut & ferme dans l'adversité, juste, doux, affable au milieu du comble de la fortune, & surnommé le Grand à juste titre, par le tissu des actions brillantes qu'il a faites pendant le cours d'une vie toute pleine de gloire & de prodiges, dont l'antiquité ne nous a jamais laissé d'exemple.

Le Maréchal de Gramont nacquit à Iagetman en 1604. & fut envoyé à aris à l'âge de quatorze ans pour apprendre ses exercices. Le Duc de Gramont son pere, quoiqu'il fût un des lus grands Seigneurs de France, & ui le portoit le plus haut, ne lui

donna néanmoins qu'un petit train de trois personnes, & si peu d'argent, » qu'il étoit quelquefois necessité de » souper d'un morceau de pain, & de » s'aller coucher ensuite à la lueur d'u» ne lampe fort puante, faute de chan» delle, qui étoit trop chere». Sa figure des plus gracieuses, son esprit, son nom, lui donnerent bientôt entrée dans les compagnies, & lui furent avec le jeu une ressource pour se faire un équipage, & une maison qui commençoit à avoir l'air de celle d'un Seigneur.

Les premieres campagnes du Comte de Guiche, c'est le nom qu'il portoit alors, furent en Languedoc contre les Huguenots, où à l'âge de dixsept ans il se distingua, & se fit connoître du Roi Loüis XIII. aux siéges de S. Antonin & de Montpellier; en Hollande, où il se jetta dans Breda, qu'assiégeoit le Marquis Spinola; en Piémont, sous le Maréchal de Créqui au Siége de Véruë.

A peine étoit-il de retour à la Cour, qu'un duel contre le Marquis d'Hoquincourt, qu'il désarma, l'obligeant de sortir du Royaume, il alla en Al-

lemagne trouver le Comte de Tilly. Il fut bien surpris de voir ce Général si renommé, marchant à la tête de son armée, monté sur un petit Cravate, & vêtu bizarrement d'un pourpoint de satin verd tout découppé à manches tailladées, avec un petit chapeau quarré, & une grande plume rouge qui lui tomboit sur les reins, un ceinturon large de deux doigts d'où pendoit son épée, & un seul pistolet à l'arçon de la selle. "M. le Comte, lui dit Tilly, „ après l'avoir embrassé, mon habit „ vous paroît sans doute extraordinai- „ re, car il n'a rien de la mode de „ France, mais il est à la mienne, & ce- „ la me suffit; je suis même persuadé „ que mon petit cravate & mon pisto- „ let ne vous surprennent pas moins, „ cependant il est bon de ne vous lais- „ ser pas ignorer, pour que vous ju- „ giez favorablement du Comte de „ Tilly que vous êtes venu chercher „ de si loin, que j'en suis à la septiéme „ bataille gagnée, sans que le pistolet „ en question ait encore été tiré, ni „ que le cravate ait molli sous moi.

Il eut bientôt une huitiéme bataille gagnée à compter, ayant passé l'Elbe

à la vûë du Roi de Danemarc qui vouloit l'empêcher, & l'ayant battu. Le Comte de Guiche ne le quitta point pendant toute la campagne, qui finit par le siége du Château de Pinemberg, où Tilly fut blessé d'un coup de mousquet au genoüil. S'il eut extrémement de l'estime pour le Comte de Guiche, jusqu'à délibérer s'il lui remettroit le commandement de l'armée, Walstein, qui lui succéda, n'en eut pas moins, & lui offrit des emplois considérables pour l'attacher au service de l'Empereur.

Mais le Comte de Guiche prévoyant que les armes de l'Empereur se tourneroient contre la France, passa en Italie vers le Duc de Mantoüë, qui lui confia la défense de Nice de la paille, le fit Capitaine de la Compagnie de ses Gens-d'armes, & l'employa à la défense de Mantoüë. Ce fut là qu'en une attaque que firent les ennemis le jour de l'Ascension 1631, il fut coupé avec une petite troupe de Cavalerie, par la lâcheté d'un régiment d'Infanterie qu'il avoit posté pour favoriser sa retraite. Tout ce qui l'accompagnoit, à l'exception de son

Ecuyer, fut tué; & lui blessé de deux coups mortels, tomba sous son cheval, qui avoit été tué, & qui pensa l'étouffer. Il fut obligé pour sa guérison de se tenir cent vingt sept jours au lit sans remuer d'une place, & eut ensuite à essuyer une rude prison de dixhuit mois, dont il sortit enfin par le Traité de Querasque.

Cependant les amis qu'il avoit à la Cour lui avoient obtenu sa grace; & à son retour il fut reçu très-favorablement du Roi. Les agrémens de sa personne, son esprit insinuant, avec la réputation qu'il s'étoit faite dans les guerres étrangeres, lui gagnerent l'affection du Cardinal de Richelieu, qui le maria à une de ses niéces en 1634. Les Ducs d'Epernon & de Puilaurens en épouserent deux autres : mais le Comte de Guiche fut le seul, qui sçût se conserver la faveur & en profiter.

Le Roi s'étant résolu l'année suivante de déclarer la guerre à l'Espagne, nomma le Comte de Guiche avec le Vicomte de Turenne Maréchaux de camp, pour servir dans l'armée du Cardinal de la Valette, desti-

née à ſoutenir le Duc de Weimar. En renvoyant aux Mémoires mêmes pour le détail de ſes campagnes ſous le Duc de Weimar, on dira en général, qu'il ne ſe fit aucune action où il n'eût grande part; combats, marches, retraites, ravitaillemens, ſiéges ou défenſes de villes, il fut par tout: mais on ne ſçauroit omettre ce qui ſe paſſa à l'attaque de Saverne. La bréche étoit ſi haute, qu'il falloit des échelles pour y atteindre: toutefois le Duc de Weimar, ſans écouter les remontrances de ſes principaux officiers, & pour expédier la beſogne, commanda l'aſſaut, dont il donna la conduite au Comte de Guiche, lui défendant de s'y expoſer.

„Cependant comme la choſe le re-
„gardoit en quelque façon, d'autant
„que ſon avis n'avoit pas été d'atta-
„quer, il ſe mit à la tête des Capitai-
„nes qui devoient ſoutenir les gens
„commandez. Le ſieur Fabert, de-
„puis Maréchal de France, qui lui
„étoit fort attaché, ne le voulut pas
„quitter. L'aſſaut fut terrible, de
„même que la defenſe des aſſiégez:
„cependant on ſe rendit maître de la

» bréche, & on entra même dans une
» maison de la ville, laquelle ayant
» été bien retranchée par les ennemis,
» & pleuvant du haut de la muraille
» un nombre infini de grenades & de
» coups de mousquets, tous les Offi-
» ciers & la plûpart des soldats ayant
» été tuez, ou blessez, il fallut aban-
» donner ce qu'on ne pouvoit conser-
» ver. Le Comte de Guiche y eût tous
» ses Gentilshommes tuez à ses côtez,
» & y reçut neuf mousquetades, tant
» sur ses armes que sur lui : il demeura
» longtems dans le fossé sans nulle as-
» sistance que celle du sieur Fabert,
» qui, quoique blessé de trois coups,
» le retira néantmoins du fossé & des
» morts, au milieu de qui il étoit de-
» puis plus d'une heure.

» Le Comte de Hanau, qui avoit
» été à l'assaut avec le Comte de Gui-
» che, retourna trouver le Duc de
» Weimar, qui étoit dans le Fort d'où
» il voyoit l'attaque, pour lui dire
» que c'étoit une honte d'abandonner
» ainsi le Comte de Guiche, & lui
» proposa de le faire soutenir, & de le
» dégager avec un renfort de troupes
» Allemandes; pour cet effet le Duc

„ tée , il ſortit lui même er
„ ne ; & après avoir fait
„ en avant, il reçut une mc
„ de qui lui coupa un doi
„ main. De cet inſtant, tou
„ en confuſion; & ce fut pa
„ racle que le ſieur Fabert
„ Comte de Guiche du foſſé,
„ jetta dans le Fort. Ce ſié
„ des plus mémorables qui ſe
„ tant par ſa durée, que par
„ niâtre défenſe. Les ennem
„ dirent pied à pied toutes le
„ ne ſe rendirent avec cap
„ qu'à la dernjére. L'on a pe
„ ge depuis ce tems-là de déf
„ places de cette façon. Le

penſées d'une Lieutenance Gé-
en Normandie, avec le Gou-
nent du Château de Roüen, du
:rnement de Lorraine, & de la
: de Meſtre de Camp du Régi-
des Gardes Françoiſes. L'année
ıte il fut fait Lieutenant Géné-
envoyé en Italie joindre le Car-
de la Valette.

endant le ſiége d'Arras en 1640,
el fut un des plus beaux de toute
ıerre, la fortune favoriſa extrême-
ıt le Comte de Guiche : ce fut lui
:mporta cette demie lune ſi valeu-
ement défenduë par les Officiers
rmez Eſpagnols, à l'attaque du
:échal de Châtillon, & qui rom-
lans le combat de Bapaume ce
s & formidable eſcadron du
nte de Buquoy, que la plûpart
ıos troupes n'avoient oſé atta-
r : il le chargea avec ſon régi-
ıt, & le perça, ſans néanmoins
:faire. Il y eut beaucoup de gens
z, à cette premiere charge, où
Comte de Guiche reçut trois
ps ſur lui : & comme l'on fut
; tems mêlé les uns avec les au-
, il ſe trouva enveloppé & en-

„ pour n'etre pas reconnu
„ au prémier rang, & revin
„ ge à ſon propre régimen
„ toit reformé de même que
„ ennemis; & Rouville qu
„ mandoit, l'ayant reconn
„ gagea des ennemis, & les
„ enſuite de maniere que to
„ ou pris. Cette action eſt
„ une des plus ſingulieres &
„ heureuſes qu'on ait encor
„ guerre; & elle n'eſt pas l
„ il ſe diſtingua dans la ſuite

L'année ſuivante il fit av
réchal de la Meilleraye les ſi
re, de la Baſſée & de Bapa
„ deux jours après la priſe
„ derniére place, le Maréc

gez de ces mémoires, est celui de la bataille de Honecourt. Toute l'habileté & la valeur du Maréchal de Guiche ne sçurent le preserver d'être accablé par le grand nombre des ennemis. Ce fut donc une bataille perduë, qui n'eut pourtant nulle suite fâcheuse par la prévoyance du Maréchal, qui non seulement empêcha les victorieux de se prévaloir de leur avantage, mais deux mois après & avant la fin de la campagne entra dans leur païs, & y vécut à leurs dépens. Aussi le Roi & le Cardinal, bien informez de l'action, lui écrivirent des lettres autant obligeantes, que s'il avoit gagné la victoire; & le reçurent à son retour à la Cour avec tous les témoignages d'une entiére satisfaction.

Le Cardinal étoit alors proche de sa fin; & en cette extrémité il donna des marques de sa tendresse au Maréchal de Guiche, qui de son côté sentoit la plus vive douleur de le perdre. „Le Roi dès le même soir que mou- „rut le Cardinal de Richelieu envoya „chercher le Maréchal de Guiche, & „le consolant avec une bonté qui ne „se peut exprimer, sur la perte qu'il

„ nant Général dans l'armée
„ voit commander en per
„ campagne prochaine, si sa
„ permettoit de la faire. Le
„ de Guiche se jetta à ses ge
„ lui témoigna la reconnoiss
„ pectueuse qu'il devoit à tar
„ tez.

La mort du Roi suivit de
le Cardinal Mazarin se vit
des affaires. „ Le Maréchal d
„ qui l'avoit connu en Itali
„ cha à lui, & ne tarda gu
„ plaire : car il y avoit entre
„ conformité de mœurs gaill
„ pleines d'agrémens, qui
„ bientôt l'amitié ; il aima te

Sa nouvelle faveur éclatta bientôt par le choix que la Reine Mere & le Cardinal firent de lui, pour le joindre au Duc d'Anguien dans ses glorieuses campagnes d'Allemagne. „ Le Duc „ d'Anguien témoigna une extrême „ satisfaction de ce que l'on lui avoit „ donné le Maréchal de Guiche, du- „ quel le caractére d'esprit, & l'hu- „ meur enjoüée, ainsi que la haute „ reputation qu'il s'étoit acquise, lui „ convenoit tout à fait; l'intelligence „ & l'union entre eux fut parfaite, „ d'abord qu'ils se connurent, & du- „ ra pendant le cours de toutes les „ campagnes qu'ils servirent ensem- „ ble; le Duc d'Anguien ayant tou- „ jours recherché son amitié avec em- „ pressement, dès qu'il vint à la Cour, „ & dans les campagnes d'Arras & „ d'Aire, de même qu'à Paris pendant „ l'hyver, où il ne bougeoit de chez „ lui tous les jours à dîner & à souper: „ ce qui ravissoit le Maréchal de Gui- „ che, qui avoit conçû une amitié „ tendre pour lui, & toute l'estime „ que ses grandes & rares qualitez lui „ attiroient.

Ils eurent affaire au Général Mercy,

ſi aviſé & ſi intelligent en l'art de la guerre, qu'aux ſeules démarches qu'il leur voyoit faire, il jugeoit auſſi ſûrement de leurs deſſeins, que s'il avoit été de leur conſeil. Ce fut contre lui qu'ils combattirent à Fribourg & à Nordlingue : au premier combat de Fribourg „ le Duc d'Anguien & le „ Maréchal de Guiche ayant mis pied „ à terre, marcherent tous deux l'un „ près de l'autre au retranchement des „ ennemis, & l'emporterent avec une „ audace qui ne ſe peut concevoir, „ après avoir eſſuyé un feu terrible „. Au ſecond le Maréchal eut ſon cheval tué d'un coup de mouſquet dans la tête.

La journée de Nordlingue réüſſit mieux au Duc d'Anguien, & fut plus malheureuſe au Maréchal de Gramont, qui commandoit l'aile droite oppoſée aux Bavarois. Dès la premiére eſcarmouche „ il reçut un coup de „ mouſquet au milieu de ſon caſque, „ dont il fut tellement étourdi, qu'il „ tomba ſur l'encolure de ſon cheval „ comme mort ; mais il revint à lui „ peu après ; & le coup n'ayant point „ percé, il en fut quitte pour une

„ violente contusion, qui toutefois
„ ne l'empêcha pas d'agir tout le reste
„ de l'action „. Ensuite sa Cavalerie ayant fui devant celle de Baviére, il se mit à la tête de deux régimens d'Infanterie, qui tenoient ferme, & qui de leur feu ouvrirent les escadrons ennemis : le Maréchal s'y jetta avec ce qui lui restoit de gens auprès de lui, & s'y trouva enveloppé. Quatre Cavaliers se disputant l'honneur de le faire prisonnier l'alloient tuer ; son Capitaine des Gardes en tua un, Hémon son Aide de camp en tua un autre : & un Capitaine Alleman du régiment de la Pierre, nommé Sponheim, l'ayant entendu nommer, accourut & le sauva. „ Le Capitaine de
„ ses Gardes resta mort sur la place,
„ le Lieutenant blessé & prisonnier
„ avec lui, le Cornette & le Maréchal
„ des Logis tuez, & toute la Com-
„ pagnie de ses Gardes, qui étoit de
„ cent Maîtres, à la reserve de douze
„ qui furent aussi pris, quatre Aides
„ de camp tuez, trois de ses Pages, &
„ généralement tous ses Domestiques
„ qui l'avoient suivi, furent pareille-
„ ment tuez à ses côtez. C'est ce que

peuple, à ce triſte ſpectacle, s
& prit plus d'une fois la ré
de le venger par la mort du M
Il ne s'attendoit pas à un accu
favorable à Ingolſtad, où il f
porté; parce que la même eſc
noit auſſi le corps du Général
qui y avoit été Gouverneur,
aimé: » Mais il ne fut jam
» étonné, ni plus aiſe, que
» vit les habitans l'entourer d
» parts, lui jetter des fleurs
» faire mille careſſes, de mê
» s'il eût été le Général de l'E
» qui revint victorieux ». I
mandant de la ville & les M
le regalerent & le comblerent

›rès ayant été échangé contre le
omte de Gléen Général de l'Empe-
ur, il retourna trouver le Duc d'An-
lien, qui assiégeoit Dunckelpiel, &
ui alla une lieuë au devant de lui.
Ce siége fini, & la résolution prise
: marcher vers Hailbron, le Duc
Anguien tomba malade d'une fiévre
ntinuë, qui fit craindre pour sa vie,
pria instamment le Maréchal de
ramont de le faire transporter à Phi-
bourg, si la chose étoit possible.
le le fut au zéle du Maréchal, quoi-
'en elle même très-difficile, vû la
oximité de l'armée Bavaroise, &
'il y avoit à faire quatorze lieuës
Allemagne. La campagne de 1645.
termina par une belle retraite vers
Rhin.
L'année suivante le Maréchal de
ramont servit encore avec le Duc
Anguien, mais ce fut en Flandre
is Monsieur le Duc d'Orleans. Et
rès le siége de Courtrai, il joignit
Prince d'Orange, qu'il ne put ja-
ais mettre en mouvement : ce fut
aucoup d'obtenir de ce Prince,
nt l'esprit commençoit à s'affoiblir,
le retenir une quinzaine de jours

dans le païs de Waes, afin de faire apprehender aux Espagnols le siége de Bruges, & de faciliter ainsi au Duc d'Anguien celui de Dunquerque. Ce ne fut pas néanmoins pour lui une médiocre gloire d'avoir sçû ramener la Cavalerie.

Personne n'étoit plus capable que le Prince de Condé de venger l'affront qu'avoient eû les armes de France sous le commandement du Comte d'Harcourt devant Lérida : il fut donc envoyé en Catalogne en 1647 avec le Maréchal de Gramont. S'ils ne purent pas prendre Lérida, du moins ils éviterent d'être défaits en se retirant. „Il y avoit dans la place trois mille „Espagnols naturels, & pour Gou„verneur Dom Antonio Brit Portu„gais, homme d'autant d'experience „que de valeur, d'une politesse ache„vée, envoyant tous les jours des gla„ces & de la limonade au Prince de „Condé pour le rafraichir, & du res„te fier & intrépide dans la maniére „de defendre sa place, sur laquelle on „ne pût jamais gagner un pouce de „terrain qu'à coups d'épée, & sans „être toujours repoussé „. Il fit deux

furieuſes ſorties avec le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer. « Après quoi il ne
» manquoit pas d'envoyer ſes deux
» petits mulets au Prince de Condé
» chargez de glaces & d'eaux de ca-
» nelle, pour le rafraichir de la fati-
» gue du jour.

Depuis plus de trois ſiécles la France n'avoit été ſi triomphante, qu'elle le fut en 1648, & ſes armes proſpérerent en tous lieux. Le Prince de Condé & le Maréchal de Gramont ſe ſignalerent en Flandre par la priſe de Courtrai, & par la fameuſe bataille de Lens, en laquelle le Maréchal de Gramont commanda l'aile gauche. On renvoye aux Mémoires pour le détail qui y eſt bien expliqué : & on remarquera ſeulement qu'après le combat, & que la victoire fut pleinement gagnée, „ comme le Maréchal de Gra-
„ mont faiſoit réformer les eſcadrons,
„ qui ayant chargé pluſieurs fois ſe
„ trouvoient un peu en déſordre, un
„ de ceux des ennemis qui s'enfuyoit à
„ tire d'aile lui tomba ſur le corps au
„ moment qu'il s'y attendoit le moins:
„ & il eût été pris, ou tué, s'ils n'a-
„ voient pas perdu la tramontane; car

„ il ſe trouva au milieu d'eux, il ne „ laiſſa pourtant pas d'en eſſuyer tou- „ te la décharge à la paſſade, dont un „ de ſes aides de camp fut tué à ſes cô- „ tez : avanture qui ne laiſſe pas d'a- „ voir ſa ſingularité.

Il eſt naturel que les heureux ſuccès faſſent reſpecter & aimer le gouvernement qui les produit, & réüniſſent les eſprits : cela n'arriva pas néanmoins, & par une révolution imprévûë, la France ſe trouva dans le trouble & dans le fâcheux inconvenient d'une guerre civile. Le Maréchal de Gramont eut ordre de ſe rendre en diligence auprès du Roi, & de ramener de Flandres les Gardes Françoiſes & Suiſſes, les Compagnies de Gensd'armes & de Chevaux Legers de la Garde. „ Le Cardinal Mazarin, qui étoit „ ſon ami intime, & qui connoiſſoit „ de tout tems ſon zele & ſon attache- „ ment fidelle à l'Etat & à la perſonne „ de ſon Maître, lui confia celle du „ Roi, lors qu'il fut queſtion * de le „ faire ſortir à minuit du Palais Royal „ avec la Reine & Monſieur ſon frere,

* *Le jour des Rois après le feſtin donné à l'Hôtel de Gramont.*

pour les mettre en sûreté dans le château de Saint Germain : ce qui s'exécuta avec autant de secret que d'ordre, & que le même Cardinal voulut toujours du depuis, les plus grands seigneurs de la Cour ayant pris un parti contraire à leur devoir, que le Maréchal de Gramont restât continuellement auprès de leurs Majestez, comme le seul homme de confiance pour Elles, & incapable de rien faire contre son honneur & le service du Roi : ce qu'il fit assez connoître dans la suite de sa conduite avec le Prince de Condé, avec lequel il rompit tout commerce, dès qu'il le vit engagé malheureusement dans un parti contraire à son devoir, & retiré en Guyenne avec l'armée l'Espagne commandée par Batteville.

l alla ensuite à Bayonne, contint s ses gouvernemens la Noblesse, ;s peuples dans la fidelité qu'ils dent au Roi, & ôta au Prince de dé la communication avec l'Ese.

Maréchal de Gramont, après huit ans de glorieux travaux

la Diéte étoit convoquée à Fr
le Cardinal Mazarin jugea ,
les conjonctures d'alors il éto
terêt de la France d'y envoye
baſſadeur, & ſe détermina
chal de Gramont, auquel il jo
de Lionne , leur promettant
tint exactement, que tous le
pour avoir une bonne iſſuë
manqueroient pas. Le deſſei
pas ſeulement de traverſer l
de l'Archiduc Léopold Roi
grie, & de la faire tomber,
poſſible, ſur le Duc de Baviè
au cas que le Roi de Hongri
Empereur, de lui ôter par la
tion même de ſon élection, l

manque d'ambition au Duc de Baviere, qui s'obstina à refuser l'Empire; mais il emporta le second, malgré les intrigues de Peneranda, Ambassadeur, & le plus adroit négociateur d'Espagne.

On a vû avec plaisir dans les Mémoires le portrait des Electeurs & de leurs principaux Ministres, des Ministres de Suéde, & du Nonce du Pape. Entre les Electeurs, trois agissoient de concert avec les Ambassadeurs de France; celui de Mayence, par amour de sa patrie, & afin qu'elle évitât de se replonger dans une guerre qui lui avoit été si funeste; celui de Cologne, par inclination; & le Palatin, gagné par argent. L'Electeur de Brandebourg prit le même parti, y étant poussé, en partie par ses Ministres qui furent bien payez, & en partie par l'appréhension que le Roi n'aidât le Duc de Neubourg qui lui contestoit le Duché de Cléves.

On renvoye aux Mémoires pour le caractere de toutes les différentes personnes qui parurent à Francfort au tems de la Diéte: on y verra les ressorts que les deux partis firent jouer.

Pendant quinze mois que dura la

c'étoient des cris de *Vive le R*
ce, & de son Ambassadeur le
de Gramont, qui nous régale av
profusion & de magnificence :
bouger de chez lui, & ne ja
chez les autres, où il n'y a ni
largesses, ni graces à attendre.

Peu de jours avant l'élect
fit le 18e de Juillet 1658, e
le Roi de Hongrie fut élû,
pereur Leopold, tous les
étrangers étant obligez pa
d'or de sortir de Francfort,
chal & M. de Lionne allerent
ce, où le 15e d'Août ils signe
gue qu'ils avoient ménagée
Roi très-Chrétien d'une pa
l'autre les quatre Electeurs

magne aux Eſpagnols dans les Païs-Bas. Cette ligue, qui aſſûroit les articles de la Capitulation que l'Empereur avoit été contraint de ſigner, fut la conſommation de la négociation du Maréchal de Gramont ; qui à ſon retour à la Cour fut reçu comme le meritoit l'importance du ſervice qu'il venoit de rendre. Car privant les Eſpagnols de l'aſſiſtance de l'Empereur, c'étoit les forcer d'être plus dociles aux propoſitions de paix.

Le Maréchal de Gramont & Mr. de Lionne avoient déclaré à Francfort, que le Roi la ſouhaittoit ſincérement, & avoient offert de ſa part que le College Electoral en fût l'arbitre : Peneranda au contraire, prétextant que ce n'étoit qu'une adreſſe du Cardinal Mazarin pour éloigner l'élection, s'étoit toujours obſtiné à refuſer qu'elle fût négociée en Allemagne. Et une conduite ſi oppoſée avoit plus que toute autre choſe incliné les eſprits vers la France, & aliéné de l'Eſpagne, ſur tout celui de l'Electeur de Mayence.

Cependant Dom Loüis de Haro, premier Miniſtre d'Eſpagne, ſur les

aſsûrances que lui donna le Comte de Fuenſaldagna, Gouverneur de Milan, des bonnes intentions du Cardinal Mazarin, dépêcha Pimentel en France, qui arriva ſecretement & de nuit, & au moment qu'il falloit, à Lyon, où étoit la Cour; car le même jour Madame Royale de Savoye y étoit arrivée avec la Princeſſe ſa fille, & le Roi s'étoit entretenu avec la Princeſſe, d'une maniére à perſuader les Courtiſans qu'elle ſeroit bientôt leur Reine. Comme ils virent le lendemain que Madame Royale étant venuë au Cercle, le Roi après tous les empreſſemens de la veille, ne jettoit pas un regard ſur la Princeſſe, & ne lui diſoit pas une parole, ils conclurent de ce changement ſi ſubit qu'il étoit arrivé *incognito* un Envoyé d'Eſpagne. En effet, Pimentel avoit été introduit chez la Reine, le Roi y étant preſent, & avoit expoſé ſa commiſſion: ce qui fut tenu ſecret pendant vingt-quatre heures.

Comme il n'y avoit plus à douter du mariage du Roi, & de la paix, & qu'il falloit un Ambaſſadeur pour demander l'Infante; le bruit ſe répandit

aussitôt dans toute la Cour, que le Maréchal de Gramont auroit cette commission. Mais la pensée du Cardinal étoit alors d'en gratifier le Duc de Mercœur, ou le Comte de Soissons, qui avoient épousé ses niéces : il n'en parla point au Maréchal, & le laissa aller en Béarn tenir les Etats : ce ne fut qu'après avoir conféré plusieurs fois avec Dom Loüis de Haro dans l'isle des Faisans, qu'il lui déclara le choix que le Roi avoit fait de sa personne, ne lui donnant que quinze jours pour se préparer au voyage, & lui disant que le Roi d'Espagne le feroit servir par ses officiers.

Le Maréchal de Gramont ne put se résoudre de paroître à Madrit, & dans une Cour superbe, comme le lui proposoit le Cardinal : il profita donc avec une extréme diligence des quinze jours & de quelque délai qu'il eut, pour se faire un équipage qui ne déshonorât pas le grand Roi qui l'envoyoit, & répondît à la glorieuse commission dont il étoit chargé.

Il arriva le 16^e^ d'Octobre 1659. à Mauden, petit village éloigné de Madrit d'un quart de lieuë. " Il y trouva

„ un Lieutenant général des postes,
„ un Lieutenant particulier, six mai-
„ tres courriers & huit postillons, tous
„ habillez de taffetas incarnadin de
„ rose, & montez sur des chevaux ad-
„ mirables que le Roi d'Espagne avoit
„ envoyez, avec soixante autres che-
„ vaux superbement harnachez, pour
„ autant de Gentilshommes, qui de-
„ voient l'accompagner à son entrée:
„ & comme elle se devoit faire com-
„ me si c'eût été avec des chevaux de
„ poste, le Maréchal ayant estimé qu'é-
„ tant envoyé par un Roi jeune, ga-
„ lant & amoureux, il n'étoit pas à
„ propos qu'il entrât à Madrit d'autre
„ façon, que comme un Courrier qui
„ venoit par la voye la plus prompte
„ témoigner à l'Infante l'impatience
„ & la passion de son Maître: ce qui
„ plut infiniment aux Espagnols, qui
„ n'avoient point encore perdu l'idée
„ des Abencerages; ainsi il fit au ga-
„ lop tout le chemin depuis la porte
„ du Prado, qu'il traversa d'un bout
„ à l'autre, & la Calle mayor jusqu'au
„ Palais. Il y avoit par tout un si grand
„ nombre de carrosses, disposez pour-
„ tant avec un tel ordre, qu'ils n'em-

» pêchoient pas ſa courſe, & une quan-
» tité de monde ſi prodigieuſe, que
» les ruës qui ſont très larges. & les
» balcons qui ſont aux maiſons juſ-
» qu'au quatriéme étage, ne la pou-
» voient contenir. Mais il eſt impoſſi-
» ble de concevoir & encore moins
» d'exprimer la joye & le raviſſement
» de tout ce peuple : l'on n'entendoit
» de tous côtez que crier, vive le Ma-
» réchal de Gramont qui eſt de nôtre
» ſang, & qui nous apporte la paix &
» le mariage de nôtre Séréniſſime In-
» fante avec le Roi très-Chrétien, ſi
» vaillant, ſi bienfait & ſi jeune :
» Dieu les béniſſe à jamais. *Viva il Mareſcal del Agramont que es de nueſtro ſangre, y que nos trahe la pas y la bodas de nueſtra Sereniſſima Infanta con el Rey Chriſtianiſſimo, tan bravo, tan lindo, y tan moço : Dios los benediga a todos.*

Le Maréchal de Gramont fut reçu au bas de l'eſcalier par l'Amirante de Caſtille, qui étoit accompagné de tout ce qu'il y avoit de Grands Seigneurs à la Cour : & après avoir fait le compliment au Roi d'Eſpagne, il lui préſenta ſes deux fils, le Comte de Guiche, & le Marquis de Louvigny

présentement Duc de Gramont, & puis toutes les personnes de condition qui l'avoient suivi.

„ Le Comte de Guiche, dit le Duc „ de Gramont, fut le premier qui vint „ faire la révérence à sa Majesté Catho-„ lique; mais comme c'étoit l'homme „ du monde le plus agréable, & de la „ figure la plus noble, le Roi le regar-„ da avec attention; puis adressant la „ parole au Maréchal, il lui dit, il est „ bien jeune, *Buen moço es:* je vins en-„ suite, & le Roi me trouvant encore „ plus à son gré & quelque chose de „ plus gracieux que le Comte de Gui-„ che; voici par où il finit avec le Ma-„ réchal sur le compte des deux freres: „ Vous avez de très-bons enfans & „ bien faits, & ils doivent faire voir „ que les Gramonts sont issus du sang „ d'Espagne. *Teneis muy buenos y lindos hijos, y buen se becha de ver que los Agramonte se salen de la sangre de Espana.*

De l'audiance du Roi le Maréchal fut conduit à l'appartement de la Reine, laquelle avec l'Infante avoit tout vû & tout entendu au travers d'une jalousie. « Il lui parla un moment le

» chapeau ſur la tête, qu'il ôta incon-
» tinent ; puis il continua ſon diſcours
» toujours découvert, & enſuite ſalua
» l'Infante. Et comme le Roi d'Eſpagne
l'avoit fait avertir de ne parler point
de mariage à l'Infante en ce premier
compliment, « Madame, lui dit-il,
» la lettre de la Reine ma maîtreſſe,
» mon reſpect & mon ſilence, peu-
» vent faire entendre à Vôtre Alteſſe
» Royale, ce que je ne prends pas la
» liberté de lui dire. *Senora, la carta de la Reina my Senora, my reſpecto y my ſilencio, podran ſignificar à V. A. S. le que no me atrevo a dezille.*

On eſt obligé de paſſer ce qui eſt rapporté dans les Mémoires ; des divertiſſemens que le Roi & les Grands d'Eſpagne tâcherent de procurer au Maréchal de Gramont, & qui ne ſe trouverent pas de ſon goût ; des mœurs & des coutumes des Eſpagnols, qui n'en donnent pas une idée avantageuſe ; du portrait de quelques Grands qui ne ſont pas flattez. Une Ambaſſade qui ne conſiſtoit qu'en complimens, fut bientôt terminée : & le Maréchal de Gramont fut de retour à l'iſle des Faiſans le jour que le Cardi-

nal Mazarin & Dom Loüis de Haro se séparoient, après avoir signé la paix; il leur fit son rapport, & alla ensuite rendre compte au Roi, duquel il reçut l'accueil le plus favorable.

„ Le Cardinal Mazarin triomphant „ de ce qu'il venoit de faire, ne son„ geoit plus qu'à se rejoüir avec un „ nombre d'amis choisis, qui étoient „ les plus plus deliez & les plus hon„ nêtes gens de France, à la tête des„ quels étoit le Maréchal de Gramont: „ ce n'étoit que jeu, que festins, que „ bombances chez lui ", que la mort ne tarda pas de terminer. Le Maréchal l'assista jusqu'au dernier soupir, & conserva depuis une parfaite reconnoissance envers un tel ami & un si genereux protecteur.

On a vû le Maréchal de Gramont dans la faveur sous le ministere des Cardinaux de Richelieu & Mazarin, & il sçut s'y conserver. Car „ bien que „ d'un âge beaucoup plus avancé que „ celui du Roi, & qu'un homme qui „ frise la soixantiéme, n'est guére à „ la mode ni de mise auprès de celui „ qui n'en a que vingt-&-trois; ce„ pendant comme il avoit un esprit

„ jeune & de tous les tems ; il ne laissa
„ pas que de plaire infiniment au Roi,
„ & il se rendit si assidu & si agréable
„ auprès de sa personne, qu'il ne pou-
„ voit plus se passer de lui, & il falloit
„ que le Maréchal de Gramont fût
„ de tous ses plaisirs. La maniere ho-
„ norable & distinguée dont il vivoit
„ à la Cour, lui donnoit un grand re-
„ lief ; & il n'étoit question tant pour
„ le Courtisan que pour les étrangers,
„ que de sa maison, de sa bonne che-
„ re, & de tout l'honneur qu'il faisoit
„ à son Maître.

L'année suivante il fut fait Colonel du Regiment des Gardes Françoises : & en cette qualité il servit dans les premieres campagnes du Roi en Flandre aux siéges de Tournai & de Doüai,
„ obéïssant aux Officiers Généraux
„ qu'il avoit vûs à la bavette, & qui
„ étoient ses Aydes de camp, lorsqu'il commandoit les armées avec
„ le grand Prince de Condé, marquant
„ ainsi au Roi son entier devoüement
„ & son obéïssance aveugle à ses vo-
„ lontez „. Mais touché de ce que le Roi, accordant en sa consideration au Comte de Guiche de retourner à la

Cour, ne voulut pourtant pas le remettre dans la ſurvivance de cette charge, & que d'ailleurs le Comte ne pouvoit ſouffrir que la ſurvivance paſsât au Marquis de Louvigny ſon frere; il ſe reſolut de s'en defaire & de la vendre, après l'avoir poſſedée douze ans. Nous la voyons retournée dans ſa maiſon, en la perſonne du Duc de Guiche ſon petit fils.

Bientôt après il ne tint qu'au Comte de Guiche de s'élever à la plus haute fortune: ce ne fut pas une de ces occaſions qui dépendent du hazard pour les bons & les mauvais ſuccès; mais il ſe la procura par ſa valeur, & la perdit par ſon imprudence. Après qu'il eut paſſé le Rhin à la nage devant Tolins à la tête de toute la Cavalerie, & battu celle des Hollandois, qui l'attendoit en bataille ſur l'autre bord, " le Roi l'embraſſa publique-
„ ment, & lui dit, qu'il oublioit ſa
„ conduite paſſée, dont il n'avoit pas
„ lieu d'être content, & qu'il lui re-
„ donnoit toute ſon ancienne amitié;
„ qu'il étoit bien fâché que le Maré-
„ chal de Gramont ſe fût défait de ſa
„ charge, ce qu'il avoit fait malgré

» lui; mais qu'il l'assûroit desormais
» qu'il n'y auroit rien de grand auprès
» de sa personne, à quoi il ne pût pré-
» tendre ». Que ne pouvoit-il donc
pas se promettre? Il est certain, qu'il
» se fût trouvé bientôt à la tête des af-
» faires, & un des premiers hommes
» de l'Etat; car l'on peut dire sans flat-
» terie, que personne n'avoit de plus
» grandes qualitez, & que du surplus
» de l'excellent qui étoit en lui, l'on
» en eût composé deux sujets parfaits:
» mais il avoit trouvé le secret de gâ-
» ter tout cela par une présomption
» qui n'étoit ni permise, ni dans sa
» place: car il vouloit maitriser tou-
» jours, & décider souverainement de
» tout, lorsqu'il convenoit unique-
» ment d'écouter & d'être souple: ce
» qui lui attira une envie generale,
» & enfin une sorte d'éloignement
» de la part du Roi, qui lui tourna la
» tête, & ensuite lui donna la mort;
» car il ne put tenir à nombre de dé-
» goûts réïterez: il mourut à Creutze-
» nac près de Mayence, entre mes
» bras, la campagne suivante de 1673.
Le Roi obligé par les Espagnols qui
avoient pris parti pour les Hollandois,

,, seul, il me fit l'honneur
,, re, qu'il avoit besoin de
,, la chose du monde la plu
,, la plus importante, &
,, je n'avois pas moins d'i
,, lui. Il s'agissoit de Bay
étoit menacée par la flott
doise sous le commandeme
miral Tromp, & destitu
pour faire quelque défense.
,, continuent les Mémoire
,, nora d'une embrassade bi
,, & me dit que le Maréchal
,, mont étant accablé de go
,, ris, il n'avoit de ressource
,, fiance qu'en moi, & q
,, que je partisse sur le char

lui, & ôta aux ennemis celle de réüssir en leur entreprise : ils ne la tenterent pas, & s'en retournerent. Le Maréchal de Gramont, malgré sa goute qui étoit très violente, s'y étoit aussi rendu, & dépécha le Marquis son fils au Roi pour lui rendre compte de tout.

„ Le Roi m'ordonna de mander au „ Maréchal de Gramont, que pour „ peu que sa santé lui permît, il vou- „ loit qu'il ne passât pas l'hyver à „ Bayonne, & qu'il revint près de sa „ personne ; ordre auquel il obéït vo- „ lontiers, car il aimoit passioné- „ ment le Roi, auprès de qui il avoit „ passé une partie de sa vie, & ne s'ac- „ commodoit guéres de celle qu'on „ mene en Province, peu convena- „ ble à un Courtisan tel que lui. Il „ fut reçu à merveille, & toujours „ d'une sorte de distinction de la part „ de son Maître.

„ Mais comme il commençoit à „ être sur l'âge, que la Cour étoit „ toute différente de ce qu'il l'avoit „ vûë, que le Comte de Guiche son „ fils aîné étoit mort, qu'il se trouvoit „ sans charge, & que je n'en avois

„ point ; que les vieillards ſujets à des „ incommoditez, de quelque bon eſ„prit qu'ils puiſſent être, devien„nent ſouvent incommodes aux jeu„nes gens, & qu'au lieu de les re„chercher, on les évite ; que cette „ affluence de monde, qui autrefois „ ne bougeoit de chez lui, n'y venoit „ plus que par un reſte de bienſéan„ce, & que par fois il ſe trouvoit „ ſeul, & réduit à la meditation, cho„ſe qui lui noirciſſoit l'humeur : tout „ cela le frapa, & fit une telle im„preſſion ſur lui, qu'il réſolut en „ homme ſage qu'il étoit, de mettre „ un intervalle entre la vie & la mort, „ & de quitter la Cour, bien qu'il „ ne fût point ſcrupuleuſement dé„vot, pour achever le reſte de ſa car„riére chez lui avec tranquillité & „ douceur.

Il prit l'occaſion que le Roi partoit au mois de Février 1677. pour les ſiéges de Valenciénes & de Cambrai, pour demander ſon congé ; & l'ayant obtenu, quoi qu'avec peine, il ſe retira à Bayonne. " Le Roi revint „ de Flandre au bout de trois mois, „ victorieux à ſon ordinaire, & étant

„ à Saint Germain, il apprit par moi
„ la mort du Maréchal de Gramont,
„ qui ressembla à sa vie, c'est à dire,
„ pleine de confiance en la misericor-
„ de de Dieu, & de zele & de fide-
„ lité pour son maître, qu'il aima ten-
„ drement jusqu'à son dernier soupir.

Les vertus Chrétiennes du Maréchal de Gramont, s'il avoit plû à Mr. le Duc de Gramont d'en parler, auroient rendu complet l'éloge de ce grand homme.

ARTICLE LXV.

DISCOURS SUR L'UTILITE' des Lettres & des Sciences, par raport au bien de l'Etat, prononcé aux promotions publiques du College de Lauzanne le 2. Mai 1714. par Jean Barbeyrac Professeur en Droit & en Histoire &c. A Amsterdam, chez Pierre Humbert. *Brochure in* 12. *de* 58 *pages.*

LA langue Françoise s'illustre tous les jours, & se répand de plus en plus dans les diverses contrées de l'Europe. Il n'est pas étonnant qu'elle soit

aujourd'hui à Lauzanne la langue dominante. Ce qui étonne, c'est qu'elle l'emporte jusques dans les harangues des Colléges, sur la langue commune des Sçavans, & que des Recteurs d'Universitez, aux assemblées publiques, pour la distribution des prix du Magistrat à la jeunesse qui étudie, osent préférer le François au Latin. Les amateurs de l'antiquité ne se récrieront-ils pas, *ô tems! ô mœurs!* Quelles allarmes ne leur donneront pas ces empiétemens de la langue Françoise? N'aura-t-on pas lieu d'augurer, qu'à la fin nos Poëtes, nos Orateurs, & nos Historiens François, prendront dans les Colléges la place des Virgiles, des Cicérons, & des Tites-Lives? Les conséquences n'ont point intimidé M. Barbeyrac. Il a pour lui l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs dans le Rectorat de l'Université, & la déférence qu'on doit avoir pour les Dames, qui viennent à ces cérémonies, l'a emporté sur la rigidité des anciennes loix du Collége. D'ailleurs l'Orateur a crû par là pouvoir sauver du moins une partie de son discours, du bruit & du tumulte, qui

›mpagnent toujours ces ſortes de
mnitez.

.c ſujet de la harangue que M. Bar-
'rac a prononcée étoit convenable
ı cérémonie. Il a voulu montrer
ıbien il eſt utile aux Etats qu'on
ultive les ſciences & les lettres.
l'exorde, il reſtreint cette maxi-
ſi rebattuë, que *l'envie de ſçavoir*
naturelle à l'homme.

lle eſt vraye, dit-il, ſi on l'entend
ens, *qu'il n'y a point de déſir plus*
ie de l'homme; mais ſi on l'entend
ens, que nous apportons en naiſ-
: l'envie de ſçavoir, il faut avouër
elle eſt la plus foible de nos incli-
ions, & la plus facile à étouffer.
is quoi! Les ſciences ſont-elles
c inutiles? Non ſans doute. Ce
détourne de les cultiver, c'eſt que
hommes ne connoiſſent pas aſſez
s véritables interêts. Du moins
l'amour du bien commun, dit
ateur, nous excite à nous rendre
es à la patrie, par l'étude des bon-
lettres. L'art de bien raiſonner,
exemple, de quel uſage n'eſt-il
nt dans les delibérations impor-
es à l'État? Il faut donc s'exercer

gicien raiſonne-t-il plus
qu'un Bourg-meſtre, qui
ſage des affaires, & le bon
tage ? J'en appelle à l'exp
blique. La Logique eſt en
grande neceſſité, dit M.
pour éluder les ſophiſme
latan, d'un ſeditieux, ou
Voilà les traits qui excit
plaudiſſemens d'une mul
ſée ; comme s'il n'étoit do
ſeuls Logiciens de l'Ecole
voir devenir fidelles, co
femmes, ſans étude, à l'a
ſens & de la grace, ne po
ſentir la force des invinci
nemens de nos controver

Royaumes. On ne diſconvient point de ces principes ſenſez de M. Barbeyrac. La morale dirige & conduit la probité humaine, & la ſcience des loix régle & détermine aux tems & aux circonſtances des lieux & des coutumes, l'équité priſe en général. Que ſeroit-il de la ſocieté, ſans une probité réglée, & que deviendroit-elle ſans une équité aſſujettie aux réglemens de la patrie?

La connoiſſance de l'antiquité, ajoute l'Orateur, eſt auſſi d'un grand uſage pour le bien public. Des monuments qui nous en reſtent, on peut tirer, devoit-il dire, dequoi faire des applications aux circonſtances embarraſſantes où ſe trouvent quelquefois les États, & ſe ſervir, pour ſe tirer de preſſe, des mêmes reſſources qu'on employa autrefois. Pour pouvoir profiter utilement des exemples anciens, il faut néceſſairement s'appliquer à l'étude des langues ſçavantes: exercice pénible, il eſt vrai, mais dont on ſent les agrémens, quand on eſt arrivé à un certain point. Les traductions au reſte ne ſuppléent pas l'ignorance du Grec & du Latin. Tous les bons li-

vres ne sont pas traduits, & l'
doit pas toujours compter sur la
se & sur la fidélité des Tradu
Ici Mr Barbeyrac ne croit pas q
ait eû rien de miraculeux dan
multiplication subite des langu
se fit à la tour de Babel, parmi u
ple réüni, & conversant ense
sans interruption. Sa preuve
avoir quelque justesse, doit se r
à ce principe, que le changem
langues peut être naturel à des p
vivants séparément. C'est don
miracle, qu'une langue comm
tout un peuple, se change, se co
tout à coup, parmi la nation e
qui commence, avant que de
séparée, à ne s'entendre plus.
paralogisme! Il est une espéce d
que le seul nom de miracle r
Avant que de les en croire, je vo
leur trouver, dans tout le rest
force d'esprit & de raisonnem
fût un préjugé solide en leur f
& que l'interêt du cœur n'eû
de part à leurs décisions. Qu'
roit de sagesse, en matiere de re
à se défier également de son esp
de son cœur!

Juin 1716.

L'intelligence des langues, dit Mr. Barbeyrac, facilite & perfectionne la Médecine, & les Mathématiques. De quelle utilité ne sont pas ces sciences au bien public ? Pour la Médecine, voudroit-on que nous fussions encore réduits, comme les Babyloniens, à porter, faute de Medecins, nos malades dans la place publique, pour interroger les passants, s'ils sçavent quelque remede, pour les soulager ? A l'égard des Mathématiques, nulle de leurs parties n'est inutile dans un État. La Géographie, & la Chronologie, qui sont les clefs de l'histoire, sont fondées sur l'Astronomie. Elle est donc aussi nécessaire au public que l'histoire. C'est elle encore qui corrige les irrégularitez du Calendrier, si utile à la societé civile. C'est elle qui facilite ce commerce. *Les satellites de Jupiter*, dit M. de Fontenelle, *sont maintenant reconnus plus utiles à la Géographie, & à la navigation, que nôtre Lune elle même.* Quel avantage de les avoir découverts ! Mais quel profit les Méchaniques ne procurent elles pas à un État ? Par elles les mers communiquent, les fleuves deviennent naviga-

bles, les manufactures s'établissent, les arts & les métiers se perfectionnent. Autant que la Géometrie est utile à faire ces découvertes, autant l'Algebre l'est-elle à la Géometrie.

M. Barbeyrac, qui s'est donné une vaste matiere, pour le corps de son discours, sur la fin de sa harangue se change en déclamateur. Après l'éloge qu'il donne à une République qu'il ne nomme pas, & qu'on reconnoît aisément & avec plaisir, au caractére avantageux qu'il en fait, il retombe sur les avantages de la liberté, par raport aux bonnes Lettres. A l'entendre dire, il sembleroit que toute domination Monarchique, captive les esprits & les réduit sous un esclavage qui produit une honteuse ignorance. Quoi donc, Rome fut elle jamais plus féconde en gens de Lettres, que sous le premier & le second des Césars? La France assujettie sous le joug aimable d'un souverain, n'éleve-t-elle pas encore aujourd'hui dans son sein des hommes plus judicieusement habiles dans tous les genres de Littérature, que ces contrées où l'on porte le libertinage jusqu'à la licence de tout penser & de

it dire ? La religion n'exige-t-elle
:, pour être conservée saine, une
tivité raisonnable sous l'empire de la
·élation & de la décision ? Sans ces
:riéres, qu'il a fallu donner à l'in-
iétude de l'esprit humain, à quel
ıatisme ne se laissera-t-il pas empor-
? Un Juge, c'est à dire l'Eglise, &
deffenseur, un vengeur même des
rêts du Juge violez, sont les deux
les voyes efficaces de conserver la
reté de l'Evangile. Quand on a fran-
, ces bornes, par l'amour de l'indé-
ıdance, quels hommes devient-on,
de quels monstres d'impieté se voit-
tous les jours impunément envi-
ıné ! On en conviendroit, si l'on
uvoit gagner sur les préjugez de l'a-
üer.

L'exhortation que le Recteur adres-
d'abord à tout le genre humain, en-
te à la Jeunesse de son College, a
is l'air de l'entousiasme d'un Prédi-
ıt, que de l'éloquence douce d'un
ateur académique. Aussi M. Bar-
yrac a-t-il traduit les sermons de
Tillotson. *Que ne puis-je me faire*
endre, s'écrie-t-il, *aux quatre coins*
la terre ! Que n'ai-je une voix de ton-

nerre, une éloquence victorieuse, pour entrainer les esprits, pour gagner les cœurs, pour les enflammer d'un noble désir. On croiroit qu'il va dire de gagner le Ciel, & de l'emporter à titre de conquête. Mais non. *D'un noble désir*, dit-il, *de sçavoir & de connoître !* Il s'apperçoit enfin qu'il a touché les cœurs des jeunes Étudians. Ensuite il continuë de la sorte. *Puisse-t-il sortir du milieu de vous une foule de Sçavans, qui fassent la gloire de leur patrie, & l'ornement de leur siécle !* Puis il finit.

ARTICLE LXVI.

LES OEUVRES DE VIRGILE, traduction nouvelle, avec des notes critiques & historiques. Par le P. F. Catrou Jesuite. 6. tomes in 12. *Les Eglogues un volume de 298. Pour les Georgiques, un volume de 495. Pour le premier tome de l'Enéide 496. Pour le 2d 499. Pour le 3e 412. Pour le 4e 456. pages.* Chez Jean Barbou ruë S. Jacques, proche la fontaine S. Benoît, aux Cigognes.

SOuvent un simple amusement produit une occupation sérieuse. Le

Catrou n'avoit entrepris de tra-
, & d'éclaircir les Bucoliques de
le, que pour se délasser un peu,
it la pénible carriére d'un ouvra-
longue haleine. Il espéroit que
ıvelle entreprise se termineroit à
agréable promenade, dans les
es & dans les forêts que présen-
les Eglogues, & qu'il n'auroit à
illir que des fleurs. Il se flattoit
joüiroit là d'un repos tranquille,
nbre des hêtres, & qu'il n'y trou-
t d'autre peine, que celle de mê-
. voix aux chalumeaux des Tity-
& des Coridons. Il a trouvé le
ıp où il entroit plus hérissé qu'il
ɔit cru. Qu'il a été surpris de ne
ir qu'à demi défriché, par la plû-
des Interprétes qui l'ont préce-
Il s'est donc fait jour à travers les
es qui l'embarrassoient. Les dif-
tez de ce premier travail n'ont fait
ıimer son courage à pousser l'en-
ise aussi loin qu'elle pouvoit al-
Voici la méthode qu'il s'est pres-
. Il a cessé de suivre le cours des
eaux, & il a remonté jusqu'aux
es. Il a étudié l'histoire du tems
irgile composa ses Bucoliques, &

ment , comme on fait d'ordir
a dédaigné d'être copiste , pou
nir Auteur. Il a tenu ferme co
préventions publiques, & par
parvenu à établir des systèm
tout nouveaux qu'ils sont ,
moins de la vraisemblance p
& qui en mille endroits rou
des principes si solides, qu'ils
à ses découvertes la certitude
dences historiques. C'est ce qu
dire en général des recherches
ses & sçavantes que le P. Catr
tes sur le Virgile entier. Le
eû le tems de s'en convain
avance, l'on peut dire qu'il
convaincu en effet , depuis
1707. qu'il lui donna sa traduc

qu'elles méritent. Nous en avons parlé en son tems dans nos Memoires; mais elles paroissent aujourd'hui, ces Eglogues, d'une édition nouvelle, à la tête de tous les ouvrages de Virgile, traduits & éclaircis sur le même modele, & du même goût, par le même Auteur. D'ailleurs, le P. Catrou y a fait des additions considérables, & les a augmentées de notes marginales, pour en faciliter l'intelligence. Nous retracerons donc encore une fois l'idée de ses Bucoliques, & nous commencerons par elles à rendre compte de l'ouvrage entier, partagé en six volumes.

Le P. Catrou a judicieusement rendu le nom *d'Eglogues*, par les termes de *piéces choisies.* Il croit que Virgile avoit composé un plus grand nombre de poëmes, dans le genre pastoral, que les dix qu'il nous a laissez. Pour fortifier sa conjecture, on pourroit ajouter, que certaines piéces bucoliques, qui nous restent dans les catalectes de cet Auteur, étoient de ces ouvrages que Virgile avoit composez; mais qu'il n'avoit pas jugez dignes d'entrer dans le recueil qu'il fit de ses

Eglogues, & qui pourtant ne se sont pas perdus. Vraisemblablement le P. Catrou, qui n'aime pas à hazarder des conjectures, n'a pas ignoré celle-ci, quoi qu'il n'ait pas jugé à propos de l'inserer dans son ouvrage. Il dit, & il dit vrai, qu'il y a peu d'Eglogues qu'il n'ait éclaircies par de nouvelles recherches. Le détail où nous allons entrer en convaincra le public.

Dès la premiere Eglogue le nouvel Interprete change les Interlocuteurs, que la fantaisie des Interprétes, qui se copient souvent l'un l'autre, avoit fait introduire par le Poëte sur la Scéne. Ils s'étoient imaginé que Virgile lui même avoit pris plaisir à se représenter, sous le nom de Tityre. Les circonstances du tems où cette Eglogue fut composée, & de l'âge que le Poëte y donne à son Tityre, contredisent les commentateurs, & rendent, ce semble, leur sentiment insoutenable. Pour le tems, Virgile n'étoit point en son païs, lorsqu'on en distribua les terres aux soldats d'Antoine. Qui le dit? C'est Virgile, dans une Epigramme qu'il adresse à Syron, & qui s'est sauvée de la ruine des tems.

id de patriâ tristius audiero, si j'ap-
s quelque chose de fâcheux au
de ma patrie, dit-il. On doit donc
oser qu'il en étoit absent. D'ail-
:, on a des preuves, qu'avant cet-
remiere Eglogue Virgile avoit
é son païs, & qu'il s'étoit mis au
ce d'Auguste. Dès lors il avoit
is à Rome de la reputation par
:rs, & Ciceron, qui certainement
mort avant la bataille de Philip-
& la distribution des terres du
toüan, y avoit connu Virgile,
r avoit annoncé, comme la se-
e esperance de la Litterature. Par
interêt donc, supposé qu'il eut
Tityre de la premiere Eglogue,
étoit-il representé comme un
ne qui n'étoit jamais sorti de son
ge, qui n'avoit jamais vû Rome,
ii se la figuroit comme une ville
ieure à Mantoüe? C'est une difficul-
it on ne se debarrassera jamais d'u-
iniere plausible, sans adopter le
eau sentiment. Voici une autre
ilté, prise de l'âge de Tityre. A
d'une reprise Virgile le donne
un vieillard, quasi decrepit. Il
:couvré la liberté que dans un

âge où il n'étoit plus capable d'aucuns travaux, *Libertas, quæ ſera, tamen reſpexit inertem.* Sous le raſoir on ne lui faiſoit plus tomber que de la barbe blanche. *Candidior poſtquam tondenti barba cadebat.* Plus bas, d'une maniere expreſſe, Mélibée traite Tityre de vieillard, *fortunate ſenex*, lui dit-il. Virgile, dans la fleur de la jeuneſſe, aura-t-il donc voulu de gayeté de cœur ſe ſurcharger de tant d'années? Le Pere Catrou démontre qu'il n'avoit alors que vingt neuf ans au plus. Il combat, ſur tous ces endroits, les raiſonnemens inefficaces des anciens Interprétes, & des modernes. Il prouve, à ne laiſſer plus de doute, que le pere de Virgile eſt ici repréſenté ſous le rôle de Tityre. En effet, le bon vieillard vivoit encore, lorſque ſon fils étoit le plus en faveur auprès d'Auguſte. Tiberius Donatus nous l'aſſure, en ces termes. *Quæcumque ab Auguſto peteret numquam repulſam habuit. Parentibus, quot annis, aurum ad abundantem alitum mittebat, quos jam grandis amiſit.* Ce témoignage eſt d'autant plus fort, que le P. Catrou rétablit invinciblement cet Auteur dans l'au-

torité que des critiques s'étoient efforcez de lui enlever. Voici quelque chose de plus. Virgile lui même, dans l'épigramme à Syron, que nous avons déjà citée, recommande son pere à la metairie de son ami, afin qu'il y trouve les mêmes commoditez que dans celle d'*Andes.*

Commendo imprimisque patrem, tu nunc eris illi,
Mantua quod fuerat, quodque Cremona prius.

Il s'ensuit de là que le pere de Virgile survécut à l'enlevement de son petit bien, proche de Crémone & de Mantoüe. C'est donc là, selon toutes les apparences, ce bon vieillard, qui espéroit recouvrer, par la protection d'Octavien, sa métairie, ou destinée, ou déjà distribuée à un Centurion de l'armée d'Antoine. Qu'il est utile au public qu'on ne s'en raporte pas toujours au torrent des Commentateurs! Un assujetissement respectueux à leurs sentiments, auroit empêché le Pere Catrou d'enrichir les Lettres de cette belle découverte.

Juin 1716.

La ſeconde Eglogue eſt purgée par le nouvel Interpréte de l'idée obſcéne, que les Commentateurs y avoient attachée. Sous le nom d'Alexis il trouve repreſenté l'eſclave Alexandre, que Virgile obtint de Mécéne, dans la vûë de l'inſtruire aux belles Lettres. Il ſe rendit capable de devenir un célébre Grammairien. Les vers de ce poëme, en apparence ſi paſſionnez, ne tendent qu'à exprimer à Mécéne l'envie qu'avoit le Poëte d'obtenir en propre un eſclave, dont il vouloit perfectionner le génie. Quoi de plus innocent? Le P. Catrou proteſte, dès ſa préface, qu'il a eû en vûë de ménager les mœurs dans ſon ouvrage. C'eſt là le principal motif, dit-il, qui le lui a fait entreprendre. On ne peut diſconvenir qu'il a réüſſi dans ſon deſſein.

Il n'a pas été poſſible au nouveau Commentateur de deviner quels acteurs ſont cachez dans la troiſiéme Eglogue, ſous les noms de Daméte, de Ménalque, & de Palémon. Auſſi il eſt naturel, dit-il, *aux Poëtes, tantôt de feindre des ſujets à leur gré, ſans alluſion à des perſonnes connuës, & tantôt*

l'adopter ceux que le hazard leur pre-ente. On peut dire qu'ici le but de Vir-gile n'a été que de copier, & de surpasser Théocrite, sans autre allusion. Si donc e P. Catrou n'a rien trouvé de nou-veau sur le sujet de cette Eglogue, du noins il a puisé dans Symmachus de quoi rendre intelligible ce vers si peu ntendu,

Qui Bavium non odit, amet tua carmi-na Mævi, &c.

Inventer par raport aux circonstan-es, c'est suppléer aux découvertes, qu'on n'a pû faire, pour le fond.

L'interpretation de la 4ᵉ Eglogue st toute du P. Catrou, & il n'en par-age la gloire avec aucun des Com-nentateurs qui l'ont précedé. Il est rai qu'*Ascensius* avoit entrevû, qu'on ouvoit faire tomber cette Eglogue ır la naissance de Marcellus. Mais vant le P. Catrou personne n'avoit i prouvé, ni éclairci ce systeme, & ul ne l'avoit appliqué à toute la suit-e de ce poëme. On trouvera donc ici a preuve, que sous le consulat de 'ollion le petit Marcellus vint au

monde ; & qu'on ne peut entendre que de lui ſeul ces expreſſions ſi ſublimes, *magnum Jovis Incrementum* ; & ces autres paroles, *pacatumque reget patriis virtutibus orbem*. On ſera étonné du nouveau jour qu'une ſuppoſition ſi bien prouvée repand ſur toute l'Eglogue. Enfin, l'on verra combien il étoit déraiſonnable d'attribuer les loüanges que Virgile donne à cet enfant nouveau né, ou à un fils de Pollion, ou même à Druſus. Virgile, qui n'eût paſſé que pour un vil adulateur, ſi ſon Eglogue n'eût eû pour objet que le fils d'un Conſul ſubalterne, reprend toute ſa dignité, lorſqu'on l'applique à un enfant adopté par Auguſte. Ici la découverte du P. Catrou a rangé tous les habiles gens à ſon ſentiment.

Dans la cinquiéme Eglogue deux choſes ſont à remarquer. 1°, Quelle eſt la mort intéreſſante, qui fait l'objet des chants de Ménalque & de Mopſus ? 2°, Quels acteurs nous ſont ici repréſentez, ſous les noms de Mopſus & de Ménalque ? A l'égard du mort que l'on pleure d'abord, & que l'on diviniſe enſuite, les uns ont cru

que c'étoit le Daphnis de la fable ; l'autres que ce fut Jule César ; d'au-res enfin, que c'étoit *Flaccus Maro*, rere de nôtre Poëte. Le P. Catrou mbrasse ce dernier systeme : il a pour ui l'antiquité. Avant Servius & Ti-erius Donatus, ces deux anciens In-erprétes de Virgile, il couroit deux ers d'un Auteur incertain, mais eut-être contemporain à Virgile, ui autorisent le nouveau Commen-ateur. Les voici.

Tristia fata tui dum fles, in Daphnide Flacci,
Docte Maro, fratrem Diis immortalibus aquas.

Le P. Catrou a sagement jugé, que es traditions anciennes étoient pré-erables aux conjectures hazardées es Commentateurs sans aveu. D'ail-eurs l'opinion qui établit Jule César our le Héros de cette Eglogue, jette s partisans en de furieux embarras. e nouvel Interprete au contraire, ne ouffre que de legeres difficultez, en ppliquant l'Eglogue au frere de Vir-le, qui mourut dans un âge à se fai-

re regretter ; *amisit Flaccum jam adultum*, dit l'Auteur de sa vie. 2°, Ce que le P. Catrou a ingénieusement trouvé, c'est que Virgile, & Alexandre son disciple, sont les deux Interlocuteurs du Dialogue. Nul, avant lui, ne s'en étoit aperçu. Il le prouve par des endroits si marquez, qu'on est également surpris, & de la sagacité de l'inventeur, & du peu d'attention de ceux qui l'ont précedé.

De sçavants Critiques avoient consideré la sixiéme Eglogue, comme une rapsodie de diverses fables, sans suite, sans ordre, & sans dessein. On en avoit fait même un préjugé contre le bon goût des anciens. C'est que jusqu'ici, à l'aide même des commentaires, on n'avoit point assez démêlé le sens du Poëte. Le P. Catrou a pénétré l'intention de Virgile. Il a compris que sous le nom de Silene, il avoit voulu representer Syron, son maître dans la Philosophie d'Epicure ; que Chromis & que Mnasylus étoient Virgile lui même, & Varus son condisciple, dans le même genre de philosopher, & sous le même maître. Enfin, que pour faire parler Silene, c'est-à-dire,

il falloit le lier de fleurs, c'est-
l'engager dans une partie de
Alors ce grand maître de l'Epi-
e devient éloquent sur les dog-
sa secte. D'abord il en deve-
a Physique. Il décrit la forma-
t monde, par le concours for-
:s Atomes. Il passe de là à la
Epicurienne. Elle se reduit à
que la volupté, qui fait le
ir de l'homme, ne consiste pas
excès des passions outrées, ou
sions brutales. Pour le prouver,
raporte les exemples des
ueuses debauches d'Hercule &
phaé. Il vient ensuite aux em-
iens immoderez, ou de l'ava-
omme dans Atalante; ou de la
e, comme dans les sœurs de
n; ou d'un amour déreglé,
e dans les deux Sylla; ou d'une
ince cruelle, comme dans Té-
ins Progné, & dans Philomele.
il donne une idée de ce genre
upté qui rend heureux. C'est
honoré, comme Gallus, &
ué au Parnasse, par la supério-
l'esprit. Une analyse de la sorte
aille le chaos qu'on s'étoit ima-
: 1716.

giné dans la 6ᵉ Eglogue. C'est au se
Pere Catrou qu'on en est redevable.

Il paroît que le nouveau Comme
tateur n'a pas deviné moins juste,
la fin que Virgile s'est proposée, da
la septiéme Eglogue, & ses vrais :
teurs, que le Poëte avoit deguisez so
les noms de Daphnis, de Corydo
& de Thyrsis. L'intention de Virg
a été d'instruire les jeunes Poëtes
n'emprunter de leur sujet, que
idées agréables qu'il fournit. Les de
tenants dans ce poëme amébée, so
les deux disciples de Virgile, Alexa
dre, sous le nom de Corydon,
Cébes, sous celui de Thyrsis. Po
Daphnis, c'est Virgile, qui prêt à
juger defére l'honneur du Jugemen
un autre. C'est peut-être Mécén
sous le nom de Mélibée. Les de
jeunes éleves s'exercent à chanter d
couplets alternatifs; mais quelle d
ference entre la Muse de Cébes,
celle d'Alexandre! celui-ci ne presen
que les idées agréables du printem
par exemple, & de l'automne: cel
là ne montre que les peintutes affre
ses, ou d'un hyver violent, ou d'
été excessivement chaud. Quoique

'erſification de Cébes l'emporte ſou-
'ent ſur celle d'Alexandre, on juge
ıéanmoins en faveur du dernier. Vir-
;ile a voulu marquer que c'eſt moins
ar le ſtile, que par la maniére de
enſer, que la poëſie eſt eſtimable.
.es Interpretes n'étoient point entrez
ans ces petits myſteres des Bucoli-
ues de Virgile. Auſſi la plûpart ne
ɔnt que des Grammairiens, ou des
ommes pleins d'une érudition abſtru-
:. Il faut avoir de l'aménité dans l'eſ-
rit, pour découvrir celle des Auteurs
ue l'on commente.

Le P. Catrou n'a pas été moins
eureux dans ſes nottes ſur la huitié-
ıe Eglogue. Il conjecture ſenſément
ue le Poëte y a eû en vûë de marquer
:s différents effets que produit une
ıſſion ſur le cœur des femmes, &
ır celui des hommes. D'ordinaire
s hommes exhalent leurs tranſports
ır des paroles. Les femmes ont re-
ɔurs à des artifices, & quelquefois
ıême à des enchantemens. Après cet-
reflexion, qui ſe repand ſur tout le
ɔrps de l'églogue, le nouvel Inter-
'ete s'attache à demêler quel eſt ce
:inqueur à qui le Poëte la dédie. Les

pages de ſes remarques, à ré[
tort qu'on avoit fait à cet A
par de fauſſes imputations. I
que rapporte cet Ecrivain de l
Virgile, ne s'accordoient pas t
avec les annotations des Inte
Au lieu donc de réformer leur
mens ſur le piéd d'un Auteur
qui paroît ſenſé, à parler en g
ils ont mieux aimé l'accuſer d
que d'abandonner la route qu
voient, à la queüe des premier
mentateurs. Le P. Catrou le
parfaitement des accuſations
lui a faites, & le remet en état
vir à l'intelligence de ſon Aute[
Depuis long-tems le public
doit une traduction de Virgil
exacte, & plus elegante, que c
M. de Marolles, & de M. de
tignac. Le P. Catrou, dans ſa p[
laiſſe au public à juger de la ſien
public en a jugé en ſa faveur. S
coliques ont déjà reçu une app
tion générale, & en France, &
les païs étrangers. On y a trouv
élocution vive & pure tout à l[
On y a cru voir revivre en Fr[
le génie du Poëte Latin. Une d

: & fleurie, mais pourtant où
rs ne ſont pas prodiguées à l'a-
e, & ſemées ſans choix & ſans
ion, fait un des caractéres de
ur, connu par d'autres ouvra-
e qui a le plus frappé dans ſes
es, c'eſt que parmi ce grand
e de notes, qu'il n'a emprun-
: perſonne, on n'en a point re-
é qui fûſſent hazardées. C'eſt
d'une Critique ſaine.

ıs les Journaux ſuivants nous
ns compte des volumes qui
la ſuitte des Bucoliques. Ce
er tome nous fait bien eſperer
eux qui nous reſtent à exami-

Augustins, chez Saugra
Libraire juré de l'Univer
pavée, à la fleur de lys 17
pages 456.

COmbien de personnes,
Paris, ou venus des
ou des païs étrangers, y ont
sieurs années sans avoir vû la
partie des choses qui merit
curiosité, & qu'ils se féliciter
voir considérées ? Car on ne
de ceux qui ont quelque goût
beaux Arts, qui se font un
contempler un bel édifice,
statuë, un beau tableau, s
soient déja habiles connoisse
qu'ils tâchent de le devenir

cher, ces excellens ouvrages; &
ıd on les a trouvez comme au ha-
, il reste encore, & pour le plai-
& pour assurer son jugement, de
oir de qui ils sont. Voilà à quoi
ce livre des curiositez de Paris : il
luit par tous les quartiers & par
es les ruës de cette grande & su-
ıe ville, indique les Eglises, les
els, les places, les fontaines, &
:ralement tout ce qui est digne
tention; marque ce qui est le plus
né en architecture, en sculpture,
›einture, avec le nom des Archi-
es, des Sculpteurs & des Pein-
.

'out cela se voit plus au long dans
escription de Paris de Mr. Brice,
t il a été parlé en ces Mémoires au
s de Decembre 1714. mais ce nou-
ı livre, avec une utilité à peu-près
le, est en un seul tome, se porte
ment, & coûte moins : un autre
ntage très-considérable, c'est qu'il
tient encore les curiositez de Ver-
les, de Marly, de Vincennes, de
udon, de Saint Cloud, de S. Ger-
in, de Sceaux, de Fontainebleau,
le l'Abbaye de S. Denys.

On a parlé des perſonnes qui ſont à Paris : une infinité d'autres, que leur établiſſement & leurs affaires retiennent dans les provinces, & les étrangers, ne ſe feront pas un médiocre plaiſir de ſe dédommager en quelque ſorte par la lecture, de la ſatisfaction dont ils ſont privez de voir de leurs propres yeux tant de merveilles. C'eſt ainſi que nous admirons la magnificence de Rome dans les ſçavans livres de Juſte-Lipſe & du P. Donat.

Article LXVIII.

LE VOYAGEUR FIDELE, ou le guide des étrangers dans la ville de Paris &c. avec une relation en forme de voyages des plus belles maiſons qui ſont aux environs de Paris ; le tout pour l'uſage & l'utilité des étrangers. A Paris, chez Pierre Ribou, quay des Auguſtins, à la deſcente du pont neuf, à l'image S. Loüis 1716. *in* 12. *page* 517.

Le deſſein de ce ſecond livre eſt le même que celui du livre dont nous venons de parler, mais la manie-

te dont il eſt traité eſt différente, on introduit ici un étranger, qui conduit par un guide, va de ruë en ruë, remarque avec ſoin les raretez qu'on y voit, les décrit avec netteté, & diſtingue avec exactitude celles qui meritent le plus ou le moins d'attention. Il ne s'arrête pas ſeulement aux édifices publics, il entre dans les Hôtels & les maiſons particulieres, & par tout il fait le détail des ouvrages de peinture & de ſculpture qui en font l'ornement. Il parcourt enſuite tous les lieux où l'on peut acheter ce que la neceſſité, le plaiſir ou l'utilité peut faire déſirer; de là il fait en différens jours le voyage de Verſailles, de Meudon, de Trianon, de Marly, de S.Germain, de S.Denys, de Fontainebleau; & n'en revient qu'après avoir porté ſon jugement ſur ce qu'on y trouve de plus beau, ou de moins parfait. Rien n'échappe à nôtre voyageur; on lui donne ſur toutes ſortes d'ouvrages une ſcience infuſe, qui dès la premiere vûë lui fait connoître le tems où ils ont été faits, les excellens maîtres qui y ont travaillé, & les perſonnes à qui ils ſont, & à qui ils ont appartenu. C'eſt

être bien ſçavant pour un étranger nouvellement débarqué : mais en récompenſe on borne bien ſes connoiſſances ſur le chapitre des mœurs, qu'il croit repréſenter par de petites hiſtoires dont il tâche d'egayer la matiére de ſon livre : ce ſont des aventures de la foire, des tours de filoux, des gentilleſſes de Suiſſes & de Sergents, & autres petits contes où il ne ſe menage pas toujours les termes, ne reſpecte pas aſſez la pudeur, & qu'il n'a pas ſans doute appris dans les Palais & les Hôtels qu'il a viſitez. Apparemment qu'il a voulu plaire aux perſonnes de tous les étages. Par ſes remarques il ſatisfait la curioſité des honnêtes gens, & par ſes aventures il ne peut être que du goût de gens pareils à ceux qu'il met ſur la ſcene.

ARTICLE LXIX.

TRAITE' DES INSTITUTIONS & ſubſtitutions contractuelles. Par Me. Euſebe de Lauriere, ancien Avocat au Parlement. A Paris, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robuſtel, près la Fon-

Juin 1716.

taine S. Severin, à l'Image S. Jean 1715. Deux tomes *in* 12. *le premier de* 432 *pages, le second de* 386.

MOnſieur de Lauriere ſe plaint dans ſa préface qu'une matiére ıi de ſoi auroit peu d'étenduë & fe- ›it peu de peine, a été embrouillée ır de mauvaiſes queſtions & par de us mauvaiſes déciſions. On eſt tenté : ſçavoir gré à ceux ſur qui tombe ce proche, puiſqu'ils lui ont été l'oc- ſion de faire un ſi bon & ſi docte ıvrage, *hac mercede placent.*

Après tout, en liſant ſon livre, on ouve que le ſujet qu'il traite fournit ıe grande multitude de queſtions, d'aſſez difficiles, pour qu'on ne it pas ſurpris, que les plus habiles ıriſconſultes ſe ſoient partagez en vers ſentimens : il eſt même quel- ıefois arrivé, que les Chambres du ırlement, où elles ont été portées, ſe nt partagées. L'Auteur les explique ·ec erudition & avec ſubtilité : s'il :e les commentateurs des loix & des ıutumes, il défére encore plus à ſes iſonnemens; & il déclare dès la pre- iere page qu'il préfére la raiſon à

l'autorité. *Non tam auctores in disputando, quam rationis momenta quærenda sunt.* Il divise son ouvrage en sept chapitres.

Pour commencer par la définition, que l'Auteur rejette à la fin du second chapitre, on dira après lui, que l'institution contractuelle est un don irrevocable d'une succession, ou d'une partie de succession, fait par contrat de mariage au profit de l'un des deux conjoints, ou des enfans qu'ils doivent avoir ensemble. Ce qui est conforme aux principes de Cujas, qui définit en général l'institution d'heritier, *dationem successionis* : instituer son héritier, c'est lui donner sa succession.

M. de Lauriere cherche dans le premier chapitre l'origine & le progrès de cette sorte de contrat, & il remarque qu'elle a toujours été inconnuë aux Romains, qui n'ont jamais institué d'heritiers que par la voye des testamens, celle des codicilles même étant insuffisante. Une femme par son contrat de mariage, qu'elle vouloit tenir lieu de testament, étant convenuë qu'après son décès ses propres, ou biens paraphernaux, appartien-

droient à ſon mari, [a] les Empereurs Dioclétien & Maximien annullerent cette diſpoſition, comme contraire aux Loix. Ainſi un pere s'étant engagé par le contrat de mariage de ſa fille, de lui laiſſer ſa ſucceſſion à partager également avec ſon fils, [b] les Empereurs Valerien & Gallien déclarerent que ce pere ne s'étoit engagé à rien, & ne s'étoit pas ôté la liberté de diſpoſer de ſes biens par teſtament.

Toutefois Leon le Philoſophe, en ſa Novelle 19. ordonne qu'une pareille convention ait ſon effet ; mais Cujas & Godefroy aſſurent que les Novelles de cet Empereur n'ont point été obſervées, & n'ont point eû force de loix.

Il n'en eſt point non plus fait mention dans les Capitulaires de nos Rois; & ce que quelques Auteurs ont crû pouvoir alléguer du Capitulaire 4[e] de l'an 803. ch. 7[e] ne regarde que les adoptions.

D'autres Auteurs ont eû recours au livre des fiefs, *de matrimonio ad Mor-*

[a] *L 5. Cod de pactis conventis ſuper dote.*
[b] *L. 15. Cod. de pactis.*

ganaticam contracto, du mariage à la Morgincap, dont voici l'espece. Un homme noble ayant perdu sa femme, qui lui étoit égale en condition, & lui avoit laissé des enfans, en épousa une autre de condition inférieure; & par les articles de ce second mariage il exclut absolument de sa succession les enfans qui en proviendroient, & ne leur laissa à partager entre eux que le present qu'il faisoit à leur mere. C'est proprement ce qui s'appelle en Allemagne mariage de Morgincap, & de la main gauche, dont on a parlé en ces Memoires au mois de Janvier 1713. art. 2. Le nom de Morgincap est composé de *morghen*, qui signifie matin, & de *Gabe*, qui signifie present: parceque, selon l'usage des Lombards, le mari faisoit un present à sa femme le lendemain de ses noces au matin, au lieu que parmi les François l'époux avant que d'entrer à l'Eglise assuroit la dot, ou le doüaire à son épouse, de l'avis du Curé & des amis communs, & c'est ce qui distingue les mariages *ad Morganaticam secundum usum Mediolanensium*, de ceux *ad Salicam legem*.

On eſt contraint de venir aux ſiécles peu éloignez du nôtre, pour trouver les Inſtitutions contractuelles. Maſuer en parle, comme étant de ſon tems établies en Auvergne : elles l'étoient dans le Bourbonnois l'an 1493. comme il paroît par la coûtume, alors rédigée par l'ordre de Pierre Duc de Bourbon & d'Auvergne, & elles ont été autoriſées par les coutumes d'Auvergne, du Bourbonnois, de la Marche, les années 1510, 1520, 1521. Environ le même tems elles paſſerent dans les coûtumes d'Anjou, du Maine, de Touraine, & du Laudunois; enſuite dans celle de Normandie & dans celle de Paris.

Comme cette eſpece de contract tient en même tems & des donations pour cauſe de mort, en ce qu'il inſtituë un héritier, & des donations entre vifs, en ce qu'il fait partie d'un contract de mariage & qu'il eſt irrévocable, nos Juriſconſultes ne conviennent pas entre eux, auxquelles il doit être rapporté, & c'eſt le ſujet d'un grande diſpute, que l'Auteur traite dans le ſecond chapitre, où il

ſoutient que c'eſt une donation pour cauſe de mort. Bien qu'il ne paroiſſe rien en cela que ce qui en bonne Logique s'appelle queſtion de nom, il y a pourtant quelque choſe de plus, afin de retenir l'héritier inſtitué en ſa qualité propre d'héritier, & pour l'empêcher de prendre celle de donataire, qui ne pourroit lui être conteſtée, ſi c'étoit une donation entre vifs.

Il faut néanmoins remarquer qu'en païs de droit écrit, où ces Inſtitutions ont été introduites, & ſelon les coutumes d'Anjou, du Maine, de Touraine, & du Laudunois, elles privent le pere & la mere du pouvoir de vendre ou d'aliéner les biens qu'ils poſſédent au tems du mariage de leur fils ou de leur fille, ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'ils faſſent mention expreſſe de l'interdiction qu'ils s'impoſent. D'où il s'enſuit, 1° Qu'elles doivent être inſinuées & publiées. 2° Qu'elles ont un grand rapport aux fidéïcommis, avec cette différence pourtant, que par les fidéïcommis ordinaires celui qui reçoit eſt grevé, & qu'ici celui qui donne ſe greve lui même; c'eſt le pere, c'eſt la mere, qui en

s'interdiſant la diſpoſition de leurs biens deviennent en quelque ſorte fidéïcommiſſaires. Par là elles approchent encore plus de la nature des donations entre vifs, & elles ſont réputées telles par les Doctеurs du païs de droit écrit; mais ni leur autorité, ni celle de Mr. le premier Preſident de Lamoignon, qui a penſé comme eux, ne ſont point changer d'opinion à l'Auteur. Dans les Coûtumes du Bourbonnois & de Paris elles ont un moindre effet, qui ſe réduit à prévenir & à empêcher les avantages que le pere & la mere voudroient faire dans la ſuite à un autre enfant, ou à une autre perſonne, au préjudice de l'Inſtitution contractuelle.

Dans le ch. 3e. M. de Lauriere diſtingue ſix manieres différentes de faire des Inſtitutions contractuelles.

„ 1° Lorſque les conjoints ſont des „ pactes de ſe ſucceder réciproque- „ ment, au cas qu'ils n'ayent point „ d'enfans; ou des pactes de ſuccéder „ au profit l'un de l'autre ſeulement, „ comme lorſqu'une femme veuve „ qui paſſe en ſecondes nopces, recon- „ noit ſon mari héritier pour prendre

„ dans sa succession une part d'en-
„ fant.

„ 2° Lorsque les conjoints instituent
„ en se mariant l'aîné qu'ils auront.

„ 3° Quand un oncle rappelle par
„ contract de mariage des neveux à sa
„ succession.

„ 4° Lorsqu'un étranger reconnoit
„ pour héritier un des conjoints, ou
„ l'aîné qui naitra de leur mariage.

„ 5° Lorsque les peres & les meres
„ marient leurs aînez comme héritiers
„ principaux.

„ 6° Lorsqu'ils marient un de leurs
„ enfans avec promesse de lui conser-
„ ver sa part héréditaire, & de ne
„ point avantager un autre à son pré-
„ judice.

„ Comme ceux qui sont instituez
„ dans ces six cas, peuvent être grevez
„ de substitutions fidéïcommissaires,
„ on peut diviser les institutions con-
„ tractuelles, en institutions, & subs-
„ titutions; & les institutions se peu-
„ vent diviser en institutions ordinai-
„ res, en reconnoissances d'aînez &
„ d'héritiers principaux, en promes-
„ ses de conserver à un enfant sa part
„ héréditaire, & en rappels à la suc-
„ cession.

ſt ſans doute inſtitution con-
elle, quand un homme & une
e par leur contract de mariage
nnent de ſe ſuccéder ; ce l'eſt
, quand un étranger les re-
ît, ou leurs enfans, pour ſes
rs : mais quelques Juriſconſul-
ue l'Auteur réfute, prétendent
. reconnoiſſance ou la déclara-
'un pere & d'une mere au pro-
eur aîné, en le mariant comme
r principal, n'eſt point verita-
nt une inſtitution contractuel-
e ce n'eſt qu'une ſimple indica-
e ce qui appartient à leur aîné
nature & par la loi, comme s'ils
nt, voilà mon aîné, & en cette
é il partagera ma ſucceſſion. En
ue ſelon ces Juriſconſultes l'aî-
déclare héritier principal, ſuc-
e plein droit & *ab inteſtato.*

de Lauriere leur oppoſe une
à laquelle il n'y a point de re-
, du moins par rapport à la coû-
d'Anjou, & aux ſemblables.
, dit-il, reconnu héritier prin-
acquiert un droit certain & ir-
ble aux biens que poſſéde ſon
ſa mere au tems de ſon maria-

ge & de cette reconnoissance, & n'acquiert point un pareil droit aux biens que dans la suite ils amasseront, comme il n'est point chargé des dettes qu'ils contracteront. Puis donc qu'en vertu de la reconnoissance d'héritier principal il ne succéde qu'à certains biens, & non pas à tous, & qu'il est déchargé de dettes postérieures ; certainement il succéde, non pas en qualité d'héritier légal, & *ab intestato*, mais d'héritier institué.

Le même raisonnement peut s'étendre aux coûtumes d'Auvergne, du Bourbonnois, de Paris, en ce qu'un pere & une mere se privent du pouvoir d'avantager personne au préjudice de celui de leurs enfans qu'ils marient.

Enfin, le rappel à succession par un contract de mariage dans les coûtumes qui n'admettent pas la représentation, est une veritable institution contractuelle. Car, 1° Il prévaut à un autre rappel fait par testament, ou par un simple acte passé devant Notaires. 2° Il assure les biens presens, sans qu'il soit plus au pouvoir de celui qui rappelle, d'en disposer autre-

ment, de les vendre ou de les aliéner, ce qui n'eſt pas d'un rappel par Teſtament, ou par un acte ſimple. 3° Il fait paſſer tout le droit de celui qui eſt ainſi rappellé, à ſes héritiers, en cas qu'il meure avant celui qui l'a rappellé : au lieu que les autres rappels étant ordinairement perſonnels, expirent dans le cas propoſé.

Au ch. 4e. l'Auteur examine les effets des inſtitutions contractuelles, prémierement eû égard à ceux qui les font, & puis par rapport à ceux au profit deſquels elles ſont faites. Il ſe propoſe diverſes queſtions, & les réſout preſque toutes par le ſeul principe qu'il a établi ; Qu'elles ſont en effet des donations pour cauſe de mort.

Premiere queſtion. Celui qui fait une inſtitution contractuelle, s'ôte-t-il la liberté de diſpoſer de ſes biens, & ſe lie-t-il les mains? Nullement. Il laiſſe ſeulement ſa ſucceſſion à prendre telle qu'elle ſe trouvera au tems de ſon décès : & à cet égard l'héritier inſtitué n'eſt pas plus privilegié que l'enfant héritier & légal. C'eſt l'uſage conſtant de Paris, & des autres endroits,

où les institutions ne sont ni insinuées, ni publiées : mais il n'en est pas de même en païs de droit écrit, où elles sont considérées comme donations entre vifs, non plus que dans les coûtumes de Normandie, d'Anjou, & autres semblables.

Seconde question. Si le contract de mariage porte seulement une promesse d'instituer héritier, quelle est l'obligation qui en résulte ? La même que de l'institution, parce que tout manque de promesse engage à réparer les dommages & interêts, qui dans le cas dont il s'agit, égalent la chose même : & par consequent celui à qui la promesse a été faite, ou parviendra à sa succession, ou sera dedommagé par un équivalent.

Troisiéme question. Une Institution contractuelle peut-elle aller jusqu'à comprendre tous les propres? elle le peut généralement, si celui qui institue n'a point d'enfans : & s'il en a, il n'est obligé à leur égard que de leur réserver la legitime qui leur est acquise par la nature & par la loi. Cela se confirme par un arrêt célébre en faveur du Duc de Chevreuse, que le Duc

de Chaunes avoit institué son héritier universel en tous ses biens, & que le Marquis de Vervins prétendoit réduire au quint des biens venus de la maison d'Ognies. Le Parlement, par un arrêt du 30e d'Août 1700. maintint „ & garda M. le Duc de Chevreu-„ se dans la possession & proprieté de „ tous les biens de feu M. le Duc de „ Chaunes, meubles, immeubles, pro-„ pres, acquêts & conquêts, en quel-„ ques lieux qu'ils fûssent situez, & „ lui fit mainlevée de toutes les sai-„ sies qui avoient été faites.

Quatriéme question. Les Aubains sont-ils en droit d'instituer un héritier? Non. A la verité un Aubain est en droit de faire ce que bon lui semble de ses biens presents & avenir, par donation & par contract entre vifs : mais comme à sa mort ils sont acquis au Roi, ou au Seigneur, il ne sçauroit en disposer par donation pour cause de mort. Et c'est de même à l'égard des serfs, dont les biens à leur mort retournent au Seigneur.

Septiéme question. Est-il quelque cas où l'institution contractuelle puisse être revoquée? M. de Lauriere re-

marque, judicieusement, que si elle étoit révocable au gré de celui qui l'a faite elle deviendroit un piége pour parvenir à un mariage avantageux. Par exemple, un pere afin de faire épouser une fille riche à son fils l'instuë héritier de tous ses biens, & réduit ses autres enfants à leur légitime: s'il est encore en son pouvoir de révoquer cette disposition, & qu'il la révoque, n'est-ce pas une supercherie également préjudiciable au fils, & à la femme qu'il a épousée? Afin donc de la prévenir il a fallu que l'institution contractuelle ne fût point sujette à un changement arbitraire. Toutefois elle sera justement révoquée, s'il arrive que ce fils commette contre son pere une ingratitude, ou une faute qui merite l'exhérédation, n'y ayant pas d'apparence que l'hérédité instituée doive être plus immuable que la naturelle & légale.

Huitiéme question. Un oncle qui n'a point d'enfants, marie son neveu, & l'instituë son héritier; si dans la suite il a des enfants; recouvre-t-il le droit de révoquer l'institution qu'il a faite? Oüi, & elle est révoquée de

plein droit. Ainsi fut-il jugé par la troisiéme Chambre des Enquêtes en Robbes rouges le 12ᵉ d'Avril 1551, pour Charles du Molin contre Ferry du Molin son frere, qui se prévaloit de l'institution faite en sa faveur.

Passons avec l'Auteur aux effets qui regardent les héritiers instituez. Le premier est, qu'ils sont veritablement héritiers, saisis de la succession au decès de ceux qui les ont instituez.

D'où il s'ensuit, en second lieu, que faute d'avoir fait inventaire, ils sont tenus des dettes de la succession, même au delà de ce qu'elle porte.

Troisiémement. Un fils aîné meurt avant son pere, qui l'avoit institué héritier : & l'on demande, si l'institution se transmet à ses enfans ? M. de Lauriere décide que ce n'est point par transmission, mais par substitution qu'elle profite aux enfants de cet aîné.

4° Un pere a trois fils; il marie les deux premiers en même tems, & par le même contract de mariage, les institue ses héritiers pour les deux tiers de son bien : l'un d'eux meurt sans enfans, & le pere peu après. Comment partager la succession entre celui qui

reste des deux instituez, & le troisiéme fils qui se presente héritier *ab intestato*? Comme les deux freres entrent dans la succession avec des droits différens, l'un emportera les deux tiers destinez à être pris par institution d'héritiers, & un seul tiers demeurera à l'autre pour son droit *ab intestato*. Cette décision est de Du Molin, & approuvée par l'Auteur. De cette sorte l'institution contractuelle est capable d'accroissement.

5°. Mais si ce pere qui a trois fils marie les deux premiers à divers tems, & par leur contract de mariage les institue chacun héritiers pour un tiers de sa succession, & qu'après sa mort l'un des instituez renonce absolument à la succession; auquel des deux freres accroîtra la portion qu'il abandonne? Comme l'institution est un contract pour cause de mort & testamentaire, & que d'ailleurs il est constant qu'une disposition pour cause de mort & par testament ne profite qu'à la personne qui est nommée, il s'ensuit que la part délaissée dont il est question, retombera dans la succession *ab intestato*. D'où il s'ensuit encore que le meilleur

parti que puiſſe prendre en cette occaſion le frere inſtitué, eſt de renoncer à ſon inſtitution, afin de partager par moitié *ab inteſtato.*

6°. Un pere ayant quatre fils, marie l'aîné, & par contract de mariage l'inſtituë ſon héritier en égales portions avec ſon ſecond fils, lequel étant mort, le pere par ſon teſtament inſtituë héritier ſon troiſiéme fils en la place du ſecond. En ce cas l'aîné demeure héritier univerſel : l'inſtitution de ſes deux freres eſt nulle, parcequ'elle manque en la formalité eſſentielle, ſçavoir, d'être faite par le contrat de mariage de la perſonne à qui elle doit profiter.

7°. Le Sieur & la Dame de Chaſtelus mariant leur fille aînée au Sieur du Coudray, l'inſtituent leur héritiére, laiſſent trente mille livres pour légitime à leur fille puînée, qui épouſe le Sieur de la Roche Dagou, & ſe réſervent vingt autres mille livres à diſpoſer à leur volonté : cependant le Sieur & la Dame de Chaſtelus meurent, ſans en avoir diſpoſé ; & les deux ſœurs prétendent à cette ſomme, l'une comme héritiére inſtituée, l'au-

Dans le ch. 5^e, l'Auteur
avec la même exactitude les
ne reconnoissance & declara
né & d'héritier principal : i
que c'est une veritable institu
tractuelle ; & sur ce princip
plusieurs questions, tant pa
au pere & à la mere qui fon
reconnoissance, que par ra
fils ou à la fille en faveur d
est faite. Au reste, elle n'e
qu'entre personnes nobles ;
les biens féodaux.

Le ch. 6^e est la suite du p
M. de Lauriere fait remarq
rapport à la succession ordo
Novelle 18 de Justinien, &

eodem jure, soit d'héritiers *ab intestato*, soit d'héritiers institués & testamentaires : mais lorsqu'un aîné reconnu tel, & héritier principal, se tient à son contrat de mariage, il est exempt de la Loi du rapport. L'héritier institué, le légataire & le donataire, joüissent de la même exemption. Toutefois ils sont veritablement héritiers, & saisis de leur part de la succession par le décès de la personne qui les a instituez : ils entrent avec cette qualité en partage avec les héritiers *ab intestato*, mais par un autre droit, *diverso jure* ; & cette diversité de droit fonde leur privilege de n'être pas obligé à rapporter ; sans quoi ce qui a été fait en leur faveur seroit illusoire.

Voilà donc en une seule personne les deux qualitez réünies & d'héritier & de legataire, ou de donataire. Si la Coutume de Paris dit expressément art. 300. *Aucun ne peut être héritier & légataire d'un défunt ensemble*, elle doit s'entendre d'un héritier qui vient partager avec d'autres *eodem jure* ; d'ailleurs un légataire qui se tient à son leg pour la part de la succession, n'en est pas moins héritier. Ce qui est

certain, c'eſt qu'un légataire ſe mettant en poſſeſſion d'un gros leg, ou un donataire recueillant un don conſiderable, ne s'inquiétent guére d'avoir ou de n'avoir pas le nom d'héritiers, *quærenda pecunia primum*; & puis ils laiſſeront diſputer de leur état.

Les ſubſtitutions contractuelles fourniſſent une matiere abondante, pour le ch. 7^e. Il eſt évident que les ſubſtitutions ne différent point des inſtitutions d'héritiers, leſquelles chez les Romains ne ſe pouvoient faire que par Teſtament, comme elles ne ſont valides en France qu'à la faveur d'un contract de Mariage. Or le Teſtament demeuroit ſans effet, ſi l'héritier inſtitué, ou mouroit avant le Teſtateur, ou renonçoit à l'hérédité qui lui étoit offerte : les ſubſtitutions remedierent à ces deux inconveniens, & s'introduiſirent comme des inſtitutions ſubſidiaires.

Elles furent de deux ſortes. La premiere ſimple & nommée vulgaire, en cette forme, *J'inſtitue Primus mon héritier;& ſi Primus n'eſt pas mon héritier, j'inſtitue Secundus.* Au cas donc que *Primus* devint héritier, il ne reſtoit

lle prétention à *Secundus*. La secon-
composée & nommée pupillaire,
cette forme, *J'institue mon fils mon*
itier : & s'il n'est point mon héritier,
qu'étant mon héritier, il meure en
âge, j'institue Curius. Cette clause,
qu'étant mon héritier, il meure en bas
:, distingue la substitution pupil-
re, en substituant Curius au fils de-
iu héritier & mort en bas âge. Man-
e de cette clause, il y eut* à Rome
procès qui devint célébre par les
plaudissemens que reçurent deux
ndshommes qui le plaiderent. Mu-
s Scevola, le plus habile Jurisconte;
suivant la rigueur du droit &
lettre du Testament, prétendit que
ils pour peu qu'il eût survécu à son
re, étant devenu son héritier, avoit
solument exclu Curius; en sorte
e la succession de cet enfant mort
bas âge appartenoit de plein droit
es héritiers *ab intestato*. Au contrai-
, Crassus, le plus éloquent Orateur,
itint, *pro æquitate contra jus*, qu'eû
ird à l'équité fondée sur la volonté
Testateur, qui au défaut de son
gratifioit Curius de sa succession,

* *Cicero, L. II. de Orat.*

celui-ci ne devoit pas en être frustré. Afin de prévenir de semblables contestations, les Empereurs Marc-Aurele, & Luce-Vere, annullerent par une déclaration la difference de ces deux sortes de substitutions ; ordonnant que sans s'arrêter aux paroles dans lesquelles elles seroient conçuës, elles auroient le même effet, & que la vulgaire vaudroit la pupillaire.

Ces substitutions étoient directes, exprimées en termes directs, absolus, & impératifs, *Titius hæres esto*. Titius soit mon héritier, & elles ne pouvoient être pratiquées qu'envers les personnes que la loi permettroit d'appeller à la succession. On inventa un détour pour la faire passer à des personnes prohibées, & l'on prit la voye des fidéicommis : de là vinrent les substitutions obliques & indirectes, conçuës en forme de priére, *Lucius Titius hæres esto. Rogo te Luci Titi, ut, cum primum poteris hæreditatem meam adire, eam Caio Scio restituas.* » J'institue Lucius Titius mon héritier. Je » vous prie, Lucius Titius, qu'incon- » tinent après avoir pris possession de » ma succession, vous la rendiez à

Caius Scius. Quelque illusoire que paroisse une disposition faite pour éluder la loi, elle fut pourtant autorisée ; & les Empereurs qu'on vient de nommer, accorderent aux fidéicommissaires l'action utile contre les légataires ou les héritiers priez de faire la restitution : ce qui fut encore confirmé par les Empereurs Diocletien & Maximien.

Or il est évident, que les substitutions contractuelles, comme elles se pratiquent selon plusieurs Coûtumes, ont une grande affinité avec les fidéicommis, à cela près que celui qui reçoit la succession, & doit la transmettre, en conserve l'usufruit.

Comme les substitutions sont en effet des institutions d'héritier, M. de Lauriere les regardant par ce côté-là, résout un grand nombre de questions sur une matiere qui cause bien des procès. Par exemple, une substitution n'est valide, qu'entant qu'elle est faite par un contrat de mariage, & à l'égard des personnes qui se marient, de leurs enfans issus de ce mariage, & de leurs descendans. Un pere qui a fait une substitution au mariage de son

fils ne peut pas la renouveller à un second mariage de son même fils pour en faire joüir également les enfants des deux lits. On est contraint de renvoyer au livre, & le Lecteur trouvera un Auteur sçavant & subtil.

ARTICLE LXX.

ESSAI DE PHYSIQUE. A Roüen, chez Richard & Nicolas Lallemant, proche le College. 1716. Brochure *in* 12. *de* 42 *pages*.

CEt essai de Physique est un traité du barométre, où l'Auteur après avoir exposé son sentiment en douze propositions sur la cause des variations qui s'y observent, donne des regles pour prévoir par l'inspection de ces mêmes variations, si le tems sera ou serein, ou pluvieux. Après la preuve de chaque proposition, il en fait l'application à differens cas particuliers, par des consequences qu'il montre être conformes à l'experience; & ce n'est pas ce qui plaît le moins dans son traité.

Il établit pour principe, propositions 4^e^ & 5^e^, qu'à proportion que l'air est plus froid, ou plus chaud, il est plus ou moins pesant; & l'on ne sçauroit en disconvenir, pourvû que ce soit en volume égal; & par rapport à l'athmosphére, pourvû qu'elle conserve la même hauteur. L'experience,

dit l'Auteur, confirme ſa penſée, en ce qu'à la Martinique pendant la nuit que l'air s'eſt rafraîchi, le vif argent monte de trois ou quatre lignes : il n'y a qu'à s'aſſûrer, que c'eſt toujours préciſément la quantité d'air condenſé par la fraîcheur de la nuit, & rarefié par la chaleur du jour, qui cauſe ce changement.

Comme les vapeurs & les exhalaiſons peuvent être conſiderées en deux états differens, de rarefaction & de condenſation, qui les rendant ou plus legéres ou plus peſantes qu'un égal volume d'air, les fait ou monter ou deſcendre. l'Auteur dit, propoſitions 6ᵉ & 7ᵉ, qu'en ces deux cas le poids de l'Athmoſphére eſt moindre, que quand les vapeurs en un état moyen de rarefaction & de condenſation, & en équilibre avec l'air, y demeurent ſoutenuës & ne font enſemble qu'une maſſe.

Ses preuves ſont. 1°, Pour les vapeurs qui s'élevent, que le total de l'air & des vapeurs plus legeres que l'air, eſt moins peſant que l'air pur. 2°, Pour celles qui tombent, que l'air moins peſant qu'elles prend leur place. Il y a une difficulté touchant les vapeurs rarefiées, & c'eſt qu'en s'élevant elles ne ceſſent pas d'appuyer encore ſur l'air, au lieu qu'étant condenſées & en deſcendant elles n'appuyent plus. L'Auteur y répond, & il apporte ſes raiſons, pour n'approuver pas la penſée ingénieuſe de M. Leibnitz touchant la dimi-

nution du poids de l'athmosphere, lorsque les vapeurs condensées se resolvent en pluye, pensée qu'on a expliquée en ces Memoires au mois de Novembre 1711, à laquelle M. Ramazzini se rendit, & l'Academie des Sciences semble avoir souscrit, comme on l'a aussi remarqué au mois de Mars de l'année derniere.

Les propositions suivantes sont proprement des corollaires de celles dont on vient de parler. Après tant d'autres traitez sur le barométre, il y a encore à apprendre en celui-ci.

L'Auteur propose dix regles pour assûrer le pronostique du tems par l'inspection du barométre ; & afin de les reduire en pratique, il faut remarquer, que l'espace que parcourt le vif argent depuis le degré le plus haut jusqu'au plus bas, est divisé particuliérement en trois parties, dont celle du milieu est la plus petite, & nommée le changeant ou le variant, à cause qu'elle marque ordinairement un changement de tems.

Regle premiere. Quand le vif argent monte au dessus du changeant, c'est signe de beau tems, qu'il s'eléve peu de vapeurs, que l'air condensé resiste à la descente des nuës, & les empêche de se resoudre en pluye.

Seconde. Cela est surtout vrai en Eté: le vif argent alors n'est jamais plus haut que d'un vent de Nord-Est, qui étant

frais, condense l'air, & empêche les vapeurs de monter.

3^e^. Car en hyver le signe est équivoque, & l'élevation du vif-argent peut marquer une abondance de vapeurs dans l'air & des broüillards.

4^e^. S'il descend au changeant, le tems se dispose à la pluye, laquelle ne manquera pas d'arriver, si quelque nouveau degré de chaleur se fait alors sentir.

5^e^. Plus il descend au dessous du changeant, plus le présage de la pluye devient certain, pourvû qu'il y ait des vapeurs dans l'air, & assez de chaleur pour fondre les nuës.

6^e^. Quoiqu'il soit descendu au changeant, si le vent est fort, on peut encore compter sur le beau tems; parce que la force du vent emporte les vapeurs, & par la même raison le vif argent peut être au dessous du changeant sans qu'il pleuve.

7^e^. Quand il monte au changeant, il donne lieu d'esperer le beau tems, sur tout si le vent tourne à l'Est ou au Nord-Est, & que l'air soit sec.

8^e^. Ce présage est encore plus sûr en été qu'en hyver.

9^e^. Si dans un tems calme le vif argent descend à peu près aussi bas, qu'il monte en sa plus grande élevation, c'est signe d'une tempête prochaine : l'air est rarefié, & affoibli, & celui des environs tombera dessus.

10e. Quand d'un vent de Nord ou de Nord Est le vif argent baisse, mais peu considerablement, & que d'ailleurs le ciel paroît serein & l'air froid, cela marque seulement que le vent a emporté les vapeurs, & le beau tems continuë. Si l'air est moins froid, cet effet peut être attribué à la rarefaction de l'athmosphére, qui en hyver est ordinairement suivie de broüillards qui font remonter le vif argent; s'il baisse considerablement, il marque aussi une plus grande rarefaction, qui améne un changement de tems.

On a entre les mains des éphemerides de M. Andala, c'est à-dire, les observations qu'il a faites chaque jour depuis le 9e d'Octobre 1709. jusqu'à la fin de Juin de l'année suivante, sur les variations du barométre & du thermométre: il y marque & les vents & la qualité du tems. Il donne aussi des regles pour pronostiquer les changemens de tems, & elles reviennent à celles qu'on vient de décrire: mais il remarque, qu'il est important d'observer si c'est avec quelque vitesse ou avec lenteur que le vif argent monte & descend; car de là naissent les indications d'un changement plus ou moins vite.

ARTICLE LXXI.

JOURNAL HISTORIQUE du dernier voyage de Monsieur de la Sale, Juin 1716.

dans le Golfe du Mexique, pour trouver l'embouchure du fleuve Missiscipi &c. Par M. Joutel, & mis en ordre par M. de Michel. A Paris, chez Etienne Robinot Libraire à la porte des grands Augustins, à l'Ange gardien en 1715. *in* 12. *pp.* 386.

TRois Auteurs avoient déja donné, avant M. Joutel, la relation du dernier voyage que fit à la Loüisiane ce fameux avanturier, M. de la Sale. Leur récit, qui souvent ne s'accorde pas, & où l'on sent un esprit de partialité, a engagé M. Joutel à publier son Journal. M. de Michel l'a mis en ordre, en y conservant cet air de simplicité, qui souvent est plus propre à persuader, que si l'on y avoit répandu toutes les fleurs de l'histoire. Après tout qui peut assûrer que sous un narré simple & negligé, on n'ait pas insinué ses préventions ? Un Auteur contemporain fait foi, dans les principes de la critique. En voici quatre, qui non seulement ont vécu au tems où se passerent les evenemens qu'ils raportent, mais qui en furent les témoins & les principaux acteurs ; cependant ils se reprochent mutuellement leur manque d'exactitude & de sincerité. Qui devons nous en croire ? M. Joutel, pour avoir écrit le dernier, ravira-t-il toute créance à ses prédecesseurs, & sera-t-il seul en possession de nous avoir transmis la ve-

les faits principaux, qui n'o
sont pas sujets à être contestez.

Depuis le tems que les Franç
possession du Canada, on y avo
de découvertes dans les contrée
mais jusqu'à M. de la Sale, on
guere poussées au Sud, & au Sud
delà du fort de Frontenac. Cepe
le rapport des sauvages, qui pr
d'amples & de riches decouvert
païs meridionaux de ce contin
la Sale se sentit excité à tenter
l'expedition hazardeuse, d'eten
Sud la domination Françoise.
velier, qui prit le nom de la Sal
Roüen d'une famille honnête.
levé dans le sein des Muses, i
patrie, & se fit habitant de M
dans la nouvelle France. Il semb
cœur étoit tourné à tenter des

trépidité & de constance pour tout entreprendre, & pour ne se rebuter de rien. M. de la Sale croyoit avoir assez étudié de Mathematique, pour prendre les hauteurs des lieux de son passage, & de son sejour, & il s'étoit exercé à parler les diverses langues des Nations Americaines de son voisinage. Il mit donc à profit ces avantages du corps & de l'esprit, & s'en servit à ses desseins. Le Roi lui avoit donné en propre le fort de Frontenac. Il en partit, pour aller chercher le fleuve Missiscipi, dont il sçavoit que le cours le conduiroit jusqu'à son embouchure, dans le Golphe du Mexique. Comme il avoit de l'estime pour les Peres Recollets, il leur avoit donné sa confiance. Il envoya donc un de ces Peres chercher la source du Missiscipi; & pour lui, par la riviere des Islinois qui s'y decharge, il entra dans ce grand fleuve, & il donna le nom de Loüisiane au vaste païs qu'il découvrit. Ce fut au mois d'Avril de 1682, ou de 1683, qu'il arriva au terme, car les dattes ne sont pas uniformement marquées dans les relations. M. de la Sale reconnut les deux canaux, par où le fleuve se dégorge dans l'Ocean, fit ses observations, posa des marques pour reconnoître l'embouchure du Missiscipi, lorsqu'il y retourneroit par mer, & revint en Canada, en remontant le même fleuve, qui l'avoit apporté jusqu'au Golfe du Mexique. Il songea donc à faire un

voyage en France, pour y exposer les avantages de sa découverte. Il y fit comprendre combien une habitation sur le Golphe du Mexique seroit utile au commerce; que les voyages par mer vers le nouvel établissement seroient plus surs & moins rudes, que par les terres du Canada; enfin, que quand on auroit connu l'embouchure du Missiscipi par la navigation, la communication avec la nouvelle France deviendroit plus aisée.

M. de la Sale obtint de la Cour tout ce qui lui fut necessaire pour son projet. Il partit de la Rochelle en 1684, bien muni d'ustenciles & de provisions. Quatre vaisseaux devoient servir à son entreprise. Le premier étoit un navire de guerre de 36 à 40 pieces de canon, commandé par M. de Beaujeu, Officier du Roi. Le second une petite fregatte de 6 pieces de canon. Le troisiéme une flutte du port d'environ 300 tonneaux, chargée de tous les effets de M. de la Sale, & le quatriéme, une caiche fretée pour S. Domingue, qui se chargea de 30 tonneaux de marchandises pour le compte du chef de l'établissement. Deux cens quatre vingts personnes, y compris les équipages, montoient les vaisseaux. De ce nombre étoient cent soldats, avec leurs Officiers, trois Prêtres séculiers, dont l'un étoit frere de M. de la Sale, quelques Peres Recollets, trente volontaires, & entre autres l'Auteur de cette re-

lation. On navige, on éprouve dans la traverſée les diverſes avantures, qui ſont ordinaires aux voyages de lòng cours. Les paſſions humaines firent plus de tort à l'entrepriſe, que les périls de la mer. Le Heros avanturier, & le Chef de la petite eſcadre, eûrent des mécontentemens mutuels l'un de l'autre. Celui ci, fier de ſa naiſſance & de ſon rang, ne ſouffroit qu'à peine les hauteurs de celui-là. En effet, M. de la Sale étoit né imperieux, & hautain, de l'aveu même de ſon panegyriſte. Déja il preſumoit de ſe voir bientôt à la tète d'une colonie, dont la France ſeroit redevable à ſes decouvertes. Leurs diſſenſions eclatterent à la hauteur de Madere. M. de Beaujeu étoit d'avis qu'on y moüillât, qu'on y fît de l'eau, qu'on y prît des rafraichiſſemens. M. de la Sale, que ſes deſirs entrainoient au Golphe de Mexique, parla en maître, & fit valoir les ordres du Roi. Il fallut ceder à un inferieur dont on redoutoit les plaintes, & le credit. Dans ces diſpoſitions de froideur, on arriva à S. Domingue. M. de la Sale s'attendoit d'y relâcher au port de Raix, où il pretendoit prendre des rafraichiſſements, M. de Beaujeu fit paſſer outre, & vint mouiller au petit Goare.

Une méſintelligence ſi marquée ne fut pas d'un bon augure pour le ſuccès de l'entrepriſe. Pour ſurcroît de malheur, M. de la Sale tomba dangereuſement malade,

prise de la caiche avoit causé
l'Isle de Cuba, & l'on entra dar
du Mexique le 12. Decembre
1684.

Après bien des manœuvres i
dans un Golphe qu'aucun des pi
noissoit, on apperçut enfin la ter
continent de l'Amérique, d'où l
sissipi vient s'emboucher dans
paroit ici que les observation
M. de la Sale à son premier v
voient pas été tout à fait justes.
en soit, il fallut voguer ter
l'aventure, sans pouvoir d
fleuve fatal, l'objet des sou
Cour, & le terme d'une navig
teuse, sur tout à M. de la Sal
qu'à quelques batûres (ce son
tions de terre presque à fleur d
apperçût de la mer) on eut o

premiere cause de tous les malheurs qui suivirent une entreprise mal concertée, à n'en juger que par l'évenement. Cependant M. de la Sale descendoit lui même à terre, & y faisoit descendre de son monde, à l'aide des chaloupes, pour chercher ce Missisipi si ardemment desiré. Tout ce qu'on pouvoit alors, c'étoit de parcourir une petite étenduë du rivage, sans oser s'enfoncer dans les terres, par l'appréhension des sauvages, par la crainte de s'égarer, & pour ne point perdre de vuë les vaisseaux qui rangeoient la côte. De son côté M. de Beaujeu s'ennuyoit de ces retardements; & sentoit diminuer ses vivres. Comme il craignoit d'en manquer pour son retour en France, il en demanda à M. de la Sale. Celui-ci, qui les épargnoit en faveur de son établissement, n'en offroit que pour quinze jours. Alors il devint comme necessaire à M. de la Sale de faire debarquer tout son monde à l'embouchure d'une autre riviere, que celle où l'on aspiroit d'arriver. On en sonda l'entrée, & l'on crut pouvoir y faire aborder la flute, chargée des provisions & des outils pour la nouvelle entreprise. Soit malheur, soit ignorance, soit malice, la flûte échoüa sur ces monceaux de sable, qui sont d'ordinaire en mer, vers l'embouchure des riviéres. Il y eut plus. Le bâtiment échoüé fut brisé par les vagues. On en sauva les hommes & la poudre; pour les marchandises, &

tout ce que la flûte portoit de plus
on les vit flotter entrainez au gré d
Une perte si affligeante déconcert
de la Sale, sans le décourager. Il v
tir Mr. de Beaujeu pour l'Europe,
lui un Ecclésiastique & un Ingénieu
s'étoient devoüez à le suivre, tandi
espérérent que son projet seroit heur
Ces désertions ne remedierent qu
la disette des vivres. On les distrib
toute l'œconomie que la nécessité e
Cependant il fallut se mettre à
contre les insultes des Sauvages.
s'étoient rendus redoutables à ces i
nez François, qui dans leur défai
rent prendre avec eux des airs me
Leurs fleches les vangérent, & fire
deux hommes de la troupe. On co
donc un fort, des planches de
échouée, & des piéces de bois que
rejettoit. On suppléa au défaut de
provisions par la pêche, qui se tro
abondante.

Au mois de Juin de l'année 16
resta guere à Mr. de la Sale que c
sonnes, en comptant les femmes &
les, car il en avoit transporté en A
pour commencer la Colonie. Dan
d'en faciliter la subsistance, il part
monde en deux habitations. Il fit
soixante & dix personnes dans un
établissement, plus avancé dans le
& il laissa Mr. Joutel, avec tren

lans le premier fort. Celui ci n'y
s longtems. Bientôt il reçut un or-
e transporter lui & sa troupe, dans
el établissement. La maladie & la
n y avoient beaucoup diminué le
des habitans. Mr. de la Sale étoit
vais maître. Ses manieres étoient
uses, & le joug qu'il imposoit étoit
De là les hommes les plus nécessai-
ien commun aimérent mieux errer
forêts, & s'y perdre, que d'avoir
r ses mauvais traitemens.

ndant le Chef de l'entreprise ne
pas l'esperance de retrouver son
issiscipi. Il fit quelques courses au
ge de l'habitation. Comme il lui
encore une barque, nommée *La*
il s'en servit, mais inutilement,
er à la découverte le long de la cô-
te premiere tentative fut suivie d'un
ng voyage. Il l'entreprit, & à son
l établit Mr. Joutel pour comman-
s le fort. La chasse & la pêche four-
à la nourriture du petit nombre
nes & de femmes qu'on lui laissa.
irons de l'habitation étoient peu-
une multitude prodigieuse de che-
, & de bœufs sauvages. Au poil
eux ci ressemblent à nos bœufs d'Eu-
mais ils portent sur le corps une
frisée, d'une laine aussi fine que de

s une très longue course, Mr. de la

Sale revint enfin en fort mauvais ordre. Il avoit tourné le dos, pendant sa marche, à la fatale riviere du Missiscipi. Sa troupe parut fort diminuée. Les Sauvages en avoient massacré six, dont on trouva les cadavres déja dévorez par les loups. Toutes ces pertes ne lassoient point l'inquiétude naturelle du Chef de l'entreprise : il repartit une seconde fois par terre. Comme il alloit à l'aventure, & sans guide, il s'avança vers le Mexique septentrional, & il trouva, dans ces païs perdus, un Sauvage vétu à l'Espagnolle, d'où il jugea qu'il n'étoit pas éloigné de leurs habitations.

Pendant son absence, des complots se formérent contre lui. Le Sieur Duhaut appuyoit les murmures des mécontens, & leur promettoit beaucoup de sa conduite. Peut-être méditoit il dèslors le barbare projet qu'il exécuta. Après son retour, qui fut au mois d'Août de l'année 1686. Mr. de la Sale reconnut l'inutilité de ses courses. De vingt hommes qu'il avoit à sa suite, il n'en avoit ramené que huit. Les uns s'étoient égarez, les autres étoient péri de la main des barbares, les autres enfin avoient été dévorez par des crocodiles. Il se réduisit donc à une entreprise plus sérieuse que celle de chercher sa riviere. Il forma la résolution de remonter jusqu'aux Islinois, de traverser tout le Canada, jusqu'à Quebec, & de retourner en France, pour en ramener du secours. Mr. Joutel fut de la partie, &

ur Barbier demeura dans le fort, pour
nmander. La troupe fut en tout de
:pt hommes. On comptoit parmi eux,
Cavelier, Prêtre, & frere du Com-
lant, & un Pere Recollet. C'est ici
faut se représenter des fatigues supé-
:s, ce semble, aux forces humaines;
outes à se frayer à travers des forêts
aticables, des riviéres, des lacs, des
is à traverser, sans batteau, & à l'ai-
: radeaux, qu'il falloit se fabriquer
ncs d'arbres & de branches entrelas-
une longue traitte à faire presque
urs à pied, sans autre chaussure qu'u-
au de bœuf, dont les pieds & les jam-
oient incommodément couverts; vi-
oujours dans l'inquiétude d'être sur-
ar les Sauvages, passer au travers de
nte nations barbares, & ce qui est
affreux encore, avoir sans cesse à se
: les uns des autres.

effet, les mécontentemens de la
pe, contre le Chef & ses confidents,
oient avec les fatigues. Les Sieurs Du-
, Teissier, le Chirurgien Liotot, & le
né Larchevêque, attentérent sur la
: Mr. Moranguet, neveu de Mr. de la
, d'un Laquais de celui-ci, & d'un
ige qui lui étoit attaché. Ce fut Liotot
orta les coups, tandis que les autres
it en sentinelle. Il leur cassa la tête à
de hache, lorsqu'ils dormoient. Ce
:re ne fut pas le prélude d'un plus cri-

minel assassinat. Comme les mutins étoient séparez de la troupe pour une chasse, Mr. de la Sale, inquiet de leur retour, vint à eux. Le complot étoit formé de lui ôter la vie. Aussi tôt qu'il parut Duhaut, caché dans de grandes herbes, le tira, & l'étendit mort d'un coup de fusil. Ce fut le 20e Mars, de l'année 1687. Ainsi périt cet illustre avanturier, propre à former de grands desseins; mais incapable de les conduire. Par son esprit, par sa valeur, par son intrepidité, & par l'intégrité de ses mœurs personne ne l'eût égalé à executer une glorieuse entreprise, s'il n'eût été que subalterne. Chef dur & insoutenable, il s'attira la haine des siens, & il en éprouva la vengeance, lorsqu'il étoit en voye de réparer la honte de sa découverte manquée.

Duhaut profita de son crime, usurp l'autorité du Chef, & se rendit maître d tous les effets. Il est vrai que pour la pl grande partie ils étoient à lui, & qu avoit eû le bonheur de sauver ses ballo du débris de la flûte. Il usa de son pouvo à l'égard de Mr. Joutel, & l'envoya ch les *Cénis*, nation Américaine, pour chercher des vivres. Celui-ci y trouva tro François, qui de deserteurs s'étoient fai sauvages. La crainte de Mr. de la Sale le avoit fait prendre le parti du désespoir; nouvelle de sa mort ramena les fugitif la troupe. La justice de Dieu, qui poursu les coupables jusqu'au fond des desert

employa le bras d'un de ces François demi-Sauvages, pour punir les assassins de Mr. de la Sale, & de son neveu. Il complotta avec un nommé Hiens, Allemand d'origine, & autrefois Flibustier de profession. Ensemble ils tuérent, l'un d'un coup de pistolet le criminel Duhaut; & l'autre d'un coup de fusil, le cruel Liotot. Qui pourroit croire que des François, qui naturellement ne sont pas inhumains, pûssent devenir des loups au milieu des forêts, & se déchirer l'un l'autre? Tels sont les excès où l'on se laisse emporter, lorsqu'on a rompu les liens d'une subordination légitime. Il fallut plier sous la tyrannie d'Hiens, qui s'empara de tous les effets.

Le massacre indigne du Chef autorisé d'une entreprise ordonnée par la Cour, détourna ceux qui en furent les principaux complices de retourner en France. Sept seulement, du nombre de ceux qui n'avoient point eû de part au crime, continuérent, dans la résolution de remonter aux Islinois, & de revenir à Quebec. Ce furent entre autres, Mr. Cavelier, Prêtre, le Pere Anastase Récollet, & Mr. Joutel. Dieu les conduisit, comme par la main, à travers de mille périls. Ils arriverent enfin sur les bords du Missiscipi, dont ils avoient si longtems & si inutilement cherché l'embouchure. Ils suivirent le cours de ce fleuve, en remontant, tantôt par terre, tantôt sur des canots. Ils avoient pris des Sau-

vages pour leur servir de guides, & de rameurs. Par leur secours ils aborderent au fort S. Loüis, chez les Islinois, & se trouverent en plein Canada. Quelle joye pour eux de n'avoir plus à essuyer que les fatigues ordinaires au François, qui parcourent ces vastes païs ! Enfin, ils gagnérent Québec, & de là embarquez pour France, ils arriverent à la Rochelle le 9. d'Octobre de l'année 1688.

La relation dont nous avons donné l'extrait laisse incertaine la destinée de la troupe que conduisoit Hiens. Pour ceux des François qui resterent avec les femmes à la garde du fort, vers l'endroit où Mr. de la Sale avoit débarqué, ils furent enlevez par les Espagnols.

Cependant le projet de reconnoitre l'embouchure du Missiscipi, par le Golphe du Mexique, ne fut pas abandonné. Mr. D'Hiberville, Gentilhomme Canadien, le tenta sept ou huit ans après, avec une conduite bien plus sage, & avec un tout autre succès que Mr. de la Sale. Il la découvrit, cette embouchure ; il y construisit un fort, qu'il laissa bien muni d'hommes & de provisions. Revenu en France, il en transporta au Missiscipi de nouveaux secours. A son troisieme voyage Mr. D'Hiberville mourut sur mer. La perte d'un si bon navigateur, & d'un fondateur si prudent, exposoit la Colonie à périr, si le Roi Loüis quatorziême n'avoit accordé au cé-

lebre Mr. Crozat, par des lettres patentes du 14. Septembre 1712. le privilege singulier de faire lui seul, pendant quinze ans, le commerce & l'établissement des Colonies, dans le païs aujourd'hui connu sous le nom de *Loüisiane*. Sans doute que son zele pour le bien de l'Etat ne servira pas peu à l'accroissement de la religion parmi les Sauvages de ces vastes contrées.

La Carte de la Loüisiane, & de tout le cours du fleuve Missiscipi, que Mr. Joutel a mise à la tête de son ouvrage, peut enrichir la littérature, si elle est exacte.

ARTICLE LXXII.

MEMOIRE OU L'ON PROUVE que le livre des miracles de S. Martin, attribué à Herbert Archevêqué de Tours, est d'un imposteur.

IL y a longtems que les Sçavans se sont apperçû que les Saints les plus honorez des peuples sont ordinairement ceux dont on a davantage cherché à relever la gloire par de pieuses fables, & par de faux miracles, afin d'augmenter la dévotion des fideles pour eux, & peutêtre aussi en vûë de les porter à redoubler leur liberalité pour les Eglises qui conservoient les Reliques de ces Saints; car autrefois ces deux choses ne se séparoient guére. Ainsi on ne doit pas être surpris, si l'on a fait de sem-

ſujets, a déja démontré, que l'
retour du corps de ce Saint à T
en eſt toute remplie, n'eſt l'o
d'un impoſteur, qui a emprunté
S. Odon Abbé de Cluni, pou
plus aiſément ſes Lecteurs. Il a
tems inſinué, page 210. que l
miracles du même Saint depuis
attribué à Herbert Archevêque
qui n'avoit point encore vû le j
roit bien ne pas être d'un Ecrivai
cére ; & il n'eſt plus poſſible c
préſentement, qu'on a cette pi
mée dans le VII^e volume des *M*
de Mr. Baluze qui vient de paro
ce qu'on va ici prouver. Il conti
te miracles, & en voici le titre.

Miracula S. Martini poſt eju
nem, ſive corporis depoſitionem fa

ui gouvernerent cette Eglise, l'un depuis
an 956. jusqu'en l'an 959. l'autre depuis
an 1007. jusqu'en l'an 1017. les noms
es Evêques précédens n'ayant nulle affini-
· avec celui-là, & ne restant entre-eux
ucun vuide où on puisse le placer. *Voyez
histoire des Evêques de Liege par Chapau-
ille, & le Gallia christiana.*

Le second miracle est en faveur d'un Bo-
face Marquis de Montferrat, & le pre-
ier Marquis de Montferrat de ce nom ne
ecceda à Guillaume I. son pere qu'après
an 980. ainsi qu'il se voit par les tables
énéalogiques III. & VII. qui sont à la fin
e l'histoire de la maison de Savoye par
uichenon.

Enfin, le trentiéme miracle regarde
'heophanie, premiere Abbesse de Beau-
ont lez Tours, Abbaye qui ne fut fondée
ue vers l'an 1007. par Hervé Trésorier de
Eglise de S. Martin, qui y transfera les
eligieuses du monastere de l'Ecrignole
ontiguë à cette Eglise, selon la remarque
u P. Mabillon au tome IV. de ses annales
. 194. 195.

Or Herbert revenu à Tours en 887. en
voit été élû Archevêque vers 890. & étoit
ort au plus tard en 917; ainsi comment
uroit-il été l'Historien de miracles arri-
ez si longtems après son décès. *Voyez
Gall. Christ.*

A la verité si le titre seul du livre en
uestion paroissoit faux, on devroit pré-

ſumer qu'il y auroit été ajouté par quelque reviſeur de manuſcrit, ſemblable à ceux qui ont oſé ſur leurs ſimples conjectures mettre les noms des plus illuſtres Peres de l'Egliſe à pluſieurs ouvrages qui leur ſont fort poſterieurs : mais il y a ici du deſſein. L'Ecrivain des miracles de Saint Martin proteſte qu'il ne raconte que ceux dont il a lui-même été témoin. *De quibus quidem virtutibus multa frequenter audivimus, ſed de plurimis nonnulla miracula, quæ vidimus, declarare decrevimus*, p. 170. Le vingt-cinquiéme miracle eſt la gueriſon d'un jeune Manceau, qu'Ingelger Comte d'Anjou, mort vers l'an 890. avoit *fait élever & avoit adopté pour ſon fils*; par conſéquent il a voulu que l'on crût qu'il étoit contemporain de ce Comte, qui avoit rapporté le corps de S. Martin à Tours.

De plus, Maan, en parlant de Herbert dans ſon hiſtoire des Archevêques de Tours, dit qu'il dédia à ce même Comte le livre dont il s'agit, & ſans doute que le fauſſaire avoit mis au devant de cet ouvrage une Epître dédicatoire à Ingelger ſous le nom de ce Prélat, comme on en avoit mis une pour Foulques le Bon ſon petit fils, ſous le nom de S. Odon devant l'hiſtoire du retour du corps de S. Martin.

On objectera peutêtre que cette dédicace ne paroît point dans les Miſcellanées, mais auſſi ce livre y eſt ſans commencement, ce qui eſt clair par ces mots qui en

sont le début, & par lesquels on ne commença jamais aucun récit. *Absida si quidem ibi corpus continebatur, quam etiam detulerant ab Autissiodoro, futilis erat.* La premiere fois même qu'il y est parlé d'Ingelger, on ne le fait qu'en supposant qu'on en a déja parlé, & en ne le désignant que par son titre de Comte, *denique meruit idem consul* p. 169. Mais il est à croire qu'il reste encore des exemplaires plus entiers de ce livre, que celui dont Mr. Baluze s'est servi, & on doit en avoir un autre à S. Germain des Prez, puisque le P. Mabillon, dont cette Abbaye garde les recueïls, en a transcrit avec quelque différence un endroit dans ses annales, tome 3. p. 32. & qu'il le cite encore ailleurs. Peutêtre que rien n'y manquera.

Ce n'est pas seulement par les dates qu'on découvre l'imposture de l'Auteur de ce livre, c'est également aussi par les miracles qu'il rapporte, dont il ne se dit manifestement témoin oculaire que pour faire mieux illusion : ce qu'on va encore rendre sensible par les deux miracles ci-dessus operez pour l'Evêque Hildric & le Marquis Boniface.

Hildric, dit-il, étoit affligé d'une de ces ulceres qu'on nomme des loups, à cause qu'elles mangent les chairs ; & celui-là en faisoit une horrible consommation dans les parties auxquelles il s'étoit attaché ; *in natibus... eam... grassabatur, ut.... carnes viri more lupino consumeret,*

corroderet, devoraret : pour lui donner une autre pâture on exposoit à sa fureur châque jour quatre poulets plumez & vuidez, deux au matin, autant au soir, & encore ne laissoit il pas de se jetter sur les chairs vives du patient : *Quotidie duo pulli gallinarum explumes & eviscerati mane, duoque vespere vice carnium viri, consumendi morbo, ac si lupinæ rabiei opponebantur ; nec sic cessabat consumptio carnium ejus.* Le Prélat n'ayant plus d'esperance du côté de la Medecine, entend parler des miracles que faisoit S. Martin, & forme aussitôt la resolution d'aller reclamer son secours. Il se rend donc à Tours au tems de sa fête ; la septiéme nuit qu'il prie à son tombeau il s'endort de fatigue : alors le Saint lui apparut, accompagné de S. Brice, fait sur lui le signe de la croix, lui promet sa guérison, veut qu'il soit reçu Chanoine de son Eglise, pour célebrer ce jour-là même la grande Messe, & ensuite touchant son mal du bout de la crosse, il se retire, & le laisse guéri.

Hildric, qui se réveille en ce moment, fait part du miracle à ses officiers, mais ils n'en veulent rien croire ; il s'en va dans le Chapitre, où ils lui défont les bandes qui tiennent les deux poulets sur la playe, & ils sont bien surpris de les trouver entiers, & la playe absolument refermée. *Pullosque quos serò morbo, velut insatiabili belluæ, objecerant, intactos reperiunt, carnem sub-*

crevisse reliquias in nullo humilitatem invenimus. Cependant les cris de joye qu'ils en font parviennent jusqu'aux Chanoines qui chantoient matines, & qui accoururent au bruit. On les informe de cette miraculeuse guérison, ils en font à l'instant sonner les cloches, pour l'annoncer au public, ils chantent le *Te Deum* en actions de graces, ils ne manquent pas non plus pour obéir à S. Martin, de faire l'Evêque de Liege Chanoine, il leur fait de son côté à tous de grands présens ; il en fait encore de plus magnifiques à leur Eglise, & pour mettre le comble à sa reconnoissance, il fonde à son retour dans son Diocese en l'honneur du Saint une Collégiale de cinquante Chanoines.

Tel est le premier miracle du livre, & certainement il n'y a que ceux qui, comme l'Auteur, auront vû des loups devorer quatre poulets par jour, qui puissent y ajouter foi. Les Historiens du païs n'attribuent même aucune fondation à l'Evêque Baldric I. & si Hugues de Flavigny fait honneur à Baldric II. de celle de l'Abbaye de S. Laurent de Liége, il en est repris par le P. Mabillon, qui assûre qu'Euracrus successeur de Baldric I. commença à la bâtir, & qu'elle fut achevée par d'autres Evêques que Baldric II. Voyez ses annales tome 4. p. 277. & aussi tome 3. p. 550. & 608. C'est ce même Euractus (appellé Evrard dans le *Gallia Christiana*) qui construisit à Liege

un monastere de S. Martin, & il y fut enterré, selon Alberic.

Le miracle fait par le Marquis Boniface ne porte pas aussi de moindres caractéres de fiction, & à peine le persuaderoit-on aujourd'hui à des enfans. Il avoit accoutumé, dit-on, d'aller tous les ans à Tours celebrer la fête de S. Martin, *sans pouvoir en être empêché, ni par l'éloignement des lieux, ni par les embuscades de ses ennemis, ni par les guerres.* Une fois qu'il y étoit, il se souvint que le terme auquel il s'étoit obligé par serment de rendre *soixante mille sous* que lui avoit prêté un *certain bourgeois*, étoit si proche, que *quand il auroit même volé comme les oiseaux*, il n'auroit pû être de retour chez lui assez tôt pour s'en acquitter; de sorte qu'il étoit sur le point de manquer à sa foi, & de voir ceux qui l'avoient cautionné exposez aux poursuites de son créancier. Dans une si fâcheuse situation, il a recours à la toute-puissance de S. Martin, il prie sans cesse à son tombeau, il y veille, & s'y étant endormi, il voit le Saint suivi de deux autres Evêques, venir à lui, & lui laisser deux vases d'or remplis de la somme qu'il doit. Boniface reveillé par un tel présent, ne peut assez l'admirer, mais il en reconnoît le peu d'utilité, si son créancier ne se trouve pas aussi à la fête; il souhaite que cela soit, & dès qu'il sort de l'Eglise *avec son trésor*, il apperçoit ce créancier qui y va entrer; alors

sa joye est parfaite, il le paye, & quand il est revenu dans ses Etats il fonde une Abbaye en l'honneur de S. Martin.

D'autre côté son créancier, qui n'est pas moins touché que lui du miracle, ne montre pas aussi moins de noblesse que lui dans sa dévotion pour le Saint, *quoiqu'il soit d'une naissance fort inférieure à la sienne* : il bâtit pareillement une Abbaye sous le nom de S. Martin ; & ces deux Monasteres, qui fleurissoient au tems de l'Auteur, étoient ceux que les François rencontroient alors proche de Suze en entrant dans l'Italie. *Crediturque quod*, (lisez *creditorque* & effacez *quod*) *illustris Marchisii etsi sanguinis generositate inferior &c. Florent autem hodieque ambæ Ecclesiæ, quæ ingredientibus nobis Italiam perviæ sunt, vicinæ scilicet Susensi pago*. p. 176.

Quoique Suze eût en ce tems-là des Marquis particuliers, dont Guichenon a aussi donné une table généalogique, & que ce païs soit assez éloigné de celui de Montferrat, cependant comme il est ordinaire aux faiseurs de fictions de ne parler que de lieux existans, parceque cela contribuë à tromper le lecteur, on se flattoit à l'égard de ces deux Abbayes qu'on ne voit plus, de les trouver au moins dans les Annales du P. Mabillon, qui est fort exact à y marquer les fondations de toutes celles qui sont connuës ; mais il n'a rien dit du tout de celles-là, & il faut

qu'il n'en ait pû déterrer aucun vestige, & qu'il ne les ait pas crû plus réelles que les deux vases d'or qui avoient donné lieu de les construire.

Au reste, à en juger par le stile, par les manieres, par les choses, il semble que ce livre des miracles de Saint Martin soit du même Auteur que l'histoire du retour du corps du Saint ; ou s'il est d'un autre fourbe, ce dernier aura du moins bien sçû faire son profit de la fausseté la plus grossiére qui soit dans cette histoire. Il y est dit qu'Adelaude Archevêque de Tours, Saint Loup Evêque d'Angers, Mainolde Evêque du Mans, & Raimon Evêque d'Orleans, tinrent un Concile pour déliberer des moyens de faire revenir d'Auxerre le corps de Saint Martin ; ce qui fut exécuté par Ingelger Comte d'Anjou, & l'Auteur du Livre des miracles remarque p. 169. que le même Comte & les mêmes Prélats le mirent dans une nouvelle chasse quand il eut été rapporté à Tours. Or il est prouvé dans les Dissertations sur la mouvance de la Bretagne p. 201 & 202 que Saint Loup vivoit plus de deux cens ans avant le retour du corps de Saint Martin, & que Mainolde ne fut élû Evêque du Mans que plus de cinquante ans après ce retour.

De plus, il y a une grande difficulté à admettre un Raimon Evêque d'Orleans pour le tems dont il s'agit. L'Auteur des dissertations ci-dessus, & ceux qui ont

dressé les tables du troisiéme volume des annales de Saint Benoît, conviennent qu'il remplissoit le siege de cette Eglise en 889, se fondant sur une Chartre de la Diplomatique, par laquelle le Roi Eudes étant à Orleans en cette année, accorda la liberté à un des serfs de son domaine à la priere de l'Evêque Raimon; mais cet acte ne marque point que ce Raimon fût Evêque d'Orleans, où il pouvoit ne se trouver que comme étant à la suite du Monarque; & on voit un Gautier Evêque de cette ville qui signe au Concile de Vermeri en 889, à celui de Pontion en 876. & à celui de Meun en 891. qui outre cela fut envoyé en Ambassade vers Louïs Roi de Germanie par le Roi Carloman en 880. & à qui le même Roi accorda en 885 une confirmation des biens de son Eglise; ce qui est tiré de titres autentiques.

Tout ce qu'on peut répondre à cette objection, c'est que le Gautier de l'an 885 sera différent du Gautier de 891, que l'Episcopat de Raimon aura peu duré, & que son successeur & son prédecesseur auront porté le même nom; cela n'étant pas même fort extraordinaire dans deux Evêques de suite. Cependant le P. Mabillon augmenteroit l'embarras s'il étoit appuyé sur une datte exacte, quand il met dans ses annales tome 2. p. 251. Trohan (que les autres appellent Tranin) sur le siége d'Orleans vers l'an 885. Mais ce sçavant

homme semble n'attacher le fait, dont il parle, à cette année là, que par conjecture.

Avant que de finir, quelque méprisable que soit ce livre des miracles de Saint Martin, il est juste que le public reconnoisse qu'il est obligé à Mr. Baluze de l'avoir mis en état de juger, afin qu'on n'y trompe plus personne. D'ailleurs, ce dernier volume de ses Miscellanées contient aussi comme les autres beaucoup de bonnes pieces, qui dédommagent bien de celle-là les amateurs de la moyenne & basse antiquité. A la verité, il s'y en trouve deux qui ne sont pas nouvelles; sçavoir, la lettre de Guillaume le Conquérant Roi d'Angleterre au Pape Gregoire VII. qui étoit déja imprimée parmi les Lettres de Lanfranc & dans les notes de Selden sur l'histoire d'Uadmer, & que Mr. l'Abbé Fleury a traduite presque toute dans son Histoire. L'autre piece est une donation de l'Eglise de Saint Malo de Sablé, faite par Robert Seigneur de Sablé aux Moines de Marmoutier en 1067. laquelle se voyoit aussi déja dans le tome XI. du Spicilége, & dans l'histoire de Sablé p. 77. mais il vaut mieux avoir ces actes trois fois que de ne les point avoir du tout. De plus, la même chôse est arrivée au P. Mabillon, au P. Martene, & arrivera encore infailliblement à presque tous ceux qui donneront de semblables collections.

Juin 1716.

ARTICLE LXXIII.

CATALOGUS CODICUM Manuscriptorum Bibliothecæ Gothanæ. C'est à dire, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothéque de Gotha. Par Ernest-Salomon Cyprien.* A Lipsic, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils, 1714. *In* 4°. *pages* 124.

CE n'est en effet qu'un Catalogue, avec fort peu de remarques de M. Cyprien, qui n'a pas jugé à propos de donner une description des manuscrits. Il a néanmoins rendu un service considérable à la République Littéraire, apprenant aux Editeurs où se trouvent d'anciens exemplaires, qu'ils pourront consulter dans les endroits où leur Auteur les arrête & leur semble vitié.

Le Bibliothécaire de Gotha ne donne point d'autre arrangement aux livres, que celui que leur merite la grandeur du volume ; & dans l'égalité du volume ceux qui sont écrits sur du parchemin, ont la préférence. Selon cet ordre, il a divisé son catalogue en quatre chapitres ; les deux premiers, des grands volumes *in folio* en parchemin & en papier ; les deux derniers, des moindres volumes en parchemin & en papier.

Dans le premier chapitre on voit plusieurs Bibles Latines, une de 1391, une autre de 1292 ; plusieurs livres de l'Ecritu-

re, les quatre livres des Rois en Latin, & qui ont plus de sept cens ans d'antiquité. Il n'y a que deux manuscrits Grecs ; sçavoir, une exposition sur les Pseaumes, plus ample que celle que Corderius a publiée, M. Cyprien en a fait imprimer la préface & l'exposition sur le premier verset du premier Pseaume ; & à juger de l'ouvrage par cet échantillon, il est tout moral & fort long. L'autre manuscrit Grec est un Lectionaire, que Struvius a jugé très ancien, & qu'il a eû dessein de faire imprimer.

Une traduction de la Bible en Alleman, n'est pas un des livres les moins précieux de cette Bibliothéque, elle est de plus de trois cens ans, bien écrite, avec des vignettes dorées. Entre les plus estimables par leur antiquité sont un Lactance plus ancien que ceux qui se trouvent en Angleterre, les livres de Saint Augustin de la Cité de Dieu écrits environ l'an 1000. Ajoutons les Capitulaires de la collection d'Ansigise & de Benoît Levite ; les loix Saliques & Ripuaires, celles des Lombards, des Allemans, des Bavarois, *Baioriariorum*, le Code Théodosien.

Le second chapitre contient les actes du Concile de Constance écrit pendant la tenuë du Concile : & c'est ce qui y paroît de plus considérable. Il y a quantité de piéces sur les affaires des Protestans, quelques Chroniques, quelques vieux livres de Chymie, & d'autres de Mahométans.

C'eft encore dans le chap. troifiéme des Bibles & des livres de l'Ecriture en Latin, avec quelques Bréviaires, la vie de Charle-Magne en vieux vers Allemans, la Bulle d'or en Latin & en Alleman ; des anciens Auteurs, comme Ciceron, Virgile, Horace, Juvenal, Valere-Maxime.

Les affaires des Proteftans, actes, lettres, conférences, occupent une bonne partie du ch. quatriéme. Il y a auffi quelques traitez de Théologie compofez par des Catholiques, un affez grand nombre de livres Arabes & Mahométans, quelques Chroniques.

Tous les manufcrits font au nombre de 531, & on renvoye au Catalogue.

L'époque d'environ mille ans pour le manufcrit des livres de la Cité de Dieu eft fondée fur ces vers, qui fervent d'une efpece de préface.

Hos præful fummus, nec honore minore colendus,
Willifuf theca confcribi fecit in ifta:
Ipfeque cum propriis emendans cautus alumnis,
Servitio fancti Martini jure perenni,
Tradidit.

M. Schlegius, dans une longue lettre de 26 pages à M. Cyprien foutient, que ce Willifuf eft Wiligife élu Archevêque de Mayence en 974 & mort en 1011. Cap *Juin* 1716.

outre que l'écriture du manuscrit convient à ce tems là, le terme de grand Prélat, ou de Prélat supérieur, désigne bien un Archevêque, & le service de Saint Martin marque la Cathédrale de Mayence dédiée à ce Saint. Si Willisuf paroît un nom différent de Wiligisus, cela ne doit pas arrêter, quand on considére en combien de diverses formes son nom a été changé par les Ecrivains de son siécle & du suivant, Willichis, Wilgisus, Willikinus, Willeghisus, Willegosus, Willogisus. D'ailleurs, il s'est rendu recommandable par sa magnificence envers son Eglise, qu'il fit construire dès les fondemens; & comme le jour même qu'elle fut consacrée, elle fut consommée par une incendie, il entreprit encore de la rebâtir. Il l'enrichit de grands presens, dont le plus précieux fut un crucifix, la croix étoit de bois de ciprès couvert de lames d'or, le Christ au dessus de taille ordinaire des hommes, étoit de pur or, creux en dedans, & rempli de Reliques, mais la superficie étoit épaisse; de sorte qu'il étoit entré dans l'ouvrage six cens livres d'or, la livre de deux marcs. Et le poids y étoit marqué par ce vers.

Auri sexcenta; hac crux habet aurea libras.

Willigise donna encore à son Eglise deux calices de pur or, & enrichis de pier-

teries, si grands qu'ils ne pouvoient pas être d'usage à la Messe. Le plus petit avec la paténe pesoit dix huit marcs.

Or qui peut douter, reprend M. Schlegius, qu'un Prélat si magnifique ne fît aussi des presens de livres à son Eglise ? Alors les livres étoient precieux. Cet Archevêque, avec une ame si noble, étoit fils d'un Charron, & prit pour Armes une rouë, que l'Eglise de Mayence a depuis retenuë.

Comme dans la bibliothéque de Gotha il y a de grands recuëils de lettres, M. Cyprien en a choisi & publié 117 à la fin de ce volume : le plus grand nombre est de celles que Beze & d'autres Théologiens Calvinistes ont écrit à Piscator sur ses sentimens particuliers, soit pour les improuver, soit pour les approuver, & de celles de Piscator. Et generalement toutes ces lettres ne sont presque qu'entre des Ministres, & d'affaires de Ministres, dont peu de gens seront curieux. Mais celle de Henri VIII. Roi d'Angleterre, aux Ducs de Saxe, Frideric Electeur, Jean & George, est digne d'une éternelle memoire : & plût à Dieu que ce Roi eût toujours conservé les mêmes sentimens, dont il paroît avoir été penetré en l'écrivant. Elle est meditée & élegante.

„ Très-illustres & très excellens Prin-
„ ces, mes très chers cousins, je vous sa-
„ lue sincérement, & je vous souhaitte une

„ continuation de prosperitez qui aillent
„ toujours en croissant.

„ S'il arrivoit que j'eusse besoin de vos
„ avis pour mon bien, je suis fermement
„ persuadé, connoissant vôtre bonté, que
„ vous ne manqueriez pas de me les don-
„ ner; & je les recevrois comme une grace
„ que vous me feriez. Jugeant donc que
„ vous êtes dans la même disposition
„ à mon égard, je me reprocherois une
„ extrême ingratitude, si dans une affaire
„ où il s'agit non seulement de vôtre hon-
„ neur, mais de vôtre propre sûreté, je
„ negligeois de vous en avertir.

„ Car qu'y a-t-il qui doive plus toucher
„ & émouvoir des Princes si puissants & si
„ attachez à la Religion, que le soin d'ar-
„ rêter ce Parti Luthérien, le plus perni-
„ cieux que jamais le malin esprit ait fait
„ paroître au monde, & qui bientôt fera
„ les plus grands ravages, si tous les gens
„ de bien ne s'y opposent, principalement
„ les Princes qui le peuvent & le doivent.
„ Ce n'est pas que je croye Luther capable
„ d'imposer aux personnes qui ont de la
„ probité & de la prudence, & que ses im-
„ piétez ne fassent horreur aux bons : mais
„ je sçai qu'il y aura toujours de méchans
„ hommes, à qui le maître le plus imper-
„ tinent conviendra le mieux, qui rece-
„ vront avec applaudissement & repan-
„ dront avec ardeur les nouveautez les
„ plus absurdes. Car pour ce qui est de Lu-

„ther, des perſonnes qui n'étoient ni des „ignorans ni des méchans, eſtimérent „d'abord que s'il avoit tort en beaucoup „de choſes, il ne l'avoit pas en tout. Mais „bientôt il ne tarda pas d'aller ſi loin; „qu'il fut aiſé de s'appercevoir, que ce „qu'il avoit dit de plauſible & de toléra„ble, ne tendoit qu'à ménager & à gagner „les eſprits par une apparence de quelque „bien, & à faire couler le poiſon avec du „miel. Témoin cette ſuite perpétuelle „d'erreurs, qu'il a avancées les unes aprés „les autres, toujours plus criminelles les „unes que les autres : en ſorte que je ne „penſe pas que perſonne, à qui il reſte „une étincelle de raiſon dans la tête & de „pieté dans le cœur, ne le rejette abſo„lument aujourd'hui. Il ne fit d'abord „que diſputer, la colére ſurvint, & puis il „s'enflamma, enfin il eſt devenu furieux.

Enſuite Henri VIII. ſe plaint de la maniére inſolente dont Luther avoit répondu à ſon livre, n'y oppoſant que des injures & des folies, manque de raiſons. C'eſt le jugement, dit-il, qu'en porteront les Lecteurs ſenſez. “ Mais s'il y en a qui ne veuil„lent rien lire, & ne puiſſent rien enten„dre que les ſcurrilitez de Luther, com„ment ſeroit-il poſſible de les ſatisfaire „avec des raiſons? „ Comme Luther dans ſa réponſe l'avoit traité d'inſenſé plus de mille fois, il dit qu'il doit ſe ſoucier peu d'être appellé fol par un fol; mais qu'une

telle audace contre un Roi ne sçauroit manquer d'exciter de l'indignation à des Princes si nobles & si généreux ; que pour lui il en a senti une très grande, voyant comment ce miserable parle de l'Empereur & des Princes d'Allemagne, qu'il ose accuser de mauvaise foi. Son manége ordinaire, poursuit-il, est d'employer le mensonge & la calomnie ; par là il forme un parti séditieux, qui va à renverser la Religion & l'Etat. " Car sous prétexte de „ prêcher Jesus Christ, il foule aux „ pieds les Sacremens : s'il vante la grace „ de Dieu, c'est pour anéantir le libre arbitre de l'homme : en faisant valoir la „ foi il détruit les bonnes œuvres & introduit la licence de pecher : en élevant la „ misericorde, il abaisse la justice, & fait „ Dieu Auteur du peché ; non pas un Dieu „ mauvais, ce qui étoit plus supportable „ dans les Manichéens, mais le Dieu de „ bonté. Après avoir ainsi traité les choses „ divines, il vient comme un serpent répandre son venin sur la terre, mettre la „ dissension dans l'Eglise, abroger toutes „ les loix, affoiblir l'autorité des Magistrats, animer les Laïcs contre le Clergé, „ soulever les uns & les autres contre le „ Pape, & les sujets contre leurs Princes. Ce Roi continuant de la même force, prédit les funestes guerres que la nouvelle hérésie exciteroit premiérement en Allemagne, & puis dans les païs voisins. Qu'on ne se re-

pose pas, dit-il, sur ce qu'un homme de rien n'est pas capable de faire tant de maux. Il n'y a qu'à faire reflexion à un Mahomet, & aux foibles commencemens des Hussites de Bohéme. C'est donc aux Princes aujourd'hui à prévenir de semblables malheurs : & ils les préviendront, s'ils ne regardent pas l'affaire presente comme une bagatelle, & comme une simple dispute scholastique. Tous les Princes Chrétiens sont dans l'obligation d'y mettre la main, mais plus particuliérement les Ducs de Saxe, qui ayant Luther en leur pouvoir, peuvent tout d'un coup étouffer le mal, avant qu'il prenne de plus grands accroissemens. C'est ce qu'il y a à attendre de leur prudence & de leur piété. Il finit en les conjurant d'arrêter une si dangereuse secte, sans verser de sang, s'il se peut, mais si l'obstination va à l'excès, de la réprimer en quelque maniére que ce soit.

Article LXXIV.

V. CL. JOANNIS BAPTISTÆ Morgagni Forolivienfis Adverfaria Anatomica &c. C'eft-à-dire, *Mémoires d'Anatomie de Jean-Baptifte Morgagni de Frioul, Profeffeur de Phyfique, de Médecine & d'Anatomie, en l'Univerfité de Bologne.* A Leide, chez Conrad Wilhoff, 1714. *In* 8°. *pages* 111.

CEs Mémoires d'Anatomie font écrits en forme de difcours prononcé en préfence de la Faculté de Medecine de Bologne. L'Auteur s'y propofe trois chofes; de rapporter de nouvelles découvertes qu'il a faites; de ramener ce qui avoit autrefois été reconnu, & depuis mis en oubli, ou négligé; d'expofer fes propres Obfervations fur des points conteftez.

Ses découvertes fe réduifent à des glandes en différentes parties du corps. Il paroît furtout fe fçavoir bon gré d'avoir trouvé deux glandes, placées proche de l'épiglotte, & formées comme la lettre L: & c'eft par où il commence.

Ce qu'il fe plaint d'avoir été negligé eft une articulation fort fouple entre les cartilages nommées *cricoïs* & *aryténoïs*, laquelle toutefois eft neceffaire au mouvement du *larynx*. Gallien l'avoit obfervée, & après lui Vefalius, Fabricius, Bauhin, &

d'autres Anatomiſtes, l'avoient auſſi obſervée : mais ceux qui ſont venus enſuite, n'en ont fait nulle mention.

Il en eſt de même de deux cavitez, l'une d'un côté des ligamens de la *glotte*, ou du *larynx*, l'autre de l'autre côté, obſervées par Gallien, qui les a appellez ventricules, par Curtius & Charle Eſtienne, & depuis omiſes par les Anatomiſtes. Leur uſage, ſelon M. Morgagni, eſt de contribuer aux divers tons de la voix, ſelon qu'elles ſe dilatent ou ſe reſſerrent ; comme la voix rauque & forte des grenoüilles vient vraiſemblablement de ce que quand elles crient, les cavitez qu'elles ont des deux côtez de la tête ſe rempliſſent d'air.

Touchant les points conteſtez d'Anatomie, il a remarqué que dans le fœtus le canal ovale porte le ſang de la veine cave dans la veine pulmonaire : ce qui eſt évident par la diſpoſition de la valvule qui y eſt placée, & qui cede facilement de ce côté là, en réſiſtant de l'autre. De plus, il a trouvé dans le fœtus de vache, des fibres attachées à la valvule du côté de la veine pulmonaire ; & il conjecture que quand les oreillettes du cœur ſe rempliſſent, ces fibres ſe relâchent pour donner paſſage au ſang ; & qu'elles ſe tendent, ferment la valvule & arrêtent le cours du ſang, lorſque les oreillettes ſe déſempliſſent.

Ce qui s'appelle *caruncule*, ou glande lachrymale au coin intérieur de l'œil, eſt

véritablement une chair denſe & compacte, non pas une glande. Comme auprès d'elle les paupiéres ont un trou & une ouverture, il paroît qu'elle eſt là, afin de diriger & de faire couler en ces ouvertures l'humeur qui vient des glandes des paupieres. Cette humeur deſcend dans le nez par un canal, où il n'y a aucune valvule: en ſorte que les larmes s'échapent auſſi par le nez, & que M. Morgagni a vû des hommes qui ſe ſerrant le nez, rendoient par les yeux la fumée du tabac.

Le reſte des obſervations de l'Auteur regarde la poſition, la figure, la grandeur de quelques glandes, l'origine de quelques muſcles.

Quand on voit un habile homme ne trouver que de telles choſes, pour ſe faire honneur dans l'Anatomie, on eſt tenté de croire, que cette ſcience eſt pouſſée à une grande perfection. Et néanmoins on eſt obligé de reconnoître que le vrai reſſort de la merveilleuſe machine de nôtre corps, eſt encore un ſecret pour nous. La ſageſſe du Tout puiſſant ouvrier qui l'a formé, eſt cachée aux yeux les plus pénétrans, *Abſcondita eſt oculis omnium viventium.* Ce qu'il nous en laiſſe voir, & ce qu'il nous en cache, nous apprend également que la véritable ſageſſe pour nous eſt d'admirer le Seigneur dans ſes œuvres, & de le craindre, *Et dixit homini, Ecce timor Domini, ipſa eſt ſapientia.*

ARTICLE LXXV.

SUITE DES REMARQUES sur les Volcans, où il est parlé des Volcans cachez sous les eaux, ou Explication des Trombes, ou colomnes d'eau, qui s'élevent de la mer jusques aux nuës, & par occasion des Ouragans, & des Monsons. Par M. Parent.

Mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus. Ps. 92.

THevenot raporte dans la seconde partie de son voyage du Levant livre 4^e^, chapitres 2 & 3, qu'étant entre les Isles de Quésomo, de Lareca, & d'Ormus, au midi, & fort proche de la premiere, il tomba vers le milieu du jour une legere pluye, qui fut suivie d'une grêle, dont les grains étoient gros comme de petites noisettes, & très ronds, excepté un côté fort plat & uni. Ils étoient si transparents, que l'on apercevoit au dedans de petites rosettes blanches à six pointes émoussées, avec un petit cercle blanc autour de leur centre, qui étoit lui même formé d'un point blanc, à peu près comme celles que M. Descartes décrit dans ses méteores..... Incontinent après le vent se mit à souffler avec grande violence & grand bruit, accompagné d'un tonnerre horrible. Il parut aussi un Arc-en ciel sur le plus épais de la

nuë ; quoique le ciel fût alors aussi sombre qu'il auroit été pendant un tems serain, une demie heure après le soleil couché, dans cette saison, c'est à dire, le 11e Decembre. Pendant le plus fort de la tempête nôtre Auteur apperçut entre leur navire, & l'Isle de Quesomo, l'eau qui boüillonnoit en s'elevant environ d'un pied de hauteur sur le reste de la mer, avec une espece d'écume jaunâtre, au dessus de laquelle il paroissoit une fumée noire assez épaisse, accompagnée d'un bruit sourd, semblable au roulement des eaux qui se précipitent dans de profonds vallons, & de sifflemens aigres, pareils à ceux des serpens. Au dessus de cette premiere élevation d'eau, il s'éleva peu après une colomne d'eau d'une couleur brune, laquelle montoit vers le Ciel en tournant sur elle même de gauche à droite, avec grande rapidité, sous la forme d'une fumee qui sort de quelque fourneau. Cette colomne torse ne paroissoit pas à cette distance plus grosse que le doigt ; ce qui fait voir, qu'elle pouvoit être à peu près de la grosseur d'un demi muid. Mais le bas de la colomne qui lui servoit comme de piedestal paroissoit au moins quatre fois plus grosse ; outre que la partie inferieure de ce piedestal formoit comme une terrasse fort large, & spacieuse, qui alloit en se perdant insensiblement avec le reste de la mer d'alentour. Les roulemens & sifflemens continuant

toujours, cette premiere Trombe ne dura pas plus d'un demi quart d'heure.

Mais celle là ne fut pas plutôt finie, qu'une ſeconde toute pareille commença à s'élever au midi de leur vaiſſeau, laquelle fut peu de tems après accompagnée d'une troiſiéme à leur couchant, & auſſitôt après il en parut encore une quatriéme du même côté. La plus eloignée de ces trois nouvelles Trombes n'étoit qu'à la portée du mouſquet du navire. Elles parurent d'abord comme des tas de paille moüillée hauts de deux pieds au plus, qui fumeroient d'abord beaucoup, avant que de s'allumer; & les roullis de leurs bruits, & de leurs ſifflemens, étoient ſemblables à ceux de la premiere. C'étoient les piédeſtaux des nouvelles colomnes qui avoient chacune leur terraſſe comme cette premiere. Au deſſus de ces piédeſtaux s'éleverent peu après autant de colomnes ſemblables à celle de la premiere Trombe, mais qui perçoient juſque dans les nuës, où elles ſe perdoient en s'élargiſſant par le bout d'enhaut, en forme d'entonnoir, qui leur ſervoit de chapiteau. Leur couleur étoit d'un blanc tirant ſur le jaune, & on jugeoit que ces colomnes étoient des tuyaux par une liqueur teinte de jaune, que l'on voyoit couler au milieu, & parce que l'on avoit de la peine à les diſtinguer, quand cette couleur ne paroiſſoit pas; de même qu'on ne verroit pas aiſément une colom-

ne de glace à la diſtance de 200 pas environ, ſi le ciel étoit couvert de tous côtez, & qu'elle ne reflechît point vers nous la lumiere du ſoleil. Ces trois canaux n'étoient pas tous droits, mais un peu ondulans, ou tortueux, ils étoient même panchez les uns plus, les autres moins, & tous en même ſens ; en ſorte que le vent ayant fait avancer la nuë, à laquelle s'abouchoit la ſeconde de ces trois dernieres colomnes, cette colomne la ſuivoit ſans ſe rompre, ce qui fait voir que ces colomnes panchoient vers la partie oppoſée au vent. La premiere des trois ſe groſſit conſiderablement, en ſorte que de groſſe à la vûë comme le doigt, elle le devint enſuite comme le bras, peu après comme la jambe, & enſuite comme un demi muid, étant alors toute droite, verticale, & également groſſe en ſa longueur, excepté le chapiteau, le piedeſtal, & la terraſſe, & l'on voyoit au travers de ſon corps, ou fût, un torrent de matiére jaunâtre qui montoit en ligne ſpirale.

Tantôt ce fût de la colomne alloit en diminuant par le haut, ſans que le chapiteau en ſouffrît aucune diminution, & tantôt au contraire il diminuoit par le bas en forme de fuſeau, ſans que le piédeſtal ni la terraſſe changeaſſent en rien. Il diminua enſuite dans toute ſa longueur, juſqu'à la groſſeur du bras, puis redevint gros partout comme la cuiſſe, & enfin fort me-

nu. Alors la terrasse & le piédestal venant à s'affaisser, le fût s'en separa tout à fait, étant devenu extrêmement delié par le bas. Enfin, le jour qui se fortifia fit disparoître tout ce spectacle lugubre, quoique pourtant d'ailleurs veritablement admirable. Cette Trombe ne dura gueres plus d'un quart d'heure, & les deux dernieres un peu moins.

3. Pendant tout ce tems le vent ne fit que tourner, sans avoir aucune assiete fixe. Thevenot ajoûte que ces Trombes sont fort à craindre, en ce qu'elles se mêlent quelquefois dans les voiles d'un vaisseau, & l'enlevent, après quoi elles le laissent retomber, & le font couler à fond: si non elles déchirent les voiles, ou elles déchargent leur eau dans le navire, & le comblant, le font submerger, dont il n'y a dit-il, que trop d'exemples.

4. Nôtre Auteur nous apprend qu'un remede dont-on use à la mer contre les Trombes, & qui rëüssit quelquefois, est de plier toutes les voiles, & de couper les Trombes par des volées de canon chargées de barres de fer ou à anges, lorsqu'elles sont assez proches des navires.

5. Il ajoute que le 15. Decembre à trois heures & demie après midi ils eurent encore une pareille tourmente, dans laquelle le Ciel parut couvert de toutes parts de gros nuages noirs, qui se fondirent en pluye: pendant ce tems ils virent encore

trois Trombes assez loin d'eux, qui ne leur causerent aucun dommage ; ils étoient alors entre la pointe de terre du Royaume de Perse appellée Natali, & les Isles de Lareca, & Ormus, à l'Est-Sud-Est de la plus grosse des quatre Isles Selame proche la terre d'Arabie.

6. Enfin nôtre Auteur ajoute que l'Eté regne ordinairement en ces païs dans les mois de Novembre, Decembre, & Janvier, qui est le tems de nôtre hyver ; quoique ce païs & le nôtre soient du même côté de l'Equateur. Il dit de plus que les vents favorables pour aller de Perse aux Indes regnent en Mars, & Avril, & au commencement de May ; parceque chaque année, depuis la fin de Juillet jusqu'en Janvier, les courants vont des Indes vers Ormus, & depuis Janvier jusqu'au mois d'Août, ils vont d'Ormus vers les Indes.

7. Pour découvrir aisément toutes ces merveilles des Trombes, il ne faut que faire attention à ce qui est dit touchant la terrasse, & le piedestal de la premiere des quatre Trombes, sçavoir, qu'il étoit couvert d'une écume jaunâtre, d'où sortoit une fumée noire, avec des roulemens & des sifflemens violens, & l'on reconnoît aussitôt que c'étoit l'effet d'un Volcan caché sous les eaux en cet endroit ; dont la flâme & la fumée soulevoient ainsi l'eau de la mer, & la reduisoient en écume. Il arrive quelque chose de semblable dans les

Ouragans des Antilles, & des côtes du Paraguay, de Madagascar, & de la Chine, dans lesquels l'eau s'enfle, écume, & boüillonne de même. Il parut la même chôse, lorsque le Volcan de la nouvelle Santorin commença à jetter.

Le fût de la colonne des Trombes est formé par un jet de flâme & de fumée, qui s'élançant en l'air au dessus du piedestal en entraîne les eaux avec lui, en les faisant tourner du même sens que lui, ce que l'on connoît à la couleur jaune, qui paroît au milieu du fût. Ces eaux portées par l'effort de la flâme, & de la fumée, montent jusqu'à ce que le jet soit diminué d'épaisseur par le haut, à tel point, que la flâme le puisse réduire en vapeur ; & c'est cette vapeur qui forme le chapiteau de la colomne, tandis que le reste de l'eau qui n'a pas pû être chassé assez haut retombe par sa pesanteur le long & en dehors du fût, achevant ainsi de former le corps du canal.

Au reste, ces élevations d'eau ne doivent pas surprendre davantage, que celles que l'Ætna & les autres Volcans vomissent de tems en tems jusques aux nuës, particulierement celui de la nouvelle Santorin ; & l'on ne doit pas douter qu'il ne se passe quelque chose de semblable dans les Ouragans, dans lesquels on voit tomber du ciel des pluyes salées. Car ces pluyes ne peuvent être autre chose que l'eau de

la mer, qui a été poussée en haut par des éruptions de flâmes, ou même par des Trombes de quelque Volcan caché sous les eaux, puisqu'il n'y a que cette force, qui puisse élever le sel de la mer à cette hauteur. Nous sçavons de plus que pendant les Ouragans les vents soufflent avec la derniere violence, & sans aucune régle, comme ceux qui ont accompagné les Trombes de M. Thevenot, ce qui prouve que les Trombes, & les Ouragans, ont une même cause, sçavoir, des Volcans cachez sous les eaux. La seule différence que j'y trouve, est que les Volcans des Trombes paroissent n'être que dans un seul endroit, avec plusieurs bouches assez spatieuses ; au lieu que ceux des Ouragans occupent toute l'étenduë de l'enceinte d'une Isle. De plus, il y a toutes les apparences que ce sont les Volcans qui vomissent les nuës, & même les vents horribles qui soufflent alors, & si l'on veut encore les tonnerres qui les accompagnent, car ces nuës & ces vents se forment tout à coup ; on voit de plus le haut des Trombes qui s'abouche avec elles ; & il n'en paroît point sans nuës & sans pluyes ; à l'égard des vents ils ne gardent aucune regle, mais ils s'élancent avec des sifflemens aigus, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & tantôt par tourbillons ; au lieu que ceux qui sont formez par des causes ordinaires soufflent d'un même côté pendant un tems

conſiderable, & beaucoup plus uniformement.

8. A l'égard de la tortuoſité du fût des Trombes, on ne peut l'attribuer qu'à l'exhalaiſon qui monte en dedans en ligne ſpirale, comme on l'a dit cy-devant, & quant au ſens dont ces ſpirales ſont tournées, j'en ai parlé ailleurs en expliquant le ſens dont les parties des vegetaux & des animaux, & même des chandelles de ſuif ſellées ſe contournent d'elles mêmes.

9. Quant à l'inclinaiſon des Trombes, on ne peut pas douter qu'elle ne ſoit l'effet du vent, comme nous l'avons marqué dans la deſcription ; ce qui ſe reconnoît en ce que, quand le fût a une groſſeur ſuffiſante, le vent n'a plus la force de le faire plier, mais il monte tout droit.

10. A l'égard des changemens qui arrivent à la groſſeur du fût, ils ne peuvent proceder que de la quantité d'exhalaiſon qui ſort à la fois du Volcan, & de la maniere dont elle s'éleve ; ſçavoir, tantôt uniformement, quelquefois avec interruption, & par tourbillons. Car lorſqu'il ſort tout à coup une grande quantité d'exhalaiſons, le bas du fût de la colomne eſt obligé de s'enfler, & de s'élargir, pour lui faire paſſage, le haut demeurant encore beaup plus menu ; après quoi tout le fût s'enfle à peu près également ; & enfin le tourbillon d'exhalaiſons étant arrivé au

haut du fût, il le grossit en cet endroit, tandis que le bas diminuë faute d'exhalaisons qui succedent dans la même quantité.

11. Une nouvelle preuve que ces Trombes sont formées par des Volcans, c'est qu'elles demeurent constamment au même endroit, nonobstant la violence des vents qui les poussent, comme il arrive aux Ouragans qui s'élevent toûjours autour des mêmes Isles, & le long des mêmes côtes. C'est ce qui fait qu'on peut éviter les Trombes par la fuite, quand elles ne sortent pas trop proche du vaisseau, outre que leur Terrasse qui s'écoule de tous côtez en éloigne les vaisseaux. Et je ne doute pas même que les Trombes ne soient affectées à des endroits particuliers de la mer, de même que les Ouragans; ainsi c'est encore un moyen pour les éviter. A l'égard du tems, & des périodes de ces Trombes, je pense qu'il n'y a rien de reglé, non plus que dans les Ouragans, quoique quelques relations disent le contraire à l'égard de ceux des Antilles.

12. Les vents qui regnent avec les Trombes & les Ouragans n'ont rien de reglé, étant formez la plûpart par une exhalaison qui sortant du sein de la mer se répand de tous côtez, & suspend le cours du vent naturel, & ordinaire, lequel après que l'eruption est passée, se répand ensuite à son tour avec impétuosité; ou l'exhalaison

détourne le cours du vent naturel, ou enfin elle l'oblige à se mouvoir par tourbillons, ce qui enleve quelquefois les vaisseaux fort haut, & les fait ensuite submerger, quand ils n'ont pas eû le soin de prendre le large en mer, dès qu'ils l'ont vû boüillonner.

13. Quant à la grêle qui a precedé les Trombes de nôtre Auteur, j'en ai parlé assez au long dans l'analyse des méteores de Descartes.

14. Il nous resteroit un mot à dire sur les vents appellez monsons, dont parle M. Thevenot. Il me paroît qu'ils ont leur cause dans les vapeurs dont le soleil remplit l'air qui est au dessous de lui, lesquelles avançant comme lui vers le pole arctique, depuis le mois de Janvier jusqu'en Juillet, chassent l'air de ce côté. Or cet air rencontrant les terres beaucoup plus élevées que la mer, fuit en partie par les côtez; mais il rencontre du côté du couchant les côtes de l'Affrique, & de l'Arabie, qui l'arrêtent de ce côté, & qui le repoussent vers l'Orient; c'est ce qui lui fait prendre son cours de ce côté, pendant tout ce tems; au contraire, pendant les six autres mois le soleil retournant vers le pôle antarctique remene avec lui les vapeurs; c'est poürquoi l'air qui est du côté du pôle arctique, (mais principalement celui qui avoit été poussé vers l'Orient) raccourt par sa pesanteur, & son ressort, pour

remplir la place que les vapeurs lui cedent.

15. A l'égard de l'Eté, que Thevenot met pendant nôtre hyver dans les côtes d'Arabie, c'est encore la même chôse dans l'Abyssinie, cet Eté n'est autre chôse qu'une saison plus douce que celle du reste de l'année, dont les chaleurs sont insupportables.

La premiere partie de ce Mémoire se trouve dans le Mercure de Trevoux du mois de Janvier 1711. & dans celui de Paris du mois de Mars suivant. On y traite assez à fond de tous les Volcans dont les effets se sont fait sentir à la surface des terres, & des causes de ces Volcans, aussi bien que de leurs effets. On y commence aussi l'histoire de ceux qui ont paru sur les mers, & dans les Isles, ou même sous les eaux; ensorte que ce qui est rapporté dans ce dernier Memoire, n'est qu'une partie, & une suite de ce qu'on trouve dans les deux precedens.

ARTICLE LXXVI.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de lune arrivée le 11^e^ *Novembre* 1715. *faite à Marseille à l'Observatoire de Sainte Croix, par le Reverend Pere Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.*

ON a observé cette éclipse avec une lunette de 8 pieds 1 pouce, à deux verres

tes convexes, par la méthode ordinaire de l'immersion des taches dans l'ombre la plus épaisse, ou de leur émersion de l'ombre. Il est inutile de dire que la lunette renverse les objets.

Cette ombre a eû quelque chose de particulier qu'on n'avoit pas vû dans d'autres éclipses. Du moment que la tache de Mare Crisium fut entrée dans l'ombre, on aperçut tant du côté du Mare Crisium, que du côté de Grimaldus ; comme un triangle sphérique d'une ombre plus deliée, à travers laquelle on voyoit très-distinctement les deux taches. Ce triangle avoit pour petit côté l'extremité de l'ombre sur le disque éclairé de la lune ; & de deux grands côtez, à peu près égaux, l'un étoit le bord du disque de la lune qu'on voyoit à travers l'ombre, l'autre au deçà de Mare Crisium vers Plinius une portion de cercle d'une ombre un peu plus épaisse & fort noire, à travers de laquelle on ne pouvoit distinguer aucune tache. Ce cercle alloit passer à distance égale vers la tache de Grimaldus, où il faisoit un autre côté d'un triangle sphérique, le bord du disque de la lune un second côté, & le petit côté l'extremité de l'ombre qui séparoit la partie éclairée du disque de la lune, de celle qui étoit obscure. Ce phénomene a duré depuis 4 h. 16'. jusqu'à 4h. 44'. après lequel tems l'ombre est devenuë par tout également épaisse, & de couleur de fer, de sorte qu'on ne

voyoit plus aucune tache dans la partie éclipſée de la lune.

Puiſque ce n'eſt pas le cone ombreux du globe terreſtre projetté dans la partie oppoſée au ſoleil, qui éclipſe la lune, mais bien le cone ombreux de toute l'atmoſphére qui environne le globe terreſtre : il paroît aiſé de concevoir, que les cones qu'on peut imaginer, comme adaptez au tour du cone de la veritable ombre de la terre, n'ont pas une ombre d'une égale denſité ; mais que cette ombre eſt plus forte, lorſqu'elle eſt cauſée par la partie de l'atmoſphére plus voiſine de la terre, parceque les rayons du ſoleil trouvant dans l'air voiſin de la terre plus de denſité cauſée par les parties hétérogenes dont il eſt compoſé, s'y rompent fréquemment, & s'y abſorbent, en ſorte qu'ils ne peuvent pas s'étendre bien avant dans les parties intérieures de ce cone le long de ſon axe, ainſi ils y cauſent une plus grande obſcurité.

Mais ſi l'on conçoit divers autres cones creux adaptez ſur celui-ci, & correſpondans à diverſes parties de l'atmoſphere compoſée d'un air plus pur & plus homogéne à meſure qu'il eſt plus éloigné du globe terreſtre ; on verra que les rayons du ſoleil, entrant dans les diverſes parties de l'atmoſphere, s'y briſent ſous des angles plus aigus, & moins fréquemment, & cela d'autant plus qu'ils paſſeront dans les parties ſuperieures de l'atmoſphere qui ſer-

vent de base aux cones creux correspondans ; de sorte que plusieurs de ces rayons tendans par des lignes moins convergentes vers l'axe , se réüniront fort loin dans les surfaces coniques supérieures , à travers lesquelles la lune passe, & nous y laisserons quelque lumiere qui rendra cette ombre moins obscure , & quelquefois même de diverses couleurs , si ces rayons sont en grand nombre , comme il est arrivé dans l'éclipse totale du 29. Juin 1713. jusqu'à ce que la lune penetrant dans les surfaces coniques plus voisines de l'axe du cone, lesquelles se trouvent plus dépourvûës de rayons de lumiere, on verra une plus grande obscurité sur le disque de la lune.

Il peut arriver que la lune entre si avant dans ces surfaces coniques, qu'on la perde entierement de vûë, comme on l'a vû dans d'autres éclipses totales , dans lesquelles après l'immersion totale on a apperçu d'abord les grandes taches , mais dans la suite de l'immersion le disque de la lune a entierement disparu jusqu'au moment de l'émersion ; alors l'ombre a été très-noire & mieux tranchée , & on n'a pû distinguer aucune tache qu'au tems de sa sortie de l'ombre.

Il se pourroit faire aussi , que les parties de l'atmosphere qui correspondent à l'Ocean étant moins lumineuses , parcequ'une plus grande quantité de rayons du soleil est absorbée dans ces eaux, les parties des co-

nes correspondantes à ces parties de l'atmosphere sont plus appauvries des rayons de lumiere, & peindront sur le disque de la lune ces diverses couleurs qu'on y remarque, tantôt plus, tantôt moins foncées, suivant que la partie de l'atmosphere correspondra à des surfaces terrestres, ou à des surfaces aqueuses.

Il semble aussi que c'est de cette maniere qu'on doit expliquer l'ombre moins épaisse qui precede, & même cette fumée jaunâtre & ensuite plus brune, mais qui n'est pas terminée en cercle, laquelle on appelle pénombre, qui se répand sur la partie du disque de la lune, vers laquelle l'eclipse doit commencer, ou finir. Car on peut fort bien concevoir qu'au delà de l'atmosphere qui sert de base au cone ombreux dans lequel la lacune passe, la matiere étherée n'est pas tellement pure & homogene, qu'elle donne un libre passage aux rayons du soleil sans qu'ils souffrent aucune refraction; & que plus ils sont voisins de l'atmosphere, plus ils doivent souffrir de réfraction. C'est pourquoi la penombre sera plus épaisse dans le voisinage du cone, & d'une couleur brune; & dans les parties plus éloignées elle sera d'un jaune toujours plus attendri, à mesure qu'il sera plus éloigné du cone ombreux: mais comme il passe un très grand nombre de rayons de lumiere qui vont jusqu'au disque de la lune, cette ombre ne sçauroit être terminée

Voilà ce qui m'a paru plus vraisemblable sur les diverses couleurs qu'on remarque sur la lune au tems des éclipses, soit totales, soit partielles : un plus grand détail produiroit un traité d'une plus juste étenduë.

L'horloge a été reglée au tems vrai par diverses hauteurs correspondantes du soleil prises à divers jours.

A 11h. 54'. 2". du 10e Novembre au soir le centre de la lune arriva au méridien.

Le tems de son passage par le méridien a été de	2'. 25".
La hauteur méridienne apparente du bord superieur de la lune étoit de	61d. 33'. 30.

Phases de l'eclipse.

Tems vrai.	Le 11e Novembre matin
à 2h. 56'. 0".	La pénombre commence au dessous de Grimaldus
3. 0. 0.	Pénombre plus forte.
6. 30.	Penombre encore plus forte
à 3h. 12'. 20".	Commencement de l'eclipse au dessous de Kepler.
19. 38.	L'ombre à Kepler.
21. 30.	Kepler entierement caché.
27. 8.	L'ombre touche Grimaldus.
29. 55.	Tout Grimaldus dans l'ombre.
36. 20.	Copernic touche l'ombre.
37. 15.	Thimocharis & Archimedes touchent l'ombre.

39. 10. Tout Copernic dans l'ombre.
42. 30. Reinoldus & Lansbergius sur l'ombre.
43. 43. Le commencement de Mare Serenitatis touche l'ombre.
47. 30. Mare Humorum touche vers Gassendus.
51. 25. Menelaus tout dans l'ombre.
58. 22. Plinius tout dans l'ombre.
4. 2. 13. Dionysius tout dans l'ombre.
3. 55. Bullialdus touche l'ombre.
7. 39. Premier bord de Mare Crisium sur l'ombre.
10. 55. Messala touche l'ombre.
15. 24. Fin de Mare tranquillitatis dans l'ombre.
15. 44. Fin de Mare Crisium dans l'ombre.

Mare Crisium paroit à travers l'ombre, laquelle est plus claire vers les bords, Grimaldus paroit de même de l'autre côté, l'ombre est plus obscure vers le milieu, & faite en forme de cercle.

26. 40. Catharina Cyrillus dans l'ombre.

Tems vrai.

à 4^{h}. 28'. 0''. Fracastorius dans l'ombre.
30. 27. Langrenus dans l'ombre.
34 0. On voit toujours Mare Crisium à travers l'ombre.
36 0. Les taches de Mare Nubium se détachent & s'éloignent. Ainsi l'ombre n'approchera pas de Tycho.

38. 20. Le bord ſupérieur de Mare Nectaris dans l'ombre.

38. 10. On voit encore un peu Mare Criſium à travers l'ombre.

44. 0. On ne voit plus Mare Criſium à travers l'ombre.

45. 10. Plus la moitié de Mare Nubium hors de l'ombre.

49. 0. Tout Mare Humorum hors de l'ombre.

54. 5. Grimaldus commence à ſortir.

55. 55. Tout Grimaldus hors de l'ombre.

0. 40. Emerſion de Lansbergius.

10. 10. L'ombre eſt toujours vers Petavius.

11. 30. L'ombre quitte Kepler.

13. 10. Mare Nectaris ſe découvre.

16. 10. Emerſion de Mare Nectaris.

17. 15. Copernic ſort de l'ombre.

18. 10. Copernic tout dehors.

22. 10. Inſula ſinus medii hors de l'ombre.

25. 10. Petite mer ſupérieure de Mare tranquillitatis hors de l'ombre.

27. 25. Promontorium Acutum commence à ſortir de l'ombre, le coupe à plomb dans ſa longueur.

32. 40. Promontorium Acutum, Menelaus & Archimede, hors de l'ombre qui les touche.

Tems vrai.

à $5^h. 34'. 10''$. Plinius se dégage de l'ombre.

37. 53. Plinius tout à fait hors de l'ombre.

40. 30. Langrenus est le bord de la mer près Langrenus hors de l'ombre.

46. 0. La partie superieure de Mare Crisium sur le bord de l'ombre.

51. 25. Proclus sort de l'ombre.

53. 16. Fin de Mare Crisium hors de l'ombre.

59. 10. Fin de l'éclipse par le travers de Proclus.

6. 1. 12. Fin de l'ombre claire.

La pénombre a duré encore quelques minutes. L'ombre, quoique precedée à l'ordinaire d'une ombre plus claire, étoit assez bien tranchée, même depuis le commencement de l'éclipse.

C'est toujours du plus épais de l'ombre qu'on a parlé dans les observations des phases qu'on vient de donner.

On n'a point observé l'éclipse avec le micrometre, comme on l'avoit souhaité, parceque n'ayant pas d'autre aide que le Sieur Parrer, qu'on a formé aux observations astronomiques, on ne pouvoit fournir en même-tems à ces deux diverses méthodes.

Fin de l'éclipse à $5^h. 59'. 10''$.
Commencement de l'éclipse à 3. 12. 20.

Juin 1716.

Durée de l'éclipse.	$2.^{h}\ 46'.\ 50''$.
Demie durée de l'éclipse.	1. 23. 25.
Commencement de l'éclipse.	3. 12. 20.
Demie durée de l'éclipse.	1. 23. 25.
Milieu de l'éclipse conclu de l'observation.	4. 35. 45.
Par calcul de la connoissance des tems réduit au méridien de Marseille.	4. 35. 36.
Différence très-peu considérable.	9''.
La différence du calcul à l'observation pour le commencement est de	20.
Celle de la fin n'est que de	2.
La différence de la durée n'est que de	22.

Ce qui fait voir la bonté des tables, dont se sert l'Auteur du livre de la connoissance des tems, & l'exactitude de son calcul.

ARTICLE LXXVII.

BIBLIOTHECA RHETORUM, Præcepta & Exempla complectens, quæ tam ad Oratoriam facultatem, quam ad Poëticam pertinent, Discipulis pariter ac Magistris perutilis. Auctore P. G. F. Le Jay Soc. Jesu. C'est-à-dire, BIBLIOTHEQUE DES RHETEURS, *contenant des preceptes & des exemples, tant pour l'éloquence que pour la Poësie, ouvrage utile aux disciples & aux Maîtres. Par*

Le P. G. J. Le Jay de la Compagnie de Jesus.

Le P. Le Jay est prêt de donner au Public l'ouvrage dont il trace ici le dessein. Il a bien voulu nous en faire part, pour en donner avis aux gens de Lettres. La réputation d'un si grand Maître dans les deux genres, dont il donnera des preceptes & des exemples, fait esperer que les Maîtres de l'Art y trouveront de quoi se perfectionner, & leurs Disciples de quoi s'instruire. Par un long usage, & par une application sans relâche, il a merité & que les Professeurs ne dedaignassent pas ses instructions, & que la jeunesse en profitât. Voici comme il expose le sujet & la suite de son ouvrage.

LE dessein que je me propose dans cet ouvrage, que je suis prêt de donner au Public, & qui porte le titre de *Bibliotheca Rhetorum*, c'est non seulement de former la jeunesse à l'étude de l'éloquence & de la Poesie, mais de rendre service à ceux même qui sont chargez de son instruction. Cet emploi si necessaire & si difficile demande bien de qualitez, pour s'en acquitter avec succès. L'esprit seul ne suffit pas pour y réüssir : on peut avec beaucoup de capacité être peu propre à la communiquer aux autres. Il faut sur tout un grand usage, & cet usage ne s'acquiert que par un cons-

nt exercice, & par de longues reflexions.
a Providence, qui m'a tenu pendant plus
: vingt années dans cette penible carrie-
, m'a laissé tout le loisir de faire de sé-
:uses attentions sur les routes differentes
ii conduisent à la connoissance des bel-
; Lettres. Je ne sçai si celle que j'ai sui-
e sera du goût & du choix de ceux à qui
consacre mes soins & mon travail; mais
l'experience d'un grand nombre de per-
nnes qui ont autrefois reçu de mes le-
ıns, & qui font aujourd'hui l'honneur
: la Literature, est un prejugé favorable,
ıi lieu d'esperer qu'on trouvera dans nô-
: Bibliotheque de quoi faire plaisir aux
aîtres & aux Disciples. Quoi qu'il en
it, voici ce qu'elle contient.
Je la divise en deux parties. La premie-
renferme ce qui regarde l'éloquence. La
:onde, ce qui concerne la Poësie. On
ouvera dans l'une & dans l'autre des
eceptes sur tous les genres d'écrire, &
:s exemples qui en demontrent la prati-
ıe. La premiere commence par une Rhe-
rique dressée sur le modele & sur les re-
es que Ciceron nous en donne dans ses
hetoriques; car c'est à lui seul que je me
is attaché, comme au premier Maître
l'Art; & cela avec d'autant plus de scru-
le, que nous n'en voyons que trop de
os jours, qui vont puiser en d'autres
urces, & qui preferent le faux brillant
ıne éloquence plus moderne à toute la

solidité de celle qui faisoit les delices du siecle d'Auguste, & qui malgré les raffinements de la nouvelle reforme, prévaudra dans tous les tems parmi les personnes de bon goût.

Cette Rhetorique contient cinq livres. Le premier traite de la periode ; car il faut commencer par instruire ses éleves du langage propre de l'Orateur, ce langage plein de nombre & d'harmonie, qui resulte du choix & de l'arrangement des paroles. On en démontre les principes & les regles, on en fait voir l'artifice & l'œconomie ; on en enseigne la pratique ; on se propose les periodes choisies de Ciceron, qu'on suit de près par une imitation fidelle. On apprend à étendre & à conduire une simple proposition jusqu'au terme par ces tours periodiques qui donnent au discours cette grace & cette majesté dont l'auditeur est agréablement flatté. On s'étudie sur tout à garder une methode facile, qui n'ait rien d'epineux & de rebutant dans l'execution.

On parle dans le second livre de l'amplification de la periode, c'est à-dire, de la maniere d'étendre les propositions les plus simples, par l'explication & la dilatation des termes dont elle est composée. Ciceron, qui sert toujours de guide, fournit dans ses Rhetoriques ce qui fait la matiere de ces sortes d'amplifications. Rien de plus utile au reste, & de plus capable

 d'ouvrir

d'ouvrir l'esprit des jeunes gens, que cet exercice, qui fait naître d'un fond sterile une abondance de pensées & d'expressions brillantes sur les moindres sujets.

Les Tropes & les Figures sont la matiere du troisiéme livre. On y explique la nature & l'usage de ces ornements de la parole, sans lesquels le discours le mieux raisonné & la diction la plus étudiée tombent dans une secheresse & un ennui qu'il n'est pas possible de soutenir. Je sçai qu'il y a bien des gens qui traitent les figures de bagatelle, & qui en renvoyent l'étude & la pratique aux Colleges. Mais ils me permettront de leur demander ce qui met la difference qui se trouve entre une piece d'éloquence & une dissertation académique: si ce n'est que celle ci n'étant qu'une simple exposition du fait & des raisons sur lesquelles il est appuyé, n'a pas d'ordinaire beaucoup de force, pour emouvoir les sentiments & se rendre maître des cœurs; au lieu que celle-là sçachant manier les figures à propos, & donner par leur moyen au raisonnement tout le vif & tout l'éclat qu'il peut avoir, cause ces mouvements admirables qui charment les esprits & entraînent les volontez. Ciceron, cet Orateur si parfait & si sçavant dans l'art de remuer les passions, n'a pas cru qu'il fût indigne de ses soins de traiter à fond des figures, dont il connoissoit le prix & le merite, par l'heureuse experience qu'il en avoit.

Le quatriéme livre découvre les sources d'où l'on puise les raisons qui servent de preuves au discours. On les appelle lieux communs, parce que c'est comme une espece d'Arsenal fourni d'armes de toutes les especes, & ouvert à tout le monde, où chacun va prendre celles qui lui sont les plus propres, ou pour attaquer son adversaire, ou pour se defendre de ses traits. Ciceron dans ses Rhetoriques en fait un long dénombrement ; & il a trouvé le secret de reduire à de certains chefs tout ce qui fournit à l'Orateur des moyens d'établir sa cause, ou de refuter celle de ses adversaires.

Enfin, le cinquiéme & le dernier livre enseigne l'art de profiter de ces mêmes moyens, & de les mettre dans tout leur jour, en amplifiant la matiere, & en faisant voir tout ce qui en fait la solidité. C'est en cela proprement que consiste le principal merite de l'éloquence. Car ce qui fait la difference d'un Orateur excellent, d'avec un mediocre déclamateur, c'est moins pour l'ordinaire la superiorité des raisons qu'ils employent de part & d'autre, que la science de les faire valoir : semblables à deux Cavaliers, qui se battent avec des armes egales, & dont l'un ne remporte l'avantage sur l'autre, que parce qu'il est plus habile que son adversaire à les manier. Plus cette partie de la Rhetorique m'a paru difficile pour la pratique, & moins j'ai trouvé d'Au-

teurs qui l'ayent traité d'une maniere assez sensible, pour ceux qui n'ont point encore d'usage de cet exercice ; plus j'ai cru devoir prendre de soins pour la rendre aisée. Je laisse aux Lecteurs à juger si j'aurai eu le bonheur d'y réüssir.

Il me reste à rendre compte au public en deux mots de la méthode que j'ai gardée dans la composition de cet ouvrage. J'avouërai d'abord que n'ayant eû d'autre dessein que d'écrire une Rhetorique pratique en faveur de la jeunesse, & pour rendre service à ceux qui font profession de l'instruire, je ne l'ai point chargée de ce qui ne regarde que la théorie, ou la simple spéculation ; c'est-à-dire, que je n'entre point dans une infinité de dissertations sur la nature & les avantages de l'éloquence, qu'elle demande dans ceux qui s'y appliquent, sur les differents genres d'éloquence qui ont été en usage parmi les Grecs & les Latins, sur le jugement qu'on doit porter des uns & des autres, & sur la préference qui leur est dûë. Toutes ces matieres rebattues cent fois, & usées par les Maîtres de l'Art, ne laissent gueres d'autre merite à ceux qui voudroient entrer dans la même carriere, que celui de copistes, & sont d'ailleurs fort inutiles à quiconque ne cherche à s'instruire, que pour mettre aussi-tôt la main à l'œuvre, & faire experience par lui même du profit qu'il a tiré de ses connoissances.

Ainsi pour m'en tenir à mon projet, qui reduit tout à la pratique, je donne d'abord une definition claire de chaque chose, telle que Ciceron l'a donnée : j'explique les termes qui la composent, & comme ce sont autant de préceptes dont il s'agit, je montre l'usage qu'on en doit faire par des exemples de Ciceron. Je décris au long les plus lumineux, je me contente d'indiquer les autres, qu'il sera facile de consulter par l'exactitude avec laquelle chaque ouvrage de cet Orateur, & le nombre où ils se trouvent, est designé.

On trouve ensuite au bout de chaque article deux differents exercices qui mettent en execution les regles qu'on a prescrites, & qui sont autant de petits discours sur les plus beaux sujets de l'Histoire & de la Morale.

Enfin, pour faire voir tout l'artifice & toute l'œconomie de ces discours, on en donne à la tête un abregé, qui est comme une matiere digerée, qui facilite la composition, & qui peut servir de regle pour en dresser de semblables.

Cette Rhetorique est suivie de plusieurs Harangues, que l'emploi de Professeur de la Rhetorique que j'éxerçois autrefois a fait naître. Ce sont pour la plûpart des discours Panegyriques sur les matieres qui se presentoient alors. S'ils n'ont plus la grâce de la nouveauté, ils n'ont rien perdu de l'agrément qu'ils pouvoient avoir d'ail-

Juin 1716.

leurs, lorsqu'ils furent donnez au public, & qu'ils en furent reçus favorablement.

L'éloquence sacrée a ses beautez, ainsi que l'éloquence profane. C'est un sujet qui a servi de matiere à l'une de mes harangues, dont le sort ne fut pas tout à fait malheureux, lorsqu'elle fut prononcée, & qu'après elle parut au jour. Nous avons assez de pieces saintes en nôtre langue, qui sont d'éclatantes preuves que l'éloquence de la Chaire le dispute à celle du Barreau. Mais depuis les Homelies des saints Peres, qui toutes respectables qu'elles sont par la grandeur des sujets qu'elles traitent, & par l'érudition sacrée dont elles sont pleines, ne passeront jamais pour des modeles d'éloquence, ni de la pureté du langage, nous avons très peu de pieces Latines de ce caractere, qui puissent faire pancher la balance en leur faveur. J'ai fait un essai de plusieurs discours de pieté, où j'ai tâché d'observer les regles de l'art, & d'en éloigner toute la barbarie de la diction. Je ne sçai si cette sorte d'éloquence aura le bonheur de plaire. J'espere au moins, que je ne serai pas tout à fait privé du fruit qui m'a fait entreprendre ce travail, & que les bons effets que pourront produire dans les cœurs les instructions & les sentiments que j'y ai répandus, me dédommageront avec usure de la satisfaction que j'aurois d'avoir réüssi d'ailleurs.

Les plaidoyers que je donne après sont

un exercice des plus utiles, & des plus capables de former la jeunesse à l'éloquence de la Chaire & du Barreau. C'est dans ces sortes de causes qui s'agitent de part & d'autre avec les plus vifs mouvemens, sur tout quand le sujet est pathétique, & qu'on réünit ensuite dans un même discours les raisons des deux parties, pour en balancer la force, & en porter le jugement; c'est, dis-je, dans ces sortes de causes que se fait sentir toute la vivacité d'esprit qu'on a dans la jeunesse. L'émulation fait naître l'amour du travail; on creuse avec plaisir dans son propre fond; on y decouvre de riches trésors; les tours & les pensées se presentent en foule à l'esprit. Alors pour peu qu'un Maître habile prête de secours à son éleve pour arranger ses idées, pour lui apprendre à faire le choix de ce qu'il y a de meilleur, & pour conduire avec lui l'ouvrage, on voit sortir d'une plume naissante des coups d'essai que les maîtres ne desavoüeroient pas. On m'a sçu bon gré d'avoir retabli dans les études cet important exercice, qui depuis Quintilien n'avoit point été en usage, & les applaudissements dont le public l'a souvent honnoré r'animent le soin de ceux qui sont en place pour le soutenir & le perfectionner.

Tout le monde n'est pas né pour l'éloquence, ni pour haranguer; mais il n'y a personne dans la vie, que les liens de la societé, ou la necessité des affaires, ne

mettent de tems en tems dans l'obligation d'écrire des lettres. Il y a plus d'art qu'on ne pense à le bien faire, & peut-être n'y en eut il jamais tant depuis le siecle d'Auguste, parce que le grand art est qu'il n'y en paroisse point. On veut beaucoup de naturel dans les pensées, dans l'expression un air aisé & sans affectation. Il faut du sérieux avec les grands, & dans les affaires qui le demandent : on badine, on plaisante, avec ses amis. On hazarde quelquefois de le faire avec les personnes les plus respectables ; mais que d'esprit & de discretionne faut-il pas pour que l'agrément n'ait rien de fade ; & ne blesse point le respect. La courte preface qui precede le recüeil de Lettres que j'offre au public, prescrit les regles qu'on doit garder par rapport à ceux à qui l'on écrit, & à la matiere qu'on traite dans les Lettres. Si nous donnons les nôtres pour modele, c'est sur tout pour faire remarquer la difference du stile epistolaire avec le stile oratoire. L'un est nombreux, periodique & figuré : l'autre est simple, concis & naturel ; on n'aura pas de peine à s'en appercevoir, pour peu qu'on veuille se donner la peine de comparer la diction de nos harangues avec celle de nos lettres.

Le stile de la Fable est encore tout autre, que celui de l'Oraison & de la Lettre, il est beaucoup plus simple & plus coupé, les longues phrases ne s'y souffrent point, &

chaque ligne doit presque toujours faire un sens complet. Les termes demandent du choix. Les Poëtiques & les Diminutifs y ont de la grace ; & comme les Dialogues sont très-ordinaires dans ces narrations fabuleuses, il faut que les dits & les reparties soient pleins d'expressions naïves, où le sel & l'aménité se fassent sentir partout. En un mot Phédre est le plus excellent modele qu'on se puisse proposer, & quoi qu'on n'écrive qu'en prose, plus cette prose approche du son & de la cadence du vers senaire, plus elle a de beauté & de perfection. J'ai tâché de suivre ces regles dans les fables que je propose pour exemple, où j'ai eû moins d'égard à la nouveauté des sujets, qu'aux tours & à la diction qui ne paroîtront pas copiez.

L'exercice sur lequel il reste encore à donner des instructions à la fin de cette premiere partie de nôtre Bibliotheque, sont les discours préliminaires qui sont en usage dans les disputes publiques de Philosophie & de Théologie. Celui qui propose les Theses ouvre le champ de bataille par une courte harangue. Le premier qui entre dans la lice, avant que de presenter le combat, prévient son adversaire par quelque chose d'obligeant & de gracieux. Nous prescrivons des regles pour l'un & pour l'autre, & nous indiquons les matieres sur lesquelles ces sortes de discours doivent rouler.

Juin 1716.

Nous offrons le même secours aux candidats de la Magistrature, qui avant que d'expliquer la loi sur laquelle ils doivent repondre, sont obligez de haranguer l'assemblée dont ils attendent les suffrages.

La seconde partie de nôtre Bibliotheque traite de la Poësie, ou de ce qui a du rapport avec elle. Je l'ai dressée sur le même plan que la premiere. Ce sont des preceptes & des exemples sur les ouvrages & les exercices différents de Poësie necessaires à l'instruction de la jeunesse, & peut-être de quelque usage pour les maîtres qui travaillent à son éducation.

Je commence par une poëtique, qui contient autant de chapitres, qu'il y a de genres de poësie. On y parle de l'épopée, ou du poëme épique, de la Tragédie, de la Comédie, du poëme pastoral, du Didactique, de l'élegie, de la Satire, du Poëme lyrique, & de l'épigramme.

L'ordre que j'ai gardé dans tous ces Traitez est de donner d'abord une notion exacte & claire du Poëme qui est en question, d'en rapporter l'origine & le progrès, d'en examiner la nature, d'expliquer toutes les parties qui le composent, de faire connoître la matiere qu'il a pour objet, & la forme dont il tire sa perfection. J'établis ensuite les regles prises d'Aristote & des autres maîtres de l'Art, qui ont le plus sçavamment écrit sur chaque poëme. Je montre l'usage qu'on doit faire de leurs préceptes,

pour éviter les défauts dans lesquels plusieurs Poëtes sont tombez, & pour arriver à la perfection de ces grands modeles dont nous admirons les ouvrages. Enfin, je conclus par la connoissance que je donne des Poëtes Grecs & Latins qui ont travaillé sur chaque matiere. On apprend le tems & le païs où ils ont vécu, le caractere de leur génie, les divers ouvrages qu'ils ont produits, le jugement qu'on en doit porter, sur le temoignage des plus habiles Critiques. J'ai tâché de ne rien omettre d'essentiel; sur tout je me suis fait une étude d'être exact, & je n'ai point perdu de vûë cet avertissement d'Horace, soyez court dans tous les préceptes que vous donnez.

J'accompagne cette poëtique d'un reçüeil considérable de vers Héroïques, qui sont autant d'essais que j'ai fait faire autrefois à mes éleves, lorsque je les stilois à la poësie. Les pieces ne sont pas de longue haleine, aussi ne doivent-elles pas l'être dans l'usage que j'en ai fait; car il est bon d'avertir ici en passant, que rien ne pique davantage l'émulation de la jeunesse, que ces petits morceaux détachez qu'on découvre d'un coup d'œil; & que l'esperance de voir naître un nouveau sujet, les anime à travailler avec soin celui qu'ils ont à traiter, rien au contraire ne les rebute davantage, que ces longues matieres, dont on ne voit jamais la fin, & dont l'idée se perd avant qu'on soit au milieu de la cour-

se. Il est vrai que ce qui fait la peine des disciples est un profit pour les Maîtres, & qu'un long poëme, qu'on a tout composé dans son portefeüille, coûte moins à dicter, que la gêne d'inventer chaque jour une nouvelle piece. Mais doit-on épargner ses soins, ou les compter pour quelque chose, quand on a du zele pour l'avancement de ceux que l'on conduit? Et n'est-ce pas le plaisir le plus sensible pour un homme qui aime sa profession, que d'en remplir genereusement tous les devoirs?

Les sujets de ces petits Poëmes sont tirez partie de l'Histoire sacrée, partie de l'Histoire profane, car on ne doit pas négliger, même dans ces exercices, les occasions d'inspirer aux jeunes gens des sentimens de Religion. L'ancien & le nouveau Testament fournissent de beaux traits de Poësie. L'Histoire Grecque & Romaine, la Fable, sont des fonds inépuisables. Il ne s'agit que de les sçavoir manier avec art, on en forme des morceaux très-intéressants. On y trouvera des pieces de simple génie, qui apprennent à faire de nouvelles découvertes, & à ne s'en pas toujours tenir à ce que les autres ont inventé.

Les vers Héroïques ne sont pas les seuls dans lesquels il faille s'exercer. Tout beaux qu'ils sont, & quelque degré de supériorité qu'ils ayent sur les autres, il n'est pas permis d'ignorer les vers d'une differente espece. C'est pour cette raison qu'on a joint

un livre qui en contient de toutes les sortes les plus ordinaires, pour en donner la connoissance & pour en former le goût.

On n'a pas oublié les Fables, non plus que les Epigrammes, qui sont deux livres séparez. La Fable n'a ni la grandeur ni l'enthousiasme de la Poësie : elle n'en retient que le naturel & l'aménité : mais ses graces la dédommagent bien de ce qui lui manque d'ailleurs. Plus les images qu'elle représente sont simples & naïves, plus est-il difficile d'y arriver. Ce n'est point l'effet d'une certaine vivacité qui soutient dans les autres genres de Poësie ; c'est le fruit d'un heureux génie qui docile à la voix de la nature n'écoute que les sentiments qu'elle lui inspire : car ici tout coule de source, & jusque dans les expressions ; c'est la pure nature qui se doit faire sentir. Je ne me flate point d'avoir atteint ce caractere, dans lequel si peu d'Ecrivains Latins depuis l'affranchi d'Auguste ont réüssi ; je serai content d'en avoir seulement approché.

L'epigramme est quelque chose de plus aisé. Comme toute sa beauté consiste dans une pensée ingénieuse heureusement exprimée, ou dans un jeu de mots qui souffrent un double sens, ou qui forment une antithese, elle n'a rien qui desespere ceux qui sont nez avec quelque esprit. Cependant on la doit regarder comme un exercice très-utile aux jeunes gens. Elle apprend à penser, elle donne de l'émulation, & l'espe-

ance de devenir Auteur à peu de frais, en nettant en œuvre une idée jolie qui se sera resentée par hazard sur un sujet, fait aisénent devoter la meditation de quelques nomens. Le seul écüeil qu'il faut éviter, st que l'esprit de pointe qui regne dans 'épigramme, comme en sa place, n'en asse point les bornes, & ne se repande oint au delà. Toute autre part il n'est pas upportable. C'est ce qu'on ne peut assez aire entendre à la jeunesse, qui en est orlinairement frappée dans quelque ouvrage qu'il se trouve.

Les pieces de theatre tiennent une place considerable dans ce second tome de nôtre Bibliotheque. L'obligation où nous nous sommes trouvez de donner souvent de ces sortes de spectacles au public, nous a fait étudier avec plus de soin cette partie de la Poësie. Nous avons traité de la Tragedie & de la Comedie dans nôtre Poëtique, nous en avons établi les regles sur les principes d'Aristote; nous avons fait remarquer les défauts qu'il falloit éviter, & les beautez qui contribuoient à sa perfection. Le théatre François a reçu de Corneille & de Racine tout l'éclat & la majesté qu'eut celui de l'ancienne Grece, & il semble qu'on n'ait rien à souhaitter désormais, sinon que les Poëtes de nos jours, & ceux qui viendront après, ne s'écartent point des routes qu'ils ont ouvertes.

Le theatre Latin n'a pas eû le même

avantage, sur tout par rapport à la Tragedie. Outre que l'ancienne Rome n'a point fourni de modele qu'on put suivre avec sûreté, les siecles suivans ne nous offrent personne qui aye donné des pieces Latines dans le goût que nous avons aujourd'hui de la Tragedie. Le vers Iambe il est vrai a paru dans toute sa grandeur dès le tems de Seneque; & le recueil que nous avons encore sous son nom, est plein de ces vers élevez & majestueux, propres à soutenir la grandeur des actions tragiques. Les Petaux & les Malaperts ont égalé la dignité de leur modele, pour ne pas dire qu'ils l'ont surpassé. Mais où trouvera-t-on des Auteurs Latins, qui ayent fait revivre dans leurs pieces les regles du theatre, qui sembloient oubliées & ensevelies dans les ouvrages des Grecs? Et à la reserve de deux ou trois Tragedies que nous avons vû imprimées vers la fin du dernier siecle, qu'avons-nous de juste & de régulier, qu'on puisse produire, & qui se sente de la reforme que nôtre théatre a reçuë?

C'est ce qui m'a donné plus de confiance de mettre au jour un recueil des miennes, où j'ai tâché de profiter des nouvelles lumieres qui ont servi à rétablir le theatre François. J'en fis paroitre une partie, il y a deja quelques années, & l'accueil favorable dont on les honora, me fait esperer qu'on fera la même grace à celles qui restent.

Juin 1716.

Je me suis également attaché aux sujets sacrez & profanes, persuadé que les uns & les autres sont susceptibles des plus beaux & des plus héroïques sentimens. Mais on n'y trouvera point de ces passions frivoles qui sont plus des Romans, que de la Tragedie, & que les Grecs n'ont point admis sur leur Theatre. J'ose même dire, sans m'ériger en censeur des plus belles Tragedies, qui sont aujourd'hui l'objet de l'admiration publique, que l'Héroïsme se trouve souvent affoibli par un tendre hors d'œuvre que l'Auteur donne à ses Héros, & qui n'a de rapport pour l'ordinaire à l'action principale, que celui d'un Episode forcé, que le Poëte a fait naître pour flater un parterre de mauvais goût.

Parmi mes pieces Dramatiques on trouvera quelques Comedies, les unes en vers, les autres en prose, qui n'ont pas laissé que de plaire sans le secours des intrigues de Galanterie, sur lesquelles presque toutes les Comedies Latines ou Françoises ont roulé. Tant il est vrai, malgré tous les prejugez, dont on n'entreprend point de détromper le vulgaire, qu'il y a des actions assez intéressantes, & capables de rejoüir, pour se passer de celles où des inclinations badines & ridicules font tout l'agrément.

La Musique dans tous les téms a fait un ornement de la Tragedie & de la Comedie, elle servoit à delasser l'esprit de l'auditeur

qu'une attention trop serieuse au recit de la piece avoit pû fatiguer. C'est ce que les Anciens appelloient les Chœurs, qui n'étoient que des sentimens tirez de l'action même qu'on representoit, mis en chant, & propres à inspirer l'amour de la vertu par les éloges qu'ils en faisoient. J'ai donné des exemples de ces Intermedes. Ils ont tous du rapport aux pieces auxquelles ils sont joints, & sont faits pour être chantez.

La Pastorale est encore un Poëme distingué de la Tragedie, & de la Comedie, par la difference des personnages qu'on introduit sur la scene, & des interêts qui s'y traitent. J'en ai parlé dans ma Poëtique, où le Poëme Pastoral fait le sujet d'un chapitre particulier. Deux évenemens m'ont donné l'occasion de composer des Pastorales. Le premier fut l'heureux avenement de Philippe de France, Duc d'Anjou, à la Couronne d'Espagne. Cette piece après avoir été representée sur le Theatre du College de Paris, eut l'agrément de paroître dans plusieurs autres Villes du Royaume avec plus de succès que je n'aurois dû m'en flater. Le second fut la naissance de Loüis de France, second Duc de Bretagne, qui consola pour un tems des malheurs causez par une longue guerre, & qui fit naître des esperances d'une meilleure destinée.

Enfin, pour ne rien oublier de ce qui est du ressort du Théatre, je joins ici un Trai-

té des Ballets. Les Ballets ne sont pas une chose nouvelle, puisqu'il est hors de doute qu'on a dansé dans tous les tems. Il est vrai même qu'on est redevable à l'antiquité la plus reculée, de l'idée juste qu'on en doit avoir. Cependant nous n'avons aucun Auteur ancien, ni moderne, qui ait écrit des Ballets d'une maniere assez méthodique, pour servir de regle à ceux qui cherchent à s'instruire. Le P. Menestrier lui-même, qui a fait de si heureuses découvertes dans sa Dissertation Françoise des Ballets anciens & modernes, n'a pas traité la matiere d'une façon ni assez précise, ni assez reguliere, pour ne rien laisser à souhaiter sur ce sujet. On a dansé néanmoins des Ballets dans tous les siecles, & plus que jamais dans les derniers; mais chacun a suivi son genie, sans garder beaucoup de justesse; & quoi qu'on ne puisse disconvenir, qu'il ne se trouve dans plusieurs de l'esprit & des idées très-agreables, il y en a peu qu'on puisse proposer comme des pieces accomplies en ce genre. Il seroit à desirer, que l'Auteur de la Dissertation dont nous venons de parler eût observé plus d'ordre & de methode, & qu'il eût exercé plus de critique sur le grand nombre de Ballets qu'il a renfermez dans son ouvrage, nous nous serions contenté d'en donner un abregé en Latin, pour satisfaire la curiosité des étrangers.

Nous avons donc pris le parti de profi-

ter de ses lumieres, & de dresser un traité, où l'on pût apprendre tout ce qui concerne les Ballets. Nous en découvrons l'origine; nous en formons une idée claire & distincte; nous montrons ce qui en doit faire la matiere; nous prescrivons les regles qu'il faut observer, pour donner au Ballet sa forme & sa perfection; nous en distinguons les differentes especes; nous traçons un plan de chacune, pour en faire connoître toute l'Oeconomie, & faciliter la même execution sur de pareils sujets. Nous agitons ensuite la question, si les Ballets doivent être mêlez de chants & de recits. Enfin, nous proposons des exemples des uns & des autres dans plusieurs Ballets que la necessité nous obligeoit autrefois d'entreprendre, pour décorer la scene, dont nous étions chargez.

La Dévise passoit autrefois pour le chef d'œuvre du bel esprit. Elle regnoit dans les Tournois & les Carousels, dans les Fêtes destinées à la joye, dans les pompes funebres, dans les édifices publics & particuliers, dans les meubles & dans les habits. En un mot, les figures symboliques étoient à la mode, & c'étoit la maniere la plus ordinaire de s'expliquer noblement. Quoi qu'elle ne soit plus aujourd'hui si fort en usage, néanmoins elle n'a rien perdu de son agrément, & une Dévise ingénieuse, & faite à propos, est toujours d'un merite singulier. Comme elle est souvent

accompagnée de vers, & qu'elle parle le langage des Poëtes, elle eſt du reſſort de la Poëſie, & par cette raiſon nous n'avons pas cru le devoir negliger dans nôtre Bibliotheque.

Le P. le Moyne & le P. Bouhours, qui vivoient dans les tems que les Déviſes étoient le plus en vogue, en ont parlé ſçavamment, & le dernier ſur tout, dans ſes entretiens d'Ariſte & d'Eugene, l'a fait avec une exactitude ſi pleine de juſteſſe & d'élegance, qu'il n'a rien laiſſé à dire à ceux qui viendront après lui. Auſſi n'ai-je pas prétendu encherir ſur un maître ſi habile. Mais ce qu'il a dit de l'art des Déviſes, & les regles qu'il a données pour juger de ſa bonté, ou de ſes défauts, étant repanduës indifferemment dans tout l'ouvrage d'une maniere à n'être pas aiſément apperçuës de tout le monde, j'ai cru faire beaucoup, en déguiſant la matiere ſous un langage étranger, de la rappeller à l'ordre didactique, & de la rendre par là plus intelligible à quiconque cherche plus à s'inſtruire, qu'à gouter les charmes d'un diſcours rempli d'élegance & de politeſſe.

On verra donc dans ce que j'ai écrit ſur la Déviſe, ce que la Déviſe ſignifie, & l'uſage qu'on en a fait; les deux parties dont elle eſt compoſée, les qualitez de l'une & de l'autre, pour que rien ne manque à la juſteſſe qu'elle doit avoir; ce qui en fait la beauté & la perfection; les differentes eſ-

peces de Dévifes, fondées fur les differents fujets auxquels on l'applique ; une critique exacte des Dévifes irregulieres, qui dans leur tems n'ont pas laiffé que d'être bien reçûës, parce qu'elles avoient du vif & du brillant. Enfin, pour ne point fortir du deffein que nous nous fommes propofé d'abord, nous ajoutons un recueil de Dévifes avec des explications en vers, telles qu'elles ont paru autrefois, quand l'occafion de les faire s'eft prefentée.

L'ouvrage par lequel nous finiffons cette derniere partie de nôtre Bibliotheque eft une Differtation fur l'Enigme en Peinture. L'explication des Enigmes eft un exercice peu connu dans le monde, fur tout chez les étrangers, & qui n'eft gueres en ufage que dans nos Colleges. Rien néanmoins de plus intereffant, & de plus agreable pour ceux qui fe piquent d'efprit & de bon goût dans la litterature, parce qu'il n'eft rien où l'efprit & la delicateffe brille avec plus de fuccès. Expliquer une Enigme, c'eft trouver un mot fur un Tableau tiré de l'Hiftoire, ou de la Fable, qui ait du rapport avec l'action & les perfonnages qui font reprefentez dans le Tableau. Le grand art de cet exercice confifte à choifir un mot qui par lui-même, ou par les circonftances du tems, des lieux, de la perfonne qui parle, ou de celles devant lefquelles on doit parler, puiffe faire plaifir aux fpectateurs, & fournir l'occafion de badiner avec

agrément, à bien faire sentir les convenances de la figure avec la chose figurée ; à donner des tours ingénieux aux raisons dont on se sert pour prouver ce qu'on avance ; à placer avec adresse des morceaux de poësie qui égayent la matiere & qui reveillent l'attention des Auditeurs, à ménager des traits d'une morale fine, mêlée d'une critique innocente, dont personne ne se puisse offenser.

C'est cela, & une infinité d'autres chôses appartenantes à l'Enigme, qu'on developpe avec soin dans ce Traité, qui peut-être plaira d'autant plus, que la matiere est neuve, & qu'à la reserve de quelques courtes observations particulieres, qui n'ont jamais paru dans le public, nous n'avons aucun Ecrivain qui ait prescrit des regles sur la maniere d'expliquer les Enigmes.

L'Enigme en vers a trop de liaison avec l'Enigme en Peinture, pour les passer sous silence : on en dit un mot, ainsi que du Gryphe, du Logogryphe & du Rebus. On conclut, comme on a fait dans les autres exercices, par donner des exemples de plusieurs Enigmes expliquées, qui mieux que tous les preceptes mettront au fait ceux qui voudront avoir une connoissance juste de l'Enigme, ou même s'exercer dans les occasions à les expliquer.

ARTICLE LXXVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LEMGOU.

NOus ne devons pas avoir moins de curiosité pour les mœurs anciennes de nos ayeux, pour les antiquitez Germaniques & Françoises, que pour les antiquitez Grecques & Romaines, & Mr. Meinders rend aux curieux de ces deux nations un service plus important, en recherchant la forme ancienne de leur procedure criminelle & civile, que s'il leur présentoit l'histoire de l'Areopage, ou celle des Amphictyons.

Hermanni Adolphi Meinders Consiliarii Regii dissertatio de Judiciis centenariis & centum viralibus, id est criminalibus, & civilibus veterum Germanorum, imprimis Francorum & Saxonum; impensis Meieri, in 4°. 1715.

D'IENA.

On connoit les dissertations de Mr. Vedelius, nous en avons déja cent trente partagées en treize volumes. Dans le quatorzieme, qui parut l'an passé, il tâche de prouver I. que le Moly d'Homere qui préserva Ulisse des enchantemens de Circée, est le lis d'étang appellé d'un nom barbare

Nenuphar, en Latin *Nymphea alba.* II. Il prétend qu'il est parlé de la biere dans Isaïe xix. 10. III. Il donne de la peste une idée bizarre & singuliere : c'est, selon lui, une espece de petite étoile fixe que Dieu a mis dans le cœur de chaque homme, qui conserve la vie par sa chaleur douce & la détruit lorsqu'elle s'enflame. IV. Il explique la medaille d'Auguste avec cette inscription, *Cc. Augusti censura Cæsaris Augusti*, *c'est ici la monnoye du cens qu'Auguste exigea.* V. Il soutient que la lepre est le mal venerien inveteré. Les cinq autres dissertations sont moins interessantes.

Georgii Volfangi Vedelii centuria secunda exercitationum Medico philologicarum Decas quarta.

DE KIEL.

Les dissertations historiques & theologiques de Mr. Muhlius regardent presque tous les commencemens de la pretenduë reformation. Dans la seconde il défend la liberté des Ecoles, & il combat ceux qui voudroient asservir les Professeurs de Philosophie & de Theologie à de certaines opinions. Dans la troisiéme il établit l'obligation qu'ont les Princes de punir les heretiques : les sectes dominantes ont d'autres maximes qu'elles n'avoient dans leur naissance.

Henrici Muhlii Procancellarii ac Professoris primarii Superintendentis Generalis

Juin 1716.

Consiliarii ac Concionatoris Aulici supremi dissertationes historico Theologicæ. A *Kiel*, in 4°. 1715.

L'Auteur travaille depuis longtems aux annales du Holstein, *Annales Cimbrici Holsatici.*

DE LAUBACH.

Mr. Liebknecht a pris occasion d'un morceau de bois, de la terre sigillée, & du lin changé en fer dans la mine, pour nous donner une dissertation sur le déluge, auquel il attribuë la cause de ces métamorphoses. Il a joint à sa dissertation une version Latine du sçavant traité de Jean Godefroi Geilfus sur la terre sigillée de Carniole.

Discursus de diluvio maximo occasione inventi nuper in Comitatu Laubacensi & ex mira metamorphosi in minerum ferri mutati ligni cum observationibus Geodaticis, oroscopicis, hydrographicis, & aliis, præsertim quoad terram sigillatam & linum novo modo in verum ferrum mutatum, à Joanne Georgio Liebkne. ht Mathemat. Prof. ord. cui accessit D. Joannis Gothofredi Geilfusii de terra sigillata Laubacensi erudita tractatio latinitate donata. Francofurti & Giessæ, in 8.

Nous n'avons point d'histoire complete la Carniole. Jean Loüis Schonleben Arcl diacre de Laubach entreprit dans le siecle passé de nous en donner une; mais il n'e paru que la premiere partie. Mr. J

George Thalberg fait imprimer deux volumes qui ne laisseront rien à désirer sur les antiquitez, l'état present, l'histoire civile & Ecclesiastique de Laubach.

Rerum Labacensium historico-topographicè descriptarum libri quinque, quibus nobilis & antiquissima urbis Labacensis olim Æmonæ origo, situs interior & exterior facies, rudera monumenta, inscriptiones, natura soli, imperium majorum, ara, foci, prosperi & sinistri eventus breviter perstringuntur, auctore Joanne Georgio Thalberg Carniolo Juris utriusque doctore Academico operoso Labacensi dicto provido D. Labaci, typis Jo. Georgii Mayr.

L'autre ouvrage est un abregé chronologique de l'histoire de Laubach.

Epitome chronologica continens res memorabiles nobilis & antiquissima urbis Labacensis metropolis incliti ducatus Carniolæ ab orbe condito usque ad annum Christi 1714.

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Chilperic, Tragedie nouvelle de Monsieur le Comte de Montevècchio, soutient avantageusement la reputation que lui avoit acquise le recueïl de ses poësies, loüées avec tant de raison dans vos Mémoires.

DE BRESSE.

On a imprimé une *description de la pomd*
Juin 1716. EEe

pe funebre du feu Cardinal Badoere, Evêque de cette ville, & *l'éloge de* cet excellent Pasteur par le *Pere Ercolani Jesuite* : la ville n'a rien oublié pour marquer la douleur extrême que lui a causé la grande perte qu'elle a faite. La memoire de ce pieux & sçavant Cardinal sera en veneration à tous les siecles, mais elle doit être chere à un Diocese qu'il a delivré d'une secte impie, infame, qui n'y avoit fait que trop de ravage.

DE FLORENCE.

On a fait une quatriéme édition *des traitez de Buon Mattei sur la langue Toscane*, c'est-à-dire, sur la plus élegante des Dialectes Italiennes, c'est un *in* 4°.

DE NAPLES.

Mr. Jacques Antoine del Monaco a publié une lettre pour montrer que *la Saponara* est *Grumentum*, ancienne Colonie.

DE VENISE.

Buon Arrigo a fait une seconde édition *du Florus à la Dauphine*.

Mr. Pittoni a recueilli en un volume *les Constitutions qui regardent les Vicaires*, il a plusieurs semblables recueils pous les Prêtres, les Curez, les Confesseurs.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Strype continuë de donner les vies des Archevêques Protestans de Cantorbery, il en est à *Vight Gif*, le quatriéme de ces Archevêques. Les preuves qu'il joint à chaque volume sont curieuses, & seront d'excellens mémoires pour une histoire de la prétenduë reformation Anglicane. Le quatriéme volume *des origines Ecclesiastiques de Mr. Bingham* paroît.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Ruist a fait paroître *le dixiéme tome de son Trésor anatomique*. On sçait combien l'anatomie doit de decouvertes à cet habile homme, & le désinteressement avec lequel il les communique; il conserve aux vaisseaux dont le corps est plein, leur situation, & presque leur jeu, par le moyen de certaines liqueurs. Le désir d'être utile au public l'a porté à faire un abregé de ses dix tomes, sous le titre de *Musæum Ruiskianum.*

La suite du Spectateur, traduit en Franç... , que vous paroissiez souhaiter, est imprimée.

Le premier tome *de l'histoire Ecclesiastique de Mr. le Clerc* repond à l'idée que vous en aviez donnée en annonçant le dessein de l'Auteur.

DE LA HAYE.

Henri du Sauzet imprime un ouvrage très considerable. C'est un nouveau Trésor d'Antiquitez Romaines. *Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum &c.* Par Mr. de Sallengre. Cet ouvrage sera plusieurs volumes *in folio* qui se suivront de fort près. Le premier, qui est presque achevé, paroitra dans peu, & le second est actuellement sous la presse. Cet ouvrage contiendra un grand nombre de traitez rares & curieux sur les loix, les coutumes, les Magistrats, la Religion, la discipline militaire, les Arts & les Sciences &c. des Romains. C'est sur ce plan que le celebre Mr. Grævius publia son *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* en 12 volumes *in folio*, qui a été parfaitement bien reçu. Mr. Grævius n'a pourtant point épuisé le sujet, Mr. de Sallengre a trouvé à glaner après lui, & son Nouveau Trésor ne sera composé que de traitez qui ne se trouvent point dans celui de Mr. Grævius. Il fera plus. Il inserera dans ce Trésor plusieurs dissertations de divers Sçavans du premier ordre, lesquelles n'ont point encore vû le jour, & il en fera traduire d'autres du François & de l'Italien en Latin. Il y a des personnes qui contentes de voir leur nom à la tête d'un ouvrage de conséquence, n'y donnent souvent d'autres soins que celui de faire la préface. Mr.

de Sallengre, bien éloigné de leur ressembler, s'est attaché depuis deux ou trois ans qu'il travaille à cet ouvrage, à lire avec soin les Auteurs qu'il vouloit inserer dans son Trésor, il a tâché d'en rendre le texte tout-à-fait correct, & pour cet effet, il en a ôté une prodigieuse quantité de fautes pour la plûpart de l'Imprimeur; il y a fait aussi un bon nombre de remarques critiques & historiques, lorsqu'il les a jugées necessaires, & outre cela on trouvera dans les volumes suivans, plusieurs dissertations de sa façon. La beauté du papier & des caracteres répondra à l'exactitude de la correction. Ceux qui pourroient avoir dans leurs cabinets des ouvrages concernant les Antiquitez Romaines, non encore imprimez, sont priez de voûloir bien encore les communiquer à l'Editeur.

DE PARIS.

Mr. Gervaise, Chanoine de S. Martin de Tours, qui se fit connoître par son *histoire de Siam* pour un de nos meilleurs Ecrivains, & qui a soutenu cette reputation par l'histoire de Macassar & par celle de S. Martin, vient de donner au public *une vie de S. Felix de Cantalice*, & un ouvrage plus considerable, *c'est l'histoire de Bocce*, & l'Analyse de ses ouvrages. Jean Mariette l'a imprimé, & ce livre

fera encore plus d'honneur à son Auteur, que l'histoire de Siam ne lui en fit.

D'Houry a fait de nouvelles éditions augmentées *de la Pharmacopée de Lemery & du Chirurgien d'Hôpital.* La reputation de ces deux livres est faite il y a longtems ; le dernier a été traduit en Italien, & il a fait changer la Chirurgie.

La mort du Pere Hipolite Helyot n'interrompra pas *son Histoire des Ordres Religieux*, le troisiéme & le quatriéme tome sont en vente, il a laissé les quatre autres en état de paroître.

FIN.

TABLE

; Memoires pour l'Hiſtoire des
iences & des beaux Arts. Mois
de Juin 1716.

r. LXIV. MEmoires du *Maréchal de Granont.* Page 1029.
r. LXV. *Diſcours ſur l'utilité des ettres & des Sciences, par rappport u bien de l'Etat, prononcé à Lauanne par M. Barbeyrac.* p. 1069
r. LXVI. *Les œuvres de Virgile, traduction nouvelle faite par le P. Catrou eſuite.* p. 1078
r. LXVII. *Les curioſitez de Paris, Verſailles, de Vincennes, de S. loud, & des environs, par M. L. R.* . 1098
r. LXVIII. *Le Voyageur fidelle, ou guide des étrangers dans la ville de aris &c.* p. 1100
. LXIX. *Traité des inſtitutions & bſtitutions contractuelles de M. de auriere.* p. 1102
. LXX. *Eſſai de Phyſique.* p. 1126
. LXXI. *Journal hiſtorique du derer voyage de M. de la Sale dans le*

Golfe du Mexique pour trouver l'embouchure du fleuve Missiscipi &c. par M. Joutel, & mis en ordre par M. Michel. p. 1130
ART. LXXII. *Memoire où l'on prouve que le livre des miracles de S. Martin, attribué à Herbert Archevêque de Tours, est d'un imposteur.* p. 1145
ART. LXXIII. Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Gothanæ. *Catalogue des manuscrits de la Bibliotheque de Gotha. Par Ernest Salomon Cyprien.* p. 1157
ART. LXXIV. V. Cl. Joannis Baptistæ Morgagni Foroliviensis adversaria anatomica &c. *Memoires d'Anatomie de Jean Baptiste Morgagni de Frioul.* p. 1167
ART. LXXV. *Suite des remarques sur les Volcans, où il est parlé des Volcans cachez sous les eaux &c. Par M. Parent.* p. 1169
ART. LXXVI. *Observation de l'éclipse de lune arrivée le* 11[e] *Novembre* 1715. *faite à Marseille à l'Observatoire de sainte Croix, par le P. Laval Jésuite.* p. 1180
ART. LXXVII. Bibliotheca Rhetorum &c. *Bibliotheque des Rhéteurs*

ıntenant des préceptes & des exem-
'es &c. Par le Pere le Jay de la Com-
ıgnie de Jesus. p. 1189
r. LXXVIII. Nouvelles Literaires.
. 1214
llemagne, de Lemgou. ibid.
:na. ibid.
Kiel. p. 1215
Laubach. p. 1216
'alie, de Bologne. p. 1217
3resse. ibid.
Florence. p. 1218
Naples. ibid.
Venise. ibid.
Ingleterre, de Londres. p. 1219
Iollande, d'Amsterdam. ibid.
a Haye. p. 1220
Paris. p. 1221

Fin de la Table.

ERRATA DE JUIN 1716.

PAge 1054 l. 8. ôtez, *de*.

Pag. 1064 l 19. Tolins, *lisez*, Toluis.

Pag. 1074 l. 14. *ajoûtez*, conclutil.

Pag. 1075 lig. 20 ce commerce, *lisez*, le commerce.

Pag. 1079 l. 27. il a remonté, *lisez*, il est remonté.

Pag. 1086 lig. 8. il se, *lisez*, Il le.

Pag. 1121 l. 20. se déclare, *lisez*, déclaré.

Pag. 1135 l. 25. De Raix, *lisez*, de paix.

——— l. 29. Goare, *lisez*, Goave.

Pag. 1140 l. 25. peri. *lisez*, péris.

Pag. 1141 lig. dern. ne fut pas, *lisez*, ne fut que.

Pag. 1144 l. 6. aux francois, *lisez*, aux François.

Pag. 1204 l. 11. *lisez*, il est.

Pag. 1206 l. 17. *lisez*, sembloient estre.

Pag. 1215 l. 21. *lisez*, tous.

Pag. 1218 lig. pénult. aprés a, *ajoûtez*, donné au Public.

Pag. 1219 lig. 12. *lisez*, Ruist.

[redacted]